Melvan

La Revue des deux îles

n° 14 — 2017

patrimoine historique et naturel des îles d'Hoedic et de Houat

« Cet état qui consiste à s'émerveiller
est tout à fait d'un philosophe,
la philosophie ne débute pas autrement. »

Attribué à Socrate
Théétète, Platon

MELVAN
melvan@melvan.org
www.melvan.org
56170 Île d'Hoedic

La Revue des deux îles est une revue associative à laquelle auteurs, éditeurs, graphistes et correcteurs apportent un concours entièrement bénévole.

Elle s'adresse à un public recherchant informations et analyses sur tout sujet concernant les îles d'Hoedic et de Houat et leur environnement : archéologie, histoire, géographie, naturalisme, sociologie, art et littérature.

Remerciements pour leur soutien
Municipalités de Houat
Municipalité d'Hoedic

En couverture

Le village de Houat, port St-Gildas en construction

Houat 1959 - Carte postale Éditions La Pie

Melvan

La Revue des deux îles

n° 14
—
2017

**patrimoine historique et naturel
des îles d'Hoedic et de Houat**

La Revue des deux îles

L'*« émerveillement »* qui ouvre cette nouvelle parution de *La Revue des deux îles* est une faculté à laquelle s'associe naturellement l'association Melvan, et tous ceux qui contribuent à la multiplicité des thèmes abordés dans ses publications.

Les traditions philosophiques les plus anciennes, Socrate selon le *Théétète* de Platon, Aristote dans sa *Métaphysique*, attribuent à l'émerveillement une voie d'accès privilégiée à la « philosophie », qui représentait à l'époque la connaissance, le savoir rationnel.

Melvan se reconnaît dans cet héritage des Anciens. L'émerveillement et l'éclectisme sont les deux moteurs qui animent ses membres et ses amis, pour le partage de la connaissance et de la compréhension des deux îles.

La quatorzième livraison de la Revue propose ainsi une nouvelle moisson de sujets relevants de disciplines variées. Tous ont pour dénominateur commun les deux îles : un synopsis couvrant 1000 ans d'histoire des deux îles ; les déséquilibres de la vie planctonique dans un Mor Braz recevant les rejets agricoles drainés par deux grands fleuves ; Henry Moret, un impressionniste de l'école de Pont-Aven ayant immortalisé deux paysages houatais ; une étude comparative d'alignements de pierres du Néolithique permettant de mieux cerner ceux d'Hoedic ; les prêtres « intrépides » desservant les deux îles aux XVIIe et XVIIIe siècles ; un auteur mêlant habilement roman et témoignages sur l'entre-deux-guerres houatais ; les rebondissements de l'engagement foncier de la famille Bolloré à Houat ; un pêcheur d'*« une autre planète »* ayant introduit à Hoedic, en 1970, la pêche du bar au bahot.

À sa façon, Melvan contribue à la vie locale, à la préservation de sa mémoire, à la perception de valeurs patrimoniales souvent insoupçonnées. Puisse cette contribution permettre de mieux comprendre les deux îles, d'en analyser les défis et, peut-être, d'en imaginer l'avenir.

La Revue des deux îles est votre revue. Faites-nous part de vos propositions et suggestions. Partageons notre passion !

MELVAN

Graphies d'« Hoedic » et de « Houat »

Pour l'ensemble de ses écrits et publications, hormis les citations de textes anciens où la graphie d'origine est respectée, Melvan a retenu les graphies « Hoedic » sans tréma, avec un « h » muet et « Houat » avec un « h » aspiré. Melvan écrit donc « les îles d'Hoedic et de Houat ».

Sommaire

page

◆ Mille ans d'histoire, Hoedic et Houat entre passé et avenir — 9
Pierre Buttin

◆ Le Mor Braz sous l'influence de deux grands fleuves, la Loire et la Vilaine — 23
Pierre Aurousseau, Alain Ménesguen, Yves Le Médec

◆ « *Ile de Houat* », *deux tableaux d'Henry Moret (1856-1913)* — 43
Christine Hartemann

◆ Files de pierres dressées à Hoedic et dans l'ouest de la France — 51
Jean-Marc Large, Emmanuel Mens

◆ Prêtres desservant les îles de Houat et d'Hoedic aux XVIIe et XVIIIe siècles — 69
Claude Mauffret

◆ « *Le Ressac* », Roger Le Grand (1893-1959) — 103
Christine Hartemann

◆ L'engagement de la dynastie Bolloré à Houat — 121
Alain Vielvoye

◆ Gérard Le Brenn, pêcheur d'une autre planète — 165
Pierre Buttin

Mille ans d'histoire, Hoedic et Houat entre passé et avenir

Les îles de Houat et d'Hoedic ont une histoire récente commune qui remonte à leur colonisation par les moines de Saint-Gildas-de-Rhuys. Quand Vauban les fortifie pour la protection de Belle-Île et y fait venir des garnisons, le diocèse affecte à chacune un prêtre qui prend en charge les âmes et la vie sociale. L'isolement des deux îles durant la Révolution et l'Empire renforce le rôle des prêtres dans une structure qualifiée de théocratie, qui survivra jusqu'à la fin du XXe siècle. Elles connaîtront cependant des périodes de prospérité et de vicissitudes propres à chacune. Aujourd'hui, les destins des îles sœurs se sont rejoints. Et les mêmes interrogations se posent sur leur futur.

Pierre Buttin

La Revue des deux îles a *publié, depuis son premier numéro, de nombreux articles sur l'histoire d'Hoedic et de Houat. De ces années d'investigations sur telle époque, ou tel événement, se dégage progressivement une compréhension plus globale de l'« Histoire » des deux îles. Nous en avons rassemblé ici les traits saillants, divisés en grandes périodes, dans une approche diachronique. Certaines de ces périodes sont moins bien connues et ouvrent plus de place à l'interprétation. Nous tenterons de les affiner avec les études à venir.*[1]

Cet éclairage du passé met en perspective l'état actuel des deux îles et les interrogations sur leur futur.

Il y a mille ans, des moines qui ont reçu Hoedic et Houat en dot y installent des paysans de la presqu'île de Rhuys. Ils y survivent seuls, pendant des siècles, ne recevant la visite de leur suzerain monastique qu'une fois l'an, pour percevoir sa dîme. Jusqu'au jour où Vauban s'intéresse à ces deux îles pour la protection de la citadelle de Belle-Île. La garnison qu'il fait détacher devant avoir son aumônier, le diocèse de Vannes affecte un prêtre à chaque île. Il devient bientôt le seigneur local, prenant en charge non seulement les âmes mais aussi la vie économique et sociale de ces petites communautés d'îliens mi-pêcheurs mi-cultivateurs, reclus dans une grande misère. Un jeu de circonstances exceptionnelles, durant le quart de siècle de la Révolution française au Premier Empire, les dote d'une originale structure théocratique qui va assurer leur prospérité et survivre jusqu'à la dernière décennie du XXe siècle.

1. *Les références ayant alimenté cette analyse, pour l'essentiel publiées dans* La Revue des deux îles, *sont rassemblées en annexe.*

Saint-Gildas-de-Rhuys, de l'an 1000 à 1692

Hoedic et Houat rentrent vraiment dans l'histoire écrite en 1008 avec la fondation de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys confiée à Félix par le duc de Bretagne Geoffroi qui la dote de terres incluant les deux îles. Félix installe dans chacune un prieuré et quelques familles de paysans de la presqu'île de Rhuys. Elles feront souche, survivant de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, dans des conditions précaires mais peu différentes de celles de la population du littoral breton. Félix se retire souvent dans le prieuré de Houat. Un autre moine, Rioc, se fixe comme ermite à Hoedic. Il y est rejoint par Goustan venu avec Félix de l'île de Ouessant pour fonder l'abbaye de Rhuys. À Hoedic, le prieuré des moines se trouvait à l'emplacement de l'ancienne cantine et, à Houat, la chapelle Saint-Gildas, reconstruite en 1682 et aujourd'hui en ruine, est le vestige du prieuré.

Une abbaye plus ancienne aurait été fondée à Rhuys par Gildas au VIe siècle puis détruite par les Vikings. Gildas, venu de Grande-Bretagne, se serait d'abord installé à Houat puis aurait fondé un monastère à Rhuys, avant de revenir à Houat pour y mourir. C'est du moins ce que suggère la *Vie de Saint Gildas* écrite par un moine de Rhuys au XIe siècle. La seule autre *Vie de Saint Gildas*, écrite au XIIe siècle par Caradoc, un moine irlandais, ne fait pas mention d'un séjour de Gildas en Armorique. La version de Rhuys attribuant une grande ancienneté à leur l'abbaye renforçait son rayonnement par rapport aux abbayes concurrentes, attirant plus de fidèles… et de dons. Mythe promotionnel ou réalité ? Aucune autre source ancienne ne fait état de ce Gildas armoricain. L'hagiographie bretonne est riche de légendes difficiles à démêler de l'histoire.

Vauban, de 1693 à 1788

Les deux îles sont pillées à de nombreuses reprises avant que Vauban ne songe à les fortifier comme défenses avancées de la citadelle de Palais à Belle-Île. En 1693, il fait édifier sur chacune d'elles, en face de leur mouillage principal, une batterie circulaire avec une tour ronde à mâchicoulis et, sur la côte sud-ouest de Houat, une batterie semi-circulaire sans tour.

En 1693, Vauban fait ériger sur chacune des îles de Houat et d'Hoedic une batterie circulaire avec tour ronde à mâchicoulis

Ces fortifications seront prises d'assaut et détruites par les Anglais en 1746. Le duc d'Aiguillon y substitue en 1758 de nouvelles fortifications bastionnées sans tour. Celle d'Hoedic, inachevée, est abandonnée après le désastre des Cardinaux. En novembre 1759, en pleine guerre de 7 ans, l'escadre de Brest commandée par le maréchal de Conflans subit une cruelle défaite que lui inflige l'escadre anglaise commandée par l'amiral Hawke au cours de la bataille des Cardinaux. Les batteries de Houat et d'Hoedic seront de nouveau détruites par les Anglais en 1795, à la suite de l'expédition des Émigrés sur Quiberon.

La présence de petites garnisons détachées sur les deux îles conduit l'abbaye de Rhuys à trouver un compromis avec le diocèse pour leur affecter un prêtre en tant que desservant. Les insulaires bénéficieront dorénavant de la présence d'un homme sachant lire et écrire au milieu d'une population recluse et misérable. L'église d'Hoedic Notre-Dame-la-Blanche est construite en 1728 et l'église Saint-Gildas de Houat en 1766.

Jean Marion, de 1789 à 1822

En 1789, les ordres monastiques sont supprimés et l'Assemblée constituante décrète la création des communes sur les limites des paroisses de l'Ancien Régime. Houat et Hoedic, qui n'auront le titre de paroisse qu'en 1801, deviennent des « biens nationaux » et sont mises en vente, mais aucun acquéreur ne se présente. Elles sont alors rattachées comme annexe de la commune de Le Palais avec le recteur comme adjoint spécial et unique relais pour toute question administrative. Les recteurs deviennent des « seigneurs » de fait des deux îles !

L'affaire des Émigrés de Quiberon en 1795, qui affecte considérablement Hoedic et Houat, explique le poids de la présence anglaise dans leurs eaux pendant des années. Jusqu'à la chute de l'Empire, les deux îles constituent des territoires neutres, tout en demeurant françaises. Chaque année, à la belle saison, elles sont sous le contrôle de bâtiments de la Navy, tandis que les autorités françaises ne s'y manifestent qu'exceptionnellement. L'année 1812 se termine par un drame. Le général de Bar et deux compagnons sont repérés et tués à Houat par la police impériale. Ils venaient d'Angleterre pour rejoindre les chouans contre l'Empereur.

En 1776, Jean Marion est affecté par le diocèse à Hoedic comme desservant. Il y restera pendant 46 ans et deviendra l'unique autorité des deux communautés lorsque Jean-Marie Lorcy, son confrère de Houat (arrivé en 1786) est emporté en 1795 par le choléra en soignant des survivants de l'expédition des Émigrés.

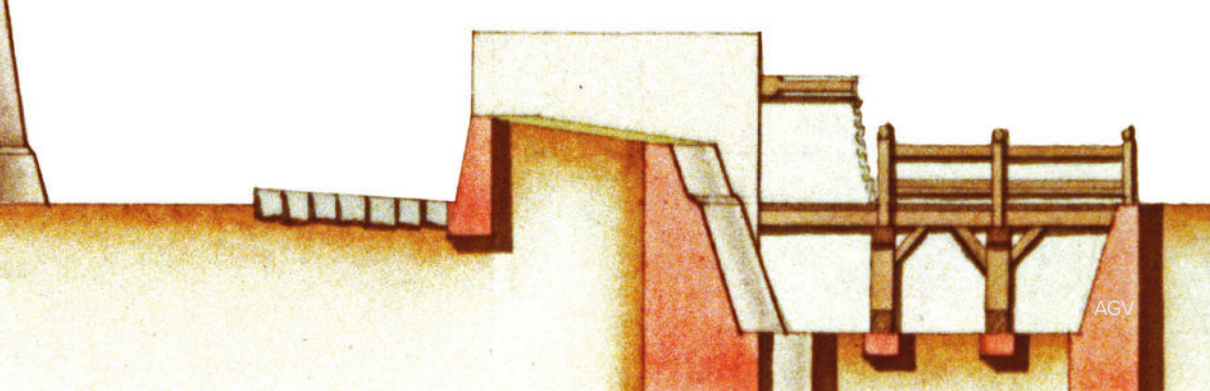

Dans ce contexte délicat, Jean Marion manœuvre habilement entre les officiers des bâtiments de la Navy et les autorités du continent. Cette situation exceptionnelle le conduit à élaborer toute une organisation pour régir la vie de ses îliens. La constitution d'une *« grosse »*, sorte de trésor paroissial, lui permet d'assurer les aides dont peuvent avoir besoin les habitants et d'entretenir un « canot du recteur » pour les liaisons entre l'île et le continent. Sa principale ressource est une « cantine-boutique » disposant du monopole de la distribution des produits acquis sur le continent grâce au canot du recteur. Cette situation le conduit aussi à organiser la vie sociale de ses paroissiens et à assurer pour eux le rôle tenu sur le continent par un notaire ou un juge de paix.

Théocraties, de 1822 à 1850

Au départ de Jean Marion, l'organisation qu'il a mise en place se perpétue. Son successeur à Hoedic en 1822, le recteur Glajean, en consigne les bases sous le titre de « règlement » dans un cahier de la paroisse, texte complété et annoté par les recteurs suivants. Ce statut d'administrateur se perpétue aux recteurs des deux îles. Les autorités du continent sont trop heureuses de disposer d'une solution efficace et gratuite, sinon légale. Peu à peu elles finissent par considérer le recteur comme l'unique administrateur des îles, faisant fonction d'adjoint spécial du maire de Le Palais, d'officier de l'état civil, de notaire, percepteur, agent de l'enregistrement, des douanes, de la poste, syndic des gens de mer… et, pour toute question, leur unique interlocuteur. C'est sur la base de ce règlement hoedicais que l'abbé Delalande, dans sa monographie de 1850, situe sur les deux îles une communauté idéale qu'il compare à une *« monarchie constitutionnelle »* régie par une *« charte »*. Ce terme connaîtra un certain succès à la fin du siècle.

Sans en avoir conscience, les deux îles vécurent cette période en paix et connurent un bonheur qui n'était pas dans la richesse. Ces 30 années ont été parmi les plus paisibles de leur histoire, sans guerres ni invasions. Sous l'autorité de leur recteur, parfois même sous une certaine contrainte, Hoedic et Houat se sont engagées dans des adaptations rapprochant leur qualité de vie de celle du continent.

Théocraties contestées, de 1850 à 1892

À partir de 1847, les services de l'armée font construire de nouveaux forts au centre des deux îles, appuyés à Houat de deux fortins aux deux extrémités de l'île. Aussitôt achevés, ils sont jugés inutiles… et ne seront jamais occupés. Néanmoins, ces constructions, auxquelles se sont ajoutés à Hoedic un phare en 1851, remplacé en 1879 par le phare des Cardinaux, puis un sémaphore en 1861, vont bouleverser l'équilibre insulaire. Les ouvriers, militaires, fonctionnaires arrivés en nombre sont autant de vecteurs des idées anticléricales secouant déjà la France continentale depuis la Révolution. Le rôle du recteur est vivement remis en question. Fort des écrits de l'abbé Delalande, les journaux satiriques le caricaturent comme *« Roi de l'île »*. Au début de la IIIe République (1870), des anticléricaux du conseil municipal de Le Palais, dont dépendent administrativement les deux îles, s'engagent dans

Démographie des îles d'Hoedic et de Houat depuis 1774

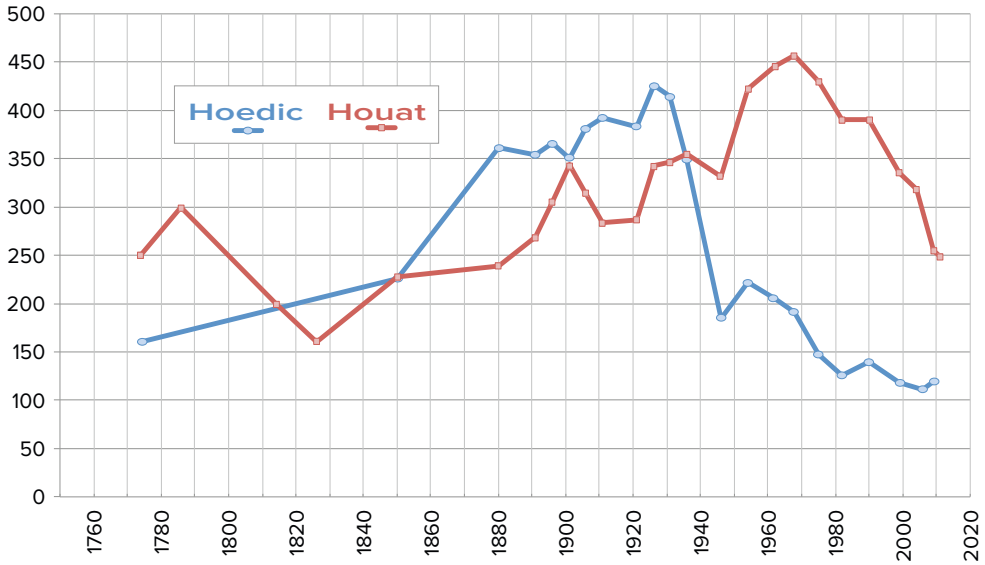

Année	Hoedic	Houat	Sources
1774	160	250	Ogée /Detaille
1795		300	Bachelot de la Pylaie
1814		200	Bachelot de la Pylaie
1826		160	Bachelot de la Pylaie
1850	226	228	Delalande
1880	361	239	Escard
1891	354	269	Cassini/EHESS
1896	366	305	Cassini/EHESS
1901	350	344	Cassini/EHESS
1906	381	315	Cassini/EHESS
1911	392	284	Cassini/EHESS
1921	383	287	Cassini/EHESS
1926	426	343	Cassini/EHESS
1931	415	346	Cassini/EHESS
1936	348	355	Cassini/EHESS
1946	185	331	Cassini/EHESS
1954	222	422	Cassini/EHESS
1962	205	446	INSEE
1968	191	457	INSEE
1975	147	430	INSEE
1982	126	390	INSEE
1990	140	390	INSEE
1999	118	335	INSEE
2004	111	318	INSEE
2009	119	255	INSEE
2011	120	249	INSEE
2013	119	246	INSEE

une âpre lutte pour mettre fin à ce qu'ils considèrent comme de scandaleuses théocraties. Hoedic et Houat sont finalement érigées en communes indépendantes en 1891.

Le règlement coutumier enregistré par les recteurs d'Hoedic depuis 1822 est publié en 1880 dans une version réorganisée sous le titre de « *Règlement d'Hoedic* ». Cette version est reprise par divers auteurs l'élevant au rang de « Charte des îles », et y associant l'île de Houat alors qu'aucun règlement n'y a jamais été établi. Ces publications vont alimenter toute une mythologie de gouvernements théocratiques ayant régi les deux îles.

Entre République et théocraties, de 1891 à 1940

Les recteurs, restant les seuls instruits dans les deux communes nouvellement créées, deviennent secrétaires de mairie auprès de maires aux fonctions virtuelles. Cette situation se prorogera jusqu'en 1990, un siècle après la création des deux communes ! Cependant, les graines de la discorde et de l'individualisme ont germé, l'ancien équilibre reste

profondément bouleversé. Dans les années 1920, la situation se dégrade à Hoedic, dans une crise économique que ne semble pas avoir connue Houat avec la même acuité. Les Hoedicais ont connu une relative prospérité depuis la fin du siècle précédent, dynamisme aiguillonné par la présence des fonctionnaires du phare (1851), du sémaphore (1861) et la construction d'un môle en maçonnerie au Port la Croix (1862). La population d'Hoedic augmente jusqu'à un pic de 426 habitants en 1926. Mais l'île va alors souffrir d'une population devenue trop importante, d'un sentiment d'aisance trompeur résultant des pensions apportées par la guerre, de dépenses inhabituelles liées à des emprunts trop lourds pour équiper des bateaux nouvellement motorisés et plus globalement de la perte de prestige des recteurs affectant leur rôle d'administrateur. En 1927, le recteur Portugal doit fermer la cantine concurrencée par les onze cafés ouverts dans le village ! L'île connaît alors une décennie difficile qui va entraîner une forte émigration culminant au début de la guerre, en 1940, quand 200 Hoedicais doivent s'expatrier en raison de la situation aggravée du ravitaillement. Le recensement de 1946 ne relève plus que 185 habitants alors qu'elle en comptait encore 348 en 1936. La population de Houat, moins importante que celle d'Hoedic à la fin du XIX^{e,} va être dynamisée entre les deux guerres par la construction en 1915 du port d'Er Beg par des prisonniers allemands. Rapidement, ce nouveau port se remplit d'une flottille de chaloupes de pêche que les Houatais se gardent bien de motoriser. Cette dynamique houataise va persister jusque dans les décennies d'après-guerre, sans connaître la crise qu'a vécue Hoedic.

Les deux îles étant maintenant autonomes de Le Palais, Martin Deschamps met en place au départ de Houat la première liaison maritime régulière et un service de poste, en direct vers Quiberon. Ouvert en 1913, l'hôtel Bourgès permet de recevoir à Houat des visiteurs du continent. C'est le début du tourisme insulaire. À Hoedic, ce n'est qu'en 1948 qu'Émile Carcanagues ouvre l'hôtel du Sémaphore.

Cultures dans la plaine du fort à Hoedic, *circa* 1900

Battage du blé à Hoedic, *circa* 1900

Théocraties apaisées, de 1940 à 1963

Toujours ignorées du continent, les communautés hoedicaises et houataises sont encore un peu plus isolées pendant les sombres années suivant la débâcle nationale de 1940. Pendant les années de guerre, Hoedic retrouve avec l'abbé Conan un recteur « à l'ancienne ». Il laisse le souvenir d'une poigne de fer en ces périodes de restriction, mais il contribue ainsi à assurer le ravitaillement de l'île, aidé de son expérience d'intendant de réserve. Les deux îles connaissent après guerre un mode de vie proche de celui du XIXe siècle, isolé et pauvre mais aussi apaisé, rythmé autour d'une vie religieuse omniprésente, d'un recteur qui est moins contesté et d'un modèle économique encore en quasi-autarcie autour de la pêche et de l'agriculture. Cependant, la culture de la pomme de terre — qui a

La traversée vers Houat et Hoedic sur l'*Angélus de la mer* assurant le service postal à la fin des années 1920. Le patron est Louis Le Hyaric de Houat. Au premier plan, Marc Raoul d'Hoedic.

remplacé le blé vers 1920 — disparaît vers la fin des années 1950. L'engraissement de cochons cesse au début des années 1960 puis l'élevage des vaches au milieu des années 1970.

À Houat, la destruction du port d'Er Beg par une tempête en 1951 va se transformer en un formidable tremplin de développement pour le demi-siècle à venir. Le nouveau port Saint Gildas, en eau par toute marée, est achevé en 1956. Il permet un renouvellement et une modernisation de la flotte de pêche, s'accompagnant d'une redynamisation de la vie insulaire. L'île héberge 45 bateaux de pêche et voit sa population augmenter jusqu'à 457 habitants au recensement de 1968. Hoedic ne bénéficiera pas d'un tel accélérateur du destin. Le port de l'Argol n'y est construit qu'en 1973, trop tard pour le renouveau significatif de la vie insulaire qu'a pu connaître l'île sœur. La population hoedicaise demeure aux alentours de 200 habitants entre les années 1950 et 1960.

L'électricité n'arrive qu'en 1963 sur les deux îles, parmi les dernières communes de France à être connectées. L'électricité, c'est la télévision, l'ouverture sur le monde extérieur. C'est aussi le froid qui conserve la pêche ou les aliments, la fin des salaisons. Les deux îles assistent dans les années 1960 aux derniers soubresauts d'un mode de vie ancestral.

Vers la modernité, de 1963 à 1990

Le continent se penche enfin sur le sort d'Hoedic et de Houat et leur apporte progressivement une modernisation technique avec l'électricité, l'eau, une assistance sanitaire et sociale et un port en eau par toutes marées à Hoedic. Pour

Flottille de pêche houataise dans le nouveau port d'Er Beg en 1924

SJP

Port Saint-Gildas à Houat, durant sa construction en 1959

soutenir le développement insulaire, une association des îles du Ponant (APPIP qui deviendra AIP) est créée en 1971, à l'initiative de Christian Bonnet alors député du Morbihan.

En mai 1968, première mesure administrative de protection de leur patrimoine naturel, un arrêté porte les deux îles à l'inventaire des « sites inscrits ». Par la suite, Hoedic en 1979 et Houat en 1981 accèdent au statut de « sites classés ». Et dans les mêmes années, en 1979, le Conservatoire du littoral fait une première acquisition dans l'archipel avec le fort d'Hoedic et 5 ha de lande attenante. Il va se rendre acquéreur au total de 37,5 ha à Hoedic et de 40 ha à Houat, soit environ 15 % du territoire des deux îles.

Cependant, les recteurs restent encore les principaux interlocuteurs des diverses autorités continentales. Le tourisme se développe fortement au début des années soixante. Le mode de vie insulaire traditionnel est peu à peu gagné par la modernisation, avec la présence croissante des résidents secondaires. Forte de sa dynamique activité de pêche, l'île de Houat reste plus réservée vis-à-vis du tourisme. En 1972, les pêcheurs s'investissent dans un projet d'écloserie de homards. Les résultats n'étant pas concluants, l'activité sera interrompue en 1984 et l'écloserie vendue en 1994 à la société de produits cosmétiques Daniel Jouvance.

Au cours des années soixante, l'ensemble des terres d'Hoedic, abandonnées par la culture dans les années 1950, est communalisé. Décision sans doute arbitraire, mais qui s'avérera une bénédiction pour maintenir l'urbanisation et la sauvegarde des paysages. La pêche professionnelle connaît de belles années avec un nouveau métier, le bar pêché au bahot. Très spécialisée, cette activité ne met

en œuvre que peu de bateaux. Hoedic se dépeuple progressivement (140 habitants en 1990) et glisse inexorablement vers un accueil, bien accepté, des activités de loisirs.

En 1990, un nouveau recteur est affecté aux deux îles. C'est alors que prennent fin deux siècles de prise en charge par les recteurs de la gestion administrative civile des communes.

Vers villégiature et plaisance, de 1990 à nos jours

En une génération, le contexte socio-économique s'est complètement renouvelé. Chacune des deux îles relève d'un conseil municipal plus opérationnel, appuyé d'un syndicat intercommunal. En 2015, elles intègrent la communauté des 24 communes AQTA (Auray-Quiberon-Terre Atlantique).

Les deux îles sont confrontées aux mêmes problèmes d'emploi, de logement, de peuplement et de saisonnalité que de nombreuses petites communes du littoral. La difficulté des liaisons maritimes reste un lourd handicap spécifiquement insulaire. En 2013, Houat ne compte plus que 250 habitants permanents et Hoedic 119. Ces chiffres ne reflètent cependant pas la part croissante de la population saisonnière, retraités ou résidents secondaires. 75,4 % des 240 maisons sont des résidences secondaires à Hoedic et 57,5 % des 329 maisons à Houat. Il n'y a plus de ruines, les dernières se sont arrachées à prix d'or et l'immobilier est devenu hors de prix.

Durant les mois d'été, plusieurs milliers de personnes sont présentes sur les deux îles. Les bateaux de plaisance se dénombrent par centaines dans les ports, ou en mouillage forain, quand le temps est favorable. Cette fréquentation élevée, motivée par un environnement naturel exceptionnel, devient difficile à contrôler. Par un effet pervers, elle génère des problèmes de cohabitation et des

dégradations environnementales, particulièrement visibles sur le sentier littoral. La pêche professionnelle est en forte régression à Houat et peine à se renouveler. Sa flotte en 2016 ne comprend guère plus de bateaux que celle d'Hoedic. C'est maintenant le tourisme qui fait vivre l'économie des deux îles qui retrouvent un destin commun. Dans ce contexte profondément bouleversé, les insulaires tentent de maintenir le cap. Les mentalités ont changé mais Houat et Hoedic gardent l'esprit de leurs anciens laissé en héritage.

Épilogue et perspectives

Ce survol met en évidence une histoire commune des deux îles depuis leur colonisation au tournant de l'an 1000 par les moines de Saint-Gildas-de-Rhuys, créditant leur statut d'îles sœurs. Les deux sœurs ne sont cependant pas jumelles. Elles ont connu en particulier depuis la Grande Guerre des périodes de prospérité et de vicissitudes propres à chacune. Hoedic a été prospère avec une population croissante jusqu'au milieu des années 1920, puis a sombré dans une crise qui ne s'est dénouée qu'après la guerre de 1939-1945. Houat relativement stable pendant la première moitié du XXe siècle connaît un renouveau économique brillant dans les années 1960, mais qui s'étiole à la fin du siècle.

Aujourd'hui, les destins se rejoignent. Les deux îles ont les mêmes atouts et les mêmes contraintes. Et les mêmes interrogations se posent sur leur futur. Comment gérer l'animation d'une vie permanente en déclin ? Comment contrôler une surfréquentation estivale croissante pour qu'elle ne devienne pas une nuisance ? Sans doute doivent-elles relever un même défi, celui de motiver et d'intégrer l'importante population des résidents non permanents dans la vie locale.

Quand le temps est favorable, les bateaux de plaisance se comptent par centaines dans les ports ou en mouillage forain

Iconographie

AGV Archives du Génie à Vincennes, CP Christophe Pannetier, GM, Georges Mouchon, FM fonds Melvan, PB Pierre Buttin, SJP Saint-Just Péquart.

Références

- Betton J.-S., 2015 — La vie à Houat et à Hoedic au Siècle des lumières. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 61, p. 9-20.
- Buttin H., 2003 — Passeport pour Hoedic. Édition des Écrivains, 260 p.
- Buttin H., 2004 — Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 1, p. 39-54.
- Buttin H., 2008 — Histoire de l'Église sur deux petites îles du Ponant : les préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 5, p. 31-56.
- Buttin H., 2010 — Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocraties spontanées (1786-1820). *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 7, p. 9-74.
- Buttin H., 2011 — Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1821-1850). *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 8, p. 45-80.
- Buttin H., 2012 — Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1850-1873). *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 9, p. 33-64.
- Buttin P., 2014 — Démographie d'Hoedic et de Houat. *Lettre de Melvan*, n° 22, p. 1-2.
- Buttin P., Buttin H., 2015 — Fortification des îles de Houat et d'Hoedic au XIXe siècle. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 12, p. 115-150.
- Buttin P., 2016 — Les « Derniers Hoedicais », chronique des années 1945-1973. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 13, p. 9-128.
- Delalande J.-M. (abbé), 1950 — *Hoedic et Houat : histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan*. Librairie L et A. Guéraud et Mazeau, 120 p.
- Hartemann C., 2013 — Houat et Hoedic dans le Voyage en France d'Ardouin-Dumazet*. Melvan, La Revue des deux îles*, n° 10, p. 135-162.
- Hatchiss G., 2006 — Chronologie d'Hoedic et de Houat. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p. 9-24.
- Le Cam L., 1932 — *Houat et Hoedic : histoire, charte, récits de voyages*. Vannes, Imprimerie Galles, 130p.
- Lévi A., Harrold J., Le Moing G., Ériau J.-M., 2010 — La Bataille des Cardinaux. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 7, p. 85-144.
- Leurette D., Thomas A., 2009 — Abbé Auguste Thomas, recteur d'Hoedic de 1960 à 1966. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 6, p. 27-50.
- Mauffret C., 2015 — Houat et Hoedic au XVIIIe siècle révélées par les registres paroissiaux. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 12, p. 9-50.
- Mauffret C., 2017 — Prêtres desservant les îles de Houat et d'Hoedic au XVIIe et XVIIIe siècles. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 14, p. 69-101.
- Paisant C., 2016 — L'école des sœurs à Houat et Hoedic sous la Troisième république : la règle et l'exception. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 13, p. 177-188.
- Péquart S.-J., 2007 — La décadence économique d'une île. Marthe et Saint-Just Péquart, archéologues des îles. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 4, p. 149-172.
- Urbain C., 2010 — Georges Mouchon, excursion de Belle-Île à Houat en 1900. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 10, p. 163-181.
- Vielvoye A., 2013 — *Trouz er Mor*, presse locale et vie quotidienne à Houat entre 1965 et 1975. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 10, p. 9-38.
- Vielvoye A., 2013 — Presse locale et vie quotidienne à Houat, 1882-1994. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 11, p. 149-184.
- Vielvoye A., 2017 — L'engagement à Houat de la dynastie Bolloré. M*elvan, La Revue des deux îles*, n° 14, p. 119-162.
- Zuber V., 2014 — De la théocratie à la laïcité, tentative de normalisation « républicaine » des îles de Houat et Hoedic à la fin du XXe siècle. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 11, p. 53-72.

Le Mor Braz sous l'influence de deux grands fleuves, la Loire et la Vilaine

Le Mor Braz est une baie relativement confinée, recevant des flux importants de sels nutritifs apportés par la Loire et la Vilaine en provenance de leurs bassins versants. C'est un des sites les plus sensibles de France aux effets de l'accumulation de ces nutriments. Le développement explosif des algues planctoniques qui en résulte peut se manifester par des phénomènes d'eaux brunes, d'eaux rouges, d'eaux vertes, une désoxygénation de l'eau ou le développement de phytoplancton toxique. Les progrès de l'océanographie permettent aujourd'hui de comprendre les enchaînements entre ces étapes de l'évolution des eaux littorales.

Pierre Aurousseau
Alain Ménesguen
Yves Le Médec

Le Mor Braz peut être considéré comme une unité marine partiellement fermée, du moins au sens hydrodynamique[1]. Ses échanges avec l'océan Atlantique sont en effet limités par la configuration géographique entravant partiellement les courants. On peut le constater visuellement depuis certains sites de la presqu'île de Rhuys : Belle-Île-en-Mer vient s'intercaler dans l'espace laissé libre entre la pointe ouest de l'île de Houat et la pointe du Conguel (pointe sud de la presqu'île de Quiberon).

Pour illustrer ce caractère hydrodynamiquement fermé, on remarquera que le panache de la Vilaine et le panache de la Loire confluent la plupart du temps en mer pour former un panache unique. Le terme panache que l'on utilise pour décrire la forme que prennent les eaux influencées par les apports des fleuves provient de sa forme de plume. Remarquons qu'en anglais, on utilise le terme « plume » pour panache (*river plume*).

En l'absence de force extérieure, le panache d'un fleuve devrait s'éloigner de manière perpendiculaire à la côte. Mais les panaches de nos fleuves sont soumis à des forces extérieures, la plus puissante étant la force de Coriolis. Cette force due à la rotation de la terre est responsable d'une déviation des courants marins et des courants atmosphériques. Dans l'hémisphère nord, la force de Coriolis détourne le sens du courant vers la droite. Les panaches de la Loire et de la Vilaine sont ainsi détournés vers l'ouest-nord-ouest, le long de la côte sud de la Bretagne. Cependant cette dérive vers l'ouest-nord-ouest est contrariée par la présence de la presqu'île de Quiberon.

Cette notion « d'espace hydrodynamiquement fermé » est, depuis quelques années, devenue classique en océanographie. Historiquement elle s'appliquait

1. Dans cet article, nous admettrons comme définition du Mor Braz, l'étendue marine limitée à l'est par l'estuaire de la Vilaine, à l'ouest par la presqu'île de Quiberon et au sud par Belle-Île-en-Mer, les îles d'Houat, Hoedic, les Grands Cardinaux et le plateau du Four.

à des « espaces géographiquement fermés ». La lagune de Thau ou la lagune de Venise en constituent de bons exemples. Cette dernière est fermée par le cordon du Lido qui réduit fortement les échanges entre la lagune et la mer Adriatique. Une des avancées de la science océanographique, durant ces dernières décennies, a été de comprendre que des espaces maritimes peuvent ne pas être fermés physiquement mais l'être hydrodynamiquement.

On a pensé pendant longtemps qu'on ne pouvait observer des espaces hydrodynamiquement fermés que dans des mers dépourvues de marées. L'existence de marées avec des marnages[2] plus ou moins importants semblait constituer une garantie de renouvellement des eaux et d'échanges importants avec l'océan plus au large. L'observation des marées vertes dans des baies largement ouvertes vers le large comme la baie de Saint-Brieuc ou la baie de Lannion et dans des secteurs de la côte bretonne soumis à des marnages élevés a perturbé les esprits pendant un certain temps. Comment peut-on avoir des eaux fortement concentrées en nitrates dans des baies largement ouvertes ? Comment se fait-il que les algues vertes produites ne soient pas rapidement évacuées vers le large dans de telles baies ? Il a fallu comprendre que ces baies ouvertes n'étaient pas le siège d'un fort renouvellement des eaux. Si à marée haute on jette un bouchon à la mer dans le fond de la baie de Saint-Brieuc, il va s'éloigner vers le large à marée descendante puis remonter très près de sa position d'origine à la marée haute suivante. Le chemin qui sépare la position de départ de la position d'arrivée au bout d'une période de marée, appelé « courant résiduel de marée », est très faible voire nul au fond de certaines baies. C'est ce qui explique pourquoi on peut avoir un espace maritime géographiquement ouvert mais plus ou moins hydrodynamiquement fermé.

D'autres sites dans le monde constituent d'excellents exemples d'espaces hydrodynamiquement fermés. On citera le golfe du Mexique fermé à l'est par la presqu'île de Floride, au sud par la presqu'île du Yucatan et vers le sud-est par les îles de Cuba, Haïti….

Le Mor Braz sous influence de deux grands bassins versants, la Loire et la Vilaine

La Loire et la Vilaine sont deux fleuves dont les exutoires sont peu éloignés l'un de l'autre. Ils sont alimentés par deux grands bassins versants. D'une superficie de 117 500 km^2, celui de la Loire est le plus grand bassin versant situé sur le territoire français. Il représente à lui seul approximativement 1/5 de la superficie de la France métropolitaine. Le bassin versant de la Vilaine est le plus grand bassin versant de Bretagne avec une superficie de 10 000 km^2. Il représente à lui seul environ 1/3 de la superficie de la Bretagne. Ces deux grands bassins versants ont un fort impact sur le fonctionnement du Mor Braz[3].

2. Amplitude des marées.
3. Baudrier 2002.

Chacun de ces deux fleuves produit en mer un panache de dilution où les eaux marines sont influencées par les apports d'eau douce et de nutriments provenant des bassins versants. Ces nutriments que l'on appelle aussi « sels nutritifs » dans le langage courant sont constitués d'azote, de phosphore, de silice et d'autres éléments (calcium, potassium, etc.). On peut dire que ces fleuves nourrissent le Mor Braz. Sans ces apports, les eaux du Mor Braz seraient « oligotrophes », c'est à dire pauvres en nutriments, comme le sont naturellement les eaux marines du golfe de Gascogne. Pour fixer les idées, les teneurs en azote de l'océan oligotrophe sont de l'ordre de 1 micromole par litre d'azote sous forme nitrique (soit environ 0,06 mg/L de nitrate) à comparer à la teneur des fleuves Vilaine et Loire plutôt aux alentours de 500 micromoles par litre (soit 30 mg/L de nitrate[4]). Ceci signifie que nos deux fleuves ont des concentrations en nitrate environ 500 fois plus élevées que l'océan oligotrophe.

Consécutivement à la proximité entre les exutoires de la Loire et de la Vilaine, les panaches de ces deux fleuves confluent le plus souvent en mer pour ne former qu'un seul panache. Détourné vers la droite par la force de Coriolis, il vient lécher la côte sud de la presqu'île de Rhuys, puis la côte sud de la Bretagne, jusqu'au pays Bigouden (fig. 1). On constate que la presqu'île de Quiberon constitue un obstacle à la libre circulation du panache vers l'ouest. Le panache contourne la presqu'île et vient ainsi baigner les côtes de Belle-Île-en-Mer avec des concentrations de l'ordre de 15 micromoles d'azote. Ensuite, il vient recoller la côte sud de la Bretagne devant la rade de Lorient où il est de nouveau enrichi à des concentrations de l'ordre de 20 micromoles d'azote par litre par les apports du Blavet et du Scorf.

Un modèle numérique hydrodynamique (MARS3D, Ifremer) permet de mettre en évidence le rôle de la force de Coriolis et de la presqu'île de Quiberon. Cette simulation (fig. 2), faite par Morgan Dussauze (société Actimar à Brest) et Alain Ménesguen, a été réalisée en ne prenant en compte que la contribution de la Loire ; elle montre qu'en absence de force de Coriolis, le panache de la Loire stagnerait à proximité de l'exutoire de la Loire en s'évasant de manière approximativement symétrique vers l'ouest et vers l'est. Dans la situation réelle, en présence de la force de Coriolis, le panache s'allonge vers l'ouest en direction de l'île de Groix et il y a un impact de la Loire, faible mais sensible, jusqu'en mer d'Iroise et en entrée de Manche[5]. Si l'on réalise une simulation en supprimant virtuellement la presqu'île de Quiberon, le panache va plus intensément vers l'ouest, il colle davantage à la côte sud de la Bretagne et vient moins baigner les côtes de Belle-Île-en-Mer. La côte sud-ouest de Belle-Île est moins sous l'influence du panache de la Loire.

4. Les concentrations en nitrate, silice, *etc.* sont habituellement exprimées en mg/L dans les eaux douces. Cependant, en océanographie, elles sont exprimées en micromoles par litre, expression permettant de rendre le résultat indépendant de la forme chimique. Ainsi, une eau qui contient 10 micromoles d'azote sous forme de nitrate contient aussi 10 micromoles de nitrate, or 10 micromoles de nitrate représentent 6,2 mg/L de nitrate et 10 micromoles d'azote représentent 1,4 mg/L d'azote.
5. Ménesguen, Dussauze 2015.

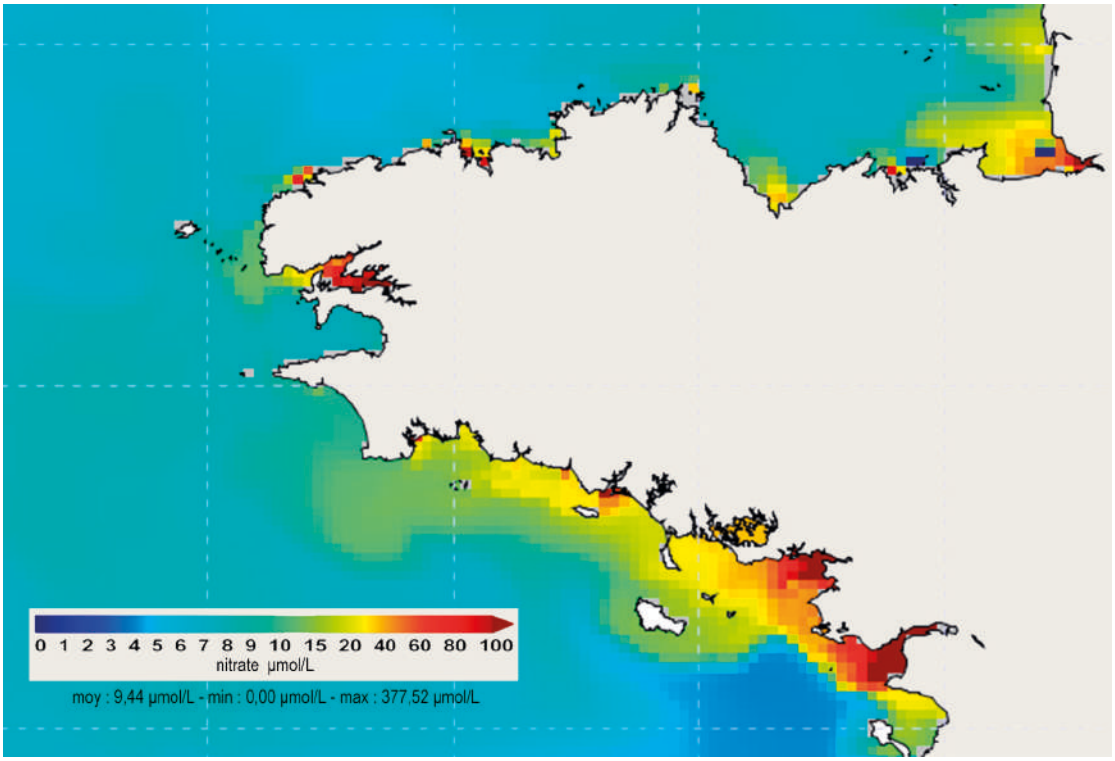

Fig. 1 - Image de la concentration en nitrate modélisée pour le 28 février 2010 (modèle ECO-MARS3D Bretagne previmer.org).

Fig. 2 - Simulation montrant le rôle de la force de Coriolis et de la presqu'île de Quiberon, situation du 2 décembre 2006 (Actimar Ifremer).

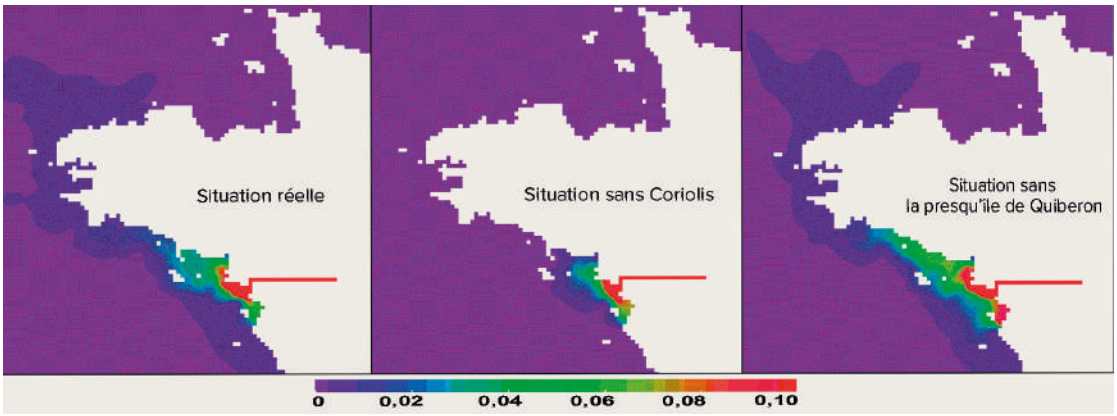

Bassin versant		Vilaine - 10 000 km²			Loire - 117 500 km²			total
	Flux	total t N (x1000)	spécifique kg N/ha	part Vilaine	total t N (x1000)	spécifique kg N/ha	part Loire	t N (x1000)
	min	4,3	4	13 %	29,0	2	87 %	33.3
	max	38,9	39	14 %	244,9	21	86 %	283. 7
	moyenne	**15,8**	**16**	**13 %**	**106,7**	**9**	**87 %**	**122,5**
Années peu arrosées	1983-84	9,3	9	13 %	62,3	5	87 %	71,6
	1991-92	4,4	4	13 %	29,0	2	87 %	33,4
	1996-97	8,1	8	8 %	88,5	8	92 %	96,6
	2001-02	8,4	8	11 %	66,2	6	89 %	74,6
	2001-05	5,0	5	8 %	57,4	5	92 %	62,4
Années très arrosées	1987-88	26,8	27	12 %	194,4	17	88 %	221,2
	1993-94	29,4	29	11 %	244,9	21	89 %	274,4
	1994-95	30,4	30	13 %	208,3	18	87 %	238,8
	1998-88	25,5	25					
	2000-01	38,9	29	16 %	206,3	18	84 %	245,2
	2000-07	25,7	26					

Tab. 1 - Flux totaux et flux spécifiques d'azote sortant de la Vilaine et de la Loire.

Flux d'azote émanant des deux plus gros contributeurs

La Loire et la Vilaine sont les deux plus gros contributeurs au flux d'azote alimentant le Mor Braz. Ils écrasent les autres rivières par la superficie de leurs bassins versants.

Les flux sortants du bassin de la Vilaine varient d'une année à l'autre, de 4 291 tN (tonnes d'azote) pour l'année hydrologique 1988-89 à 38 850 tN pour l'année hydrologique 2000-01 exceptionnellement arrosée. La moyenne des flux sortants du bassin de la Vilaine se situe à 15 833 tN. Sur la période 1980-2012, on a observé plusieurs années très peu arrosées : 1983-84, 1991-92, 1996-97, 2001-02, 2004-05. Les années plus exceptionnellement arrosées ont été les années : 1987-88, 1993-94, 1994-95, 1998-99, 2000-01 et 2006-07. Dans le cas de la Vilaine, les flux varient d'un facteur 9 entre les années les moins arrosées (flux de 4 291 tN) et celles les plus arrosées (flux de 38 850 tN).

En ce qui concerne la Loire[6], les flux sortants varient d'une année à l'autre de 29 022 tN pour l'année hydrologique 1991-92 à 244 924 tN pour l'année hydrologique 1993-94, année exceptionnellement arrosée. La moyenne des flux sortants du bassin de la Loire se situe à 106 660 tN. Après l'année hydrologique 1983-84 très peu arrosée avec un flux d'azote faible de 62 330 tN, on retrouve les mêmes années très peu arrosées que pour la Vilaine. Les années plus exceptionnellement arrosées ont été : 1987-88, 1993-94, 1994-95, 2000-01.

Le tableau 1 apporte des informations intéressantes : on retrouve les mêmes années peu arrosées dans le bassin de la Vilaine et de la Loire (1983-84,

6. Guillaud *et al.* 2008.

1991-92, 1996-97, 2001-02, 2004-05) et les mêmes années fortement arrosées (1987-88, 1993-94, 1994-95, 1998-99, 2000-2001). On voit aussi que la Vilaine représente selon les années de 8 à 16 % des apports totaux de nitrate, mais que les flux spécifiques par hectare sont approximativement deux fois plus élevés dans le bassin de la Vilaine que dans le bassin de la Loire. Dans le cas de la Loire les flux varient d'un facteur (8,3) voisin de celui de la Vilaine entre les années les moins arrosées (flux de 29 022 tN) et les années les plus arrosées (flux de 244 924 tN).

On ne débattra pas ici de l'origine de ces flux de nitrate : on admet qu'en Bretagne, l'agriculture en est responsable en moyenne d'environ 95 %. Dans le cadre du Plan Algues Vertes, les territoires, c'est-à-dire les bassins versants, ont dû établir des diagnostics qui ont démontré que les flux de nitrate étaient d'origine agricole de 92 à plus de 95 % selon les cas.

Consécutivement à ces apports provenant des fleuves et de leurs bassins versants, les eaux littorales sont enrichies d'un facteur 100 par rapport à l'oligotrophie à proximité des exutoires. Quand on s'éloigne des exutoires, les eaux enrichies en nitrate sont progressivement diluées dans l'eau de mer pour descendre à des concentrations de 50, puis 20, puis 10 micromoles par litre, voire moins.

Déséquilibre azote/silice

Pour analyser l'impact des apports des fleuves sur les eaux du Mor Braz, il ne convient pas seulement de prendre en compte l'effet des composés azotés mais de considerer aussi deux autres macronutriments[7]. On s'intéressera en premier lieu à la silice. Il pourrait paraître étrange qu'elle soit considérée comme un macronutriment. Cela provient d'une spécificité des premières étapes de la chaîne alimentaire dans les eaux douces et dans les eaux marines. Le plus souvent la première étape de la chaîne alimentaire est tenue dans les eaux par des micro-organismes tout à fait particuliers du phytoplancton[8] : les diatomées. Elles ont la particularité d'être parmi les rares êtres vivants ayant des besoins substantiels en silice, du fait de leur squelette siliceux (fig. 3). Pour se développer, les diatomées ont besoin de silice (Si), d'azote (N) et de phosphore (P).

La silice présente dans les eaux douces provient de l'altération des roches et de la dégradation de nombreux constituants des sols et du sous-sol, notamment de l'action de l'eau (hydrolyse) sur le quartz présent dans de nombreuses roches et dans les constituants sableux et limoneux des sols. Elle provient aussi de l'hydrolyse de silicates comme les feldspaths, les micas et des argiles des sols. On considère que la silice se trouve dans l'eau sous forme d'acide orthosilicique de formule H_4SiO_4.

On peut considérer en première approximation que l'action de l'homme dans les bassins versants n'a pas modifié les concentrations et les flux de silice dans la Vilaine et la Loire, même si ce raisonnement n'est pas acceptable pour tous

7. Nutriments nécessaires à la vie en quantités substantielles, qui se mesurent en mg/L dans les fleuves.
8. Le phytoplancton est l'ensemble des organismes microscopiques vivant en suspension dans l'eau et appartenant au règne végétal.

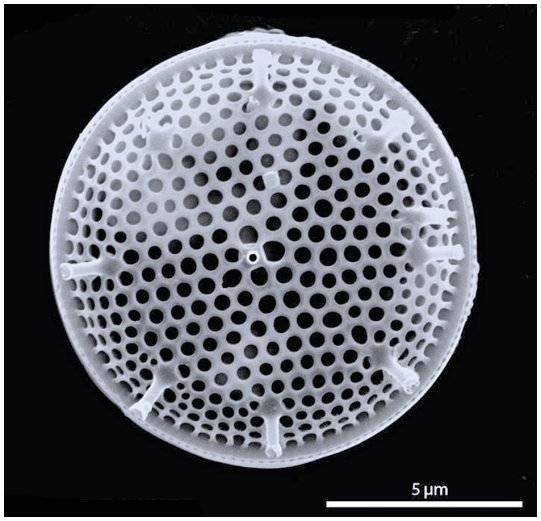

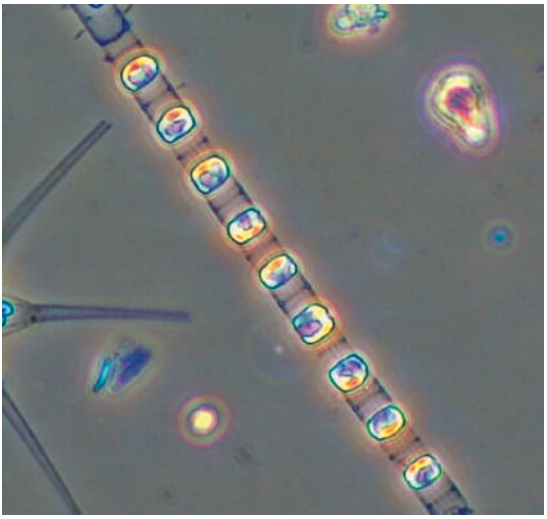

Fig. 3 - Squelette siliceux de diatomées marines du genre *Thalassiosira sp.* à gauche et *Skeletonema sp.* à droite (Ifremer).

les fleuves, car il existe bon nombre de fleuves et de rivières dont la partie aval du cours est lente, ou entravée par des barrages ou des écluses ayant un effet important sur les concentrations et les flux de silice sortants des bassins versants.

Pour la Vilaine, la concentration en silice est de l'ordre de 10 mg/L (exprimé en SiO_2), soit de l'ordre de 170 micromoles par litre. Cette concentration est assez stable tout au long de l'année et, en conséquence, les flux de silice sortant du bassin de la Vilaine dépendent principalement de la lame d'eau écoulée annuelle, donc du caractère plus ou moins pluvieux de l'année.

On observera que les concentrations en silice des eaux des fleuves varient d'un bassin à l'autre. Cette variation dépend de la capacité des constituants des sols et du sous-sol à libérer de la silice en solution par hydrolyse des constituants siliceux. Certains fleuves ont des concentrations en silice plus faibles que la Vilaine et la Loire, d'autres au contraire des concentrations plus élevées.

Depuis le début des années 1970, les concentrations en azote et en phosphore ont par contre beaucoup changé dans la Loire et la Vilaine. Les eaux des fleuves qui nourrissent le Mor Braz sont aujourd'hui plus riches en azote (sous forme nitrique, ammoniacale et organique) qu'en silice. Les concentrations sont de 2 à 3 fois plus élevées en composés azotés qu'en silice (de 400 à 500 micromoles d'azote pour 150 à 200 micromoles de silice). Avant les années 1970, les concentrations en composés azotés étaient plus faibles qu'en silice (moins de 100 micromoles d'azote pour 150 à 200 micromoles de silice).

Les évolutions qui se sont produites dans les fleuves nourrissant le Mor Braz sont donc de deux types : une augmentation des concentrations et des flux de certains macronutriments comme l'azote et le phosphore[9] et une inversion du

9. Introduire le rôle du phosphore dans le raisonnement compliquerait inutilement cet article. Les stocks de phosphore présents dans les sédiments peuvent intervenir dans les phénomènes d'eutrophisation, du moins tant que les profondeurs sont

rapport en atomes azote sur silice (N/Si), qui était antérieurement inférieur à 1 et à présent compris entre 2 et 3.

Bloom printanier primaire de diatomées

En région tempérée, la fin de l'automne, l'hiver et le début du printemps correspondent aux périodes de l'année les plus pluvieuses : les débits des rivières sont plus importants et les flux de nutriments plus élevés. Les eaux littorales s'enrichissent alors en macronutriments (azote, silice, phosphore). L'eau étant froide et l'ensoleillement limité, le phytoplancton se développe peu et les apports de macronutriments provenant des bassins versants enrichissent les eaux littorales. Cet enrichissement commence à proximité des exutoires des fleuves mais progressivement il est diffusé vers le large sur des distances de plus en plus considérables (fig. 1).

À partir du printemps, l'ensoleillement augmente progressivement ainsi que la température des eaux littorales. Le phytoplancton commence à se multiplier dans un milieu marin plus riche en nutriments et avec des conditions physiques devenues favorables. Les premières espèces à proliférer sont des diatomées au squelette siliceux. On parle de *« floraison phytoplanctonique »*, ou bien de *« développement phytoplanctonique »*, ou encore de *« bloom phytoplanctonique »*. D'origine anglaise, le terme « *bloom* » s'est progressivement imposé dans le langage scientifique français, même s'il ne signifie rien de plus à l'origine que *« floraison »*. *« Bloom »* est de même racine que le mot allemand « *blume* » signifiant *« fleur »*. Ce terme a pris dans notre langue une connotation d'explosion, de floraison rapide, soudaine et massive pour décrire les proliférations intenses se produisant dans les eaux eutrophes[10], qui auraient été mal décrites par les mots de *« floraison »* ou de *« prolifération »*.

Si les estuaires de la Loire et de la Vilaine n'étaient pas anormalement enrichis en nutriments, il se produirait bien des proliférations phytoplanctoniques primaires de diatomées au printemps, mais elles resteraient dans certaines limites, peut-être en dessous du seuil du bloom, fixé à 1 million de cellules par litre. Cependant, avec les apports massifs de nutriments, en particulier de composés azotés, au premier rang d'entre eux de nitrate, il se produit des blooms primaires de diatomées de plusieurs millions de cellules par litre se traduisant par des phénomènes d'eaux colorées.

Le bloom illustré en figure 4, observé le 14 mars 2015, couvrait une grande partie de l'estuaire de la Loire et de la Vilaine. Il n'était cependant pas observable depuis la côte où persistait une bande d'eau non affectée d'une largeur d'environ 1 km. Ces eaux brun noir ont été prélevées par Ifremer qui a identifié deux espèces de diatomées : *Skeletonema sp.* (1,4 million de cellules par litre) et *Thalassiosira sp.* (1,7 million de cellules par litre). La couleur sombre résulte de la présence dans les diatomées de deux types de pigments : des pigments verts chlorophylliens et des pigments rouges. Ce sont ces pigments

faibles. Par ailleurs, le recyclage du phosphore est très rapide dans les eaux marines et dans les eaux littorales. (Ménesguen et Dion 2009)

10. Eaux enrichies en éléments nutritifs.

Fig. 4 - Eaux brun-noir dues à un bloom de diatomées dans l'estuaire de la Vilaine, le 14 mars 2015 (Y. Le Médec).

Fig. 5 - Panache de nitrate simulé devant les estuaires de la Loire et de la Vilaine dans les jours qui ont précédé le bloom de diatomées responsable des eaux brunes, le 14 mars 2015 (previmer.org).

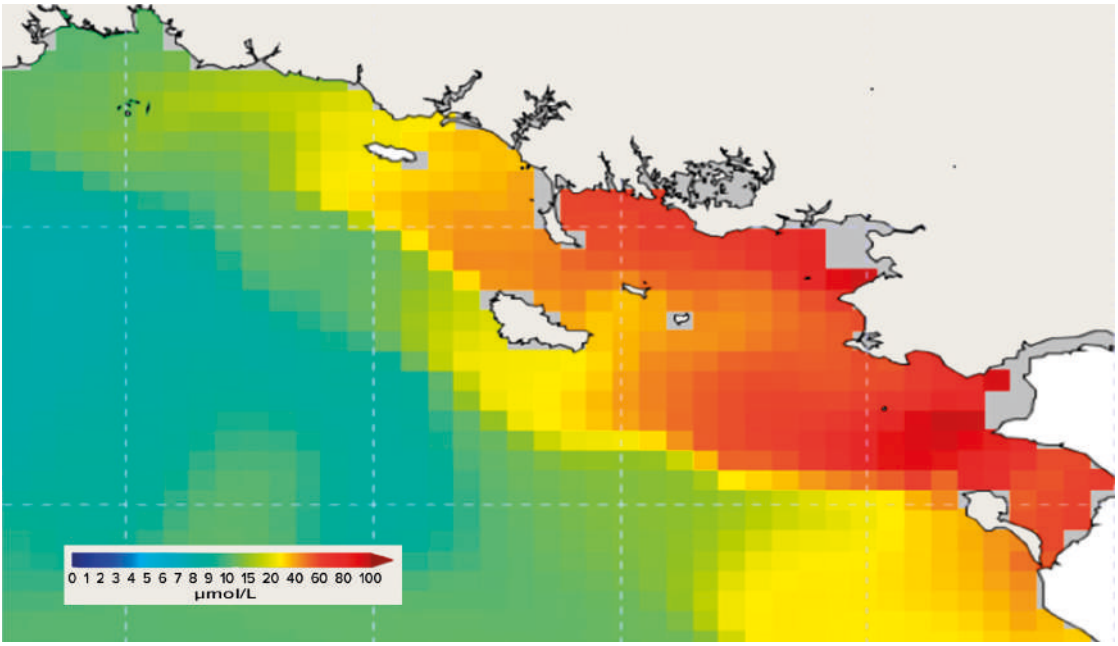

qui permettent aux diatomées — organismes autotrophes — de synthétiser de la matière organique à partir de macronutriments minéraux, en utilisant l'énergie de la photosynthèse.

Ce phénomène de mars 2015 s'explique par un enrichissement assez exceptionnel du Mor Braz, dans les jours précédents, par des nitrates apportés par la Loire et la Vilaine (fig. 5). Le bloom a duré plusieurs jours puis a été dispersé par les grandes marées d'équinoxe.

Quand les diatomées meurent (au bout de quelques jours) leurs squelettes plus lourds que l'eau sédimentent en formant une boue noire sur les fonds. Ce type de sédiment est connu des pêcheurs qui remontent parfois leurs dragues engluées dans une boue noire.

Des blooms primaires du même type avaient déjà été observés sur les mêmes sites dans les années antérieures, avec d'autres espèces comme *Cerataulina sp.*, et parfois des densités encore plus élevées, jusqu'à 7 millions de cellules par litre. Mais c'est la première fois que l'on dispose de photos aériennes de ces blooms spectaculaires.

Bloom secondaire de dinoflagellés rouges (*Noctiluca scintillans*)

Après le bloom primaire décrit précédemment, la matière organique des diatomées constitue un aliment pour des espèces hétérotrophes, c'est-à-dire non capables de synthétiser elles-mêmes de la matière organique et devant se nourrir de matière organique préexistante.

Ces espèces hétérotrophes vont proliférer à leur tour sur cette ressource alimentaire présente en grande quantité, en produisant un bloom que nous appellerons secondaire. Le Mor Braz est périodiquement le siège de blooms secondaires à *Noctiluca scintillans* responsable d'eaux rouges, aussi appelées marées rouges (fig. 6). De telles marées rouges à *Noctiluca scintillans* ont été observées ces dernières années : en été 2013 sur la côte sud de la presqu'île de Rhuys, en été 2014 à la Trinité et en été 2015 sur la côte sud de Belle-Île-en-Mer et devant Étel.

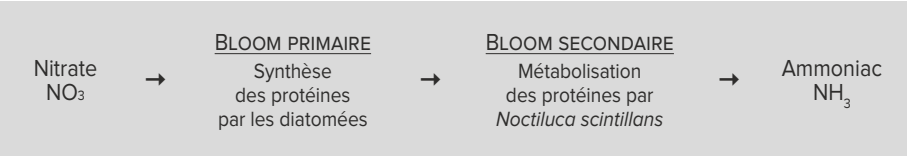

Noctiluca scintillans est un dinoflagellé, algue unicellulaire dépourvue de pigments chlorophylliens mais doté d'un flagelle. La digestion de la part protéique dont il se nourrit fournit de l'ammoniac, qui se concentre dans des vésicules ammoniacales à l'intérieur de la cellule. Le couple diatomées-*Noctiluca scintillans* assure à lui seul un cycle complet de synthèse puis métabolisation des protéines, partant de l'azote minéral (nitrate) et conduisant à l'azote ammoniacal.

Dans le bloom observé au large d'Étel, les effectifs de *Noctiluca scintillans* sont de l'ordre de 1 million de cellules par litre. On connaît de par le monde des blooms qui approchent les 2 millions de cellules par litre. Avec de tels effectifs, les teneurs en ammoniac peuvent monter jusqu'à 400 mg d'azote par litre, ce qui n'est pas très éloigné de la teneur en azote de l'urine. *Noctiluca scintillans* est de ce fait considéré comme « harmfull » (dangereux) par les Anglo-saxons.

Noctiluca scintillans a aussi la caractéristique d'être bioluminescent la nuit, quand l'eau est agitée, d'où l'origine de son nom *Noctiluca* pour *« lumière dans la nuit »* et *scintillans* pour *« scintillant »*. Les eaux luminescentes sont souvent observées la nuit dans le Mor Braz et dans le golfe du Morbihan (fig. 7).

Fig. 6 - Eaux rouges à Noctiluca scintillans devant Étel, le 27 mai 2015 (Y. Le Médec).

Fig. 7 - Eaux luminescentes à *Noctiluca scintillans* à l'île d'Houat au printemps 2015 (Laurent Laveder).

Fig. 8 - Bouée MOLIT dans l'estuaire de la Vilaine (Y. Le Médec).

Bloom secondaire de dinoflagellés verts

Comme nous l'avons vu, les eaux des fleuves sont aujourd'hui plus riches en composés azotés qu'en silice, dans un rapport compris entre 2 et 3. Ce déséquilibre fait que la silice est le facteur limitant du développement et de la prolifération des diatomées à la fin du bloom primaire. Le bloom de diatomées épuise en premier la silice et non les nitrates. Ceci est mis en évidence par les mesures de la bouée MOLIT placée par Ifremer[11] dans l'estuaire de la Vilaine (fig. 8). Le taux de silice dans l'eau de mer, qui atteint pendant l'hiver une concentration de l'ordre de 15 micromoles par litre, chute pour tendre vers zéro : c'est l'épuisement en silice. Par contre, comme l'azote est disponible en excès, le bloom de diatomées en consomme une partie, mais il n'y a pas épuisement. Il en résulte un déséquilibre croissant du rapport N/Si qui augmente pour atteindre 10, et jusqu'à 17 en 2003.

Le rapport N/Si mesuré par la bouée MOLIT à la fin de l'hiver est proche de celui mesuré dans les eaux douces, compris entre 2 et 3 (tab. 2). Par contre, compte tenu de la dilution par l'eau de mer, les concentrations mesurées par la bouée sont plus faibles que celles mesurées dans la Vilaine : pour la silice de l'ordre de 15 micromoles par litre à la bouée, pour 150 à 200 micromoles par litre dans la Vilaine, et pour le nitrate de 35 à 55 micromoles par litre à la bouée, pour 400 à 500 micromoles par litre dans la Vilaine. Le taux de dilution de l'eau provenant de la Vilaine est du même ordre de grandeur pour la silice et le nitrate, voisin de 10.

11. Repécaud *et al.* 2009.

	Azote (N) µmole/L	Silice (Si) µmole/L	rapport N/Si
Eaux de la Vilaine - début année 1970	100	150 - 200	0,50 - 0,66
Eaux de la Vilaine - aujourd'hui	400 - 500	150 - 200	2,00 - 2,33
Mesure la bouée Molit	35 - 55	15	2,33 - 3,66

Tab. 2 - Déséquilibre des eaux douces et des eaux du Mor Braz. Dans les années 1970, les eaux étaient plus riches en silice qu'en azote avec un rapport N/Si inférieur à 1. Aujourd'hui, les eaux de la Vilaine et de l'estuaire sont plus riches en azote qu'en silice avec un rapport N/Si supérieur à 2 ou 3. Les eaux de l'estuaire mesurées par la bouée MOLIT ont le même rapport N/Si que celles de la Vilaine ; elles résultent simplement d'une dilution d'un facteur 10 des eaux de la Vilaine par l'eau de mer.

L'eau épuisée en silice n'est plus propice au développement des diatomées mais les autres nutriments encore abondants, et notamment l'azote, vont permettre la prolifération d'espèces qui n'ont pas de besoin en silice. Parmi ces espèces dites opportunistes se trouvent couramment des dinoflagellés à croissance plus lente que les diatomées, par exemple *Lepidodinium chlorophorum*, une habituée du Mor Braz depuis quelques années. Sa richesse en chloroplastes et en chlorophylle lui donne une couleur verte soutenue, quasi fluorescente. Quand elle est présente avec de fortes concentrations, elle génère des eaux vertes assez habituelles dans le Mor Braz (fig. 9 et 10).

Sur la figure 10, on voit dans l'axe de l'estuaire de la Vilaine à marée basse les eaux turbides (troubles) contenant une importante quantité de matières en suspension qui ne laisse pas passer la lumière. En conséquence, le phytoplancton ne peut pas s'y développer. Par contre, de part et d'autre de l'axe de l'estuaire, avec des eaux moins turbides, les conditions sont favorables à la prolifération de *Lepidodinium chlorophorum* qui colore les eaux en vert.

Les eaux vertes à *Lepidodinium chlorophorum* sont observées pratiquement chaque année dans l'estuaire de la Vilaine, celui de la Loire et au-delà. Les populations de *Lepidodinium* se mesurent en millions de cellules par litre.

Quand le bloom de *Lepidodinium* se produit, les eaux de surface sont sursaturées en oxygène (c'est-à-dire que la quantité d'oxygène produite par photosynthèse par *Lepidodinium* dépasse la quantité maximale d'oxygène que l'eau peut contenir par simple dissolution physique). La bouée MOLIT a par exemple enregistré (fig. 11) les sursaturations en oxygène causées en surface par trois blooms entre début juin et fin juillet 2009, avec des teneurs en oxygène de l'ordre de 9,5 à 10 mg/l d'oxygène dissous alors que la teneur à saturation était de l'ordre de 7,5 – 8,0 mg/L.

Hypoxie et anoxie des eaux

Dès que l'eau est colorée, elle ne laisse passer la lumière solaire que sur une faible profondeur, ce qui plonge une grande partie des cellules de *Lepidodinium* dispersées sur la colonne d'eau dans l'obscurité permanente, donc dans

Fig. 9 - Eaux vertes dues à un bloom de *Lepidodinium chlorophorum* à l'embouchure de la Vilaine, le 3 juillet 2014 (Y. Le Médec)

Fig. 10 - Eaux vertes à *Lepidodinium chlorophorum* de part et d'autre de l'axe de la Vilaine, le 11 juillet 2015 (Y. Le Médec)

l'incapacité de photosynthétiser et dans l'obligation de recourir à la respiration, consommatrice d'oxygène, pour assurer les besoins énergétiques du métabolisme. Après avoir ainsi abaissé la teneur en oxygène des eaux de fond par leur respiration, les cellules de *Lepidodinium* meurent au bout de quelques jours, descendent dans la colonne d'eau et commencent à sédimenter. Les bactéries qui vont intervenir dans la métabolisation de cette matière organique abondante ont des besoins très importants en oxygène pour en assurer la reminéralisation.

On arrive alors à une situation paradoxale avec en surface des eaux sursaturées en oxygène et en profondeur des eaux appauvries en oxygène, on parle d'hypoxie de fond. Le niveau de l'anoxie, en dessous de 2 mg/L d'oxygène dissous, est parfois atteint quand les eaux sont insuffisamment riches en oxygène pour assurer la vie.

Quand l'hypoxie, éventuellement l'anoxie, s'installe assez progressivement, les animaux marins mobiles comme les poissons ressentent une souffrance physiologique et développent une stratégie d'évitement. Ils désertent ces eaux sans oxygène pour s'enfuir vers des eaux plus propices à la vie. Par

Fig. 11 - Mesures de la teneur en oxygène (mg/L) dans l'estuaire de la Vilaine par la bouée MOLIT au cours de l'année 2009 (Ifremer et previmer.org)

Sur ces graphiques les points bleus représentent la « teneur en oxygène à saturation », c'est-à-dire la teneur maximale en oxygène pouvant se dissoudre naturellement dans une eau de température et salinité données. Si la teneur en oxygène est inférieure à la teneur à saturation, on parle de sous-saturation ; si elle est supérieure, on parle de sursaturation. La teneur à saturation décroît quand la température ou la salinité augmentent : par exemple en surface, elle décroît d'environ 9 mg/L d'oxygène vers le 15 mars jusqu'à 7,5 mg/L vers le 15 août, avec le réchauffement des eaux et leur plus forte salinité. L'état de sursaturation est instable, l'oxygène en solution dans l'eau au-delà de la saturation est susceptible de s'échapper en passant sous forme gazeuse. La sursaturation observée en surface pendant les mois de juin et juillet est le résultat d'une intense production d'oxygène due à l'activité photosynthétique du phytoplancton. Ce phytoplancton sédimente progressivement dans la colonne d'eau (le squelette siliceux des diatomées rend les diatomées plus denses que l'eau) et se met à respirer quand il ne peut plus assurer la photosynthèse dans l'obscurité du fond, puis il meurt. Des bactéries vont alors métaboliser la matière organique produite par le phytoplancton. La consommation d'oxygène par les bactéries pendant ce processus, conduit à un appauvrissement en oxygène en profondeur qui peut conduire à une hypoxie voire à une anoxie des eaux à la verticale des eaux sursaturées de surface. La modélisation de la teneur en oxygène (en rouge) reproduit les oscillations mesurées parfois avec un décalage de quelques jours. Elle permet de compléter des données manquantes début juillet où elle estime un pic d'hypoxie sévère aux alentours de 3 mg/L d'oxygène dissous.

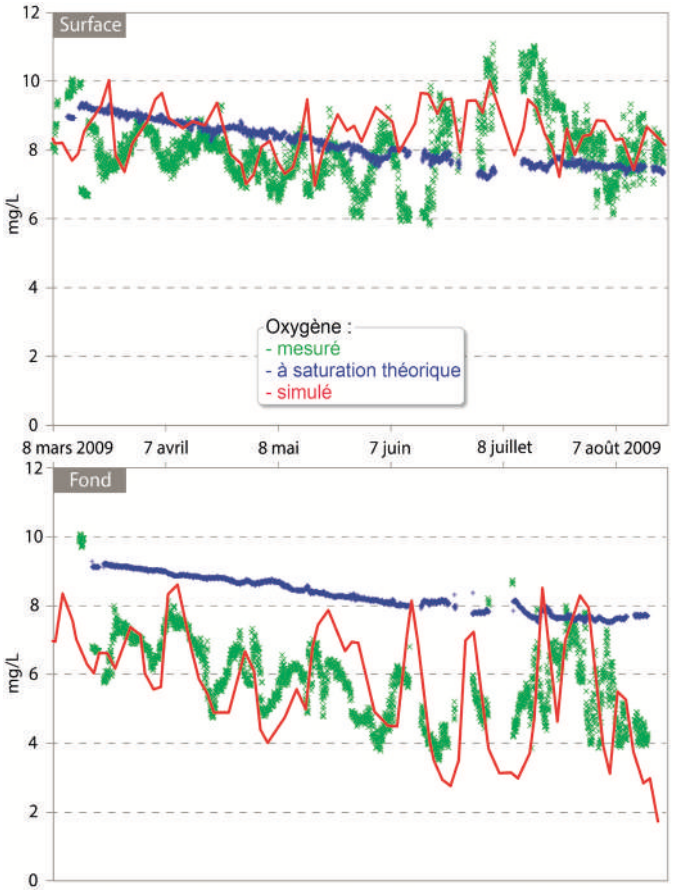

Fig. 12 - Dépôts de boues de *Lepidodinium chlorophorum* et mortalité de poissons par anoxie au sud de l'estuaire de le Loire (P. Aurousseau).

contre, si la carence en oxygène s'installe brutalement, ils n'ont pas le temps de s'enfuir et meurrent sur place. Dans tous les cas, les êtres vivants fixés ou non mobiles sont condamnés, à l'exception des espèces naturellement enfouies profondément dans le sédiment, habituées à survivre dans un milieu très pauvre en oxygène.

Chaque année ou presque, des conditions d'hypoxie sont observées dans l'estuaire de la Vilaine, atteignant parfois le seuil de l'anoxie. La figure 11 montre trois épisodes de forte hypoxie de fond entre début juin et fin juillet 2009, avec des teneurs en oxygène dissous entre 3 et 4 mg/L d'oxygène dissous. En juillet 1982, une grave crise d'anoxie s'est produite dans cet estuaire entraînant la mortalité de plus d'une centaine de tonnes de poissons (fig. 12)[12].

Bloom secondaire de phytoplancton toxique

L'épuisement en silice des eaux littorales est l'un des mécanismes majeurs résultant de l'enrichissement des eaux douces provenant des deux grands fleuves, Loire et Vilaine, nourrissant le Mor Braz. Les eaux vertes à *Lepidodinium chlorophorum* et les éventuelles hypoxie et anoxie des eaux qui en résultent en sont une des conséquences les plus visibles.

Le secteur du Mor Braz est aussi concerné par une autre conséquence de l'épuisement en silice. Avant l'épuisement total, quand la teneur en silice est devenue insuffisante pour permettre le développement des diatomées « classiques » comme celles déjà citées (*Skeletonema sp.*, *Thalassosiera sp.* et *Cerataulina sp.*), des blooms de *Pseudo-nitzschia sp.* se développent dans la bande côtière de Bretagne-sud, et notamment dans le Mor Braz.

Pseudo-nitzschia est une nanodiatomée (diatomée de petite taille : 20 à 130 microns de long pour 1 à 3 microns de large) pauvre en silice. Ses besoins de ce nutriment sont par conséquent inférieurs aux besoins des autres diatomées qualifiées de « classiques ». Les eaux du Mor Braz encore riches en

12. Merceron 1987 et 1989.

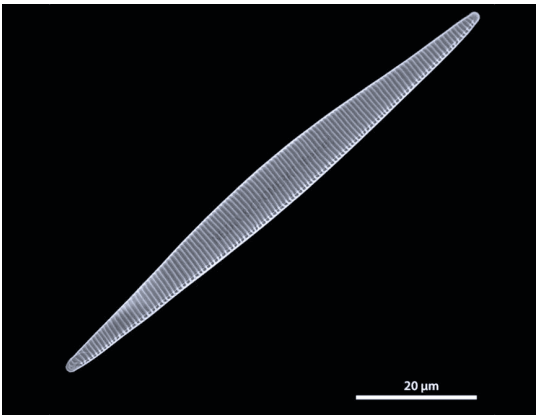

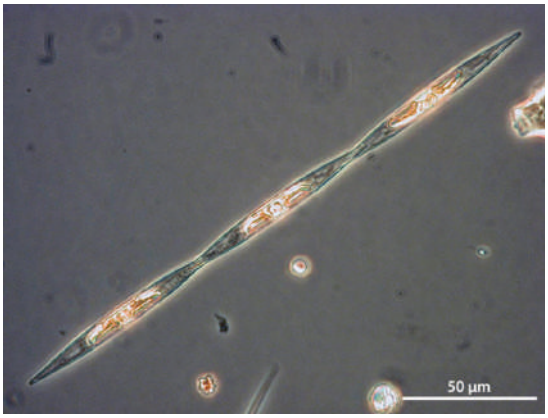

Fig. 13 - Phytoplancton toxique : à gauche *Pseudo-nitzschia australis* , à droite *Pseudo-nitzschia fraudulenta* (Ifremer).

azote et en phosphore mais appauvries en silice deviennent alors propices au développement de *Pseudo-nitzschia sp.*[13]. Les proliférations observées dans le Mor Braz dépassent souvent les 100 000 cellules par litre, jusqu'à 900 000 cellules par litre en baie de Quiberon en 1996.

Plusieurs espèces de *Pseudo-nitzschia* sont connues pour ne pas produire de toxines, c'est le cas de *P. delicatissima*, *P. fraudulenta* et *P. pungens* mais d'autres espèces comme *P. pseudodelicatissima* et surtout *P. australis* sont connues pour produire une neurotoxine : l'acide domoïque qui rentre dans la catégorie des toxines amnésiantes (ASP : Amnesic Shellfish Poisoning). Nous citerons l'Ifremer[14] :

> *« Ces toxines ont une action amnésiante et elles provoquent chez le consommateur de coquillages contaminés, une intoxication dont les premiers symptômes apparaissent dans un délai de 2 à 24 heures : ceux-ci sont de type gastro-intestinal (vomissements, diarrhées). Puis, entre 24 et 48 heures, ce sont des symptômes neurologiques qui sont observés (maux de tête persistants, troubles de l'équilibre ou de la vue). Dans les cas les plus graves, il apparaît une perte de mémoire, des altérations de la conscience et parfois des convulsions et un coma. Les toxines ASP étant stables à la chaleur, la cuisson des coquillages ne diminue pas leur toxicité ».*

Des dinoflagellés ne contenant pas et ne nécessitant pas de silice peuvent aussi être toxiques, comme les espèces du genre *Dinophysis*, connu pour produire une neurotoxine s'accumulant dans les coquillages et pouvant causer une diarrhée chez leur consommateur (DSP: *Diarrethic Shellfish Poisoning*), comme cela a été le cas en juin 2009 en baie de Vilaine[15].

Eaux limpides automnales

L'automne est habituellement une saison de reprise des précipitations sur les bassins versants. Dans l'ouest de la France, on fixe le début

13. Fontaine 2013.
14. Ifremer (http://envlit.ifremer.fr/var/envlit/storage/documents/dossiers/toxines10ans/rephy-c4.htm).
15. Hossen *et al.* 2011.

de l'année hydrologique au 1er octobre. C'est autour de cette date que l'on observe le plus couramment la reprise des débits des rivières et des fleuves consécutive aux précipitations automnales qui suivent les étiages ou basses eaux de l'été. Les pluies d'automne favorisent une reprise de la pousse des prairies sur les bassins versants et entraînent vers le réseau hydrographique des nutriments, en particulier l'azote présent dans les sols sous forme de reliquats non consommé par les cultures pendant la saison culturale précédente.

Après les blooms printaniers, on peut donc avoir des reprises de marées vertes dans les sites sensibles ou bien une deuxième série de blooms automnaux où l'on observe souvent des eaux colorées vertes et des proliférations de phytoplancton toxiques.

L'automne peut aussi être une période d'été indien avec peu de précipitations, peu de vent, des températures encore assez élevées et un bon ensoleillement. Il est possible qu'avec les changements climatiques, on soit amené à observer de plus en plus souvent et sur des périodes plus longues de tels épisodes. Sans reprise des précipitations, les débits des rivières et des fleuves restent faibles et les flux de nutriments limités. Les conditions de nutriment nécessaires au bloom ne sont pas réunies alors que les conditions physiques de température et d'ensoleillement sont favorables. Le phytoplancton épuise les eaux littorales du peu de nutriments restant après les grandes périodes de prolifération. C'est à cette période que l'on peut observer les eaux les plus limpides (fig. 14).

Macroalgues

Le Mor Braz est un site sensible aux blooms phytoplanctoniques mais n'est pas considéré comme un site majeur de prolifération des macroalgues en thalles, comme *Ulva armoricana* (*lactuca*), ou en filaments[16]. Cela tient à la turbidité des eaux des deux grands fleuves, la Loire et la Vilaine, qui alimentent le Mor Braz (voir les eaux turbides dans l'axe du chenal de la Vilaine sur la photo 10), ainsi qu'à la topographie des fonds à proximité des exutoires. Cela n'empêche cependant pas le développement de macroalgues à proximité des exutoires de petites rivières. La côte sud de la Bretagne est aussi un site de prolifération de macroalgues sur vasières.

Conclusion

Le Mor Braz est un site remarquable, en raison du voisinage des exutoires proches l'un de l'autre de deux grands fleuves, la Loire et la Vilaine, mais aussi parce qu'il est géographiquement et hydrodynamiquement fermé par la présence de la presqu'île de Quiberon et des îles de Belle-Île, Houat et Hoedic.

16. Les algues vertes filamenteuses classées antérieurement dans le genre *Enteromorpha* ont été repositionnées suite à des études génétiques dans le genre *Ulva* espèce *prolifera*.

Fig. 14 - Visite, en octobre 2015, de dauphins dans les eaux limpides du Mor Braz. Elles sont transparentes jusqu'à une dizaine de mètres de profondeur (Y. Le Medec).

Le confinement partiel rend ces eaux particulièrement sensibles aux apports de nutriments de la Loire et de la Vilaine.

Le Mor Braz est de ce fait l'un des sites marins les plus sensibles de France à l'eutrophisation, c'est-à-dire à l'accumulation de nutriments. Cette eutrophisation peut se manifester sous différentes formes : bloom à diatomées avec phénomène d'eaux brunes ; bloom à eaux rouges, bloom à eaux vertes, risque d'hypoxie et d'anoxie des eaux, bloom à phytoplancton toxique.

Les progrès de l'océanographie depuis plusieurs dizaines d'années permettent aujourd'hui de comprendre les enchaînements entre ces étapes de l'évolution des eaux littorales, ce que l'on appelle la phénologie. Ce ne sont plus des phénomènes inexpliqués et inexplicables, de survenue aléatoire ou incompréhensible. Les causes de chacune des étapes de l'évolution des eaux littorales sont connues, on en comprend les enchaînements, on peut dorénavant les modéliser[17], prévoir leur survenue comme pour la prévision météorologique. C'est l'un des objectifs d'un outil de prévision développé par Ifremer, Prévimer, dont le site internet est aujourd'hui transféré sur *marc.ifremer.fr/resultats/*.

Il serait souhaitable que le plus grand nombre d'utilisateurs de la mer ou de voisins de la mer puissent comprendre ces grandes étapes du fonctionnement des eaux littorales, leurs causes et leurs enchaînements. Les eaux limpides observées certains automnes dans le Mor Braz sont là pour nous rappeler que l'objectif d'eaux littorales moins exposées à l'eutrophisation n'est pas inatteignable.

17. Chapelle *et al*. 1994, Dussauze 2011, Dussauze et Ménesguen 2008.

Les auteurs

Pierre Aurousseau est ingénieur agronome et docteur en sciences de la terre, professeur en sciences de l'environnement à Agrocampus-Ouest et président du Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne.

Alain Ménesguen, normalien, agrégé et docteur en océanographie biologique, a développé depuis 1980 à l'Ifremer/Brest des modèles écologiques pour la gestion de la mer côtière, notamment pour lutter contre l'eutrophisation (marées vertes, eaux colorées).

Yves Le Medec, ingénieur agronome, spécialisé dans l'étude des eaux continentales et marines développe une expertise des microalgues à l'aide d'images aériennes.

Bibliographie

- Baudrier J., 2002 — *Étude intégrée du secteur Loire Vilaine : synthèse des connaissances, analyse des problématiques.* Mémoire de fin d'études pour l'obtention du certificat d'études supérieures agronomiques spécialisation halieutique. http://archimer.ifremer.fr/doc/00016/12702/
- Chapelle A., Lazure P., Menesguen A., 1994 — Modeling eutrophication events in a coastal ecosystem. Sensitivity analysis. *Estuarine Coastal and Shelf Science,* 39, p. 529-548.
- Dussauze M., 2011 — *Simulation de l'effet d'une variation réaliste des apports azotés et phosphorés de la Loire et de la Vilaine sur la production primaire dans la zone Loire/Vilaine*. http://archimer.ifremer.fr/doc/00061/17207/ ;
- Dussauze M., Menesguen A., 2008 — *Simulation de l'effet sur l'eutrophisation côtière bretonne de 3 scénarios de réduction des teneurs en nitrate et phosphate de chaque bassin versant breton et de la Loire*. Rapport Ifremer pour la Région Bretagne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 160 p., http://envlit.ifremer.fr/content/download/40585/319204/version/1/file/Rapport_AELB_Region_Dussauze_AM_version_finale.pdf
- Fontaine A., 2013 — *Étude des efflorescences de Pseudo-Nitzchia en relation avec les paramètres environnementaux dans le Mor Braz*. Rapport de stage IUT. http://archimer.ifremer.fr/doc/00172/28373/
- Guillaud J.F., Aminot A., Delmas D., Gohin F., Lunven M., Labry C., Herbland A., 2008 — Seasonal variation of riverine nutrient inputs in the northern Bay of Biscay (France), and patterns of marine phytoplankton response. *Journal of Marine Systems*, 72, p. 309-319.
- Hossen V., Jourdan-da Silva N., Guillois-Becel Y., Marchal J., Krys S., 2011 — Food poisoning outbreaks linked to mussels contaminated with okadaic acid and ester dinophysistoxin-3 in France, June 2009. *Eurosurveillance,* 16, p. 15-21.
- Menesguen, A., Dion, P., 2009 — Role of phosphorus in coastal eutrophication, in: Dorioz, J.M., Aurousseau, P., Bourrie, G. (Eds.), *Oceanis*, vol 33, n° 1 - 2, pp. 17-35.
- Menesguen A., Dussauze M., 2015 — *Détermination des « bassins récepteurs » marins des principaux fleuves français de la façade Manche-Atlantique, et de leurs rôles respectifs dans l'eutrophisation des masses d'eau DCE et des sous-régions DCSMM.* Phases 1 & 2. http://archimer.ifremer.fr/doc/00333/44422
- Merceron M., 1987 — *Mortalités de poissons en baie de Vilaine (Juillet 1982) Causes - Mécanismes - Propositions d'action*. Rapport Ifremer/ DERO - 87 . 14 – EL. http://archimer.ifremer.fr/doc/1987/rapport-2836.pdf
- Merceron M., 1989 — Baie de Vilaine : juillet 1982 mortalité massive de poissons, l'analyse des causes et des mécanismes du phénomène, les propositions d'action. *Revue Équinoxe*, n° 21, p. 4-8.
- Repecaud M., Degres Y., Bernard N., Allenou J.P., Aoustin Y., Arrondeau J.P., Bouget J.F., Bucas K., Daniel A., Guillaud J.F., Hamon M., Jegou P., Laes A., Le Roux D., Le Piver D., Quemener L., Rolin J.F., Rudelle T., Legrand J., Vuillemin R., 2009 — New instruments to monitor coastal sea water masses according to European Water Framework Directive, Trophimatique project. *Oceans - Europe*, vols 1 and 2, p. 1084-1086.

« *Ile de Houat* », deux tableaux d'Henry Moret (1856-1913)

C'est à l'occasion de son service militaire à Lorient qu'Henry Moret, né à Cherbourg en 1856, découvre la Bretagne sud. Il ne quittera plus le littoral du Morbihan et du Finistère qu'il arpentera toute sa vie en solitaire avec ses toiles et ses pinceaux. Amoureux des îles, il fera de fréquents séjours à Belle-Île, Ouessant, Groix et viendra à Houat en 1893 où il peindra deux tableaux. Ami de Gauguin, proche un temps de l'école de Pont-Aven, il s'éloignera peu à peu de la technique du synthétisme pour privilégier l'impressionnisme. Les deux tableaux de Houat témoignent de l'évolution de son travail artistique entre ces deux styles picturaux.

Christine Hartemann

« Les œuvres d'art sont d'une infinie solitude ;
rien n'est pire que la critique pour les aborder.
Seul l'amour peut les saisir, les garder, être juste envers elles ».

Rainer Maria Rilke
Lettres à un jeune poète

En 1841, John Goffe Rand invente le tube de peinture. Jusqu'alors, les artistes devaient préparer eux-mêmes les couleurs dans leur atelier, broyant les pigments avec de l'huile : le mélange séchait vite, il fallait l'employer rapidement. Grâce à l'innovation de Rand, ils peuvent maintenant aller, selon l'expression consacrée, travailler sur le motif. Cette petite révolution technique va contribuer à la naissance de l'impressionnisme. Les peintres posent leur chevalet en pleine nature, découvrent de nouveaux paysages. Le romantisme est à son apogée dans les années 1850. Le thème de l'île a depuis longtemps séduit les écrivains, il s'invite en peinture dans la seconde moitié du XIXe. En 1851, Théodore Gudin, premier peintre officiel de la Marine[1], expose sa *Tempête sur les côtes de Belle-Île*[2]. C'est à Belle-Île que Claude Monet débarque à l'automne 1886 : 39 toiles témoignent de son passage. Charles Cottet, Maxime Maufra y viennent aussi, et Henry Moret. Houat n'est pas loin, Moret s'y rend l'été 1893. Il séjourne au presbytère et peint deux tableaux, tous deux intitulés *« Ile de Houat »*, exposés à la fin de l'année à Paris chez le marchand Le Barc de Boutteville, avec les nabis.

Henry Moret n'est pas d'origine bretonne. Il naît de père inconnu le 12 décembre 1856 à Cherbourg. Sa mère épouse en 1867 un officier de marine en garnison, Édouard Moret, qui le légitime et lui donne son nom. On sait peu de choses de ses premières années, sinon que c'est à l'occasion de son service militaire, effectué au

1. Le titre de peintre officiel de la Marine (POM) a été créé en 1830. Il est accordé par le ministre de la Défense à des artistes ayant consacré leur talent à la mer, à la Marine nationale et aux gens de mer. En 2015, ont été nommés François Legrand et Jacques Perrin, premier cinéaste à intégrer le corps des POM.
2. On peut voir ce tableau au musée des Beaux-Arts de Quimper

62e régiment d'infanterie de Lorient, qu'il découvre la Bretagne. Son colonel, ayant remarqué son penchant pour l'art, le présente au peintre de marines lorientais Ernest Corroler (1822-1893), qui lui donne des cours et le prépare à l'École des Beaux-Arts de Paris. Moret y est reçu le 22 mars 1876. Il fréquente l'atelier d'Henri Lehmann, celui du peintre historique Jean-Paul Laurens et celui de Jean-Léon Gérôme.

L'école de Pont-Aven

En 1880, il expose son premier tableau *La plage de Locqueltaz à marée basse, côtes de Bretagne* lors du salon des Artistes Français. Le choix de la Bretagne, plus particulièrement du Morbihan puisque Loqueltaz[3] se situe sur les bords du golfe, annonce la thématique de l'œuvre à venir. Moret est en effet un amoureux de cette région, en particulier de la côte sud du Finistère et du littoral morbihannais : il va la peindre et y vivre. Il s'installe en 1881 à Clohars-Carnoët au Bas-Pouldu[4], en location chez le cabaretier Goulven. De cet endroit, aux paysages variés entre plages, dunes, rochers, champs, on a, sur les hauteurs, un point de vue superbe et on peut apercevoir par temps clair les falaises de Groix. Moret séjourne là périodiquement pendant plusieurs années.

Henry Moret *circa* 1898
Archives Durand-Ruel, *in* Rolland Baranger 2002

En juin 1888, il se rend à Pont-Aven, bourg de 1 500 habitants, où, depuis 1850, des artistes français et étrangers viennent séjourner, attirés par le pittoresque du lieu et un univers inconnu. La Bretagne rurale n'est pas encore affectée par les premiers bouleversements économiques : on y vit à bon marché, les aubergistes font facilement crédit, la population est accueillante, les femmes en costumes traditionnels acceptent gratuitement de servir de modèles. Moret loue un atelier au 36 de la rue de Concarneau, où se retrouvent de nombreux peintres. Le propriétaire du lieu, Kerluen, maître d'armes, a une salle d'escrime au rez-de-chaussée : c'est là que Moret fait la connaissance de Paul Gauguin qui exerce alors une grande influence sur sa peinture, à la fois dans le choix des thèmes, la composition et la gamme des couleurs, au point que certaines œuvres de cette époque seront confondues. Témoignage de ce lien amical : Gauguin offre à Moret une marine intitulée *« Rochers*

3. L'église de Loqueltaz s'appelle Saint-Gildas, du nom, comme l'on sait, du saint patron de Houat.
4. André Gide dans *Si le grain ne meurt* relate sa venue au Pouldu, alors qu'il traverse la Bretagne à pied. Il dîne avec Gauguin et Sérusier, alors inconnus.

sur la côte » dédicacée *« À l'ami Moret, P. Gauguin 88 »*. Moret va toutefois se dégager assez vite de cette influence, tout en restant en contact avec Gauguin. Après le départ définitif de ce dernier à Tahiti au début de l'été 1895, les deux hommes continueront à s'écrire. Le nom de Moret apparaît aussi dans les lettres de Van Gogh à son frère Théo : Van Gogh suggère des échanges de portraits, dont on ne sait s'ils aboutiront, propose que certains artistes, dont Moret, viennent le rejoindre dans le Midi, malgré le coût plus élevé de la vie. Seul Gauguin répond à l'invitation de Van Gogh et arrive en octobre 1888 avec la suite que l'on connaît. Moret rencontre également Émile Bernard (1868-1941) à la pension Marie-Jeanne Gloanec, et Maxime Maufra (1861-1918) avec qui il se lie d'amitié[5].

En novembre 1890, Moret et Maufra quittent Pont-Aven et rejoignent Le Pouldu. Moret a du mal à vivre de sa peinture, ses toiles ne se vendent guère. Il revient à Lorient où il a l'occasion d'exposer, ce qui lui donne une certaine indépendance financière. Il noue de nouvelles relations : avec le vérificateur des douanes Albert qui lui achète des tableaux, avec le vice-président de la Société nautique qui l'embarque sur son six mètres *L'étoile* pour des sorties en mer. En 1893, au café Larnicol où il a pris l'habitude d'aller jouer aux boules, il croise la route de Célina Chatenet, veuve avec un jeune fils, qui devient sa compagne avant d'être son épouse en 1910. En novembre 1894, il pose ses pinceaux face à la mer, dans le Finistère à Doëlan dont il va faire son port d'attache pour une vingtaine d'années. L'année suivante, il séjourne longuement à Groix, partage son temps entre Ouessant, Belle-Ile, Paris, et Doëlan. À partir de 1895, toute sa production est prise sous contrat par la galerie Durand-Ruel, au total quelque 650 tableaux. À l'abri du besoin, tout en continuant à peindre, il pêche, chasse, joue aux cartes avec ses amis. En 1900, à l'incitation de Durand-Ruel, il voyage en Hollande, visite les musées de La Haye et d'Amsterdam, trouve de nouveaux thèmes qui le laissent insatisfait. C'est la Bretagne qui est au cœur de son œuvre. C'est toujours à elle qu'il revient. Sa correspondance est publiée en 1906. En mai et juin 1912, il parcourt la côte ouest du Cotentin mais ce sont les côtes bretonnes qui l'inspirent, qu'il décline en d'infinies variations. *« Il fut, des peintres du cénacle de Pont-Aven, l'un de ceux qui surent le mieux comprendre la Bretagne maritime et l'exprimer dans toutes ses nuances. »*[6]

Il meurt à Paris le 5 mai 1913, est inhumé au Père-Lachaise. En 1958, un monument est inauguré au Pouldu à l'entrée de l'enclos de la chapelle des artistes *« À Gauguin et ses amis, peintres du Pouldu 1889-1899 »*, le nom de Moret figure parmi eux.

Le catalogue de ses œuvres, consacrées en grande partie à la Bretagne et à ses paysages, comprend environ 800 pièces dont certaines sont exposées en différents musées du monde : L'Ermitage à Saint-Petersbourg, Indianapolis, Southampton, Cardiff entre autres. Le musée de Brest possède de nombreux croquis. Moret a peint peu de scènes de la vie quotidienne et de portraits à l'exception de quelques-uns au début de sa carrière. En 1983, la salle des ventes Drouot disperse plus de 200 dessins, fusains et aquarelles de sa main. En 1988, le musée de Pont Aven

5. Maufra s'installera à Quiberon en 1903.
6. Eon 1933.

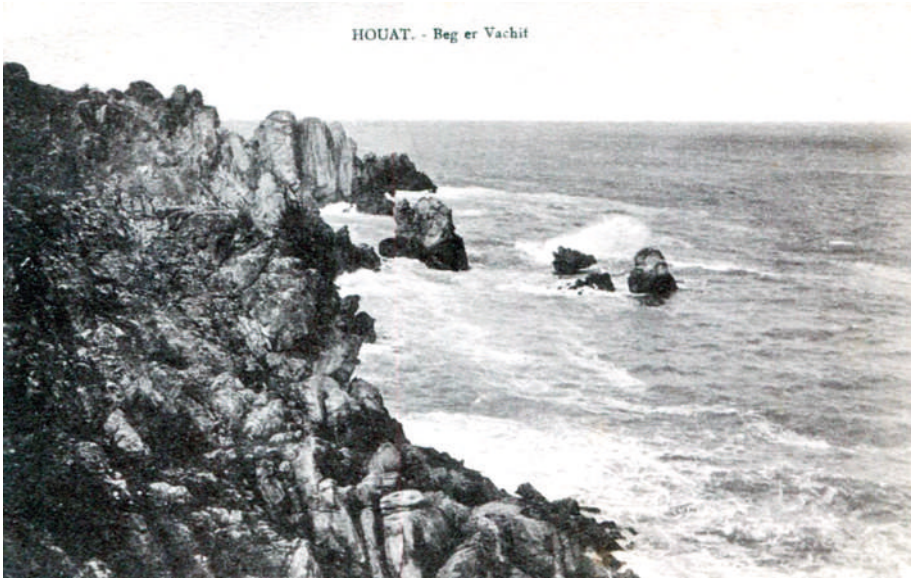

lui consacre une grande exposition. Le musée des Beaux-Arts de Quimper fait de même en 1998[7].

Le nom de Moret reste associé à l'école de Pont-Aven, mais cette école regroupe en fait des artistes différents. Parmi eux, Gauguin et ses amis sont à part. Moret est lui-même un peu à part de ce groupe.

> *« De taille moyenne, de forte carrure, bel homme au regard bleu très doux, à la barbe blonde, il s'en allait d'un pas calme et mesuré, le chef recouvert du traditionnel chapeau mou gris foncé, aux très larges bords. (...) Il partait dans les bois ou dans les champs, avec son matériel et ne revenait que pour les repas. (...) Les relations humaines familières, les plaisirs simples, la nature et la peinture, voilà sa vie ».*[8]

De caractère doux et aimable, appliqué et réfléchi, il se tient souvent à l'écart. Émile Bernard l'a qualifié de *« révolutionnaire paisible et sincère, fort sérieux, assidu et silencieux »*. Indépendant, il s'éloigne rapidement de la nouvelle esthétique de Gauguin et arpente en solitaire le littoral du Sud breton. Il aime la mer, peint de nombreux sites côtiers, séjourne dans les îles. Il découvre Ouessant début 1889, y revient régulièrement jusqu'en 1903. Il peint à Groix à partir de 1891, et jusqu'en 1904. Belle-Île le voit au moins quatre fois entre 1892 et 1906. C'est lors de son séjour à Houat en 1893 que Moret aurait commencé à faire évoluer sa technique picturale, combinant synthétisme et impressionnisme pour élire, à partir de 1900, l'impressionnisme pur. En effet, parti à ses débuts d'une peinture académique, adepte dans un premier temps de l'école de Barbizon et de Corot, il s'en éloigne pour se rapprocher des conceptions de Gauguin et d'une forme de synthétisme lors de son passage à Pont-Aven.

7. En 2014, le tableau *Les chaumes en Guidel* a été adjugé à La Baule à 255 000 euros. En 2015, *Le vieux pont sur l'Aven* de 1899 a été mis à prix 145 000 euros.
8. Rolland, Baranger 2002, p. 15.

Ile de Houat (Beg er Vachif) - 1893
huile sur toile, 73x60

Deux tableaux houatais

Moret entreprend la composition du premier tableau *Ile de Houat*[9] alors qu'il est proche du groupe de Pont-Aven. Il la complète deux ans après qu'il s'en soit éloigné. Ce sont les rochers de la pointe Beg er Vachif, à l'extrémité ouest de l'île, qui sont représentés. Le ciel est clair, la mer peu agitée, juste quelques crêtes blanches d'écume esquissées sur un petit tiers du tableau. L'horizon, placé haut dans la toile, donne de l'importance au sujet. L'aplomb de la falaise trace une diagonale qui divise l'espace, délimitant nettement le monde minéral et l'océan, offrant une vue plongeante. La perspective est traitée de façon apparemment naïve, en rupture avec le système perceptif classique datant de la Renaissance. Cette simplification singulière donne paradoxalement de la force au dispositif, lequel est accentué par le dégradé et l'intensité des couleurs : du jaune éclatant au premier plan qui donne une lumière miroitante à l'œuvre, au rouge foncé des rochers qui s'enfoncent dans le bleu de la mer, dramatisant la profondeur. Les traits de pinceaux sont perceptibles, les couleurs franches, juxtaposées. La technique s'apparente ici au synthétisme, théorie mise au point par Gauguin et Bernard, qui prône la reproduction de formes naturelles en lignes pures, l'utilisation de couleurs primaires complémentaires, la sensibilité de l'artiste étant perceptible dans l'agencement du motif. Certains critiques ont rapproché ce tableau d'une scène peinte en 1888 par Gauguin près du Pouldu : *Marine avec vache au bord du gouffre*.

Le second tableau, aussi intitulé *Ile de Houat*, met en scène trois vaches paisibles dans un champ[10]. Elles sont regroupées au centre, tournées dans la même direction. L'une broute, la seconde, le museau en l'air, semble regarder le spectateur, la troisième amorce peut-être un mouvement de marche. Le soleil leur caresse les flancs, il est presque au zénith. La composition est tripartite entre le champ, le village et le ciel, découpant des zones horizontales. Le premier plan, lumineux, occupe les deux tiers du tableau. Il est presque vide, ce qui étrangement agrandit l'espace. Les traits de pinceau sont visibles. On retrouve la même apparente simplicité, le même type de dessin un peu naïf, ainsi que, de façon atténuée, le même dégradé de couleurs et de contrastes que dans l'œuvre précédente : un jaune clair qui couvre la moitié de la toile et s'intensifie progressivement, auquel se mêle *« un superbe et pénétrant rose "Moret" »*[11] . À l'arrière-plan, les couleurs brunes de la partie ouest du bourg, les toits foncés avec la tour-clocher de l'église Saint-Gildas et le bleu de l'azur. La tonalité de la scène est douce, évoquant la quiétude d'un après-midi d'été. La vie paraît comme en suspens, saisie dans la particularité d'un instant. L'air est doux, léger, on entendrait presque le silence… Aucun personnage, aucune silhouette dans les deux tableaux, comme dans de nombreuses toiles de Moret où les éléments vivants et les maisons sont repoussés dans le lointain. Simplement des paysages, conformément aux choix esthétiques des impressionnistes, des paysages, de la couleur, des lumières claires en opposition à l'académisme. L'artiste se concentre sur l'essentiel des choses perçues et rejette les détails.

9. *Ile de Houat* (Beg er Vachif), 1893, huile sur toile, 73x60, Galerie Ruzhnikov (Rusnikov.com).
10. *Ile de Houat* (Village), 1893, huile sur toile, 65x54, collection Dr René Guyot, Clohars-Carnoët (Jaworska 1971). Ce tableau appartient maintenant à Marie-Françoise Guyot, fille du Dr René Guyot.
11. Rolland, Baranger 2002, p. 60.

Ile de Houat (Village) - 1893
huile sur toile 65x54

Les deux œuvres *Ile de Houat* mises en regard peuvent évoquer deux aspects différents de la représentation de la vie sur l'île : un côté rude l'hiver et un plus serein, plus souriant en d'autres saisons. Sa pratique picturale permet à Moret de capter l'atmosphère insulaire, donnant l'impression d'un mélange entre réalisme et rêverie méditative. Le réel apparaît à la fois tel qu'il est et transfiguré par la sensibilité du peintre. Ceci grâce à l'élégante combinaison que Moret agence entre synthétisme et impressionnisme. Ces deux mouvements ont été définis comme annonçant la modernité, terme que Baudelaire a été le premier à employer en 1863 dans le domaine de l'art[12]. *« Qu'est-ce que l'art pur suivant la conception moderne ? C'est créer une magie suggestive contenant à la fois l'objet et le sujet, le monde extérieur à l'artiste et l'artiste lui-même »*, écrivait le poète. À travers ses tableaux, Moret a réalisé cette synthèse, peindre la Bretagne et l'amour qu'il lui a porté toute sa vie.

Remerciements

À la galerie Ruzhnikov qui nous a aimablement communiqué le scan du tableau d'Henry Moret de sa collection, *Île de Houat* (Beg er Vachif). À Christophe Pannetier d'avoir identifié les sites houatais reproduits par Henry Moret. Ainsi qu'à Catherine Moreaux pour nous avoir communiqué les cotations des tableaux.

Quelques œuvres de Moret concernant les îles bretonnes :

- *La chaussée de Keller*, 1897, huile sur toile, 60x73.
- *Matin d'été sur le Fromveur*, 1898, huile sur toile, 58x72
- *La baie de Lampaul*, 1901, huile sur toile, 66x92, musée Malraux Le Havre
- *Falaises à Ouessant*, huile sur toile, 66x81, musée de Pont-Aven
- *Le phare du Stiff*, 1901, huile sur toile, musée des Beaux Arts de Boston
- *Landes en fleurs Ouessant*, 1901, huile sur toile, 50x73
- *Grosse mer Ouessant Finistère*, huile sur toile, 64x80
- *À Pern*, 1902, huile sur toile, 60x92
- *Ouessant jour de calme*, 1905, huile sur toile, 93x74
- *Les rochers rouges à Ouessant*, 1909, huile sur toile, 65x81
- *Les falaises Île de Groix*, 1896, huile sur toile, 54x65
- *Île de Groix sous la neige*, 1892
- *Belle-Île en mer,* vers 1895, huile sur panneau, 21x35 coll.part.
- *La pointe des Poulains à Belle-Ile*, vers 1895, coll. part.
- *Goulphar*, 1895 ou 1896, musée d'Orsay Paris

Références

- Brigand L., 2002 — *Les îles du Ponant*. Éditions Palantines.
- Cariou A., 1994 — *Les peintres de Pont-Aven*. Éditions Ouest-France.
- Eon H., 1933 — Trois peintres : 1 Henry Moret. *Morbihan, Revue littéraire, artistique et touristique*, janv-fév, n° 1, p. 5.
- Jaworska W. 1971 — *Gauguin et les peintres de Pont-Aven*. Bibliothèque des arts.
- Kerlo L., Duroc J., 2007 — *Peintres des côtes de Bretagne.* Tome 5, De la rade de Lorient à Nantes. Éditions Chasse-Marée.
- Monneret S., 1978 — *L'impressionnisme et son époque. Dictionnaire international*. Tome 1 et 2 Robert Laffont.
- Rolland J-Y, Baranger M-B, 2002 — *Henry Moret*. Éditions Palantines.

12. Baudelaire *« Le peintre de la vie moderne »*, recueil d'essais, publié en trois épisodes les 26 et 29 novembre et 3 décembre 1863 dans le *Figaro* et en 1869 dans *L'art romantique*.

Files de pierres dressées à Hoedic et dans l'ouest de la France

Les files de pierres dressées forment des monuments emblématiques des premières sociétés néolithiques dans l'ouest de l'Europe dès la première moitié du 5e millénaire avant notre ère. En Bretagne, le phénomène est important et fait l'objet d'une discussion pour connaître le moment initial de leur mise en place, leur évolution et, bien entendu, leurs sens. Aidés par la documentation produite par deux sites à Hoedic, les auteurs s'interrogent sur le moment de leur apparition, leur lien éventuel avec les dernières sociétés de chasseurs-cueilleurs présents encore tardivement dans la péninsule et leur évolution structurelle. Toutefois, les sites similaires qui ont livré des informations fiables ne sont pas légion.

Jean-Marc Large
Emmanuel Mens

Depuis une vingtaine d'années, les alignements de menhirs en Bretagne n'ont cessé d'être réinterprétés par différents chercheurs dans divers domaines. De la fouille programmée traditionnelle (Moulin de Cojou, Locmariaquer, Monteneuf) à la fouille préventive (Belz et La Trinité-sur-Mer), à travers diverses approches méthodologiques (SIG[1], capture numérique de surface, prospection géophysique) et en ajoutant des études systémiques complexes (géomorphologie, technologie des mégalithes), l'étude des alignements de menhirs et des groupes de pierres dressées de Bretagne est redevenue un centre d'intérêt scientifique de premier ordre. Ils posent des problèmes de différentes natures. Le premier, le principal, est le sens que l'on peut donner à ces files. Le second problème est l'attribution du moment initial : le deuxième quart du 5e millénaire se retrouve systématiquement dans les enquêtes sur l'origine du phénomène. Toutefois, l'ancrage de ces architectures dans un passé plus ancien reste à démontrer. S'agit-il d'un phénomène local et, dans ce cas, les dernières populations de chasseurs-cueilleurs sont invitées au débat, ou bien s'agit-il d'un phénomène qui a subi des influences externes et lesquelles ? Faut-il encore et toujours faire appel à des influences extérieures qu'actuellement on a du mal à cerner ? Enfin, c'est sur l'aspect structurel de ces architectures que l'on avance. L'étude systématique de plusieurs ensembles dans l'ouest de la France a été reprise depuis une vingtaine d'années après quelques tentatives antérieures plutôt isolées. Les files de pierres dressées apparaissent alors comme des monuments évolutifs, complexes. Leur occupation semble se faire sur au moins deux millénaires, avec des périodes de rémission, notamment, une évolution qui part de la file unique et qui se développe par la suite en des files multiples.

1. Un système d'information géographique (SIG), dans le domaine qui nous intéresse, est conçu pour intégrer très précisément les monuments mégalithiques dans leur dimension spatiale.

Il est question dans cet article de revisiter un certain nombre de files de pierres dressées qui présentent une file unique et sont les plus anciennes (fig. 1). Elles seront confrontées les unes avec les autres de façon à mieux maîtriser leur complexité structurelle, ainsi que le cadre chronoculturel. Le questionnement s'appuie sur les fouilles que nous avons menées sur deux d'entre elles, dans l'île d'Hoedic (Morbihan) qui seront présentées dans un premier temps. Ensuite, nous présenterons des monuments dont l'érection de files de pierres uniques est bien calée dans le second quart du 5e millénaire avant notre ère. (Moulin de Cojou à Saint-Just, Ille-et-Vilaine ; Lannec er Gadouer à Erdeven, Morbihan ; files du Grand Menhir à Locmariaquer, Morbihan ; file G2 du Bois de Fourgon à Avrillé, Vendée, site situé au sud de l'estuaire de la Loire). Ces files contiennent des éléments structuraux tout à fait comparables avec ce qui a été reconnu récemment dans les nouvelles fouilles sur l'île d'Hoedic. De plus, l'étendue géographique du phénomène sera abordée avec l'apport des travaux menés aux Ouchettes à Plassay, Charente-Maritime, très au sud de la vallée de la Loire. Enfin, seront évoquées, malgré leur ancienneté, les fouilles et restaurations de l'hémicycle nord d'Er Lannic à Arzon, Morbihan, dont la structure peut être mise en parallèle avec des sites comparables du sud du Portugal.

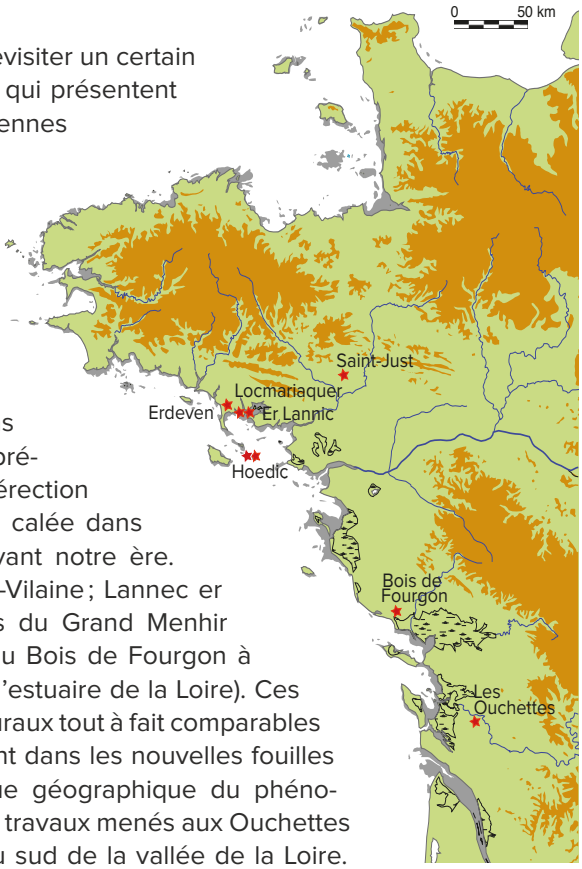

Fig. 1 - Carte situant les sites mentionnés dans le texte.

Groah Denn et le Douet à Hoedic (Morbihan)

Dans nos enquêtes systématiques du complexe insulaire de Houat et Hoedic, nous avons identifié un certain nombre d'alignements et l'un d'eux, le Douet, est disposé sur le bord d'une falaise de granite. Ainsi une stratigraphie s'offrait à nos yeux. Nous avons constaté que les éléments de sols anciens ont été préservés grâce à une couverture de sable qui s'est établie très tôt et par l'absence d'érosion due aux activités humaines agricoles. Or, si les différents travaux engagés alors prenaient comme centre d'intérêt l'étude de ces files de pierres dressées, peu montraient une conservation des sols d'origine. L'occasion était belle d'étudier ces vieux sols et d'approcher le sens de ces files. D'autre part, si les chercheurs ont daté par comparaison les files de pierres dressées dans le 5e millénaire avant notre ère, peu de preuves directes étaient en possession de ces mêmes chercheurs. Valider l'ancienneté de ces dispositifs était également l'un des objectifs de la recherche engagée en 2004.

Fig. 2 - Le Douet à Hoedic (Morbihan) : la file de 8 blocs est alignée selon le lever du soleil au solstice d'été. On distingue en M1 la stèle qui a été aménagée.

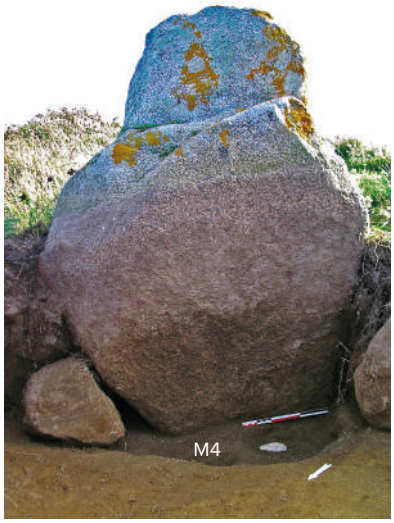

Au Douet[2], un ensemble de huit blocs érigés, placés sur une file, a été fouillé de manière systématique (fig. 2). Les sols mis en place au Néolithique étaient bien conservés. Cela a permis de trouver les traces de gestes symboliques (dépôts d'objets), même si la conservation des matières organiques est pratiquement inexistante (seulement quelques charbons ont permis une datation au radiocarbone). Les tessons de céramiques découverts dans le niveau de base illustrent la première occupation néolithique connue dans l'île. Parmi ces pierres dressées, certaines d'entre elles ont connu des aménagements pour leur donner une allure d'humain, qui permettent de les classer dans la catégorie des « stèles ». Au cours de la phase initiale de l'occupation du site, l'utilisation de cette ligne de menhirs est symbolique : il s'agit d'une mise en scène des blocs dont certains ont fait l'objet de représentations. C'est seulement 1 200 ans plus tard que cette file sera réinvestie à nouveau par une population locale qui aménagera une limite de zone d'activités à partir de la file de pierres dressées. Ainsi, le site perdra sa signification symbolique pour devenir essentiellement fonctionnel.

2. Large 2014.

Sur la côte nord de l'île d'Hoedic, à quelques dizaines de mètres à l'ouest de la ligne de menhirs du Douet, une autre ligne de blocs érigés pointait juste au-dessus de la dune de sable. Entre deux énormes blocs naturels, très visibles de la mer, cette file semblait complémentaire de celle du Douet. En fait, une étude détaillée de l'ensemble de Groah Denn, entre 2007 et 2012, a révélé une structure plus complexe que celle du Douet avec quatorze séquences qui se sont succédé pendant la période comprise entre le milieu du 5e millénaire et le 3e millénaire avant notre ère. Au cours de la phase initiale, datée du 5e millénaire, un certain nombre de blocs ont été érigés sur une seule file et ont été enchâssés dans une matrice de pierre, linéaire, d'organisation complexe. Des dépôts à la base de quelques menhirs (pas tous) matérialisent une réalité symbolique de l'endroit. Ce monument connaîtra plusieurs phases d'érection de blocs et de recharge de la chaussée empierrée, puis, plus tard, sera investi pour permettre la construction d'un empierrement à proximité duquel seront retrouvés plusieurs amas de taille du silex.

À Groah Denn, les quatorze séquences comptabilisées posent la question de l'architecture évolutive de ce type de monument. La complexité de la structure est telle que nous ne pouvons plus considérer les lignes de menhirs comme un phénomène unique, figé, et non structuré. Cependant, il s'agit d'un monument peu volumineux. Tous les indicateurs nous disent qu'il a été érigé par un petit groupe de personnes, et à chaque modification, toujours peu de personnes sont mobilisées. D'autre part, les témoins des activités humaines sur ce site suggèrent que cette architecture n'a pas bénéficié d'une technologie aboutie, les gestes techniques qui ont été détectés sont similaires à ceux qu'on trouve sur les pierres dressées de la file du Douet.

Les premières séquences de construction indiquent clairement une intention architecturale, aux dépens d'une occupation antérieure du Mésolithique final caractérisée par des structures de pierres chauffées (fig. 3-a). Cette occupation, scellée par une couche sédimentaire, a été partiellement démantelée au Néolithique lors de l'érection de monolithes. Une série de petites dalles mises en forme, probablement dressées, ont été abattues et disposées à la périphérie du monument. Certaines se retrouvent dans le calage de menhir (fig. 3b et 3c). Dans une deuxième étape, des blocs plus volumineux sont érigés (fig. 4a et 4b). Lors de la troisième étape, des objets ont été déposés à la base de certains blocs érigés : des lames de haches, des céramiques, des meules, des galets cassés, des dépôts de coquillage ainsi qu'un couple d'objets lithiques formé d'une lame de hache polie et d'un grand éclat de silex (fig. 4c). Ces dépôts ont été par la suite condamnés.

Pendant la quatrième étape, la structure de la file se poursuit avec la mise en place d'une architecture linéaire pavée enchâssant les menhirs (fig. 4e). Dans les séquences finales, le site sera réinvesti au 4e et au 3e millénaires. De symbolique, il passera à une réalité fonctionnelle, limitant un espace artisanal dont l'activité principale est caractérisée par le débitage de galets de silex côtier. Lors de cette phase, d'autres blocs sont ajoutés, disposés à plat ou de chant. Des moellons et des galets seront positionnés dans les espaces

entre les blocs. La grande pierre centrale (M2) est abattue, et les plus petits blocs sont laissés sur place ou poussés. Des réinvestissements dans la file sont perceptibles à la fin du Néolithique ou au début de l'Âge du bronze (entre 3000 et 1800 avant notre ère). C'est le cas d'une sépulture circulaire, creusée dans les sédiments, limitée par une série de dalles de granite dressées et jointives (fig. 4d). Les restes d'un jeune individu adulte très endommagé ont été retrouvés à l'intérieur.

Entre 4700 et 4300 avant notre ère, Groah Denn complète le Douet (fig. 2) ; il apporte des éléments nouveaux que nous avions abordés dans le site précédent[3]. Il s'agit d'un indicateur de la complexité de la structure de files de pierres que l'on ne peut approcher que lorsque les sites ont une bonne conservation, avec la présence de sols contemporains à leur mise en place et à leur utilisation. En effet, l'architecture de ce type de site est si fragile qu'il peut être détruit par quelques personnes très motivées agissant avec des ressources très limitées. En outre, l'étude structurale, en utilisant une documentation systématique, fournit de précieuses informations non seulement sur la complexité mais aussi sur les aménagements qui sont constamment effectués. Ce sont des monuments évolutifs, dynamiques, investis d'une dimension symbolique, tenant compte

3. Large, Mens 2009.

Fig. 3 - Groah Denn à Hoedic (Morbihan) : a) vue d'un foyer démantelé, daté du milieu du 6e millénaire avant notre ère. Certaines pierres rubéfiées ont servi de calage aux blocs érigés de la phase suivante ; b) des dalles, dont certaines ont été mises en forme (c), gisent à la périphérie de la structure empierrée qui enveloppe la base des blocs érigés. L'antériorité des dalles mises en forme est prouvée par la présence de l'une d'entre elles dans le calage d'un bloc.

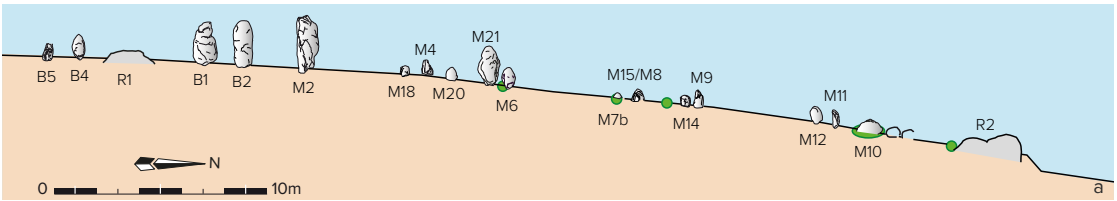

Fig. 4 - Groah Denn à Hoedic (Morbihan) : a, b) la phase suivante a consisté à réaliser une file unique de blocs érigés qui intègre des blocs naturels ; c) des dépôts intentionnels ont été placés à la base de certains d'entre eux ; d) à proximité du plus grand des blocs de la file, une sépulture contenant les restes d'un individu a été aménagée ; e) vue d'une partie de la chaussée empierrée qui enveloppe les stèles érigées.

des caractéristiques du paysage, mais aussi des lignes remarquables formées par la rupture du substrat ou par le mouvement du soleil, comme au Douet par exemple[4].

Les deux rangées de menhirs étudiées à Hoedic montrent clairement que ce sont des unités architecturales, mises en scène dans un paysage symboliquement interprété, avec un investissement dynamique. Les fouilles modernes d'ensembles préservés aident considérablement à changer l'idée simpliste des files uniques de pierres dressées. Déjà, le travail de C.-T.

4. Large 2014.

Le Roux à St-Just et celui de Y. Lecerf à Monteneuf avait permis de mettre le doigt sur la complexité structurelle de ces ensembles. Les travaux entrepris à Hoedic ne font que confirmer ce fait et la lecture de ces architectures devient encore plus compliquée lorsqu'elles ne comportent que quelques blocs érigés (voir, pour certains sites, complètement détruits) et, surtout, lorsque les sols d'origine et les structures complémentaires ont disparu. Dans tous les cas, l'ancrage de telles structures dans le 5e millénaire avant notre ère est confirmé et l'utilisation de ces systèmes de pierres dressées pour mettre en scène un événement, une idée, une croyance est aussi une réalité.

D'autres files de pierres courent sur l'île d'Hoedic. Elles sont encore mal datées parce qu'aucune fouille n'y a été effectuée. Certaines peuvent être contemporaines des files du Douet et de Groah Denn, comme la file unique du Paluden. D'autres sont certainement beaucoup plus tardives et ne sont que des protections sommaires d'espaces à vocation utilitaire (Pointe du Vieux Château, Penn Gard). Houat n'en est sans doute pas dépourvue mais elles sont plus discrètes et ont été parfois malmenées, notamment au Néolithique récent. C'est le cas sur l'îlot de Cénis où une vaste réserve archéologique devrait délivrer à terme, des informations intéressantes sur les Néolithiques venus s'installer sur ce bout de terre. Sur le continent, beaucoup de ces files uniques ont été signalées mais restent à étudier. Le phénomène n'est pas qu'insulaire, la suite va le montrer avec les exemples qui ont été fouillés récemment et plus anciennement.

Moulin de Cojou à Saint-Just, Ille-et-Vilaine

Lorsqu'entre 1978 et 1981, Charles-T. Le Roux s'attache à étudier les files de pierres dressées du Moulin de Cojou à Saint-Just, il aborde une partie de l'ensemble menacé par des incendies répétés avec la même détermination que celle de l'étude des mégalithes funéraires. Ainsi, avec les méthodes de l'époque, il privilégie l'étude structurelle de l'ensemble en intégrant les architectures associées aux pierres dressées, grâce à une bonne conservation de ces dernières. L'ensemble des files de pierres dressées du Moulin de Cojou est composé de trois files : deux d'orientation générale est-ouest, formant un léger angle, convergent en un point qui se situe sur le prolongement d'une autre ligne de blocs orientée vers le nord. Seules les lignes orientées est-ouest ont fait l'objet d'une intervention archéologique[5].

Les files de pierres dressées du Moulin de Cojou sont des références incontournables pour l'étude des architectures complexes associées aux files de pierres dressées. La conservation exceptionnelle de la file B nous permet d'effectuer des comparaisons fiables avec les autres sites (fig. 5). Toutefois, l'absence d'analyse stratigraphique, pour la file B notamment, ne permet pas d'avoir une lecture précise des séquences structurelles. Si les phases générales ont été proposées par l'auteur de l'étude, il manque

5. Le Roux *et al*. 1989

Fig. 5 - La file B du Moulin de Cojou à Saint-Just (Ille-et-Vilaine) comprend, comme au Groah Denn, une structure empierrée avec, de plus, des traces de présence d'éléments en bois (d'après Le Roux *et al*. 1989).

un référentiel sérieux pour aborder ces dernières.

Nous retiendrons essentiellement à propos de la file B, la présence de foyers antérieurement à la mise en place de la file de pierres dressées. Ces foyers sont datés du milieu du 5e millénaire avant notre ère. Nous retenons aussi la mise en place d'une série de pierres dressées (2 assurées, une troisième qui a été enlevée mais dont le calage a été conservé), puis l'aménagement d'une « chaussée empierrée » parementée, avec des dalles de chant disposées à la périphérie. Cette chaussée semble avoir été aménagée en plusieurs séquences.

Le fouilleur constate plusieurs phases d'aménagement de pierres dressées suivant l'axe général du dispositif avec, pour la partie orientale, un allongement du dispositif formé de pierres levées mais aussi de monoxyles[6]. Une semelle de terre recouvre cette partie. Dans la partie centrale, d'autres blocs levés s'ajoutent à l'ensemble.

Le mobilier archéologique situe une phase initiale au début du Néolithique moyen avec des céramiques du début de cette période, c'est-à-dire entre 4700 et 4500 avant notre ère. Une importante reprise de l'ensemble, avec aménagement de ce qui est interprété comme des structures funéraires, a eu lieu au Campaniforme et au Bronze ancien, entre 2500 et 1500 avant notre ère. Il est probable que le déplacement d'un menhir ait fait les frais de cet investissement.

6. Un monoxyle est un élément en bois qui joue le même rôle qu'une pierre dressée. Ce phénomène est mieux connu en Angleterre où plusieurs monuments de type « mégalithe » ont été construits en bois.

Lannec er Gadouer à Erdeven, Morbihan

Le tertre funéraire de Lannec er Gadouer a été exploré par S. Cassen[7]. Dans la masse même du tertre, cinq blocs avaient été piégés au centre du monument funéraire (fig. 6). Certaines (dalles 3 et 4) étaient encore dressées. L'ensemble de ces blocs forme une ligne qui semble unique d'orientation générale est-ouest. Des structures complémentaires (fosses, foyers) furent retrouvées en lien vraisemblable avec la file de pierres dressées, aménagée dans un sol ancien d'origine, le tout recouvert par la masse même du tertre funéraire. La file de pierres a donc été installée avant la mise en place du tertre, dans la première moitié du 5e millénaire avant notre ère. Des fosses à proximité de certaines dalles contenaient des dépôts d'objets (lame en silex, galet allongé, meule). Avec la découverte d'ensembles cohérents similaires sur l'île d'Hoedic, tant au Douet qu'à Groah Denn, nous sommes enclins à penser à une attribution au Néolithique moyen, dans sa phase ancienne. Un peu à l'écart, une série de trois fosses disposées sur une ligne orientée nord-sud a été retrouvée à une quinzaine de mètres à l'est du dernier bloc de la file dressée. Les dépôts trouvés en fond de fosse sont comparables aux précédents. Deux foyers ont aussi été mis en évidence. L'un évalué partiellement (foyer 2) est situé à quelques mètres au sud-ouest de la dalle 1, l'autre est très à l'écart. La fosse 5, à proximité des dalles 1 et 2, a été datée entre 4694 et 4375 avant notre ère et la fosse 2, un peu plus éloignée, est datée entre 4845 et 4531 avant notre ère, ce qui est conforme à la date obtenue au Douet, foyer M1.

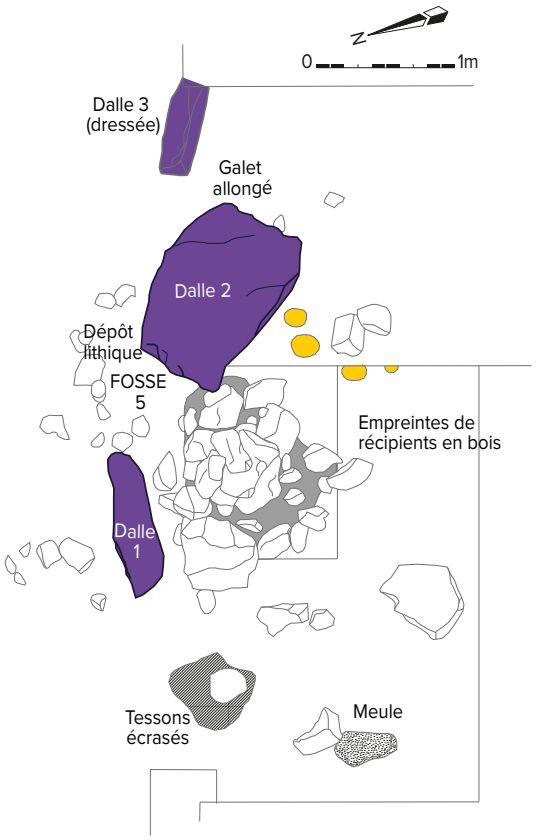

Fig. 6 - Lannec er Gadouer à Erdeven (Morbihan) : le tertre funéraire a été construit en intégrant une file de pierres dressées qui a été détruite. La présence de foyers, de dépôts d'objets et d'empreintes de vestiges en matière ligneuse en fait un témoin comparable au Douet, à Groah Denn, au Bois de Fourgon et au Moulin de Cojou (d'après Cassen *et al.* 2000).

En conséquence, la file de pierres dressées est antérieure à la mise en place du tertre funéraire Castellic[8] qui l'oblitère complètement. Des foyers, des fosses avec des dépôts volontaires, notamment d'un galet, sont associés à

7. Cassen *et al.* 2000.
8. Le Castellic est une tradition céramique de la deuxième moitié du 5e et de la première moitié du 4e millénaire avant notre ère. Il a été retrouvé en Bretagne sud et jusqu'en Basse-Normandie.

Fig. 7 - File secondaire du Grand Menhir à Locmariaquer (Morbihan) : la file secondaire (en rouge sur la photo), presque orthogonale par rapport au reste de la file principale, marquée elle aussi par la présence du Grand Menhir à l'une de ses extrémités, a été disposée dans un empierrement linéaire massif (cliché P. Birocheau).

la file. Les datations ainsi que les éléments archéologiques placent la phase d'investissement initial de la file dans le deuxième quart du 5e millénaire.

La file de pierres secondaire du Grand Menhir à Locmariaquer, Morbihan

Les deux files de pierres autrefois dressées près du Grand Menhir brisé de Locmariaquer[9] nécessitent un regard croisé avec d'autres files du même type (fig. 7). Pour notre propos, nous retenons une occupation ancienne du site, datée du VSG[10] par la présence de quelques restes céramiques. Ces éléments sont complétés par des dates au radiocarbone permettant de situer la mise en place des files de pierres dans le milieu du 5e millénaire avant notre ère, mise en place conforme à ce que l'on connaît par ailleurs. Des foyers sont disposés à proximité de la file principale orientée nord-sud. Plusieurs foyers ont été identifiés en lien physique proche de la file et un seul a permis d'obtenir deux dates situées dans la deuxième moitié du 5e millénaire.

Une distinction formelle est à faire entre la file principale orientée nord-est/sud-ouest et la file dite « secondaire » qui a un axe orthogonal vers le nord-ouest par rapport à la précédente (fig. 7). Si les blocs de la file principale présentent des calages relativement clairs et disjoints les uns par rapport aux autres, la file secondaire n'a pas du tout le même aspect. Des fosses indiquent des implantations de blocs quasiment jointifs. Du côté sud, essentiellement, la présence d'un blocage pierreux a été relevée par les fouilleurs, blocage dont l'aspect compact a été aussi noté.

9. Cassen 2009.
10. Le VSG (Villeneuve-Saint-Germain) est un groupe culturel qui couvre le Néolithique ancien de la partie continentale de la France au nord de la Loire. Il est positionné à la fin du 6e et au tout début du 5e millénaire avant notre ère.

Cet ensemble est doublé parallèlement par une ligne de gros blocs équarris eux-mêmes enchâssés dans une matrice empierrée. Cette structuration de cette partie du site n'est pas sans évoquer les effets de parois dédoublés que l'on a au Groah Denn à Hoedic. Il s'agit vraisemblablement d'une séquence structurale particulière.

La file de pierres G2bis au Bois de Fourgon à Avrillé, Vendée

Le complexe mégalithique du Bois de Fourgon à Avrillé (Vendée) mérite bien son nom : complexe. Un vaste ensemble de mégalithes dressés, abattus, de tertres ou tumulus, d'enceinte néolithique, est étudié depuis une vingtaine d'années par G. Bénéteau-Douillard et son équipe[11]. Parmi les files de pierres pour la plupart restaurées, l'une était plutôt singulière, ne correspondant que de manière lointaine avec les autres blocs mis en scène (fig. 8). Trois blocs gisaient sur une arène sableuse blanchâtre, recouverte par la suite d'une épaisse couche d'humus. Ils formaient une ligne unique qui a été détruite par la suite, les blocs étant abattus. Leur taille était réduite par rapport à ceux qui forment les autres files maintenant dressées. Pour notre propos, nous retenons que la surface du sol d'implantation des blocs a, semble-t-il, été raclée sans que, pour autant, cette supposition ne soit prouvée. De plus, les blocs sont implantés soit dans le substrat granitique aménagé en fosse, soit simplement posés sur le sol d'implantation avec la présence de blocs sur une large surface,

11. Bénéteau-Douillard 2012.

Fig. 8 - Locus G2 bis au Bois de Fourgon à Avrillé (Vendée) : les restes d'une petite file de pierres à l'origine dressées, puis abattues et brisées, ont permis de découvrir des dépôts de céramiques et d'objets lithiques datés du 5e millénaire avant notre ère (d'après Bénéteau-Douillard 2012).

permettant son maintien. Un bloc dispose d'une fosse de faible profondeur avec un ensemble de moellons permettant d'assurer son calage. La présence d'une masse cohérente de moellons près d'un bloc laisse supposer l'existence d'une semelle sur laquelle ce menhir a été déposé. Un bloc a, semble-t-il, connu des aménagements de façon à obtenir une allure féminine, ce qui rappelle l'aménagement de la stèle M1 de la file du Douet à Hoedic mais aussi celui du menhir de Bonne Chère à St-Étienne sur la commune de Malguénac (Morbihan).

Les dépôts retrouvés aux pieds des trois monolithes sont caractéristiques d'une utilisation symbolique du site au milieu du 5e millénaire avant notre ère. Les restes de céramiques dont deux à ouverture déformée assurent cette indication chronologique. Il s'agit d'un ensemble du début du Néolithique moyen rattachable à une ambiance culturelle du Poitou, du Centre et du sud de l'Armorique[12]. La présence d'un ciseau poli en fibrolite et d'un couteau en silex charentais assure un lien fort avec cette ambiance. L'ancienneté des dépôts et de la mise en scène des blocs est confirmée par une datation au radiocarbone effectuée sur une masse charbonneuse découverte sous un bloc (4708 – 4498 avant notre ère). Trois blocs ont été abattus et deux d'entre eux ont été brisés. L'auteur pense à une volonté délibérée de séparer la « tête » du « corps » des blocs, geste qu'il reconnaît sur plusieurs autres menhirs du même site, notamment pour l'ensemble mégalithique du Serpent.

Le vallon des Ouchettes à Plassay, Charente-Maritime

Suite à une opération préventive, le site des Ouchettes regroupe des occupations allant du Mésolithique au Néolithique final. Plusieurs structures de combustion ainsi qu'un abondant mobilier céramique ont fait l'objet d'une étude pluridisciplinaire sous la responsabilité de Luc Laporte et Christophe Picq[13]. Parmi les structures étudiées, l'une d'elles se rapporte à notre sujet (fig. 9).

Sept gros blocs émergeaient à distance plus ou moins régulière d'un lit de plaquettes calcaires, d'une vingtaine de mètres de long, situé sur la pente est du vallon des Ouchettes. Ils formaient une ligne unique et étaient régulièrement espacés. La taille des blocs, par ailleurs assez massifs, varie entre 70 et 90 cm de long pour 50 à 70 cm de large. Toutefois, la nature humaine de ce dispositif est toujours discutée, abusivement semble-t-il car une fosse de calage a bien été repérée au nord du dispositif, avec des plaquettes verticales sur le pourtour : elles servaient de maintien. À l'autre extrémité, au sud, un petit coffre confectionné avec 9 pierres plates disposées de chant et jointives, de forme rectangulaire, a été creusé dans les niveaux de graviers de la pente. Deux dalles calcaires servaient de couverture. Cette structure est interprétée comme une sépulture malgré l'absence de vestiges osseux qui ne sont pas conservés sur l'ensemble du site. Une autre fosse a été perçue sur l'emprise de la file.

12. Hamon 2012.
13. Laporte et Picq 2002.

La conservation partielle de ce type de monument au sud du Marais poitevin implique l'existence d'une idéologie commune sur un vaste territoire, de l'Armorique à la Saintonge. Ce phénomène semble logique si l'on considère l'unité des grandes structures artificielles le long du littoral Atlantique, associée à des ensembles culturels cohérents.

Fig. 9 - Les Ouchettes à Plassay (Charente-Maritime) : en bordure d'un vallon, plusieurs blocs disparus étaient intégrés dans un dispositif empierré formant une ligne unique (d'après Laporte, Picq 2002).

La file des Ouchettes est comprise dans une semelle empierrée tout à fait similaire à celle du Moulin de Cojou, de Groah Denn, d'Er Lannic. C'est une caractéristique que l'on associe maintenant aux files uniques de pierres dressées de l'ouest de la France. Lors de nos recherches, nous avons moins insisté sur cet aspect des choses pour la file du Douet à Hoedic mais la présence de moellons à la base des blocs, sans que ceux-ci ne servent obligatoirement de calage est un fait avéré. L'ancienneté de la file des Ouchettes est proposée grâce à sa position stratigraphique tout à fait analogue à certaines structures de combustion disposées sur l'autre flanc du vallon. Ces structures sont datées du 5e millénaire, parfois même avant. S'ajoute un coffre funéraire associé à la file et aménagé en fosse bordée de dallettes disposées de chant et jointive. C'est un phénomène à mettre en rapport avec le Moulin de Cojou à Saint-Just, Groah Denn à Hoedic et Er Lannic à Arzon.

Les files de pierres arciformes d'Er Lannic à Arzon, Morbihan

L'îlot d'Er Lannic est situé dans le golfe du Morbihan (fig. 10). La submersion d'une des deux enceintes mégalithiques témoigne de la remontée du niveau marin pendant l'Holocène[14]. L'enceinte nord-est partiellement émergée a fait l'objet d'une restauration entre 1923 et 1926. Lors du premier nettoyage, il ne restait que 3 blocs encore debout (De Closmadeuc, en 1867, en signale 4 ou 5). Les indications livrées lors de ces travaux à propos de cette enceinte vont nous servir comme éléments d'analyse.

Le premier élément d'analyse prend en compte de nombreux foyers associés à la file de pierres nord. Toutefois, il est bien délicat de faire la part des choses sur l'ancienneté de ces foyers. De plus, s'agit-il réellement de foyers ? C'est la

14. Période de réchauffement climatique depuis la dernière glaciation, qui a débuté vers - 12 000.

Fig. 10 - Er Lannic à Arzon (Morbihan) : la file nord du célèbre double arceau de pierres dressées a été restaurée dans les années 1920 par Z. Le Rouzic et les Péquart. De nombreuses structures associées ont été découvertes et trop rapidement décrites. Leur positionnement chronologique reste toujours problématique mais certaines d'entre elles peuvent être comparées à celle retrouvée au Groah Denn à Hoedic (cliché P. Birocheau).

nature du remplissage des espaces disponibles qui a permis de les caractériser comme « foyers ». On peut tout aussi bien interpréter certains aménagements ayant une superficie réduite comme des calages de poteaux calcinés. Pour certaines descriptions, Z. Le Rouzic (1930) précise bien que des blocs appartenant aux supposés foyers ont servi de calages à plusieurs menhirs.

Le second élément est la présence d'un talus de soutènement qui enchâsse les blocs. Ce talus est formé de pierres et de terre. Chaque menhir a été décrit comme ayant des calages irréguliers.

Le troisième élément concerne la présence de constructions grossières dans le talus de soutènement. Ces aménagements sont réalisés avec des petits blocs placés de chant, à plat, voire debout. Il pouvait y avoir une à deux assises conservées recouvrant ces constructions.

Le quatrième élément montre la présence de matériel archéologique en abondance. Beaucoup d'ensembles font penser à des dépôts (les hachettes en fibrolite par exemple) mais de nombreux témoignages du quotidien font aussi partie de l'ensemble du corpus mobilier (meules, céramiques, débitage de galets côtiers...). L'occupation du site recouvre l'ensemble du Néolithique et des Âges du bronze et du fer.

Le cinquième élément n'est que probable. L'enceinte nord d'Er Lannic n'a vraisemblablement pas été faite en une seule séquence. Il s'agit, comme à Saint-Just et à Hoedic, d'un monument évolutif sur une longue période. Si l'on prend en compte la restauration, la partie est de l'enceinte n'est pas curviligne mais rectiligne. On peut y voir une évolution dans l'architecture de cette enceinte.

Nous ne relèverons pas les liens qui semblent évidents sur le plan structurel avec les hémicycles du sud du Portugal et qui ont été révélés depuis longtemps aussi bien par les chercheurs bretons que portugais[15]. Leur ancienneté semble s'ancrer dans un Néolithique ancien avec deux composantes : microlithisme et céramiques d'affinité cardiale[16]. Ce point est encore et toujours à discuter mais incite bien évidemment à situer Er Lannic dans cette mouvance structurelle commune et, d'ailleurs, il serait sans doute extrêmement intéressant de reprendre l'étude de l'hémicycle de Kergonan à l'Île-aux-Moines (Morbihan) qui ne semble pas avoir connu de restauration…

Conclusions provisoires

De ce rapide tour d'horizon des plus anciennes files de pierres dressées de la façade atlantique nous pouvons dresser un premier bilan.

Dans l'ouest de la France, la mise en place de blocs érigés s'est effectuée à partir du deuxième quart du 5e millénaire avant notre ère et c'est sans doute l'avancée majeure des 15 dernières années. Les témoins céramiques et les datations au radiocarbone disponibles témoignent de cette période (Douet, Lannec er Gadouer…). Il est probable, mais probable seulement, que la verticalisation de blocs ait débuté dès le Mésolithique final. Dans un autre registre que celui des pierres dressées en file, le bloc de chevet de la sépulture K de Port Neuf à Hoedic est disposé de chant. Les pierres dressées composées de dalles aménagées forment la deuxième étape de Groah Denn et la première du Douet. Elles ont été retrouvées chutées et brisées en périphérie de la file de pierres et, pour l'une, dans le calage d'un menhir (Groah Denn).

Les plus anciennes files de pierres dressées sont formées d'une file unique. Les files multiples semblent apparaître un peu plus tardivement (le cas du tertre du Manio 2, sur lequel est implantée l'extrémité orientale des alignements de Kermario est, à notre sens, très signifiant[17]). Toutefois, cette distinction n'est pas résolue. La question de l'homogénéité de la mise en place d'enceintes curvilignes est posée (Er Lannic) : s'agit-il d'un seul projet ou bien la file a-t-elle été courbée lors d'une séquence suivante, par un ajout d'autres blocs érigés lui conférant sa forme actuelle ? Il ne faut jamais oublier que ce que l'archéologue perçoit n'est que l'état final de l'architecture. L'aspect évolutif de ces

15. Calado 2006.
16. Calado, Rocha 2008. Le Cardial est une autre culture du tout début du Néolithique (2e moitié du 6e millénaire avant notre ère) dont la zone de répartition suit le pourtour occidental de la Méditerranée. La présence de cette culture est perceptible jusque dans l'estuaire de la Loire.
17. Bailloud *et al*. 1995.

architectures a bien été mis en évidence au Groah Denn et, dans une moindre mesure, à Saint-Just.

Ces files sont installées dans le paysage en fonction des éléments topographiques (couloirs d'érosion marine, rochers naturels intégrés au dispositif, pentes), en fonction de lignes remarquables (lever de soleil au solstice d'été), en fonction d'une présence antérieure plus ancienne. Ces raisons ne s'excluent pas les unes avec les autres. Au contraire, elles se complètent souvent.

Les pierres érigées sont issues d'une extraction du substrat. Cela nécessite des compétences de carriers parfois très élaborées[18]. On retrouve, lors de l'étude des carrières en lien avec les files, des blocs dont l'extraction n'a pas été menée à son terme en raison soit d'un substrat trop induré, soit d'un risque de cassure ou pour une raison inconnue liée au fonctionnement du groupe (Groah Denn). Ces carrières peuvent être à proximité immédiate des sites mais beaucoup d'exemples montrent le contraire : le prestige s'établit aussi avec la performance.

Les blocs peuvent être porteurs de sens et être aménagés sommairement pour appuyer leur évocation.

La file dispose de structures complémentaires associées, comme une semelle empierrée (Groah Denn, Moulin de Cojou, les Ouchettes). Ce sont des structures complexes, qui peuvent présenter une façade rectiligne quand les conditions de conservation sont bonnes. Parfois, les façades se rejoignent à chaque extrémité en un point, matérialisant un espace allongé à parois convergentes (Groah Denn). Dès que les conditions de préservation sont bonnes, des foyers sont associés à la file de pierres (Lannouec er Gadouer, Er Lannic, Douet, Moulin de Cojou…). Les pierres sont souvent érigées à partir de fosses d'implantation mais ce n'est pas toujours le cas : ces dernières peuvent très bien ne pas en avoir et tenir debout grâce à leur équilibre et à des calages en moellons judicieusement posés. D'autres fosses peuvent avoir une toute autre fonction. À Lannec er Gadouer, elles ont servi à condamner des dépôts intentionnels d'objets. Lors de la fouille de la file B du Moulin de Cojou, plusieurs trous de poteaux indiquaient que des éléments de bois étaient impliqués dans le dispositif érigé. Au Douet, un calage aussi a été découvert mais sans être dans l'alignement des blocs. À Er Lannic, certains « foyers » peuvent très bien avoir été des calages de poteaux… Certains blocs ont reçu des dépôts à leur base ou près de leur base. Ces dépôts sont composés à la fois d'objets non fonctionnels (lames de minuscules haches polies, haches polies ne présentant aucune usure du tranchant et, peut-être, des galets naturels allongés) et fonctionnels (lames de haches polies, céramiques, percuteurs parfois brisés, meules). Des dépôts culinaires peuvent s'y ajouter (coquillages…). La question de la présence d'objets en bois se pose à Lannec er Gadouer.

La file connaît une évolution structurelle par l'ajout d'éléments qui peuvent être d'autres pierres dressées, des chicots de pierres rubéfiés mis en situation, des recharges de la chaussée empierrée avec d'autres moellons et galets. La

18. Mens 2008.

transformation, voire la destruction partielle ou totale de la file dès le Néolithique provoque une modification signifiante de l'état des lieux, notamment au Néolithique récent. De symbolique, la barre de pierres érigées devient alors fonctionnelle (limite d'espace d'activité artisanale et/ou domestique). L'aménagement de structures funéraires lors des dernières phases d'aménagement au Campaniforme et au Bronze ancien est parfois observé.

Les files de pierres dressées, dans leur état initial, n'ont pas servi strictement à des activités symboliques. Des activités domestiques s'y retrouvent aussi, notamment par la présence de matière minérale débitée pour confectionner des outils ou des objets non fonctionnels. Toutefois, ces activités domestiques sont limitées. Les foyers découverts ne sont pas associés à des activités culinaires, par exemple. Aucun ossement d'animaux n'a encore été trouvé en lien avec ces files, nous pouvons l'affirmer même s'il est bien connu que les sols acides de Bretagne ne permettent pas une bonne conservation des os. À Hoedic, le sable dunaire très chargé en coquilles calcaires, neutralise partiellement l'acidité des sols, ce qui a permis de retrouver des éléments en os, parfois de petite taille, mais en nombre très restreint. La question de la présence décrite d'ossements brûlés à Er Lannic reste en suspens : s'agit-il de restes osseux humains très fragilisés par le sol acide et, dans ce cas il s'agirait de sépultures, ou bien de restes osseux animaux ? La présence de dents de bovinés conservés pose question.

Nous n'avons pas traité ici d'éventuelles influences extérieures qui participent à une nouvelle perception idéologique. Le débat sur l'origine des files de pierres dressées est ouvert. Le lien avec le Portugal, par exemple, a été souligné depuis longtemps mais les preuves de filiation restent encore à étayer, notamment en ce qui concerne l'ancienneté du phénomène[19]. Le but de cet article était de prendre en compte un phénomène structurel complexe, évolutif, de ne pas le figer dans une représentation uniforme. Puissent les études à venir intégrer cette complexité par la recherche d'autres files de pierres dont les sols d'origine de la mise en place seraient conservés…

Bibliographie

- Bailloud G., Boujod C., Cassen S., Le Roux C.-T. 1995 — *Carnac. Les premières architectures de pierre*. CNRS Éditions, 1995 – 2009, 153 p. (édition 2009).
- Bénéteau-Douillard G., 2012 — *Le complexe mégalithique du Bois de Fourgon à Avrillé (Vendée).* Laboratoire d'archéologie de La Bretonnière – La Claye, 2012, 205 p.
- Calado M., 2006 — The menhirs of the Iberian peninsula. *In* : Joussaume R., Laporte L., Scarre C. (dir.) - *Origine et développement du mégalithisme de l'ouest de l'Europe*. International conference, 26-30 october 2002. Conseil général des Deux-Sèvres and Musée de Bougon, 2006, p. 613-635.
- Calado M., Rocha L., 2008 — Sources of monumentality: standing stones in context (Fontainhas, Alentejo Central, Portugal). *In* Diniz M. (dir.) - *The Early Neolithic in the Iberian Peninsula*. BAR International series, n° 1857, p. 61-70.
- Cassen S. (Dir.), 2009 — *Autour de la Table. Explorations archéologiques et discours savants sur des architectures néolithiques à Locmariaquer, Morbihan (Table des Marchands et Grand*

19. Calado 2006 et Calado, Rocha 2008.

Menhir). Laboratoire de recherches archéologiques, CNRS and Université de Nantes, 2009, 918 p.

- Cassen S., Boujot C., Vaquero J. (Dir.), 2000 — *Éléments d'architecture. Exploration d'un tertre funéraire à Lannec er Gadouer (Erdeven, Morbihan). Constructions et reconstructions dans le Néolithique morbihannais. Propositions pour une lecture symbolique*. Mémoire XIX, Association des Publications Chauvinoises, 2000, 814 p.
- Gouézin P., 1998 — *Le site mégalithique d'Er Lannic*. Éditions Archéo Douar Mor, 1998, 16 p.
- Hamon G., 2012 — La production céramique. *In* Bénéteau-Douillard G. – *Le complexe mégalithique du Bois de Fourgon à Avrillé (Vendée)*. Laboratoire d'archéologie de La Bretonnière – La Claye, 2012, p. 199-205.
- Laporte L., Picq C., (dir.) 2000 — Les occupations néolithiques du vallon des Ouchettes (Plassay, Charente-Maritime). *Gallia Préhistoire*, t. 44, 2002, p. 1-120.
- Large J.-M., 2014 — *La file de pierres dressées du Douet à Hoedic (Morbihan)*. Melvan, 239 p.
- Large J.-M., Mens E., 2009 — The Douet alignment on the island of Hoedic (Morbihan, France): new insights into standing stone alignments in Brittany. *Oxford Journal of Archaeology*, vol. 29, 2009, p. 239-254.
- Le Roux C.-T., Lecerf Y, Gautier M., 1989 — Les mégalithes de Saint-Just (Ille-et-Vilaine) et la fouille des alignements du Moulin de Cojou. *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 6, 1989, p. 5-29.
- Le Rouzic Z., 1930 — *Les cromlechs de Er-Lannic, commune d'Arzon de 1923 à 1926*. Vannes : Imprimerie Lafolye et J. de Lamarzelle, 1930, 37 p., 20 p.
- Marchand G. 2003 — Les zones de contact Mésolithique/Néolithique dans l'ouest de la France : définitions et implications. *In* Gonçalves V. S. (Ed), Muita gente, Boucas antas ? Origens, espaços e contextos do megalithismo. *Actas do II coloquió internacional sobre megalithismo*, 2003, p. 181-197.
- Mens E., 2008 — Reffiting Megaliths in western France. *Antiquity*, 82, p. 25-36.

Prêtres desservant les îles de Houat et d'Hoedic aux XVIIe et XVIIIe siècles

En 1653, les îles de Houat et d'Hoedic deviennent des trèves de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys. Les registres paroissiaux des XVIIe et XVIIIe siècles permettent de découvrir succinctement les prêtres ayant alors desservi les deux îles. En ces périodes de conflits dépassant les insulaires, il fallait être intrépide et profondément attaché à son prochain pour partager ainsi la misère de ses paroissiens. Certains s'y sont trouvés bien, quelques-uns n'ont pas supporté et ont fui rapidement. Jusqu'en 1820, neuf prêtres se succéderont à Houat et vingt à Hoedic.

Claude Mauffret
Saint-Gildas-de-Rhuys

Cet article rédigé à partir de l'étude : « Le clergé et les habitants des îles Houat et Hoëdic au XVIIIe siècle révélés par les registres paroissiaux »[1] *a été légèrement adapté par Pierre Buttin, avec l'accord de Claude Mauffret pour en faciliter la compréhension par les lecteurs de* La Revue des deux îles.

Cette exploitation des registres paroissiaux est un complément utile aux études déjà publiées par Melvan sur l'histoire de l'Église dans les deux îles, basées sur d'autres sources[2]*. Les quelques divergences entre ces analyses ne sont guère surprenantes, elles sont propres à tout témoignage humain.*

Les prêtres desservant les îles de Houat et d'Hoedic aux XVIIe et XVIIIe siècles étaient dans une situation très particulière : ils avaient moins de paroissiens que la moyenne des prêtres du diocèse qui était d'environ 300 fidèles[3], l'administration des sacrements les occupait un peu moins, mais ils étaient le seul recours d'une population illettrée vivant dans des conditions difficiles et isolées. Ils étaient les chefs de fait de leurs communautés de paroissiens et leurs représentants vis-à-vis de l'extérieur.

Une organisation sociale des îliens centrée sur leurs curés s'est mise en place. Elle s'est perfectionnée avec Jean Marion, puis pendant une grande partie du XIXe siècle, au point d'être qualifiée de « théocratie », avec la célèbre « charte » qui organisait la vie collective.

L'insécurité due aux guerres renforçait le rôle des prêtres. Ils étaient les seuls interlocuteurs crédibles pour les envahisseurs, quand ceux-ci étaient civilisés,

1. Ce travail de Claude Mauffret, qui a reçu en 2013 le prix d'histoire de la Société polymathique du Morbihan (SPM), a fait l'objet d'une première publication en 2015, dans *La Revue des deux îles*, sur l'analyse statistique des populations permise par l'exploitation des registres paroissiaux des deux îles, « *Houat et Hoedic au XVIIIe siècle révélées par les registres paroissiaux* ». Il est disponible à la SPM ou auprès de l'association Melvan. (Note de Melvan)
2. Buttin 2008, Buttin 2010.
3. Le Méné 1889.

et un rempart pour limiter les débordements et protéger les îliens quand les garnisons débarquaient.

Cette responsabilité gratifiante permettait de compenser la modestie d'un train de vie assuré par une maigre portion congrue et un casuel fort limité[4]. Il fallait être un prêtre intrépide et profondément attaché à son prochain pour vivre ainsi misérablement avec ses pauvres paroissiens. Il fallait aussi aimer les îles. Certains s'y sont trouvés bien, quelques-uns n'ont pas supporté et ont fui rapidement.

On connaît hélas peu de détails sur l'activité des desservants des îles. En effet, les événements les mettant en valeur dont la mémoire est parvenue jusqu'à nous sont peu nombreux. La merveilleuse description des Hoedicais sauvant un navire marchand des griffes d'un corsaire sous le commandement du prêtre baroudeur Sébastien Maurice Puillon nous est connue grâce au recteur Le Duin, mais c'est la seule narration de cette qualité sur cette époque. En dehors de quelques rares faits concrets, on ne peut qu'imaginer la vie des curés des îles avant la Révolution.

L'inventaire ci-après a été établi à partir des registres paroissiaux initiés en 1682 à Houat et en 1698 à Hoedic. Il permet de découvrir le nom des prêtres ayant desservi l'une des deux îles et ce que nous apprennent tout de même les registres paroissiaux à leur sujet. Avant ces dates, on trouve un certain nombre d'actes concernant des habitants des deux îles dans les registres de Saint-Goustan-de-Rhuys.

Saint-Goustan-de-Rhuys, Houat et Hoedic

Les îles de Houat et Hoedic, tout comme l'archipel de Glénan ont fait partie des vastes possessions de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys.

La paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys a été créée pour les laïcs à proximité de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys sur un territoire soumis à la juridiction de l'abbaye. Les moines demeurent « curé primitif » de la paroisse, mais celle-ci est confiée à un « vicaire perpétuel » désigné par l'évêque de Vannes. En 1653, sur ordonnance de l'évêque, les îles de Houat et d'Hoedic deviennent des trèves (succursales) de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys[5]. Elles sont rattachées à son vicaire perpétuel, avec l'abbaye de Saint-Gildas comme curé primitif, et doivent percevoir la dîme pour l'abbaye, à charge aux moines de leur verser une pension[6].

Pour la clarté de ce qui suit, précisons qu'à cette époque en Bretagne, le curé responsable d'une paroisse est appelé « recteur », et que l'on appelle « curé » le vicaire du recteur, en quelque sorte son assistant, par exemple dans une trève.

4. Redevances versées par les fidèles pour les baptêmes, mariages et funérailles. On apprend par exemple dans les notes du recteur Le Duin sur les quatre noyés retrouvés et enterrés à Houat le 25 septembre 1786, qu'un enterrement était payé 3 livres et une messe 20 sols.
5. Buttin 2008.
6. Sur ce contexte, voir Buttin 2008.

Au milieu du XVIIe siècle, le vicaire perpétuel de Saint-Goustan-de-Rhuys est Jean Laudriec (1621-1682). Il est à l'origine du rattachement des deux îles à la paroisse de Saint-Goustan[7]. Après Jean Laudriec, se succéderont : Guillaume Raoul (1683-1719), Julien Raoul (1719-1740), Dominique Le Gurun (1740-1744), François Le Franc (1744-1753), Jean-Baptiste Le Thiec (1753-1757), Philibert Perennes (1757-1758), François Guillemot (1759-1761), Julien-Marie Le Pan (1761-1782)[8], Jean Le Duin (1782-1792).

À la mort, le 2 juillet 1772, du dernier abbé commendataire de l'abbaye, monsieur de Villeneuve, l'évêque de Vannes devenant abbé de Saint-Goustan, nomme les chefs de paroisses : Julien Marie Le Pan et Jean Le Duin seront donc des recteurs. La dépendance des deux îles avec Saint-Goustan étant aussi supprimée, le curé de Houat Yves Le Manour est désigné recteur des deux îles. Sa nomination permet de suppléer à la défaillance du curé d'Hoedic, Sébastien Puillon. Les registres de l'île d'Hoedic présentent celle-ci comme *« l'île tréviale de Hoedic »*. Cette dépendance ne semble pas avoir duré, car, à partir de 1788, les registres parlent simplement de l'île de Hoedic. Quand arrive la Révolution, les îles sont devenues deux paroisses à part entière[9].

Jusqu'à l'arrivée de François Le Franc, les desservants successifs de Saint-Goustan-de-Ruys sont originaires de la paroisse et, fait exceptionnel, Dominique Le Gurun est né à Houat.

À la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, Saint-Goustan[10] fournit beaucoup de desservants aux deux îles : 2 pour Houat et 6 pour Hoedic. L'île de Houat elle-même fournit 3 desservants qui, se sentant bien chez eux, y exerceront un long ministère : Antoine Fardel (1696-1723), Dominique Le Gurun (1730-1740) et Jean Le Roux (1752-1770). Et l'île d'Hoedic en fournit un, Laurent Le Roux (1722) qui décède malheureusement quatre mois après son arrivée.

Guillaume Raoul, vicaire perpétuel

7. Une des premières interventions de Jean Laudriec dans les deux îles est la bénédiction d'une croix de granit qu'il fait édifier en 1624 à Hoedic sur la dune surplombant la rade devenue aujourd'hui Port La Croix. L'évolution du statut des deux îles ne s'est pas faite sans quelques frictions entre l'abbaye et la paroisse, cf. à ce sujet Buttin 2008. (Note de Melvan)
8. Avec un long intérim du curé Vincent Le Gallic dans l'attente de la nomination définitive de J.-M. Le Pan.
9. Cette situation est ratifiée le 17 septembre 1802 par l'évêque de Vannes, Monsieur de Pancemont, dans un document au préfet précisant la nouvelle organisation du diocèse où *« 43 paroisses nouvelles sont créées (...) Acquièrent encore l'autonomie les îles de Houat et d'Hoedic (...) ». Cf.* Langlois 1974, p. 121 ; Buttin 2010, p. 37. (Note de Melvan)
10. Actuellement, Saint-Gildas-de-Rhuys.

Églises et presbytères à Houat et Hoedic

Chaque île disposait avec les moines d'une modeste chapelle[11] :

« Anciennement à Houat, la principale fête patronale était de Notre Dame de Confort qui y avoit une église qui est maintenant ruinée (…) »

« À Hedic, depuis un temps immémorial, la fête principale est Notre Dame des Neiges ou la Blanche comme disent les Hédiquois, et le 5 août étoit leur fête patronale même du temps de l'ancienne chapelle de Hédic, qu'ils appellent souvent l'église de St-Goustan[12] parce que le saint solitaire y étoit spécialement honoré. »

Ces édifices subirent de graves dommages lors des débarquements et pillages ennemis de 1696 et 1746[13].

À Houat, il fallut attendre 1766, sous le ministère du curé Jean Le Roux, après les trois années d'occupation anglaise de 1761 à 1763, avant que soit construite une nouvelle église sur la colline où se développait le village, le « run », à l'emplacement de l'église actuelle.

À Hoedic, les îliens disposèrent plus rapidement d'une nouvelle église. À la suite de l'assassinat en 1705 du prêtre Christophe Lolivais par les soldats de la garnison du fort de Hoedic *(cf. infra)*, le gouverneur de Belle-Île décida de participer à la construction d'une église convenable sur cette île. Appelée église de Notre-Dame-la-Blanche ou Notre-Dame-des-Neiges, elle est bâtie sur l'emplacement de l'église actuelle (reconstruite en 1850), à une date qui reste incertaine[14].

On connaît par contre la date du baptême de sa cloche, le 23 juin 1728, dont Jean Marion a retranscrit l'acte. Le parrain est messire Jacques de Saint-Jean, ingénieur du Roy ; la marraine, Marie Marguerite Thérèse, épouse de messire Pierre Sébastien Delatre trésorier des troupes à Belle-Île. Monsieur Choblet, entrepreneur des ouvrages du Roy à Belle-Île est aussi présent. Ce baptême en présence de hauts responsables de la citadelle laisse à penser que ceux-ci ont dirigé la construction financée sur la cassette du gouverneur à titre de compensation des exactions perpétrées par la garnison de l'île.

L'acte de décès de Monsieur Pierre Blanchet, desservant de l'île, le 12 février 1729, révèle l'existence d'une croix près de la nouvelle église d'Hoedic, dans ce qui sera son cimetière[15]. Il précise en effet que Pierre Blanchet est *« décédé en la maison du prestre de la diste isle »*, et que son corps *« a été enterré proche la croix de la chapelle de Nostre Dame de la diste isle »*.

Au XVIIe siècle, les fidèles étaient usuellement enterrés dans les églises. Les autorités royales et même ecclésiastiques insistèrent pour que cesse

11. Jean Le Duin 1785, Registres paroissiaux de Saint-Goustan *in* Mauffret 2004, annexe 2.2, p. 121.
12. Aussi appelée chapelle Notre-Dame ou Notre-Dame-la-Blanche dans d'anciens actes de sépultures (*cf. infra Les prêtres de l'île d'Hoedic*).
13. 1696 : Flotte anglo hollandaise de l'amiral Berkeley, guerre de la Ligue d'Augsbourg. 1746 : Flotte de l'amiral Lestok, guerre de la Succession d'Autriche.
14. H. Buttin situe sa construction peu de temps après la mort de C. Lolivais, vers 1706-1707 (Buttin 2008). En 1708, Gilles Bernard se présente bien dans le registre paroissial comme *« curé de la chapelle Notre-Dame-des-Neiges ou Notre-Dame-la-Blanche »*. Cependant ce nom était aussi utilisé pour l'ancienne chapelle Saint-Goustan. (Note de Melvan)
15. Cette croix est toujours présente dans le cimetière. (Note de Melvan)

cette pratique peu hygiénique. Une terrible épidémie ayant conduit le Parlement de Bretagne à interdire les enterrements dans les églises, il n'y eut plus aucun enterrement dans l'église paroissiale de Saint-Goustan-de-Rhuys à partir du début de l'année 1720. Cela prendra plus de temps pour les deux îles. Après Pierre Blanchet, en 1730, une deuxième inhumation a lieu à Hoedic dans le cimetière. Il faudra cependant attendre le 8 avril 1742 pour constater le dernier enterrement dans l'église. À Houat, ce n'est qu'à partir de 1765, avec la nouvelle église, que les îliens enterrent leurs morts au cimetière.

La maison curiale, ou presbytère, des desservants devait être une pauvre bâtisse ne se distinguant guère des masures des habitants. Nous apprenons par le recteur Jean Le Duin qu'Antoine Fardel, curé de Houat (1685-1723) et originaire de l'île, avait fait transformer à ses frais en presbytère une maison qui lui appartenait :

> *« À Houat, il y avoit aussi un presbytère. C'était une fondation faite il y a environ cent ans par Messire Antoine Fardel, ecclésiastique de bonne mémoire, et qui pour lors était curé de cette ile. Elle consistoit, ou consiste en une sienne maison avec son issue ahellage au sud et au nord qu'il occupait de son vivant ; il l'avoit léguée à son successeur, à la charge à eux de dire pour lui douze services (ou messes) par an, à savoir un par mois. Les dispositions de ce vénérable curé eurent un entier effet jusqu'en 1746 excepté quelques années durant le cours des guerres différentes. »*[16]

Ce presbytère sera ruiné accidentellement pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763)… par la garnison française :

> *« Semblablement en l'avant-dernière guerre, Messire Dom Jean le Roys* [ou le Roux]*, prêtre de Houat s'étant retiré dans une maison qu'il avoit en cette ile, on avoit cédé le presbytère à des officiers français qui y étoient en garnison, et comme il arriva par un accident involontaire qu'il fut brulé pendant qu'ils l'occupoient, elle est restée depuis ensevelie dans ses débris et ses cendres, personne n'ayant voulu la relever ; et bien que durant l'avant-dernière guerre, Houat et Hédic n'eussent point été pris par les ennemis, cependant leurs habitants s'étoient encore presque tous retirés en grande terre depuis le commencement du siège de Belle Ile. En sorte que Messire de Houat lorsqu'après la paix de Versailles, il revint à son île avec ses ouailles, il se vit sans presbytère.*
>
> *Les héritiers de Messire Fardel ne voulurent pas le relever ; c'était assez pour eux d'avoir fait le premier sacrifice de leurs fonds. Les Houatais ne voulurent pas non plus le faire parce qu'ils étoient résolus à tenter de se procurer une maison curiale libre de toutes charges, telle qu'est celle de l'ile de Hédic leur bonne voisine et alliée. »*[17]

Dans la même note, voici ce que dit le recteur Le Duin sur le presbytère d'Hoedic. Le prêtre est bien modestement logé :

> *« À Hedic, il y a depuis très longtemps un presbytère, ou maison curiale ; elle est petite, couverte en paille, n'a qu'un rez de chaussée, avec un galetas au dessus, et au bout un mince appenti ; le tout valant de loyer environ 2 livres y compris le courtil ou jardinet. »*

16. Jean Le Duin 1785, Registres paroissiaux de Saint-Goustan *in* Mauffret 2004, annexe 2.2, p. 121.
17. *ibid.*

Desservants de Houat

- 1658[18] — Christophe Nicolazo

Une note de Guillaume Raoul rapportée dans les registres de Saint-Goustan-de-Rhuys, évoque :

> *« un acte passé le 13 juillet 1658 entre les religieux réformés de l'abbaye de Saint-Gildas, les insulaires de l'isle de Hedich et Missire Christophe Nicolazo prestre estably pour le service divin aux isles de Houët et Hedich pour faire la fonction curiale. »*[19]

C'est la première fois qu'est cité un desservant des îles et la rédaction montre que cette desserte semble aller de soi. Christophe Nicolazo apparaît trois fois comme parrain d'enfants nés à Saint-Goustan dans le registre de Saint-Goustan-de-Rhuys pour l'année 1648 : il est parrain le 24 février de Christine Fardel, fille d'Olivier Fardel et de Marie Oraine ; le 6 octobre, de Christophe Fardel, fils de Pierre et de Thomasse Le Joubioux ; et, le premier décembre, de Christophe Nicolazo, fils de Guillaume et de Jeanne Mahéas. Mais rien ne prouve qu'il soit alors prêtre de la paroisse et sa date d'affectation au service des îles reste inconnue.

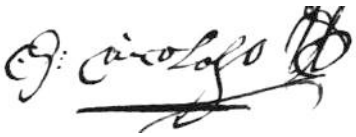

- 1678-1682 — Louis Le Hécho

Le second prêtre desservant l'île de Houat, et d'Hoedic, dont on trouve trace dans les registres de Saint-Goustan-de-Rhuys est Louis Le Hécho.

Louis Le Hécho est très probablement né le 18 février 1650 et ses parents sont Jean Le Hécho et Jeanne Largouet. Le 18 octobre 1672, parrain de Louise Le Vat, il est présenté comme diacre de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys. Le 8 août 1678, il est parrain de Louis Daniello, mais il est représenté au baptême par Jean Laudriec. L'acte indique qu'il est *« prêtre desservant aux îles de Houat et Hoedic »*. Son acte de décès, le 3 juillet 1682, est ainsi rédigé :

> *« Le troisième juillet 1682 mourut et décéda Messire Louis Le Hécho, prêtre servant aux Isles de Houat et Hoedic despendant de cette paroisse et fut inhumé dans la chapelle de Hoedic le dit jour et an. »*
>
> *« Jean Laudriec »*

À sa mort, il n'a donc que 32 ans. On voit que Louis Le Hécho a desservi les deux îles avant 1678 et jusqu'en 1682.

- 1685-1723 — Antoine Fardel

Le troisième desservant identifié, toujours pour les deux îles, est Antoine Fardel. Les premières informations le concernant se trouvent dans les registres paroissiaux de Saint-Goustan-de-Rhuys. Il apparaît pour la première fois le

18. Les dates associées à chaque desservant ne sont qu'indicatives, au mieux de l'information disponible dans les registres.
19. Guillaume Raoul 1714, Registres paroissiaux de Saint-Goustan, *in* Mauffret 2004, annexe 2.1, p. 118.

27 novembre 1685. Il célèbre ce jour-là le mariage de François Raoul et de sa sœur Jeanne Fardel :

> *« Suivant le pouvoir de Messire Guillaume Raoul, prestre et vicaire perpétuel de la paroisse de St-Goustan de Rhuys, je certifie Messire Dom Antoine Fardel, prestre et son curé desservant les isles de Houat et Hoedic despendantes de la paroisse de St Goustan, avoir ce jour vingt septième novembre mil six cent quatre vingt cinq, conjoint en mariage François Raoul, fils de Jacques du village de Kersauz et Jeanne Fardel, fille d'Olivier de l'isle de Houat, tous de cette paroisse ; les trois proclamations faites préalablement par le dit sieur vicaire aux trois dimanches consécutifs aux prones des Grandes Messes par lui célébrées les jours des dimanches suivants qu'elles sont enregistrées sur le présent registre ; fait le dit jour et an que devant en présence du dit sieur vicaire lequel me l'ayant accordé attendu que la dite Jeanne Fardel est ma sœur. »*
>
> Signé : *« G. Raoul et A. Fardel »*

Présent à Saint-Goustan-de-Rhuys le 18 septembre 1691, il baptise Françoise Blanchet, fille d'André Blanchet et de Marie Fardel, de Kercambre. Enfin, le 23 janvier 1698, il est présent aux fiançailles de Pierre Le Vat et d'Yvonne Fardel, fille d'Olivier Fardel et de Catherine Le Palmec, *« gens de labeur »* de l'île de Houat ; il est précisé dans l'acte qu'Yvonne Fardel est sa sœur. Par contre, il est absent lors du mariage célébré le 4 février suivant où Olivier est cette fois qualifié de *« marinier »*. On voit donc qu'Antoine Fardel est le fils d'Olivier Fardel et de Catherine Le Palmec, de l'île de Houat. Son père est laboureur et marinier. La famille est en liaison assez étroite avec le continent et deux filles s'y marient fort bien. François Raoul, époux de Jeanne, est un laboureur aisé de Kercambre, tandis que Pierre Le Vat est un important métayer du bourg.

Quand Pierre Blanchet, qu'il devait très bien connaître, devient desservant d'Hoedic en 1687, Antoine Fardel se consacre entièrement à Houat où il fera un très long ministère qui s'achèvera au bout de 38 ans en 1723.

En 1714, le vicaire perpétuel Guillaume Raoul a des difficultés pour récupérer les *« droits de prémices »* qui constituent une partie de ses revenus auprès des habitants des îles. C'était peu de choses, mais ils s'ajoutaient à la *« quarte gerbe*[20] *»* prélevée par l'abbaye. Il fait une requête le 9 septembre 1714 contre les habitants de Houat qui ne veulent plus payer[21] :

> *« Quoiqu'il soit en droit et possession de percevoir et recueillir dan toute l'étendue de la ditte paroisse de Saint-Goustan et ses dépendances le droit de prémices consistant dans une gerbe de froment à raison de quatre brassées d'homme par chacune récolte sur chaque ménager de la ditte paroisse, les habitants de l'Isle de Houat qui est située sous l'étendue de la ditte paroisse lui ont refusé le dit droit de prémices à la récolte dernière ».*

Il appuie son mémoire sur l'historique de la perception de ces prémices, Antoine Fardel est cité :

> *« En 1689 le dit sieur demandeur qui estoit le vicaire de la ditte paroisse de Saint-Goustan et ses dépendances, ayant prié le sieur dom Anthoine Fardel prestre deservant dans la ditte isle de Houët d'avertir les insulaires*

20. 25 % de la production.
21. Guillaume Raoul 1714, Registres paroissiaux de Saint-Goustan *in* Mauffret 2004, annexe 2.1, p. 119.

de la ditte isle de donner les premices de la ditte isle à missire dom Yves[22] *Blanchet prestre deservant dans l'isle de Hedich, le dit sieur Fardel écrivit au dit sieur demandeur, qu'il avait averty les dit insulaires et que le dit sieur Blanchet s'estoit donné la peine de prendre les dittes premices. »*[23]

La requête montre que les habitants de Hoedic se sont laissés ponctionner. On ne connaît pas le jugement de cette affaire, mais les prémices ont rapidement été supprimées sur toute l'étendue de la presqu'île et dans les îles.

On pourrait croire que ces prélèvements avaient pour contrepartie automatique une rémunération décente des desservants des îles, mais on est obligé de constater que les îliens ont dû aussi y contribuer. Voici ce qu'on lit dans le même texte :

« En vertu de cet arrêts [du 22 juin 1621]*, les vicaires de Saint-Goustant ont toujours perçus ce droit de premice dans l'étendue de la ditte paroisse et il parait même par un acte passé le 13 juillet 1658 entre les religieux réformés de l'abbaye de Saint-Gildas, les insulaires de l'isle de Hedich et missire Christophe Nicolazo prestre estably pour le service divin aux isles de Houët et Hedich pour faire la fonction curialle, que sans préjudicier aux droits du vicaire du dit Saint-Gildas, les insulaires s'obligèrent de payer à un prestre qui servirait en la dite isle la somme de soixante livres par chacun an par escuelle et chacun pour son chef selon leur mesnage conformement à l'acte que les dits insulaires de Houët avaient passés avec le dit sieur Nicolazo et les dits sieurs religieux de l'abbaye de saint Gildas pour le service de la ditte isle. »*

En 1696, Antoine Fardel soutient ses fidèles dans une dure épreuve. Les îles sont dévastées. Comme on le découvre dans une note du recteur Le Duin de 1785, Antoine Fardel transforme en presbytère une maison qui lui appartient[24]. Ce prêtre fut un bienfaiteur de l'île et le souvenir de son ministère est longtemps resté dans les mémoires. Le dernier acte signé de sa main est un acte de baptême au mois d'octobre 1723.

- 1724-1729 — Olivier Guimarho

Antoine Fardel est remplacé par Olivier Guimarho. Son premier acte à peu près déchiffrable est le baptême d'Olivier Le Gurun le 2 septembre 1724. Il a tout de suite un statut de curé. Pendant son séjour, Olivier Guimarho assiste aux derniers moments de son collègue d'Hoedic, Pierre Blanchet, et lui donne les derniers sacrements le 12 février 1729. Son dernier acte dans les registres de Houat concerne le baptême d'Angélique Alban le 15 septembre 1729. Olivier Guimarho fait donc un séjour de 5 ans à Houat, et il a pris goût aux îles puisqu'on le retrouve à Hoedic en 1731.

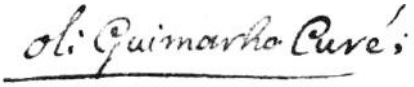

22. Il doit s'agir de Pierre Blanchet.
23. *Ibid.*
24. *Cf. supra.* Jean Le Duin 1785, Registres paroissiaux de Saint-Goustan, *in* Mauffret 2004, annexe 2.2, p. 124.

- 1730-1740 — Dominique Le Gurun

Le successeur d'Olivier Guimarho est Dominique Le Gurun qui enregistre le baptême de Joachim Le Gurun le 24 mai 1730. Pendant les 10 ans qu'il passe à Houat, Dominique Le Gurun tient magnifiquement les registres paroissiaux qui, de plus, nous sont parvenus en très bon état. Comme Antoine Fardel, Dominique le Gurun est né à Houat. Il est le fils de Louis Le Gurun et d'Olive Fardel, tous deux natifs de l'île[25]. Après un passage comme diacre à Saint-Goustan-de-Rhuys en 1729, il prend son premier poste à 24 ans sur son île natale. C'est peut-être son jeune âge qui fait qu'il apparaît dans les actes comme simple prêtre, alors que son prédécesseur affiche son statut de curé. Mais il s'agit plutôt sans doute de modestie de sa part. Un an après son arrivée, il enterre sa mère Olive Fardel le 29 février 1731, sans évoquer sa filiation. Ses derniers actes concernent la naissance de Bonaventure Le Gurun, le 30 août 1740, et sans doute la mort de celui-ci, le 22 septembre suivant.

Grâce à l'entremise de son bienfaiteur, l'abbé de Villeneuve de l'abbaye de Saint-Gildas, il est nommé recteur de Quiberon lors de la vacance du poste, mais comme au moment de prendre ses fonctions, le vicariat de Saint-Goustan-de-Rhuys se trouve également vacant par le décès de Julien Raoul le 26 septembre, il résigne immédiatement Quiberon et, présenté par l'abbé de Villeneuve, prend possession de son poste le 4 novembre 1740. Ayant de la famille à Saint-Goustan, il préférait bien sûr cette affectation.

Il reviendra à Houat le 25 septembre 1742 pour enterrer Catherine Le Palmec, épouse d'André Le Gurun âgée de 57 ans, et gardera une attention particulière pour les deux îles. Son père Louis Le Gurun quittera Houat pour venir mourir près de son fils le 6 août 1743. Lui-même s'éteindra au presbytère de Saint-Gildas le 15 octobre 1744, à environ 39 ans.

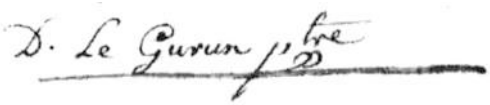

- 1740 — N. Hervieux

N. Hervieux[26], qui est curé d'Hoedic depuis 1734, est nommé curé des deux îles pendant une brève période comme on le voit à la lecture de l'acte de décès de Julienne Mahéas en décembre 1740.

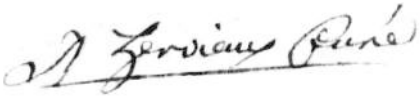

- 1741-1742 — Fr. Le Tutour

Fr. Le Tutour fait alors un bref passage à Houat. En tant que curé de Houat, son premier acte enregistré est le baptême, le 17 juin 1741, de François Le

25. Note du recteur Jean Le Duin, Registres paroissiaux de Saint-Goustan, BMS 1741-1775.
26. Le prénom de certains prêtres n'est connu que par une initiale.

Palmec et son dernier, l'inhumation, le 25 août 1742, de Louis Le Roux. Mais il supplée aussi aux absences de N. Hervieux à Hoedic.

- 1742-1745 — Gilles Dorso

Gilles Dorso reste 3 ans à Houat. Son premier acte le 6 octobre 1742 est le baptême de Pierre Le Gurun. Peu de temps après son arrivée, le 13 novembre, il procède à l'inhumation de trois habitants de Belle-Île, « *péris sur les côtes de Houat* ». Trois personnes étrangères à Houat signent le registre. Durant son ministère, J. Selo, qui s'intitule *« curé d'Hoedic »* apparaît brièvement : il procède à un mariage le 3 mars 1743.

Gilles Dorso apparaît pour la dernière fois à l'inhumation de Nicolas Levaux le 3 décembre 1745. Houat est son premier et seul ministère. En effet, comme on le découvre dans les registres de Sarzeau, il décède le 13 mars 1746 à l'âge de 28 ans au village du Petit Net chez Yves Le Ridant prêtre desservant de la chapelle et frairie de Saint-Jacques, dont il devait être parent. On peut donc supposer que, se sentant très malade, il regagne sa paroisse natale pour y mourir. Son acte de naissance précise qu'il est né le 1er février 1718, de Thomas Dorso, laboureur paludier, et de Perrine Le Ridant.

- 1746-1750

N. Hervieux supplée de nouveau l'absence de prêtre en mars et avril 1746. L'absence de registre à partir de cette date et jusqu'en 1750 s'explique par l'exode des habitants après le sac des îles par les Anglais.

- 1750 — J. Guevel

Les habitants reviennent et J. Guevel leur est affecté au début de l'année 1750. Comme curé de Houat, il procède à deux baptêmes et deux mariages entre le 12 mars et le 24 novembre 1750.

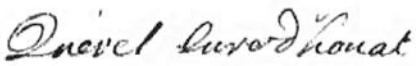

- 1752-1780 — Jean Le Roux

L'arrivée de Jean Le Roux amène la stabilité dans la desserte ecclésiastique de Houat. Jean Le Roux, probablement natif de l'île, y est certainement très attaché. Sa première intervention est le baptême de Jean Le Fur le 2 février 1752, et sa dernière déchiffrable est l'inhumation d'un petit enfant âgé de 25 jours, Jean Le Gurun, le 15 avril 1780. Jean Le Roux assure donc la desserte de Houat pendant 28 ans. Il tiendra très bien les registres pendant tout ce temps, mais ceux-ci ne sont cotés et paraphés qu'à partir de 1771.

Les Houatais ont bien besoin de la présence d'un curé en qui ils puissent avoir confiance. En effet, ils subissent durement les troubles de la guerre de Sept Ans, de 1756 à 1763. Une fois de plus, les Anglais règnent sur les mers. Les îliens sont en première ligne pour assister à la désastreuse bataille des Cardinaux en novembre 1759[27]. La prise de Belle-Île a lieu en mai 1761.

27. *Cf.* le dossier sur la bataille des Cardinaux dans *La revue des deux îles* n° 7. (Note de Melvan)

Registre paroissial de Houat

Extrait de l'année 1736, desservant Dominique Le Gurun

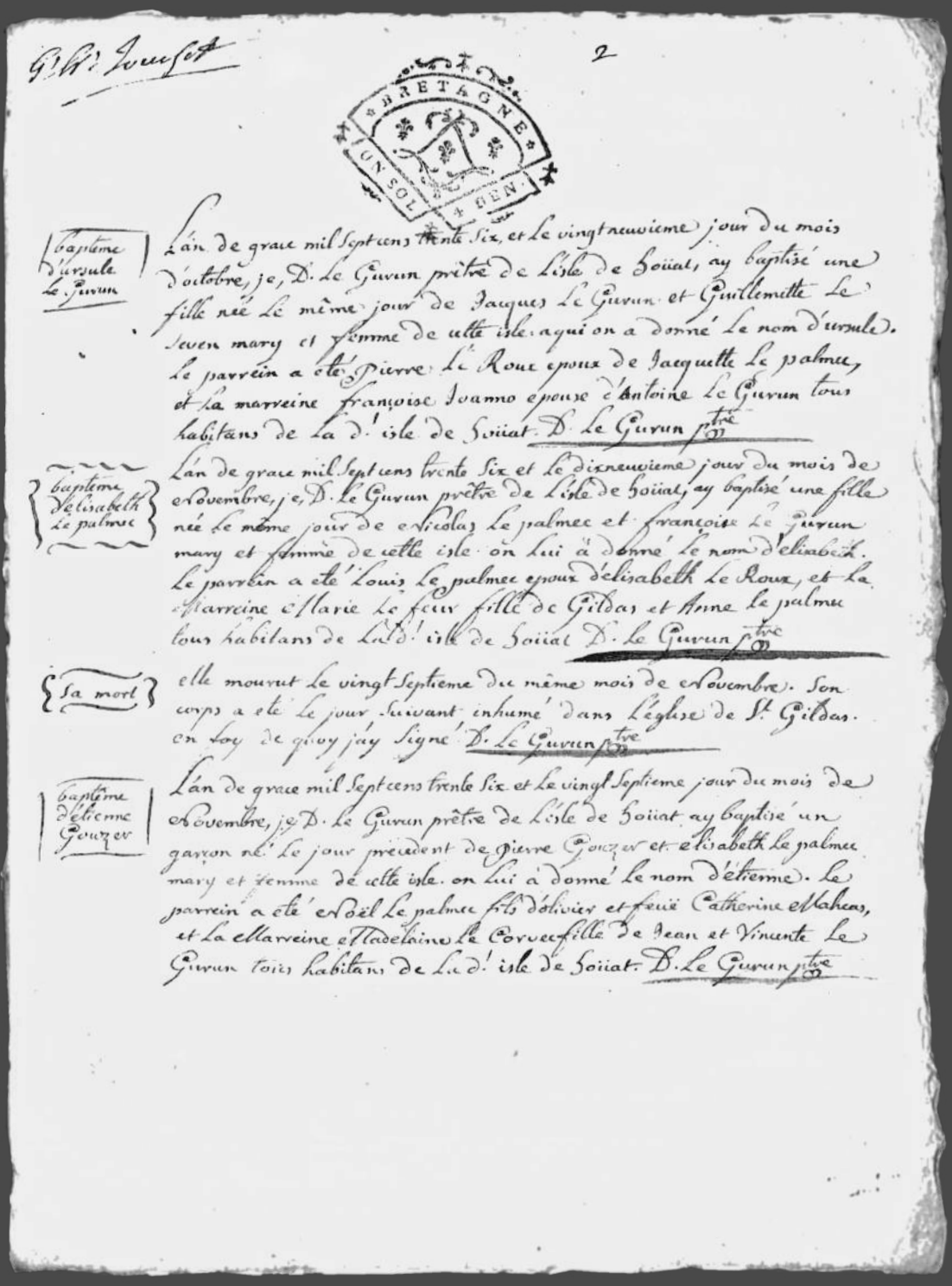

G. Ch. Jouset

BRETAGNE
UN SOL 4 DEN.

baptême d'ursule Le Gurun

L'an de grace mil sept cens trente six, et le vingt neuvieme jour du mois d'octobre, je, D. Le Gurun prêtre de l'isle de Hoüat, ay baptisé une fille née le même jour de Jacques Le Gurun et Guillemette Le seven mary et femme de cette isle. a qui on a donné le nom d'ursule. Le parrein a eté Pierre Le Roux epoux de Jacquette Le palmec, et la marreine françoise Joanno epouse d'Antoine Le Gurun tous habitans de la d. isle de Hoüat. D. Le Gurun ptre

baptême d'elisabeth Le palmec

L'an de grace mil sept cens trente six et le dixneuvieme jour du mois de Novembre, je, D. Le Gurun prêtre de l'isle de Hoüat, ay baptisé une fille née le même jour de Nicolas Le palmec et françoise Le Gurun mary et femme de cette isle. on lui a donné le nom d'elisabeth. Le parrein a eté Louis Le palmec epoux d'elisabeth Le Roux, et la Marreine Marie Le feur fille de Gildas et Anne Le palmec tous habitans de la d. isle de Hoüat D. Le Gurun ptre

Sa mort

elle mourut le vingt septieme du même mois de Novembre. Son corps a eté le jour suivant inhumé dans l'eglise de St. Gildas. en foy de quoy j'ay signé D. Le Gurun ptre

baptême d'etienne Gouzer

L'an de grace mil sept cens trente six et le vingt septieme jour du mois de Novembre, je D. Le Gurun prêtre de l'isle de Hoüat ay baptisé un garçon né le jour precedent de Pierre Gouzer et elisabeth Le palmec mary et femme de cette isle. on lui a donné le nom d'etienne. Le parrein a eté Noël Le palmec fils d'olivier et feüe Catherine Maheas, et la Marreine Madelaine Le Corvec fille de Jean et Vincente Le Gurun tous habitans de la d. isle de Hoüat. D. Le Gurun ptre

À cette époque, certains îliens ont dû se réfugier sur le continent mais la continuité des registres montre que la plupart n'ont pas bougé et que si Jean Le Roux s'est absenté, ce n'est pas pour longtemps. Toujours est-il que l'île se retrouve sans presbytère, lequel a été ruiné accidentellement par la garnison française[28].

Pendant son séjour, il suppléera les absences de prêtres à Hoedic entre 1759 et 1766, puis entre 1774 et 1775. Début août 1759, il a l'honneur de recevoir l'évêque de Vannes, monseigneur Bertin qui passe par les îles après avoir visité Belle-Île, mais aucune trace dans les actes paroissiaux[29].

Le dernier acte de la main de Jean Leroux est l'inhumation d'Yvonne Le Fur, décédée à environ 75 ans, le 10 décembre 1779. Il doit alors tomber malade, car les actes de l'année suivante sont rédigés par le prêtre Jean Surzur qui est dépêché pour lui porter assistance. Celui-ci procède à l'enterrement de Jean Le Roux, le 13 octobre 1780. Il a 57 ans. La page du registre où est enregistré son décès est très abîmée. On semble distinguer cependant que le Jean-Baptiste Leroux présent à l'inhumation est son frère. Cela confirmerait que Jean Le Roux est originaire de l'île et expliquerait aussi la durée exceptionnelle de son ministère.

- 1780-1785 — Yves Le Manour

Jean Le Roux est remplacé par Yves Le Manour qui apparaît pour la première fois comme curé de l'île de Houat pour baptiser Yves Le Gurun le 13 avril 1780. Il lui arrive d'être assisté d'autres prêtres : ainsi, c'est G. Seveno, *« prêtre à Houat »* qui inhume, le 18 janvier 1781, Julienne Le Gurun et c'est Ph. Jannot, *« prêtre temporaire de l'isle de Houat »* qui inhume, le 22 novembre 1782, Olivier Le Gurun.

Au début de l'année 1783, l'antique dépendance des îles à la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys doit être supprimée puisque Yves Le Manour est mentionné comme *« recteur des îles »*. Houat est devenue une paroisse ayant Hoedic pour trève. Sa nomination permet de suppléer à la défaillance du curé d'Hoedic, Sébastien Puillon, malade depuis déjà deux ans. Les actes des deux îles sont reportés sur un registre unique tenu à Houat, mais des copies sont faites pour Hoedic.

On remarque que, pendant son ministère, Yves Le Manour enterre le 3 novembre 1783 Gabrielle Baudremont, âgée d'environ 72 ans, *« décédée dans la maison presbytérale de la paroisse d'Houat ».* Il est probable qu'elle est la domestique du recteur. L'acte nous apprend qu'elle est veuve d'Hervé Laudriec, de l'île d'Hoedic et qu'Athanase Le Gurun est son neveu.

Yves Le Manour officie pour la dernière fois le 27 août 1785, lors de l'inhumation de Gildas Le Gurun, veuf de Brigitte Le Bourhis, âgé d'environ 70 ans. Le ministère d'Yves Le Manour aura donc duré 4 ans de 1781 à 1785.

28. *Cf. supra* église et presbytère.
29. Guillemet 2000.

Il devient ensuite curé de Languidic. Prêtre réfractaire, il est arrêté sur ordre de la Convention en 1795 et exécuté. Voici ce que l'on apprend sur son sort dans l'*Histoire du diocèse de Vannes*[30] :

> *« Le tribunal criminel, qui siégeait à Vannes depuis le début de l'année, se mit immédiatement à l'œuvre..... Le 31 décembre 1795, comparut devant eux M. Yves Le Manour, âgé de 48 ans, natif de Rumengol et prêtre de Languidic; il n'avait jamais prêté le serment ni cessé l'exercice de son ministère. Voici le texte de la sentence portée contre lui :* "Le tribunal condamne Yves Le Manour, prêtre réfractaire aux lois et sujet à la déportation, resté sur le territoire français, où il a été saisi et arrêté : à la peine de mort; ordonne qu'il sera livré à l'exécuteur du jugement criminel, et qu'à la diligence du pouvoir exécutif près le tribunal, le présent jugement sera mis à exécution, dans les 24 heures, sur la place publique de cette commune, sans aucun sursis, demande ou recours en cassation. L'exécution eut lieu sur la place du marché, devant le collège de Vannes. " »

Avant l'arrivée d'un nouveau prêtre à Houat, c'est Jean Le Lostec, alors curé d'Hoedic, qui assure le service des deux îles, mais il y a bien évidemment du flottement : ainsi, Mathurin Le Gurun est-il inhumé le 15 décembre 1785 par les habitants, faute de curé.

- 1786-1795 — Jean-Marie Lorcy

Jean-Marie Lorcy apparaît pour la première fois le 4 juin 1786 au baptême de Jean-Marie Le Gurun, fils de Vincent Le Gurun et de Jacquette Le Bourhis, qu'il a pris soin d'ondoyer à la maison. Hélas, il procède à son inhumation le 18 juin suivant.

Jean-Marie Lorcy se présente dès son arrivée comme « recteur de Houat » alors que son collègue d'Hoedic se nomme seulement « curé d'Hoedic ». Le 7 mai 1786, il reçoit la visite d'un prêtre de Sarzeau, L. Le Piniec, qui procède à l'inhumation d'une petite fille de 2 ans, Angélique Le Fur. Ce prêtre séjournera dans les îles puisqu'on le retrouve officiant un baptême à Hoedic en août de la même année.

En décembre 1792, il accueille un ecclésiastique de haut rang, monsieur Le Bris, prêtre chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Guéméné. Il laisse à celui-ci le soin de baptiser Mathurin-Valentin Alanic.

Jean Marion est arrivé comme curé d'Hoedic à la fin de l'année 1786. Les deux prêtres vont collaborer au moins jusqu'à la fin de l'année 1793.

Le lundi 11 janvier 1790, les îliens sont endeuillés par un drame : Daniel Le Fur, âgé de 40 ans, Antoine Le Bourhis, âgé de 44 ans, Anne Le Gurun, âgée de 23 ans, Madeleine Gousserh, âgée de 19 ans, Pierre-Marie Le Rohellec, âgé de 5 ans, demeurant tous à Houat, se noient à la côte de l'île d'Hoedic. Fils de Jean Le Roellec et d'Olive Lorcy, qui habitent Auray, le petit Pierre-Marie demeure alors chez son oncle le recteur Jean-Marie Lorcy qui a dû être

30. Le Méné 1889.

catastrophé de l'avoir ainsi envoyé à la mort. Le jour suivant, le recteur Lorcy et Jean Marion procèdent ensemble à l'inhumation dans le cimetière de Houat de quatre de ces cinq malheureux. En effet, le corps d'Antoine Le Bourhis n'a pu être retrouvé comme l'indique l'attestation de sa mort dans le registre :

« L'an de grâce mil sept cent quatre vingt dix, je soussigné certifie que le nommé Antoine Le Bourhis agé de quarante quatre ans, s'est noyé à la cote de Hoedic le onze de janvier sans que l'on ay pu sauver son corps ; de son vivant époux de Brigitte Le Bourhis de l'isle de Houat. En foi de quoi, j'ai signé. »

J. M. Lorcy, recteur de Houat et Jean Marion, curé de Hoedic. »

Jean-Marie Lorcy remplit normalement le registre de 1792. Un seul acte apparaît pour 1793 : le prêtre inhume son père François Lorcy. Voici le texte de cet acte :

« L'an de grâce mil sept cent quatre vingt treize, le vingt deux de février, je soussigné ay inhumé dans le cimetière de cette île, le corps de François Lorcy, agé de soixante treize ans et un jour, natif de la paroisse de Moustoir Radenac près Locminé, de son vivant époux de Louise Allain de la même paroisse, décédé chez Monsieur son fils après avoir été muni des sacrements de l'église. Ont assisté au convoy Louise Allain son épouse, Jean Lefur et plusieurs autres habitants de l'isle qui ne signent. »

J.M. Lorcy, recteur de Houat »

On voit que, dans cette période troublée, J.-M. Lorcy a accueilli ses parents dans son presbytère. On apprend ainsi qu'il est le fils de François Lorcy et de Louise Allain et qu'il a dû naître à Moustoir-Radenac près de Locminé.

Alors que son collègue Jean Marion arrive à échapper à la traque des prêtres réfractaires, Jean-Marie Lorcy est arrêté et emprisonné à la citadelle de Port-Louis en 1793. Avec ses camarades d'infortune, il est transféré sur les sinistres pontons de Rochefort en juillet 1794. Presque tous les détenus y mourraient, les conditions de détention y étant effroyables. Il est un des rares prêtres à échapper à la mort, avec 6 autres prêtres du diocèse de Vannes. Tous sont libérés et autorisés à rentrer dans leur famille au mois de février 1795, la Convention désirant apaiser les populations et faire cesser la guerre civile dans l'ouest[31]. J.-M Lorcy s'empresse de regagner Houat et il s'y trouve au moment du tragique débarquement des émigrés à Quiberon. Voici ce qu'écrit à ce sujet J.-M. Le Méné[32] :

« Les débris de l'expédition de Quiberon, qui avaient pu se sauver, allèrent se réfugier à Houat. M. de Puisaye, le malheureux chef de l'armée royale, se trouvait parmi eux. M. Lorcy, vicaire de l'île, arrivé naguère de Rochefort, lui céda généreusement son presbytère, et se retira sous un hangar. Ce prêtre, plein de zèle, se dévoua au soulagement des blessés ; mais une maladie épidémique s'étant déclarée, il en fut atteint, au mois de septembre, et mourut ainsi martyr de sa charité. »

Il décède le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795). Le 4 floréal an X, Jean Marion enregistre ainsi cette disparition :

« Ce jour quatre floréal an dix, Michel Lefur, marin, agé de quarante six ans, et Rolland Leberre aussi marin, agé de trente six ans, tous deux habitants de l'île de

31. Le Méné 1889, p. 300, 318-320, 332.
32. Le Méné 1889, p. 339.

Houat, m'ont déclaré que Jean-Marie Lorcy, prêtre curé de la dite île, agé de trente quatre ans, y est décédé le quatre brumaire an quatre de la République. »

Ainsi se termine près de 10 ans de dévouement de Jean-Marie Lorcy auprès de ses paroissiens dans une période ô combien troublée.

Les prêtres de l'île d'Hoedic

Pendant tout le XVIIe siècle, quelques actes de sépulture à Hoedic sont dispersés dans les registres paroissiaux de Saint-Goustan-de-Rhuys. On en relève 8 entre 1636 et 1674. Les sépultures ont lieu dans la chapelle Notre-Dame, nommée deux fois chapelle Notre-Dame-la-Blanche en 1637 et 1638. Ensuite, les informations proviennent essentiellement des registres d'Hoedic initiés en 1698.

- **1658 — Christophe Nicolazo**

Premier prêtre cité comme desservant des deux îles dans les registres de Saint-Goustan-de-Rhuys (*cf.* Houat) :

« (...) Missire Christophe Nicolazo prestre estably pour le service divin aux isles de Houët et Hedich pour faire la fonction curiale. »

- **1671-1672 — André Fardel**

Le second desservant de l'île dont on trouve trace est André Fardel. Son acte de décès le 5 juillet 1672 est ainsi rédigé :

« Le cinquième juillet 1672 mourut et décéda au village de Kercambre Messire André Fardel prêtre faisant résidence en l'isle de Hoedic despendant de cette paroisse, le corps duquel fut inhumé dans le cœur de l'église paroissiale de St Goustan le sixième du mois et an ci-dessus. »

André Fardel est probablement né le 5 juillet 1643 d'Olivier Fardel et Marie Oraine. La famille habite probablement le village de Kercambre où vient mourir André à l'âge de 29 ans. Comme, au mois de juin 1671, il est prêtre de la paroisse où il célèbre le baptême de Pierre Christophe, son ministère à Hoedic ne dépasse pas un an.

- **1678-1682 — Louis Le Hecho**

Le troisième prêtre identifié est Louis Le Hecho, qui a desservi les deux îles avant 1678 et jusqu'en 1682 (*cf.* Houat).

- **1685-1686 — Antoine Fardel**

Le 27 novembre 1685, Antoine Fardel, *« curé desservant les ïsles de Houat et Hoedic despendantes de la dite paroisse de St-Goustan »*, célèbre le mariage

de François Raoul de Kersaux, du village de Saint-Goustan et de Jeanne Fardel de l'île de Houat. L'acte est enregistré à Saint-Goustan-de-Rhuys[33]. Antoine Fardel, qui sera pendant longtemps curé de Houat, est donc à cette époque aussi curé d'Hoedic (*cf.* Houat).

- 1687-1694 — Pierre Blanchet (I)

Pierre Blanchet devient curé d'Hoedic en 1687. Il est né le 17 octobre 1658 à Kercambre ; ses parents sont le notaire royal André Blanchet et Yvonne Le Du. On le remarque en 1683 dans les registres de Saint-Goustan-de-Rhuys. En effet, qualifié d'*« honorable jeune homme »*, il est parrain le 18 janvier 1683 de Perrine Nicolazo de Kersaux puis, le 12 mars 1683, de Pierre Le Seven de Kercambre.

Devenu prêtre, on apprend qu'il est desservant d'Hoedic en 1687. En effet, le 4 février de cette année, il est cité dans l'acte de mariage de son frère *« l'honorable jeune homme »* André Blanchet, âgé de 21 ans, dont il est le tuteur depuis la mort de leur père en 1685. Pierre y est présenté par le vicaire perpétuel Guillaume Raoul comme *« prêtre desservant à présent l'isle de Hoedic comme étant dépendante de cette paroisse ».* André Blanchet deviendra notaire royal comme son père. On trouve malheureusement peu d'actes signés de Pierre Blanchet dans les registres de Saint-Goustan-de-Rhuys. Le 4 mai 1690, il vient à Saint-Gildas à l'occasion des fiançailles de sa sœur Sébastienne-Julienne Blanchet avec Jean Le Vat ; en effet, Pierre est aussi le tuteur de sa sœur et doit consentir au mariage. Sa signature est superbe. Il reviendra pour le mariage le 6 juin suivant.

On trouve encore un acte de baptême le 17 mars 1692 et deux actes, un baptême et un mariage lors d'un passage à Saint-Goustan, le 13 juillet 1694. Pierre Blanchet est donc prêtre desservant d'Hoedic de 1687 à 1694 au moins. Sa signature très élaborée montre son excellent niveau.

En 1695, les Hoedicais vivent un grand bouleversement avec l'arrivée d'une garnison de 15 militaires chargée de tenir la batterie côtière qui vient d'être construite sur les ordres de Vauban.

- 1697-1700 — André Raoul

La période 1698-1708 est agitée. En effet, 3 prêtres se succèdent en moins de 10 ans. Le prêtre qui tient les premiers registres conservés est André Raoul. Il est très probablement le fils de Raphael Raoul et Julienne Glajan né à Saint-Goustan le 27 janvier 1664. Le 27 mars 1690, parrain d'André-Jacques Guertin,

33. BMS 1669-1694.

fils de François Guertin, notaire de la juridiction de Saint-Gildas-de-Rhuys qui habite le bourg, il est signalé comme étudiant en logique.

Trois actes enregistrés par le vicaire perpétuel Guillaume Raoul dans les registres de Saint-Goustan-de-Rhuys en avril et juin 1697 montrent qu'André Raoul est déjà prêtre et affecté à Hoedic :

> *« prêtre desservant et faisant les fonctions curialles en l'isle d'Hoedic, de l'ordre de missire Raoul, vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuys dont la dite isle en dépend »*[34].

Il est prêtre desservant d'Hoedic en 1698 et, jusqu'en janvier 1700, il écrit les actes d'une écriture très lisible. Ce sont les premiers registres d'Hoedic. Présenté le 22 janvier 1701 par l'abbé de l'abbaye de Saint-Gildas au poste de vicaire perpétuel de l'île d'Arz, il sera pourvu par l'évêque le 28 et prendra possession le 30, ayant évincé un concurrent, Yves Conan, prêtre de Quimper[35]. Il reviendra en terre natale pour décéder au presbytère de Saint-Goustan-de-Rhuys le 25 octobre 1720.

- **1700-1705 — Christophe Lolivais**

Christophe Lolivais succède à André Raoul. Les registres de ces années sont dans un état déplorable. Sa dernière signature apparaît sur un acte du 12 décembre 1704, mais comme les registres des années 1705 à 1707 ont disparu, victimes de l'humidité, on ignore jusqu'à quelle date il a exercé son ministère. Celui-ci s'est interrompu tragiquement. Bien qu'il n'apparaisse pas dans les actes, l'épisode surprenant qui termine le ministère de Christophe Lolivais, curé d'Hoedic de 1700 à 1705, mérite d'être signalé[36]. Il meurt assassiné par les soldats de la garnison qui avaient mis du poison dans le vin de messe ! Ceux-ci voulaient se débarrasser d'un curé qui fustigeait leur ivrognerie, et peut-être aussi d'autres comportements inconvenants vis-à-vis des îliens. Le malaise du gouverneur de Belle-Île devant ce comportement horrible de ses troupes et l'émotion légitime de l'évêché se concrétisèrent heureusement par la construction d'une église digne de ce nom. Le sacrifice de Christophe Lolivais n'avait pas été vain. Les voies du seigneur sont impénétrables !

Christophe Lolivais était très probablement parent de la famille Lolivais qui habitait le village de Kercambre et a donné son nom au hameau de Kernolives.

Malgré l'absence de registres, on peut établir que son successeur fut Louis Le Seven.

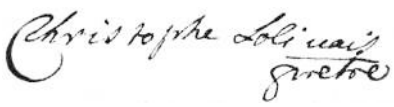

34. BMS 1695-1716.
35. Pouillé du diocèse de Vannes. Sous l'Ancien Régime, registre de tous les biens et bénéfices d'une abbaye. Celui de l'abbaye de Saint-Gildas est publié par l'abbé Luco en 1884.
36. Buttin 2003.

- 1706-1708 — Louis Le Seven

Louis Le Seven, né le 12 novembre 1681 est le fils de Jacques Le Seven, important laboureur du village de Gouézan et de Françoise Raoul. Dans 5 actes des années 1691 et 1692, il apparaît comme parrain et est signalé deux fois comme *« jeune escholier du Bourg »*. On peut supposer qu'il est alors pris en charge par le vicaire perpétuel Guillaume Raoul qui a déjà prévu de le former pour la prêtrise. On retrouve sa trace en mai 1707, dans l'acte de mariage de Jean Le Berre d'Hoedic avec Anne Guertin du Bourg. Voici le texte de cet acte :

> *« L'an de grâce mil sept cent sept, le septième jour du mois de juin, je certifie missire Guillaume Raoul, vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuys et de l'isle de Hoidic et Houat en dépendantes, avoir conjoint en mariage Jean Le Berre fils Fuvien Leberre marthelot de l'isle de Hoidic et Anne Guertin fille de fun*[37] *maistre François Guertin notaire de la juridiction de Saint-Gildas de Rhuys, tous deux mes paroissiens, ayant préalablement fait les trois bans de leur futur mariage par trois dimanches consécutifs sans aucune opposition civil ni canonique aux prosnes des grandes messes par moy vicaire célébrées les dimanches premier, huitième et quinzième jours du mois de may mil sept cent sept, ayant pris leur mutuel consentement en présence d'Yves Glajan demeurant au village de Kergo, de Jean Blanchet, de Jacques Ropert, d'Olivier Lefur et de Vincent Legurun de l'isle de Hoidic pris tous cinq pour thémoins tous mes paroissiens, et a esté ensuite célébrée la sainte messe paroissiale par mon curée en ladite isle de Hoidic par ma permission au grand autel de l'église paroissiale de Saint-Goustan de Rhuys. En foy de quoi il a signé et leurs a donné la bénédiction à l'issue de sa messe. Les témoins et les parties m'ont déclaré ne savoir signer. »*
> *« Louis Le Seven et Guillaume Raoul »*

On peut faire les observations suivantes à la lecture de cet acte précieux à plus d'un titre. Malgré l'absence des registres d'Hoedic entre décembre 1704 et décembre 1708, cet acte permet de connaître la signature de Louis Le Seven et d'avoir la preuve formelle qu'il est curé de l'île. Guillaume Raoul affirme ses propres prérogatives : Il est *« vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuys et des isles de Houat et Hoidic en dépendantes »*

On pourrait penser que le modeste Jean Le Berre, simple journalier, fait un beau mariage. Hélas, il n'en est rien. Le père d'Anne, François Guertin, sieur de Penfrat et ancien notaire de la juridiction de Saint-Gildas, est tombé dans la déconfiture la plus complète avant son décès le 9 juillet 1696, comme on l'apprend dans l'acte de fiançailles du 25 février : *« François Guertin, avant de mourir, a esté aveugle et mendiant à la porte de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys comme pauvre honteux pendant quatre à cinq ans »* et sa fille Anne est *« servante de bras chez Jacques Le Palmec du village de Kercambre, marthelot »*. À l'époque, ni assurance ni sécurité sociale ; en perdant la vue, le malheureux François Guertin a tout perdu et la solidarité de corps n'a visiblement pas joué. Les mariés sont donc bien assortis.

Le lieu de vie d'Anne Guertin illustre les affinités entre les habitants du village de Kercambre et des villages voisins tels que Kergoff et ceux de l'île d'Hoedic. Pour ce mariage à la belle saison, un ou deux bateaux de pêche ont conduit sur

37. Feu ?

la côte de Saint-Goustan, à Kercambre, le promis accompagné de 4 témoins et du curé d'Hoedic.

Il est probable que la desserte d'Hoedic est le premier poste de Louis Le Seven. Hélas, il meurt à Hoedic le 24 mars 1708. Voici le texte de son acte de décès :

> *« L'an de grâce mil sept cent huit, le vingt et quatrième jour du mois de mars, je certifie missire Guillame Raoul vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Goustan et Saint-Gildas de Rhuys et des isles de Hoidic et de Houat en dépendantes, avoir inhumé au coeur de l'église paroisse de Saint-Goustan de Rhuys le cors de defun missire Louis Le Seven mon curée deservant ladite isle de Hoidic, ayant esté assisté et recu tous ses devoirs de missire dom Antoine Fardel curé en l'isle de Houat, lequel la conduit en vie chez lui au bourg de Saint-Gildas de Rhuys en présence de plus de cents personnes. Il a esté inhumée dans les tombes destinées pour les ecclésiastiques du costé de l'évangile. »*
>
> *« G. Raoul, vicaire perpétuel »*

Louis Le Seven a voulu venir mourir chez lui et Antoine Fardel l'a ramené sur le continent. On voit que sa popularité était grande. Il n'avait que 27 ans.

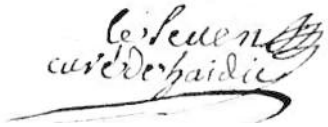

- 1708-1720 — Gilles Bernard

En décembre 1708, Gilles Bernard est prêtre d'Hoedic. Il écrit de façon fort lisible et se présente dans les actes comme *« curé de la chapelle Notre Dame des neiges ou de Notre Dame la blanche ou de Notre Dame d'Hoedic »*. Il reste longtemps prêtre desservant d'Hoedic où il décède le 20 février 1720 comme le précise une annotation du recteur Jean Marion.

Après la mort de Gilles Bernard, qui aura exercé son ministère pendant 12 ans, vient une période d'instabilité : 6 desservants se succèdent en 14 ans. Les registres originaux ont disparu, mais tout n'a pas été perdu grâce au zèle de Jean Marion qui a essayé d'exploiter ce qui en restait. Malheureusement, les copies et les commentaires qu'il a faits sont aussi en fort mauvais état.

- 1720-1721 — Antoine Fardel

Pendant au moins deux ans, c'est le curé de Houat, Antoine Fardel qui assure le service des deux îles. (Cf. Houat)

- 1722 — Laurent Le Roux

Le prêtre suivant est Laurent Le Roux. Pour une fois, c'est un prêtre originaire de l'île. Il est le fils de l'*« honorable homme »* Pierre Le Roux et de Louise Le Fur. Hélas, il décède dès le mois d'août 1722 après un séjour qui ne dépasse

pas quatre mois. Le recteur de Locmaria et *« promoteur de Belle Isle »*, messire Jego, qui l'a remplacé pendant sa courte maladie, procède à l'inhumation. Voici l'acte de décès, en partie détruit par l'humidité, tel qu'il a été recopié par le recteur Jean Marion :

« L'an de grace mil sept cent vingt deux et le… d'août, j'ai, après avoir donné tous ses… inhumé le corps de feu laurens le roux,… hoedic, né à l'isle d'hoedic d'honorable… pierre le roux et louise le fur ses père et mère ; en foy de quoi j'ai signé le même jour… jego, recteur de locmaria et promoteur de belle-isle. »

- 1723-1724 — Antoine Fardel

Après le décès de Laurent Le Roux, Antoine Fardel assure de nouveau pendant deux ans le service des deux îles. Voici les propos de Jean Marion à cette occasion :

« Voici tout ce que j'ai pu trouver pour l'année 1722. Je pense que depuis août jusques à la fin de l'année, il y eut encore quelques baptemes ou sépultures, mais ainsi qu'à présent, il étoit difficile de trouver des prêtres qui voulussent bien venir dans ce pays, l'isle… fut vaquante jusqu'en 1723. Je ne sais que penser de monsieur Fardel qui signe tout le registre suivant ; je sais qu'il étoit curé de Houat. J'ignore comme… pour venir à hoedic… les deux isles ensemble ; car on… un qui la fait, parce qu'on ne… desservir hoedic, beau pays où presque… ne veut habiter ; les indiens sont… les habitants. D'ici Monsieur le roux… au plus que quatre mois. Je ne… un des deux (Christophe Lolivais fut le premier, Mr le roux n'est pas le second) qui sont morts ici empoisonnés par la garnison qui étoit dans la citadelle… mort victime de son zèle. Je passe le reste sous silence, ainsi que les raisons qu'on crût avoir de le faire. On peut bien juger que ce… authorisoit la licence ordinaire aux gens de guerre… »[38]

Malgré les lacunes, on recueille d'intéressants renseignements. L'empoisonnement par la garnison de Christophe Lolivais est affirmé ; la réticence des prêtres à s'exiler dans la petite île, beau pays où presque personne ne veut habiter, est bien soulignée.

- 1724-1725 — Messire Bernard

Le prêtre suivant semble avoir été messire Bernard, il n'y a aucun acte original de messire Bernard qui ait été conservé. Jean Marion signale qu'il avait une belle signature.

- 1726-1727 — Jean-Baptiste Le Rouzic

Messire Bernard est remplacé avant la fin de l'année 1726 par Jean-Baptiste Le Rouzic[39]. Voici ce qu'écrit Jean Marion à son propos :

« Voici où finit l'année 1726. Voici où commence Mr Le Rouzic. J'ignore s'il demeurait… à Hoedic, mais je sais bien que je n'ai trouvé aucun registre pour 1727… Y avait-il un prêtre à Hoedic pendant ces années, faisoit-il des registres, ont-ils été perdus ? Manquent les années 1727 et 1728. Je ne sais pourquoi, non plus que par la faute de qui, mais il est certain que je n'ai rien trouvé. Il est cependant à présumer que Mr Le Rouzic, dont il est question ci-dessus, n'aura pas sitôt quité l'isle sans avoir… occasion de se faire connaître d'avantage. Enfin, je n'ai rien trouvé de plus. Il paroit… que Mr Rouzic n'habitoit cette isle en… »

38. BMS 1698-1768 - n° 49, document très abîmé.
39. D'après les précisions de Jean Marion, BMS Hoedic 1698-1768.

- 1728 — Pierre Blanchet (II)

En 1728, apparaît un deuxième Pierre Blanchet. Jean Marion découvre sa présence dans l'acte de baptême d'une cloche dans l'île le 29 juin 1728 rédigé de sa main, où il est signalé comme prêtre d'Hoedic. Il ne reste pas bien longtemps sur l'île. En effet, à l'initiative de l'abbé de Saint-Gildas, il est présenté à l'évêque pour le rectorat de la paroisse de Quiberon dont il prend possession le 8 décembre 1728. Il occupera ce poste jusqu'en 1736[40]. Il est très probablement le fils d'André Blanchet et de Marie Fardel, né à Kercambre le 23 avril 1701. Son père est un laboureur aisé, enseigne de la milice.

- 1729 — Pierre Blanchet (III)

Son successeur éphémère est très probablement un troisième homonyme, Pierre Blanchet. Aucune information permettant de l'identifier de façon sûre n'a pu être trouvée. Il est très probablement parent du recteur de Quiberon et aussi originaire de Kercambre. Il s'agit sans doute du Pierre Blanchet cité épisodiquement dans les actes de Saint-Goustan-de-Rhuys entre 1698 et 1725 et qui résidait à Kercambre comme chapelain du seigneur Le Denays. Le seul acte de sa main, écrit de façon fort maladroite, concerne l'ondoiement d'une fille du seigneur de Kercambre le 7 mars 1719. On connaît son existence par son acte de décès à Hoedic, le 14 février 1729. C'est le curé de Houat, Olivier Guimarho, qui lui adresse les derniers sacrements et Pierre Blanchet (II), devenu recteur de Quiberon, fait le voyage pour procéder à l'inhumation, en l'absence du recteur de Saint-Goustan-de-Rhuys. L'acte de décès est ainsi reporté dans les registres de Saint-Goustan :

« L'an de grâce mil sept cens ving neuf, le douzième jour du mois de février, missire Pierre Blanchet prestre desservant l'isle d'Hedic paroisse de St Goustan est décédé en la maison du prestre de la ditte isle, après avoir été confessé et reçu le sacrement de l'extreme onction par missire Olivier Guimarho preste desservant l'isle de Houat aussi de cette paroisse. Son corps a été enterré proche la croix de la chapelle de Nostre Dame de la ditte isle le quatorzième jour des dits mois et an par missire Pierre Blanchet pendant le cour de la maladie du sieur recteur de St Goustan et à défaut d'autre prestre de la diste paroisse. Et ont assisté au convoi les islois. En foi de tout quoy, nous avons rapporté le présent extrait sur les registres de la meme paroisse au défaut des registres dans la ditte isle et avons signé,

P. Blanchet recteur de Quiberon, Julien Raoul recteur de St-Goustan de Rhuys »

- 1729-1730 — Jérome-Louis de la Chapelle

Jérome-Louis de la Chapelle succède à Pierre Blanchet et fait aussi un passage éclair, comme le dit Jean Marion :

« Après Mr Blanchet vint J. L. de La Chapelle, qui ne trouva probablement pas de registre pour l'année, car les actes signés de lui sont rapportés sur de mauvais papiers simples. Il continua 1729, mais ne finit pas 1730. Après cela, je ne sais pas ce que devint la pitoyable isle de Hoedic qui a bien de la peine à retenir ses prêtres pendant deux années de suite sans leur donner envie de s'en aller ! »

40. Pouillé du diocèse de Vannes.

Les propos de Jean Marion sont bien tristes. Heureusement, après cette affligeante période, la situation se stabilise.

- 1731-1734 — Olivier Guimarho

En effet, Olivier Guimarho, curé de Houat pendant 5 ans, vient desservir Hoedic. Enfin, on retrouve des actes originaux ! Le premier acte signé de lui date du 20 décembre 1731, le dernier du 26 juillet 1734. Le 2 février de la même année, il adresse au vicaire perpétuel de Saint-Goustan-de-Rhuys, Julien Raoul, un certificat assurant qu'il n'y a aucune opposition ni aucun empêchement canonique au mariage de Jacques Le Bourhis, de l'île d'Hoedic avec Jacquette Chéron de Kergoff. À quatre reprises, en novembre 1732, en mai 1733 (deux fois) et en juillet 1733, les actes sont signés de Dominique Le Gurun qui a succédé à Olivier Guimarho à Houat.

Olivier Guimarho, originaire de Plescop, est nommé vicaire perpétuel de l'Île d'Arz le 7 août 1734. Il prend possession de son poste le même jour. Décédé le 4 décembre 1749, il est enterré dans le cimetière de cette île[41].

- 1734-1746 — N. Hervieux

Il est remplacé dès son départ d'Hoedic par N. Hervieux qui signe son premier acte le 30 août 1734. Au départ de Dominique Le Gurun desservant de Houat, nommé recteur de Saint-Goustan-de-Rhuys en fin d'année 1740, N. Hervieux devient curé de Houat et d'Hoedic comme il l'indique dans l'acte d'inhumation de Julienne Mahéas ainsi rédigé :

« L'an de grâce mil sept cent quarante et le vingt huitième jour du mois de décembre, j'ai inhumé, moy prestre soussigné curé de Houat et d'Hoedic, à défaut de D. Legurun, maintenant recteur de Saint-Goustan de Rhuys, Julienne Mahéas cy-devant épouse de feu Guillaume Le… décédée en sa maison… après avoir reçu les sacrements requis en pareille occasion. En foi de quoi j'ai faut le présent acte à Houat les dits jours et an… »

« N. Hervieux »[42]

Compte tenu de la présence d'autres curés à Houat, N. Hervieux n'a dû assurer le service des deux îles que pour compenser des vacances. Ainsi, au départ de G. Dorso de Houat, il signe tous les actes des mois de mars et avril 1746, les actes suivants n'ayant pas été conservés. Bien qu'il n'existe aucun acte d'Hoedic conservé dans des registres spécifiques à l'île qui le prouve, N. Hervieux a donc dû rester sur cette île jusqu'en 1746, accomplissant ainsi un ministère de 12 ans.

À partir de l'année 1738, on ne dispose plus des actes originaux, mais de copies faites par Jean Marion. Voici ce qu'il en dit :

« Les actes rapportés sur ce cayer suivant et signés de N. Hervieux curé de cette isle, n'ont été ainsi transcrits que pour les sauver du danger qu'ils courraient de se perdre par le mauvais état du papier qui souffrit beaucoup dans le transport qu'on en fit à St-Gildas dans la guerre de quarante. »

Remercions Jean Marion. Grâce à lui, les actes sont parvenus jusqu'à nous.

41. Pouillé du diocèse de Vannes.
42. Acte difficile à lire, la transcription incomplète peut présenter des erreurs.

- **1747-1748**[43]

Le départ de N. Hervieux crée une nouvelle période de trouble dans la desserte religieuse d'Hoedic. Au début, François Le Tutour, curé de Houat, semble assurer le service, signant 10 actes entre la fin de l'année 1741 et sur l'année 1742.

Les 9 et 10 mars 1742, les Hoedicais ont de la visite : François Le Tutour est là, mais le notaire et greffier de la juridiction de Saint-Gildas, Jean Le Seven, a aussi fait le déplacement pour deux inhumations, celle de Jeanne Nicolazo, épouse de Christophe Blanchet dans l'église Notre-Dame et celle de Cécile Blanchet, épouse de Jean Nicolazo dans le cimetière. Le recteur Dominique Le Gurun se déplace lui-même de Saint-Gildas le 9 août 1742 pour le baptême de Sébastien Raoul, qui était quand même né depuis le premier du mois et pour l'inhumation de Thomas Le Gurun, décédé la veille sans sacrement.

Pour l'année 1744, Jean Marion ne trouve qu'un seul acte, l'acte de baptême de Joachim Le Fur signé du prêtre J. Selo. Jean Marion parle ainsi de cette période troublée qui semble durer jusqu'à la fin de l'année 1748 :

« 1743 : Je n'ai rien trouvé pour cette année, j'en ignore la raison. Quelques uns ont su me dire qu'ils ont entendu raconter à leurs pères que depuis monsieur Hervieux, l'isle fut longtemps sans avoir de prêtre. La guerre de quarante peut en avoir donné occasion. »

L'absence d'actes de 1746 à 1748 inclus pour Hoedic, de 1747 à 1749 inclus pour Houat, s'explique par l'exode des habitants après le sac des îles par les Anglais.

- **1749-1750 — François Thomas**

La situation paraît redevenir normale en fin d'année 1748 avec l'arrivée de François Thomas qui baptise le 19 décembre 1748 Magdeleine Nicolazo, fille de Jean Nicolazo d'Hoedic, et Olive Le Roux, de Saint-Goustan-de-Rhuys.

C'est pendant son ministère que passe, au mois d'août 1749, l'évêque de Vannes, Monseigneur Charles-Jean de Bertin qui vise les registres de baptêmes et mortuages. Malheureusement, François Thomas tombe malade ainsi qu'il apparaît dans une note de J. Guevel, curé de Houat, après les actes de décès de Julien Blanchet et Louise Pautremat en février et avril 1750 :

« Je soussigné déclare à qui il appartiendra que j'ai rapporté les deux enterrements ci-dessus au deffaut de François Thomas, curé d'Hedic, n'ayant pu les rapporter à cause de sa maladie »

Le pauvre François Thomas décède le 15 mai 1750 assisté de son confrère J. Guevel. Voici le texte de l'acte :

« L'an de grâce mil sept cent cinquante et le quinze may est décédé dans sa maison curiale feu missire François Thomas curé d'Hedic après avoir reçu les sacrements de l'eucharistie et de l'extreme onction la veille de sa mort, étant agé de trente huit ans. Son corps a été inhumé le seize du dit mois dans le cimetière de Notre Dame en cette isle. Présents Antoine Le Bourhisse, Gildas Le Gurun, Noël Le Gurun, Augustin

43. Il y a parfois des incertitudes dans les dates extraites des registres.

Le Fur et autres mariniers qui ont déclaré ne savoir signer. En foi de quoi j'ai signé à Houat le douzième juillet de la ditte année mil sept cent cinquante.

J. Guevel, curé de Houat. »

On remarque que c'est deux mois plus tard, et à Houat, que J. Guevel remplit le registre. En juillet et août de la même année, il signe deux actes de décès à Hoedic.

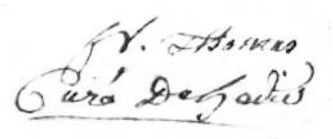

- 1751-1752 — Jean Le Hecho

Les actes de 1751 manquants, on ne peut savoir quand est arrivé Jean Le Hecho qui signe le 2 janvier 1952 l'acte de baptême de Julienne Le Scoharnec, née au village du Paluden. Son séjour ne se prolonge pas : son dernier acte est du 18 février 1752 et le suivant, le 25 août, est signé par Louis Le Boulicaut.

- 1752-1757 — Louis Le Boulicaut

Louis Le Boulicaut fait un bon séjour à Hoedic de 1752 à 1757. Le dernier acte rédigé de sa main le 17 octobre 1757 concerne l'enterrement d'Antoine Le Berre. En voici le texte :

« L'an de grâce mil sept cent et le dix septième octobre, je sousigné curé de Hedic certifie avoir fait l'enterrement de Antoine Le Berre dans le cimetière de Notre Dame de Hedic, décédé d'hier chez son beau-père et mère, agé de vingt sept ans, après avoir reçu le sacrement de l'extrême onction, empêché de recevoir les autres ne pouvant par sa mort subite. À son convoi ont assisté son beau-père Joseph Le Gurun, Louis Allanic, Jean Nicolazo et autres qui ne signent. En foy de quoi, je signe.

Le Boulicaut, curé de Hedic. »

L'acte de décès de Louis Le Boulicaut à Sarzeau donne quelques précisions à son sujet. Né au village de Bas-Lasné en Sarzeau, il exerce son ministère pendant 14 ans : curé d'Hoedic pendant cinq ans et demi, il est ensuite prêtre des frairies du Tour-du-Parc et de Saint-Armel en Arzon. Il décède le 14 février 1766 à l'âge de 44 ans. Le recteur de Saint-Goustan-de-Rhuys, Julien-Marie Le Pan, et tous les notables de Sarzeau assistent à son enterrement, prouvant qu'il était très estimé. Il est très probablement né le 19 novembre 1722 de Julien Le Boulicaut, laboureur paludier et Vincente le Digabel.

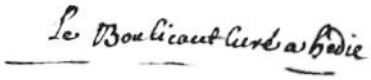

- 1757 — L. Le Bras

Fin octobre 1757, Jean Marion recopie un acte de L. Le Bras, curé d'Hoedic et ajoute :

Registre paroissial d'Hoedic

Extrait de l'année 1756, desservant Louis Le Boulicaut

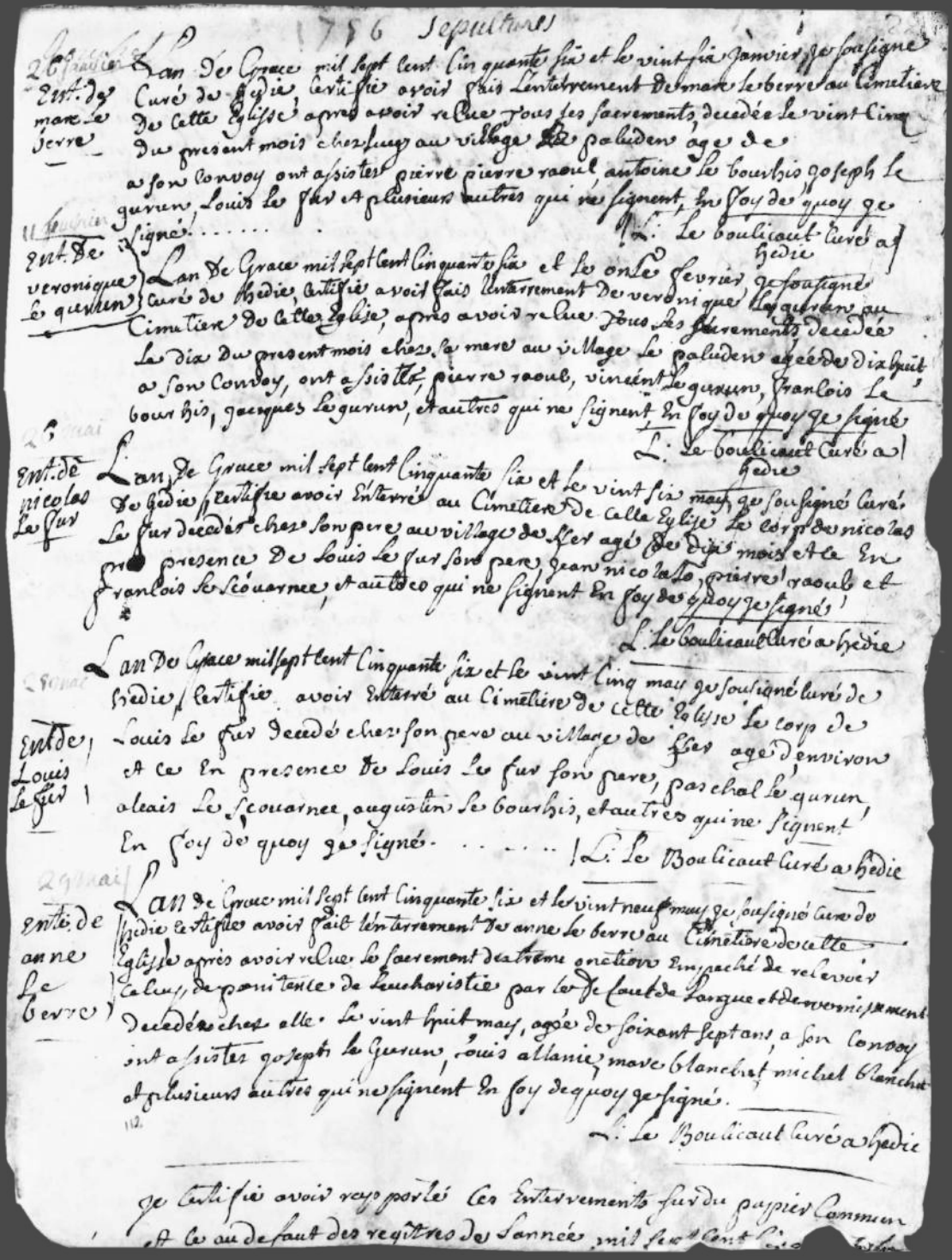

« Ce monsieur Le Bras, m'a-t-on dit, commença à s'ennuyer à Hoedic presqu'avant d'y être entré. Aussi, après avoir consommé les provisions qu'il avait apportées, il décampa sous prétexte d'aller chercher ses..., puis on ne le vit plus. »

Monsieur Le Bras a donc battu le record des passages éclair !

- **1758 — F. Rio**

Son successeur est F. Rio qui rédige 6 actes de décès entre le 6 janvier et le 15 mars 1758.

- **1758 — Jean Robo**

F. Rio a eu rapidement un successeur puisque Jean Robo, curé d'Hoedic est signalé de passage à Saint-Goustan-de-Rhuys les 30 et 31 octobre 1758 où il baptise Ambroise Glajan et Marie Le Berre. Mais, lui non plus ne s'attarda pas.

- **1758-1766**

Il n'y a plus de registres pour Hoedic entre mars 1758 et le début de l'année 1767. Par contre, au cours de cette période, on trouve un bon nombre d'actes concernant des habitants de l'île dans les registres de Houat et quelques-uns dans ceux de Saint-Goustan-de-Rhuys.

Le 21 avril 1766, le recteur de Saint-Goustan-de-Rhuys, Jean Marie Le Pan se déplace en personne à Hoedic pour célébrer trois mariages : Étienne Le Gurun d'Hoedic se marie à Marie Le Chaudellec du bourg de Saint-Gildas, Sébastien Raoul à Ursule Le Bourhis, et François Le Palmec à Jeanne Le Bourhis. Voici les termes du deuxième de ces actes :

« Le vingt un avril mil sept cent soixante six, moy soussigné recteur de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuys transporté à l'isle d'Hoedic, trève de la dite paroisse, ayant interrogé Sébastien Raoul fils de Guillaume et feue Julienne Le Fur, ses père et mère, et Ursule Le Bourhis, fille de François et de feue Thérèse Ropert, ses père et mère, fiancés le sept avril en la chapelle de la dite isle, publiés au dit lieu le même jour et par deux autres jours de dimanches aux prônes de nos grandes messes paroissiales en notre bourg, savoir le treize et vingt du dit mois d'avril sans oppositions ny empechement civils ou canoniques venus à ma connaissance, et pris leurs mutuels consentemens par parole de présent, les ai solennellement mariés en présence des cy dessous pris pour témoins, savoir Julien Le Chaudellec, Joseph Le Gurun soussignants, Marie Anne Le Bourhis, Alexis Lescouarnec, Antoine Le Bourhis et autres qui tous ont déclaré ne savoir signer. Les mariés ont obtenu dispense du quatrième degré d'affinité de Monseigneur leveque de Vannes. »

Il est bien évident que cette fournée de mariages a été préparée de longue date et qu'il n'y a alors aucun prêtre desservant à Hoedic. Julien Le Chaudellec, sacristain de Saint-Goustan-de-Rhuys, accompagne son recteur pour l'occasion. Joseph Le Gurun est peut-être son homologue à Hoedic où il essaye de suppléer en partie l'absence de prêtre. Le recteur Le Pan a pris ses précautions. En son absence, c'est l'abbé commendataire lui-même, Monsieur de Villeneuve qui marie à Saint-Goustan-de-Rhuys Rollandine Tascon, née à Kergoff. Le recteur Le Pan entretenait d'excellentes relations avec son environnement ecclésiastique.

Il y a donc de fortes probabilités que la desserte ecclésiastique d'Hoedic ait été interrompue de 1758 à 1667, le curé de Houat Jean Le Roux et dans une moindre mesure, le recteur de Saint-Goustan-de-Rhuys, s'efforçant de suppléer cette absence. Cette période est fort troublée par la guerre de Sept ans au cours de laquelle, entre autres, une flotte française subira un désastre en 1759 lors de la bataille des Cardinaux survenue à quelques encablures d'Hoedic, et Belle-Île sera prise en 1761. Les habitants se réfugient pour un temps sur le continent.

- **1766-1767 — Pierre Coëdo**

La situation redevient normale avec l'arrivée de Pierre Coëdo : le premier acte conservé écrit de sa main est l'acte de baptême de Joseph Allanic le 3 décembre 1766. Il célèbre le baptême d'Angélique Le Gurun le 18 novembre 1768. Angélique est la fille de Joseph Le Gurun déjà évoqué ci-dessus et de Julienne Fardel. Hélas, Angélique passe bien peu de temps sur cette terre. Pierre Coëdo procède à son inhumation le 10 décembre suivant. Ce sera son dernier acte.

- **1768-1773 — P. Danilo**

P. Danilo rédige ses premiers actes sur les registres de 1768 déjà remplis en partie par Pierre Coëdo : il rapporte le baptême de Pierre Le Fur le 21 octobre 1770 et l'inhumation d'André Le Roux, âgé de 90 ans, le 28 octobre 1770. Comme il n'y a aucune trace de registres pour l'année 1769, mais par contre quelques actes concernant des habitants d'Hoedic sur les registres de Houat pour cette même année, il parait certain qu'il y a eu de nouveau une absence de desserte de l'île pendant deux ans entre décembre 1668 et octobre 1770.

Dans les registres de Saint-Goustan-de-Rhuys, on trouve sous la signature de P. Danilo le baptême de Pierre Le Fur le 21 octobre 1770, puis cinq mariages simultanés — record absolu — célébrés dans l'île le 14 novembre suivant. Il n'y avait pas de registre dans l'île, mais P. Danilo était bien arrivé.

P. Danilo rédige ses actes sur des registres normalement paraphés et millésimés pour les années 1771 à 1773. Son dernier acte, le 23 juillet 1773 concerne l'inhumation d'une petite fille de six ans, Françoise Blanchet. Il est fort probable que P. Danilo a alors quitté l'île et n'a pas été remplacé avant la fin de l'année 1776. En effet, les registres de 1773 sont restés dans l'état où il les a laissés. Par contre, l'acte d'inhumation de Perrine Le Roux, âgée d'environ 60 ans, est reporté en date du 22 novembre 1773 dans le registre des sépultures de Houat par le curé de l'île, Jean Le Roux.

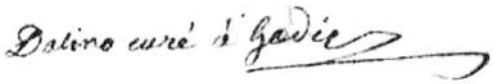

- 1774-1776

Aucune trace de registre n'a été trouvée pour les années 1774 et 1775. Une étude de l'Intendance de Bretagne sur les mouvements de population (nombre de naissances et de décès par sexe rapportés par les recteurs des diverses paroisses) dans la subdélégation de Belle-Île pour l'année 1774 donne une information intéressante[44]. Pour la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys, il est précisé dans l'état fait par le recteur Julien-Marie Le Pan :

« Dans l'île de Hoedic, attendu qu'il n'y a point de prêtre, il se trouve que la même année, deux morts, savoir une femme et une fille inhumés par Monsieur Le Gurun, prêtre en cette paroisse, et qui par intérim s'y est trouvé, dont l'extrait de sépulture est porté à la fin du registre de cette paroisse. Quant aux mariages et baptêmes, ils se font d'ordinaire à l'isle de Houat distante de Hoedic d'environ une lieue et demi, sans prêtres ordinaires. »

Effectivement, à la fin du registre des sépultures de Saint-Goustan-de-Rhuys pour l'année 1774 figurent deux *« enterrements de l'isle d'Hoedic porté sur ce registre, n'en ayant point pour cette isle »*. Le 22 octobre est inhumé dans le cimetière d'Hoedic le corps de Louise Le Fur, âgée de huit jours ; le premier novembre, c'est Marie Le Berre qui décède, âgée de 70 ans. Et c'est bien Dominique Le Gurun qui signe. Tout ceci montre bien qu'après le départ de P. Danilo au milieu de l'année 1773, l'île est restée sans prêtre jusqu'à la fin de l'année 1776.

- Sébastien Maurice Le Puillon — 1777-1785

La situation redevient normale avec l'arrivée de Sébastien Maurice Le Puillon à la fin de l'année 1776. Le recteur Jean Le Duin a rappelé sa carrière dans les registres de Saint-Goustan-de-Rhuys à l'occasion de son décès :

« Puillon, prêtre né en l'isle de Groix près le Port-Louis, fils légitime de feu Maitre Jean Puillon, marinier mort depuis environ seize ans et de Barbe Jego semblablement morte depuis environ douze ans, est aussi décédé lui-même au Presbytère de l'Isle de Hoedic le vingt neuf août dernier, muni des sacrements et agé d'environ... et le lendemain, son corps fut inhumé au cimetière du dit Hoedic y officiant Messire Dom Yves le Manour, prêtre remplissant pour lors les fonctions pastorales à Houat, et maintenant habitué à Kervignac.

*Le même dom Puillon, après sa promotion à la prêtrise, avait d'abord été près de cinq ans habitué de sa paroisse natale de Groix, ensuite près de cinq ans curé à Quiberon, d'où, étant retourné à Groix, il y fut six mois, lesquels étant révolus, il desservit près de trois mois une chapelle voisine des grosses forges de Rohan, et de là passa à la desserte de l'église du Saint-Esprit d'Auray, selon les désirs du commandeur du dit lieu, et après avoir rempli cette place dix-huit mois, il fut aumônier sur le vaisseau de la compagnie des Indes l'*Anonyme *pendant trois ans consécutifs : ce vaisseau, commandé successivement par Mrs de la Porte, de la Pierre et Dodun durant cette campagne triennale, avant de revenir à L'orient d'où il étoit parti, avoit fait plusieurs allées et venues dans les ports de Pondicheri et Macao, des isles de Maurice et Bourbon et autres lieux. Mr Puillon assuroit qu'il avoit beaucoup souffert dans l'Inde, et nottament qu'un jour, il avoit été par des indiens enfoncé jusqu'aux épaules dans une terre sablonneuse et brulante ; trois pères capucins le déterrèrent.*

44. Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine- cote C1411.- *Étude par paroisse du mouvement de population dans la subdélégation de Belle Ile pour 1774, Sénéchaussée du siège royal de Rhuys.*

Il avoit prêché à Pondicheri et en françois et aussi en langue portugaise qu'il savoit un peu. Étant en cette même ville, il y fit les obsèques de Monsieur Duvaux, prêtre de la ville de Vannes.

De retour à L'orient, Mr Puillon fut envoyé à l'isle de Hoedic qui étoit sans pasteur depuis …. Et il y arriva le lundi deuxième jour d'octobre de l'année mil sept cens soixante seize, et il y a résidé constamment jusqu'à son décès sus-référé.

Quand Sébastien Le Puillon arrive dans l'île, il a environ 46 ans et un passé exceptionnellement aventureux. Il débute son ministère par le baptême de Christine Le Gurun le 18 octobre 1776.

Un an après son arrivée, un drame s'abat sur les Hoedicais qui n'avaient pas besoin de cela : sept enfants et un adulte succombent entre le 4 et le 13 octobre 1777 à une épidémie identifiée par Jean Marion comme la petite vérole[45]. Ce nombre est considérable pour la modeste population de l'île. C'est sous la direction de cet homme remarquable que les Hoedicais repoussèrent en 1780 un corsaire anglais qui voulait s'emparer du navire du Roi, la *Marie-Rose*, qui s'était réfugié au port La Croix. Le recteur Jean-Le Duin relate ce fait d'armes dans le registre paroissial de l'année 1785, à l'occasion du décès de M. Puillon :

« Durant la dernière guère, un navire du Roy, nommé la Marie-Rose*, étant de compagnie avec … sous l'escorte de la frégate … fut séparé de cette frégate par un coup de vent, et alla mouiller près des Cardinaux. Un corsaire anglois s'étant mis en devoir des les prendre, ils coupèrent les câbles et se réfugièrent vers le port au sud de Hoedic, appelé la Grand Port, ou Port de la Croix, et les Hedikois leur indiquant le chenal par des signaux, ils entrèrent en ce port vers les dix heures du matin à marée perdante. Le corsaire les poursuivant jusque que dans ce port, les islois guidés par Mr Puillon s'armèrent de fusils de munition et tirèrent sur l'équipage ennemi qui fut obligé de se mettre au large. À l'occasion de cet événement, Monsieur de Castries, ministre de Marine, écrivit à Mr Puillon une lettre dont voici la copie exacte :*

"À Marly, le 30 avril 1781. Mr de Sourdeval, commissaire des ports et arsenaux de Marine à Nantes, ne m'a pas laissé ignoré, Monsieur, le rapport du capitaine du navire la *Marie Rose*, qui, pour ne pas tomber au pouvoir d'un corsaire anglois, s'est échoué sur l'isle d'Hoedic, où l'ennemi seroit parvenu à le brûler sans la bonne contenance des habitants qui, animés par votre exemple, ont forcé ce corsaire à prendre le large. Le Roi, à qui j'ai rendu compte des preuves de patriotisme que vous avez données en cette occasion, me charge de vous transmettre sa satisfaction et m'autorise à vous faire toucher une somme de 300 livres et 12 livres à chacun des 45 hommes qui ont contribué à la conservation du bâtiment dont il s'agit. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé Castries " *»*

En 1781, la santé de Sébastien Le Puillon doit commencer à se dégrader. Sa signature se détériore. En 1782, il devient incapable de rédiger les actes.

Au mois de janvier 1783, un frère récollet[46], Colomban Minguy, fait un bref séjour à Hoedic. Il procède au baptême d'Anne Le Gurun le 3 janvier, de Joachim Blanchet le 10 janvier et de Pierre-Marie Le Palmec, mort peu après sa naissance le 23 janvier.

45. Il s'agit de la variole. (Note de Melvan)
46. Les frères récollets appartenaient à la tendance dite « observante » des franciscains, l'ordre religieux inspiré par saint François d'Assise. (Note de Melvan)

La dernière signature de Sébastien Le Puillon apparaît au bas de l'acte d'inhumation de Louis Le Palmec, âgé de 2 mois, le 8 mars 1783. Il décède le 30 août 1785. Voici son acte de décès rédigé par le recteur Le Manour :

« L'an de grace mil sept cent quatre vingt cinq et le trentième jour du mois d'août, le corps de messire Sébastien Maurice Le Puillon curé de l'isle tréviale de Hédic décédé d'hier dans sa maison, agé d'environ cinquante ans, muni des sacrements de l'église, a été inhumé dans le cimetière de cette isle tréviale par moi recteur soussigné, en présence de Joseph Le Gurun, Timothé Alanic, d'Athanase Le Gurun, de Jacques Blanchet et de Marie Jeanne Henri, de Quiberon, sa domestique, qui tous mariniers et habitants de cette isle tréviale ont, hors Joseph, déclaré ne savoir signer de ce interpellés. Yves Manour, recteur des isles. »

« Le Manour et Joseph Le Gurun. »

L'homme de confiance Joseph Le Gurun est toujours là. On découvre que Sébastien Le Puillon avait une domestique venue de Quiberon. Le statut de l'isle, trève de la paroisse de Houat, est bien précisé.

Début 1783, Houat serait donc devenue une paroisse ayant Hoedic pour trève. Yves Le Manour devient recteur des deux îles. Sébastien Le Puillon reste à Hoedic mais, certainement très malade, il est fortement assisté pour l'exercice de son ministère. Le recteur met de l'ordre dans des registres qui étaient négligés.

Dans l'attente d'un remplaçant, Joseph Le Gurun pallie tant bien que mal avec les habitants à la pénurie de prêtre. Le 25 septembre 1785, Noël Le Fur, âgé d'un an, est *« inhumé dans le cimetière par les habitants, faute de curé »*. Le 27 septembre, il en est de même pour Marie-Jeanne Le Gurun, âgée aussi d'un an.

- 1785 — Jean Le Lostec

Jean Le Lostec arrive enfin et inhume avec son recteur, Yves Le Manour, Suzanne Le Palmec âgée de 3 ans, le 25 novembre 1785. Il rédige très bien les actes, mais ne reste pas longtemps. Pendant son séjour, on note le passage de Louis Le Piniec, prêtre de Sarzeau qui baptise Louis Le Palmec le 19 août 1786 après avoir fait étape à Houat au mois de juillet.

Le dernier acte de Jean Le Lostec est l'acte d'inhumation de Joachim Lehore, daté du 30 septembre 1786. Le décédé a été *« trouvé le même jour par Jacques Le Gurun, ancien marin de cette isle au port Sud »*. Renseignements pris, celui-ci serait natif de Grand-Champ, âgé d'environ 25 ans, domicilié à Arzon et non marié.

- 1786-1820 — Jean Marion

Dans le registre de Saint-Goustan de l'année 1787, le recteur Jean Le Duin signale le décès à Hoedic du prêtre Jean-Baptiste Nicolazo, fils de Jacques

Nicolazo, laboureur à Kersaux et de Jacquette Raoul. Malheureusement, il n'y a aucune trace de ce décès dans les registres d'Hoedic.

Finalement arrive Jean Marion. Il rédige son premier acte le 26 décembre 1786 pour l'inhumation de Marie Le Chaudelec, épouse d'Étienne Le Gurun, âgée de 50 ans. Jean Marion débute ainsi un ministère qui durera 33 ans et ne s'achèvera qu'au début de l'année 1820.

Les Hoedicais ont de la chance. Jean Marion est un homme exceptionnel qui leur permettra de franchir une période troublée de l'Histoire de France sans trop de souffrance. Ils le reconnaissent comme leur guide civil et religieux. Bien que prêtre réfractaire, Jean Marion a pu échapper aux recherches sans quitter l'île et n'a pas été emprisonné pendant la Révolution. Il faut dire qu'Hoedic est quasiment oubliée. La guerre incessante avec l'Angleterre ne la trouble guère ; les vaisseaux de sa Majesté sont comme chez eux dans la baie du Morbihan et Jean Marion entretient des rapports courtois avec leurs officiers. Quand la situation commence à s'apaiser, il compose très bien avec les nouveaux pouvoirs.

Les nouvelles autorités ont imposé depuis 1792 le transfert de la responsabilité de l'état civil aux maires des nouvelles communes, mais les îles sont oubliées du Palais en Belle-Île-en-mer, leur commune de rattachement. Heureusement, Jean Marion tient scrupuleusement les registres paroissiaux. Son statut de véritable patron d'Hoedic est reconnu de façon pragmatique par les autorités en 1802 : il est désigné comme officier public des deux îles.

On le voit bien dans les actes de Houat rédigés de sa main où il précise sa fonction :

> *« Jean Marion, officier public des îles Hoedic et Houat faisant partie intégrante de la commune du Palais en belle-île, département du Morbihan, arrondissement de Lorient. »*

Il rappelle la décision de sa nomination de façon précise à la fin d'un acte du 19 ventôse an X (10 mars 1802) :

> *« Moi, Jean Marion, officier public (de Hoedic) nommé à cette fonction par le maire du Palais belle île en mer, le 17 ventose an 10 (8 mars 1802) de la république, signé Spital, en vertu de l'arrêté du Morbihan du 17 frimaire an 10 (8 décembre 1801) »*

Jean Marion prend son rôle très au sérieux. Muni de registres cotés et paraphés par la sous-préfecture de Lorient, il entreprend, entre le 8 et le 16 germinal an X (du 27 mars au 6 avril 1802), d'enregistrer les naissances, mariages et décès des 10 dernières années à partir des registres paroissiaux qu'il avait continué à tenir et en recueillant les déclarations des personnes directement impliquées ou de leurs parents. Ce fut certainement pour les habitants de l'île une vaste opération. Il fait le même travail à Houat du 29 germinal au 7 floréal an X (du 19 au 27 avril 1802).

Jean Marion ne se contente pas de ce travail de régularisation. Il met aussi de l'ordre dans les registres paroissiaux anciens qu'il a pu rassembler, recopiant les plus abîmés. Grâce à lui, il est possible d'accéder maintenant à beaucoup d'informations sur les anciens habitants de l'île, malgré des pertes

irrémédiables. En bon administrateur, Jean Marion tient les registres de façon impeccable.

De 1812 à 1817, l'écriture des actes devient beaucoup plus régulière ; il est très probable que les actes originaux de la main de Jean Marion ont été recopiés par monsieur Roussel, officier public à Houat de 1810 à 1819. Au départ de celui-ci, les actes sont de nouveau les actes originaux de la main de Jean Marion qui, de façon surprenante, signe maintenant *« John Marhion »*. Le voilà devenu passionnément anglophile !

Le dernier acte de sa main est le mariage d'Athanase Le Gurun et de Suzanne Blanchet le 28 janvier 1820.

En février, sans doute désabusé de l'évolution de la France qu'il doit comparer défavorablement à l'efficacité anglaise et victime de bruits malveillants sur son comportement pendant la Révolution et l'Empire, il donne sa démission à l'évêque de Vannes et se retire au château de Kerran où il décédera le 18 août 1824[47].

Conclusion

La période couverte dans cette chronique des deux îles a été très troublée par des conflits qui dépassaient l'horizon des insulaires. Ils ont dû se débrouiller seuls, parfois fuir leur île quand la situation devenait insupportable, mais ils y revenaient rapidement.

L'Église a fait ce qu'elle a pu pour leur assurer une desserte religieuse. Il fallait des prêtres motivés capables de supporter un environnement très rude et de prendre la tête de petites communautés observant de près leur pasteur qui ne pouvait pas, dans un tel espace, maintenir une distance avec ses fidèles.

La desserte religieuse des îles a cependant subi bien des vicissitudes. Durant le XVIIIe siècle, neuf prêtres se sont succédé à Houat, vingt à Hoedic. Houat a eu la chance de bénéficier des longs ministères d'Antoine Fardel (38 ans), de Dominique Le Gurun (10 ans) et de Jean Le Roux (28 ans). Originaires de l'île, ils devaient s'y sentir en bonne communion avec les habitants. Hoedic n'a pas eu cette chance et les prêtres y ont défilé à un rythme rapide, certains s'enfuyant épouvantés à peine arrivés. Heureusement, il y a eu quand même les longs ministères de Gilles Bernard (12 ans), Sébastien Maurice Le Puillon (9 ans) et surtout, à la fin du siècle, l'arrivée miraculeuse de Jean Marion qui se consacrera à l'île pendant 33 ans.

Sources

- Registres paroissiaux de Saint-Goustan-de-Rhuys, d'Hoedic et de Houat.

47. Sur Jean Marion, voir aussi l'étude de H. Buttin dans *La Revue des deux îles* publiée en 2010. (Note de Melvan)

- Buttin H., 2003 — *Passeport pour Hoedic*, Édition des Écrivains. 260 p.
- Guillemet D., 2000 — *Les îles de l'Ouest de Bréhat à Oléron, du Moyen Âge à la Révolution*. Geste édition, 355 p.
- Le Mené J.-M., 1888, 1889 — *Histoire du diocèse de Vannes*. Imprimerie Eugène Lafolye, Vannes, 2 volumes.
- Luco J.-F. (abbé), 1884 — Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes. Bénéfices séculiers. Imprimerie de Galles, 896 p.
- Mauffret C., 2010 — *Le clergé et les habitants des îles Houat et Hoëdic au XVIII*e *siècle, révélés par les registres paroissiaux*. Auto-édition, version février 2014, 174 p.

Autres références citées par Melvan

- Buttin H., 2008 — Histoire de l'Église sur deux petites îles du Ponant : les préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 5, p. 31-56.
- Buttin H., 2010 — Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1786-1820). *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 7, p. 9-74.
- Buttin M.-P, 2005 — *La république de Monsieur Marion, recteur de l'île d'Hoedic*. Keltia graphique, 140 p.
- Mauffret C., 2015 — Houat et Hoedic au XVIIIe siècle révélées par les registres paroissiaux. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 12, p. 9-49.
- Langlois C., 1974 — *Le diocèse de Vannes au XIX*e *siècle, 1800-1830.* Université de Haute Bretagne, Institut armoricain de recherches historiques de Rennes. Libraire Klincksieck Paris, 630 p.

« *Le Ressac* »
Roger Le Grand (1893-1959)

Roger Le Grand fut avocat à Vannes, journaliste et historien amateur, membre d'une société savante, avant de finir sa carrière comme juge. Il mit plusieurs années pour écrire *« Le Ressac »*, en fit paraître une première version en 1937, une seconde en 1946, pour livrer en 1947 un texte abouti qui mêle habilement fiction et témoignages historiques documentés sur l'île de Houat dans les années 1930. Les personnages de l'intrigue romanesque empruntent certains traits à des figures locales ayant réellement existé. À travers ce livre, Roger Le Grand se révèle aussi écrivain.

Christine Hartemann

Sans l'île de Houat et le Morbihan, Roger Le Grand n'aurait sans doute laissé aucune trace de son existence, en dehors des registres de l'état civil. Il naît le 20 août 1893 à Saint-Brieuc. Son père Gustave Le Grand, âgé de 49 ans, est capitaine au 71e régiment d'infanterie et chevalier de la Légion d'honneur. Sa mère, Amélie Mary, âgée de 38 ans, est sans profession. Les archives mentionnent qu'il s'engage volontairement à la mairie de Vannes le 7 novembre 1911 au 116e régiment d'infanterie. Il a le grade de lieutenant, est blessé par balle le 23 août 1914 en Belgique. En 1917, il est à l'école de pilotage de Tours où il obtient son brevet de pilote. Il est mis en congé illimité de démobilisation le 7 août 1919. On ignore ce qui l'a conduit à traverser la Bretagne de Saint-Brieuc à Vannes et où il a fait les études qui l'ont amené à s'installer comme avocat dans la préfecture du Morbihan. Il y exerce cette activité jusqu'en février 1935. Il quitte alors le barreau, et le Morbihan, pour la magistrature. Nommé juge suppléant à Caen, puis juge à Mortain, à Avesne, à Rennes, il termine sa carrière comme président du Tribunal de Dinan. Discret et peu loquace, il est, dit-on, fort estimé de ses collègues. En congé longue maladie à partir de novembre 1958, il meurt à Paris le 17 janvier 1959, sans descendance. Sa femme ne conserve aucun lien, semble-t-il, avec les relations de son mari[1].

Un auteur très peu connu

C'est durant ses années à Vannes qu'il consacre une partie de son temps à des recherches sur l'histoire de cette région. En 1932, il publie *« Jacques Koblé dit La Ronce, maître de danse et chef de chouans »*, personnage au curieux parcours. Né dans les Vosges en 1765, Koblé termine sa carrière

1. La plupart des éléments concernant la carrière de Roger Le Grand proviennent du fonds Melvan et des recherches qu'Henri Buttin a effectuées dans les années 1980.

militaire à Vannes. Il épouse une Vannetaise, ouvre, avec un ami musicien, un cours de danse qui sert de couverture pour recruter des chouans. Audacieux et téméraire, il se fait apprécier de Cadoudal dont il devient proche. Il conspire pour s'emparer de la place de Belle-Île mais est trahi et arrêté. Il donne quelques renseignements pour sauver sa vie et est renvoyé en Lorraine, devient garde-forestier et finit tranquillement ses jours comme retraité. Les qualités du travail d'historien de Roger Le Grand sont certainement reconnues puisque, de janvier 1929 à février 1935, il est secrétaire de la Société polymathique du Morbihan. Cette société savante fondée en 1826 à Vannes par l'abbé Mahé et une quinzaine d'érudits, s'intéresse à l'histoire, à l'archéologie, à l'art et au patrimoine du Morbihan. En tant que secrétaire, Roger Le Grand rédige les comptes rendus des séances dans le bulletin que publie la Société.

Il écrit lui-même des articles sous forme de mémoires. L'un d'eux relate l'embuscade de Pont-Sal, survenue le 2 novembre 1847, qui défraie la chronique de l'époque[2] : une diligence transportant une forte somme d'argent est attaquée, un gendarme mortellement blessé, les commanditaires et une partie du butin ne sont jamais retrouvés. Le Grand s'appuie sur les rapports de police et les minutes des procès.

Un autre mémoire est consacré à *« De Bar, l'Irréductible »*[3] qui mérite que l'on s'y arrête quelques instants puisque de Bar est mort à Houat le 23 novembre 1813. Jean-François Edme Le Paige de Bar naît à Concarneau le 28 juillet 1763. Après divers échecs professionnels, il constitue une troupe de chouans qui commet vols et assassinats dans les Côtes-du-Nord, le Finistère et le Morbihan. Il est nommé colonel par Cadoudal en 1789. Il émigre une première fois à Guernesey en 1802, revient clandestinement pour conspirer contre Bonaparte. L'échec du complot et la mort de Cadoudal en 1804 l'amènent à fuir la France. Avec d'autres chouans, il trouve une embarcation, la *Victoire*, qui après une traversée par mauvais temps, le débarque de nuit à Houat. Il espère qu'une frégate passera les chercher là pour les emmener en Angleterre. Le 24 novembre, un chasse-marée vient de Belle-Île pour arrêter trois marins déserteurs. De Bar est repéré, il s'en suit une bagarre. Malgré la tempête, la *Victoire* reprend la mer et débarque ses passagers dans la baie de Saint-Jean. Beaucoup sont arrêtés mais de Bar va se cacher dans les Côtes-du-Nord, il connaît bien la région. Recherché, considéré comme dangereux, il erre entre l'Angleterre, Jersey, échappe à ses poursuivants. On le croit revenu : *« Avec l'espoir d'arrêter les uns et les autres, le général décide une battue générale. Il part lui-même pour Houat et Hoedic, visite cent cinquante maisons de fond en comble. »* De retour en Bretagne en 1812, de Bar débarque à Hoedic puis à Houat. Sa présence ayant été dénoncée[4], il meurt le 23 novembre d'un coup de fusil tiré par le capitaine Allanioux. *« Sous le sable de l'île de*

2. Le Grand 1930-a, p. 78-109.
3. Le Grand 1932-a, p. 107-127.
4. Selon Roger Le Grand, c'est le recteur Roussel qui aurait dénoncé de Bar mais d'après Henri Buttin, le recteur Roussel n'était pas à Houat à ce moment-là, *cf.* Buttin 2010.

Houat, ses cendres sont éparses comme celles des centaines de chouans qui y vinrent au rendez-vous fixé par la mort ». Les fameux lys de Houat seraient là, selon Le Grand, pour immortaliser la mémoire de ces royalistes[5]. Le récit, ici brièvement résumé, est alerte. Le Grand se montre bon conteur. Un troisième texte concerne le ministère tragique de M. Cohéléach, recteur constitutionnel de Kervignac massacré par ses ouailles dans son presbytère le 2 décembre 1794[6]. Ce drame n'eut aucune suite judiciaire. L'auteur indique sous sa signature qu'il a rédigé ce mémoire en août 1934 à Houat.

Outre ses recherches, Roger Le Grand se fait journaliste, publie en 1931 un historique de la presse morbihannaise. Il place des articles dans certains journaux comme dans *« Les amis de Bretagne »* et signe en 1932 quelques pages sur Houat, sous-titrées *« où comment fut protégé un site délicieux »* par un *« généreux mécène »*, R. Bolloré. Il connaît bien Houat, s'y rend souvent, mentionne que certains de ses articles ont été écrits lors de ses séjours sur l'île. Dès 1930, il publie *« Les dernières années du royaume de Houat »*[7], étude historique approfondie des rapports tourmentés et compliqués entre autorités religieuses et républicaines dans les années 1879-1883. Le portrait de l'abbé Lavenot, alors recteur, se révèle peu flatteur[8]. L'homme d'Église épuise tous les recours, résiste par tous les moyens, pour conserver sa toute-puissance, jusqu'à son départ de l'île en 1883.

En janvier 1933, Roger Le Grand crée un journal intitulé *Morbihan, lettres, arts, tourisme*, qui paraît tous les deux mois et va comporter 13 numéros, disparaissant en 1935, lorsque son directeur quitte le département. Comme l'indique le sous-titre, il est question de faire mieux connaître certains sites, que ce soit les villes, les lieux touristiques, les monuments. Sont présentées et commentées les œuvres d'artistes résidant dans la région comme Henry Moret, Maxime Maufra, Léon Duval-Gozlan. On peut y lire des poèmes. L'abbé Le Cam, alors recteur de Houat, collabore à cette revue, ainsi que Madeleine Desroseaux[9]. C'est à cette dernière que Roger Le Grand dédie son article *« Le trésor d'Hoedic »*[10] qui évoque le tournage à Hoedic par Jean Epstein, rebaptisé Jean Van Stein dans le texte, du film *L'Or des mers*.

Le numéro 12 de cette même revue en septembre-octobre 1934 fait mention du livre d'Epstein *« Les recteurs et la sirène »*, paru la même année. Figure sur la page de garde un dessin à l'encre de l'église et la place de Houat signé Blanche Le Grand. En tant que directeur, Roger Le Grand tient une rubrique régulière d'informations locales concernant des personnalités du monde culturel ou des parutions d'ouvrages. Il signe également

5. Voir à ce sujet *La revanche du lys*, roman de Joëlle Le Roux.
6. Le Grand 1934, p 125-142.
7. Le Grand 1930-b.
8. Certains journaux de l'époque, comme *La petite République française*, dénoncent *« l'emprise du curé de Houat. Les traits de ce dernier sont décrits à l'aide des métaphores animales habituelles, tel son nez "recourbé comme le bec d'un oiseau de proie " »* (*in La petite République française* du 30 novembre 1879). Ses fonctions sont dénigrées : *« adjoint, receveur des impôts (...), aubergiste, cabaretier, épicier, mercier, il est au besoin sage-femme (ibidem) ». « Maître absolu », « prêtre-roi »*. Cité par Salomé 2003, p. 261. À ce sujet, voir aussi Zuber 2014.
9. Lévi 2012.
10. Le Grand 1933, repris dans *La Revue des deux îles* en 2006.

certains textes comme *« La Sinagote »*, récit dans lequel on remarque des thèmes qui seront développés dans *« Le Ressac »* : celui de l'amour malheureux entre une fille de la mer et un homme de la terre. S'y ajoute celui de la nature bienfaisante des paysages maritimes.

Alors qu'il a quitté le Morbihan depuis deux ans, Le Grand fait paraître *« L'Île »* en feuilleton quotidien dans le journal *L'Œuvre* du 14 octobre au 23 novembre 1937[11]. 9 ans plus tard, en 1946, il remanie son texte initial en l'étoffant, change le titre, choisit *« Le Ressac »* qu'il dédicace à sa mère. En 1947, même titre, même dédicace, mais nouvel éditeur et encore quelques remaniements dans l'écriture. Le roman trouve enfin sa forme définitive, celle qui sert de référence ici. Nous verrons plus loin les modifications que l'auteur a progressivement introduites dans l'élaboration de son œuvre en comparant les trois versions. Le Grand aurait écrit deux autres ouvrages, un roman « *La couronne de Barbelés* » et des nouvelles *« Le Malin chez le Recteur »*, apparemment introuvables[12].

Dans *« Le Ressac »* sorti en 1947, Le Grand met en scène une fiction qui opère une synthèse habile de tout ce qu'il sait de l'histoire et de la vie des Houatais. Il possède une excellente documentation sur tous les aspects : toponymie, climat, habitat, activités des habitants, leurs habitudes, leurs opinions. Il sait faire évoluer les personnages en décrivant parfaitement les lieux et les paysages où ils se déplacent. Il prend toutefois quelques libertés avec la réalité : situant la narration sur Houat, aisément reconnaissable, il la nomme Cénis, du nom d'un îlot à la pointe ouest de l'île. De la même façon, Hoedic est appelée Melvant dans le roman, du nom de l'île aux Chevaux. L'auteur prend également quelques libertés avec la chronologie des événements qui se sont réellement produits au cours de la première moitié du vingtième siècle pour construire un récit cohérent et fluide.

Le roman

« O beata solitudo » est inscrit en exergue de la préface. Cette bienheureuse solitude, Roger Le Grand l'associe à l'île, à sa beauté, à la douceur d'y séjourner en été, qu'il décrit en termes poétiques, se demandant cependant si la virginité de ce lieu pourra être longtemps préservée. Le thème de la solitude va courir le long du roman, à travers les différents personnages.

Le livre s'ouvre sur l'arrivée à Cénis par le bateau *L'Étoile quiberonnaise* d'une *« étrangère »*, Thérèse. L'intrigue romanesque intègre d'emblée des éléments de la réalité. *L'Étoile quiberonnaise* est en effet le nom du bateau à moteur des frères Auffret qui relie Houat et Hoedic de 1931 à 1940[13].

11. *L'Œuvre* commença à paraître en 1904, devint un quotidien, engagé à gauche, en 1915, publiant notamment sous forme de feuilleton également *« Le feu »* d'Henri Barbusse pendant la première guerre mondiale. Pacifiste, soutenant le Front populaire, le journal cessa de paraître en 1946, accusé de faits de collaboration puisque c'est Marcel Déat qui avait succédé comme éditorialiste à Gustave Téry.
12. Curieusement, ces deux ouvrages sont mentionnés comme publiés par l'auteur dans l'édition de 1946, alors que dans l'édition de 1947, il est indiqué que *« Le Malin chez le Recteur »* est *« à paraître »* et que la mention concernant *« La couronne de Barbelés »* a disparu.
13. De 1924 à 1931, Louis Le Hyaric assure le service postal avec Houat et Hoedic, d'abord avec « *L'Étoile* », vieille chaloupe à moteur à vapeur, fatiguée, qui coule lors d'une tempête. Il se sert ensuite d'un ex-sardinier, à qui il ajoute un moteur, « *L'Angélus de la mer* ».

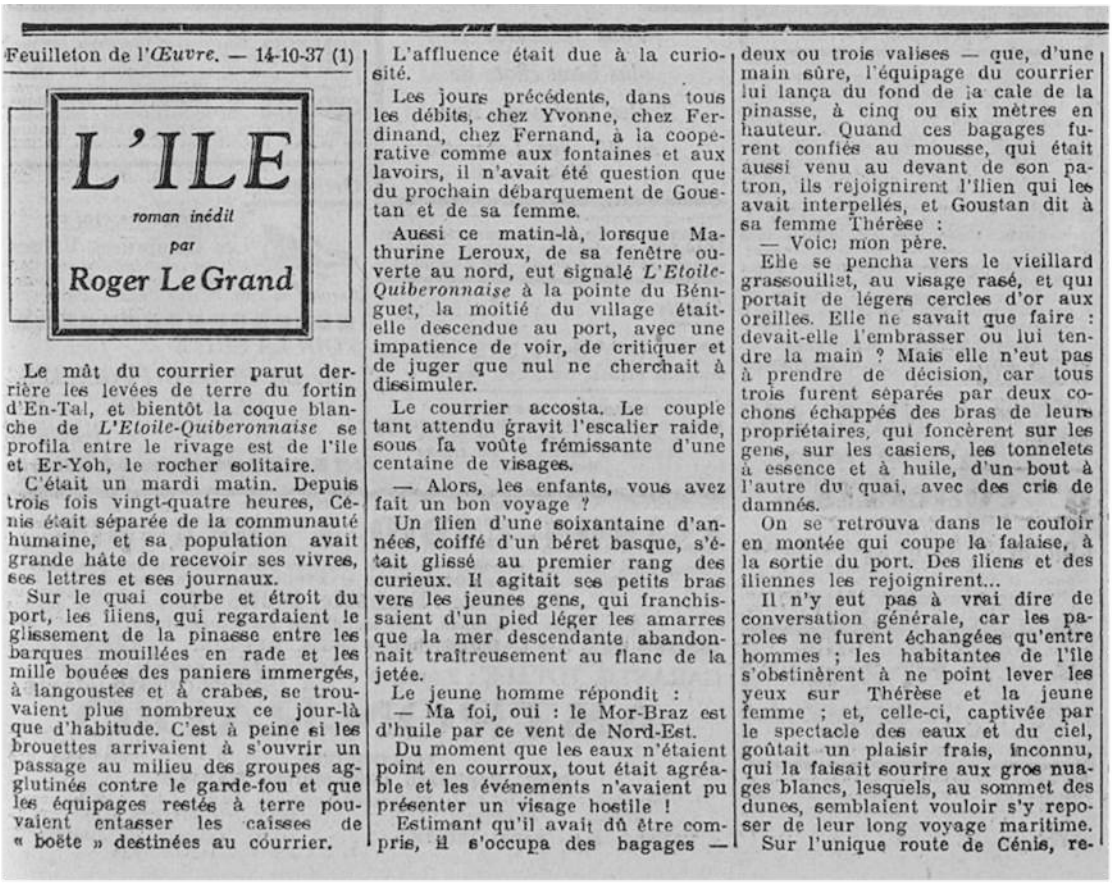

Feuilleton de l'*Œuvre*. — 14-10-37 (1)

L'ILE

roman inédit

par

Roger Le Grand

Le mât du courrier parut derrière les levées de terre du fortin d'En-Tal, et bientôt la coque blanche de *L'Etoile-Quiberonnaise* se profila entre le rivage est de l'île et Er-Yoh, le rocher solitaire.

C'était un mardi matin. Depuis trois fois vingt-quatre heures, Cénis était séparée de la communauté humaine, et sa population avait grande hâte de recevoir ses vivres, ses lettres et ses journaux.

Sur le quai courbe et étroit du port, les îliens, qui regardaient le glissement de la pinasse entre les barques mouillées en rade et les mille bouées des paniers immergés, à langoustes et à crabes, se trouvaient plus nombreux ce jour-là que d'habitude. C'est à peine si les brouettes arrivaient à s'ouvrir un passage au milieu des groupes agglutinés contre le garde-fou et que les équipages restés à terre pouvaient entasser les caisses de « boëte » destinées au courrier.

L'affluence était due à la curiosité.

Les jours précédents, dans tous les débits, chez Yvonne, chez Ferdinand, chez Fernand, à la coopérative comme aux fontaines et aux lavoirs, il n'avait été question que du prochain débarquement de Goustan et de sa femme.

Aussi ce matin-là, lorsque Mathurine Leroux, de sa fenêtre ouverte au nord, eut signalé *L'Etoile-Quiberonnaise* à la pointe du Béniguet, la moitié du village était-elle descendue au port, avec une impatience de voir, de critiquer et de juger que nul ne cherchait à dissimuler.

Le courrier accosta. Le couple tant attendu gravit l'escalier raide, sous la voûte frémissante d'une centaine de visages.

— Alors, les enfants, vous avez fait un bon voyage ?

Un îlien d'une soixantaine d'années, coiffé d'un béret basque, s'était glissé au premier rang des curieux. Il agitait ses petits bras vers les jeunes gens, qui franchissaient d'un pied léger les amarres que la mer descendante abandonnait traîtreusement au flanc de la jetée.

Le jeune homme répondit :

— Ma foi, oui : le Mor-Braz est d'huile par ce vent de Nord-Est.

Du moment que les eaux n'étaient point en courroux, tout était agréable et les événements n'avaient pu présenter un visage hostile !

Estimant qu'il avait dû être compris, il s'occupa des bagages — deux ou trois valises — que, d'une main sûre, l'équipage du courrier lui lança du fond de la cale de la pinasse, à cinq ou six mètres en hauteur. Quand ces bagages furent confiés au mousse, qui était aussi venu au devant de son patron, ils rejoignirent l'îlien qui les avait interpellés, et Goustan dit à sa femme Thérèse :

— Voici mon père.

Elle se pencha vers le vieillard grassouillet, au visage rasé, et qui portait de légers cercles d'or aux oreilles. Elle ne savait que faire : devait-elle l'embrasser ou lui tendre la main ? Mais elle n'eut pas à prendre de décision, car tous trois furent séparés par deux cochons échappés des bras de leurs propriétaires, qui foncèrent sur les gens, sur les casiers, les tonnelets à essence et à huile, d'un bout à l'autre du quai, avec des cris de damnés.

On se retrouva dans le couloir en montée qui coupe la falaise, à la sortie du port. Des îliens et des îliennes les rejoignirent...

Il n'y eut pas à vrai dire de conversation générale, car les paroles ne furent échangées qu'entre hommes ; les habitantes de l'île s'obstinèrent à ne point lever les yeux sur Thérèse et la jeune femme ; et, celle-ci, captivée par le spectacle des eaux et du ciel, goûtait un plaisir frais, inconnu, qui la faisait sourire aux gros nuages blancs, lesquels, au sommet des dunes, semblaient vouloir s'y reposer de leur long voyage maritime.

Sur l'unique route de Cénis, re-

« L'Île » feuilleton quotidien paru dans le journal *« L'Œuvre »* du 14 octobre au 23 novembre 1937

Thérèse, donc, débarque à Cénis. La jeune femme abandonne son emploi dans un commerce à Nantes. Elle n'a plus de famille sur le continent. Son père avec qui elle a vécu une vingtaine d'années au Croisic est mort. Il était associé avec Goanvic dans la gestion d'un fonds de commerce. Les deux hommes avaient fait prospérer leur affaire et conservé une bonne relation après leur séparation. Goanvic avait continué à faire fructifier son négoce et amassé une fortune considérable. Après la guerre, il décide de s'installer à Cénis et de s'y faire construire une confortable villa. Les îliens, d'abord sceptiques sur les intentions de *« l'étranger »*, finissent par le tolérer : le *« Croisicais »*, ainsi le nomment-ils entre eux, a *« des cents et des cents »*. Son aisance matérielle fait des envieux, ou plutôt des envieuses, Rose et Mélanie, deux tantes de Goustan. Goanvic le Croisicais a fait scandale en adoptant Goustan, un jeune Houatais, *« le plus beau gars de l'île »*, issu d'une famille pauvre et rustre. Roger Le Grand s'inspire d'une histoire vraie en la transposant. En effet, Louis Davy Morio, un marchand de chaussures de la région fougeraise qui possédait aussi une usine à Paris, venait souvent

sur l'île à la belle saison, à l'hôtel Bourgès. Il adopta Gildas Le Roux-Morio, effectivement un bel homme, d'après les témoignages[14]. Gildas, né en 1908, se maria en 1931 avec une jeune femme qu'il avait connue à Nantes. Il eut six enfants, dont une seule fille, Nelly, qui vit encore à Houat. Gildas assura les liaisons Quiberon-Houat-Hoedic de 1946 à 1955. Il avait baptisé son bateau du nom de ses deux fils aînés, Norbert et Gildas. Ce bateau prit feu dans le port de Houat[15]. Bon vivant, Gildas mourut dans son lit en 1967, à l'âge de 59 ans.

Revenons au roman : le Croisicais Goanvic aime la solitude. Il s'occupe, comme l'auteur, à faire des recherches historiques sur l'île, fouille avec l'autorisation du recteur dans les archives de la paroisse, les registres tenus par les anciens desservants. Il n'entend pas cependant vivre complètement seul. C'est un *« misanthrope »* qui fuit ses semblables tout en ayant *« besoin de la présence de quelques-uns d'entre eux »*. Il arrange le mariage entre son fils adoptif Goustan et Thérèse, lesquels, après une première entrevue sur le continent, donnent leur accord. La communauté insulaire désapprouve cette union : pourquoi Goustan — qui porte le nom du saint patron d'Hoedic — n'épouse-t-il pas une fille de l'île, comme c'est la tradition.

Lorsque Thérèse débarque à Cénis, après une traversée sur une mer d'huile, elle est *« captivée par le spectacle des eaux et du ciel »,* goûte *« un plaisir frais, inconnu »*. Elle s'installe avec Goustan chez Goanvic mais son plaisir est de courte durée. Le Croisicais assigne une petite chambre au couple et prévient d'emblée la jeune femme contre les insulaires : elle ne doit pas fréquenter la famille misérable de son mari, non plus que les îliens qui n'aiment pas les étrangers, ni le recteur et les religieuses animés du même dédain à leur égard et d'un esprit mercantile. Les religieuses-épicières majorent les prix de la boutique aux étrangers et ces derniers doivent apporter leur obole s'ils désirent être reçus au presbytère. Goustan, de son côté, est à la pêche, au port. Le dimanche, comme les hommes de l'île, il va au café, joue à la manille. Il entend un jour que l'on s'interroge sur le passé de la terrienne, sa femme. Thérèse est tous les jours en tête-à-tête à la villa avec Goanvic, menant une vie *« monotone, mesquine »*. Malgré sa bonne volonté, elle échoue à s'intégrer. Même à la messe, partageant les bancs des femmes de l'île, elle se sent exclue, elle ne chante pas, ne comprend pas ce que dit le recteur qui parle breton durant les offices. Elle est *« prisonnière de Cénis, de ses sables et de ses rochers »*, en vient à *« éprouver un malaise moral et physique »*, renonce à l'idée de pouvoir être heureuse sur l'île, et de pouvoir y vivre. Elle a le mal de *« la grande terre »* et se sent seule. Goustan éprouve lui aussi ce sentiment de solitude. Adopté par Goanvic, il s'est éloigné des siens. *« Par son mariage, il avait quitté son milieu, et les gens de Cénis, certainement, ne le considéraient plus comme*

14. Lettre d'Abel Le Gurun du 7 février 1986 (fonds Melvan) et entretien d'Alain Vielvoye en octobre 2016 avec Nelly Le Roux Morio, agée de 79 ans, fille de Gildas Le Roux Morio. Roger Le Grand attribue le nom de Morio à un autre personnage du roman, une grand-mère, chargée du sac postal.
15. Buttin 2004, p. 46.

des leurs ; pour sa femme et son père adoptif, qu'était-il ? Plus rien : un simple hôte sous leur toit ! Hors de la communauté îlienne, hors de l'affection de ceux qui partageaient sa vie, il était seul, perdu deux fois en plein océan, sur le rocher de Cénis, l'île aride ! »

Quant à Goanvic, il n'a comme ami que Pédrono dit *« Le Bouc »*, chacun étant affublé d'un surnom selon la coutume. *« Le Bouc »* s'est retiré à Cénis comme charbonnier-boulanger. Commerçant avisé, il est le seul à posséder un véhicule sur l'île. Il n'est pas sympathique. Son pain est infâme, de plus il s'est fait construire à la sortie du village une cabane disgracieuse qu'il a peinturlurée en rose. Il est mal vu des habitants qu'il méprise en retour, ne s'intéressant qu'à l'argent qu'il peut gagner sur leur dos. Pour son personnage de Pédrono, Le Grand fait des emprunts au modèle original : dans les années 1920, un certain Dalido, minotier de Vannes, acheta du terrain sur l'île, construisit une boulangerie, une maison au Vieux-Port contre la falaise et projetait d'ouvrir un second hôtel. Il avait effectivement, au grand dam des insulaires, affublé ses constructions déjà peu esthétiques, de couleurs criardes, *« jaune, rouge ou rose bonbon »*[16].

La cupidité n'est pas le fait du seul *« Bouc »* Pédrono. Le recteur, *« seigneur de l'île »*, est mécontent que *« Le Bouc »* l'ait supplanté dans l'économie de Cénis. Qualifié de *« recteur-épicier »*, de *« recteur-boutiquier »*, il *« est plus occupé à accroître les bénéfices de sa boutique qu'à secourir les âmes »*. On le voit à plusieurs reprises compter l'argent des différentes taxes prélevées, faire l'inventaire des produits alimentaires et des paires de sabots de

ROGER LE GRAND

LE RESSAC

ROMAN

ÉDITIONS
GEORGES FRÈRE
TOURCOING

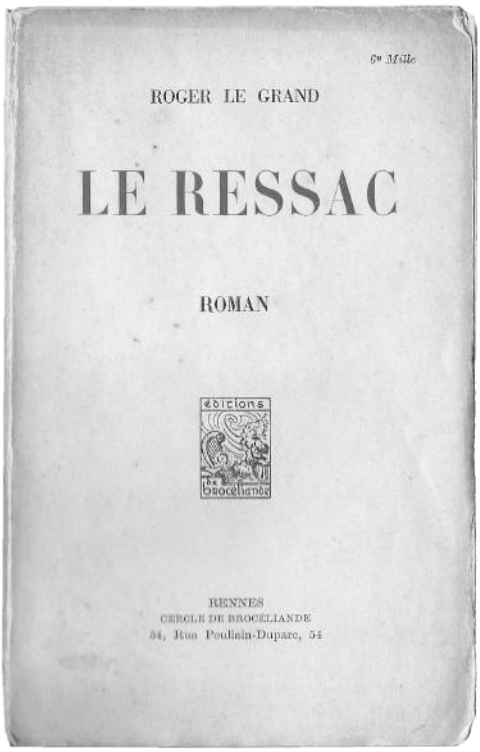
6e Mille

ROGER LE GRAND

LE RESSAC

ROMAN

éditions
du
Brocéliande

RENNES
CERCLE DE BROCÉLIANDE
54, Rue Poullain-Duparc, 54

16. Vielvoye 2017.

la boutique. Le portrait est à charge, à l'opposé de celui du recteur de Melvant, homme âgé qui *« respire la bonté et la simplicité »*, se montre accueillant pour les étrangers, et aide ses ouailles, malgré son peu de moyens financiers. Sa soutane est rapiécée et il n'a pas assez d'argent pour se rendre à Lourdes. Ce prêtre de Melvant dit de son confrère de Cénis qu'il a manqué sa vocation, il n'aurait pas dû entrer au séminaire mais dans l'hôtellerie : cette petite pierre lancée dans le jardin du confrère indique en passant qu'on a beau se conduire en chrétien vertueux, on n'en est pas moins homme…

L'argent est la préoccupation d'autres personnages du roman, comme les tantes de Goustan qui veulent emprunter à Goanvic pour ouvrir un hôtel-restaurant qui concurrencerait les cinq chambres d'Yvonne, seul lieu d'hébergement pour touristes sur l'île. Rose et Mélanie sont offusquées du refus de Goanvic, car elles avaient consenti à lui céder quelques mètres de terre pour construire sa villa, donation enregistrée, comme à l'habitude, par le recteur et portée au plan cadastral déposé au presbytère. Le père et les frères de Goustan sont aussi à l'affût de ce qu'ils peuvent récupérer de la fortune de Goanvic. Goustan, mélancolique et solitaire, se laisse déposséder, retrouvant son milieu et sa pauvreté initiale : on n'échappe pas impunément à sa classe sociale. En effet, la belle villa, l'aisance financière et son mariage avec Thérèse n'apportent pas le bonheur à Goustan. Les époux s'éloignent l'un de l'autre, le couple se délite. *« Ainsi Goustan ne se trompait pas : la solitude insulaire achevait son œuvre dans le cœur de sa femme, le taraudait comme l'eût fait ce ver qui vient à bout des meilleures membrures »*. Thérèse est triste, elle s'ennuie, on pourrait dire qu'elle se déprime. Elle veut quitter Cénis et regagner le continent : la maladie pulmonaire de Goanvic est l'occasion d'accompagner celui-ci à la clinique de Carnac. Elle va rester auprès de lui. Goanvic se rend compte de l'erreur qu'il a commise : *« on ne donne pas à un pêcheur la fille de son associé, délicate, bien élevée, en fille de bourgeois »*.

Cette thématique de la mésentente conjugale s'enrichit de la comparaison avec les relations que Goustan entretient, en tout bien tout honneur, avec deux autres femmes. Le romancier se montre ingénieux, en les choisissant l'une de l'île, Maria, l'autre Nadine, venue pour des vacances à Cénis. Cette dernière, séparée de son mari magistrat, représente par rapport à Thérèse, un type de femme qui prend son destin en main, qui profite de sa liberté. Elle fait de longues promenades à pied seule, elle aime les beaux paysages. Thérèse, elle, est timorée, peu sensible au charme de la nature sauvage : *« Recluse volontaire entre les quatre murs de la villa, la jeune femme ne s'intéressait pas aux choses de l'île et ne voyait personne »*. Ce n'est pas beaucoup solliciter le texte que de dire que Nadine est bien vivante, en accord avec le monde, indépendante, une femme moderne en quelque sorte. Elle ne pense même pas que l'on pourrait critiquer son escapade à Melvant sur le bateau de Goustan où ils seront seuls tous les deux. Et lorsqu'ils se promènent ensemble, elle s'assied au bord de la falaise, les

pieds au-dessus du gouffre, sans avoir peur. Et Thérèse ? Nadine pose la question à Goustan : *« Elle ne vous accompagne jamais dans vos sorties ? Non, madame ! ».* Thérèse, finalement, perd sur les deux tableaux : elle ne voit pas la beauté de l'île mais elle n'aime pas non plus sa vie de femme au foyer. Maria, l'autre femme, a deux atouts par rapport à Thérèse : originaire de Cénis, elle a un long passé commun avec Goustan, et elle est, comme Nadine, bien vivante, séduisante, comme Goustan le constate au bal où ils dansent ensemble. Goustan se souvient qu'il était sensible au charme de Maria, qu'il pensait à elle, avait eu maintes fois l'idée de l'épouser lorsqu'il était à Lorient, n'avait toutefois pas osé le lui faire savoir. *« Voilà que, faute d'avoir glissé à temps les paroles d'amour, les promesses féériques qui attachent une belle fille à un beau gars, Goustan était devenu veuf de la tendresse d'une fille de sa race, était sorti des règles sentimentales de Cénis ! »* Goustan et Maria étaient, selon l'expression consacrée, faits l'un pour l'autre. Mais après que Goustan ait été adopté par Goanvic, Maria avait épousé l'instituteur. Malgré leur attirance réciproque, Maria et Goustan ne veulent pas commettre l'irréparable, entendez l'adultère. D'autant que le recteur veille au maintien des bonnes mœurs. Deux couples sont en échec par une sorte de maldonne : Maria et Goustan auraient pu mener une vie heureuse sur l'île mais lui a épousé une femme qui ne l'aime pas vraiment ; elle, elle s'est mariée avec un terrien mais il n'y a pas de véritable amour entre eux. Si on ajoute le cas de Nadine, séparée de son mari, c'est la thématique de l'amour malheureux qui est développée dans le roman.

C'est en cédant à l'attirance que Nadine exerce sur lui que Goustan se retrouve une nouvelle fois au ban de la communauté insulaire. Un jour, il choisit, grave manquement, de ne pas assister à l'office. Il prend son fusil pour aller chasser, *« avec le secret espoir d'y rencontrer sa charmante passagère »*, sûr de se retrouver seul au milieu de la lande, tous les îliens étant rassemblés à l'église pour les vêpres. Il s'arrange pour croiser le chemin de la jeune femme qui se promène et tous deux se dirigent vers le Béniguet, à la pointe nord-ouest de l'île. Arrivés en avant du fortin, ils aperçoivent la ligne des îlots et l'*Artiglio*, vapeur italien spécialisé dans le relèvement et la destruction des épaves sous-marines, qui est à l'ancre. *« Soudain les masses rocheuses tremblèrent sous eux; une détonation sourde emplit de son onde le cirque désert des récifs »*. Goustan croit d'abord que l'*Artiglio* fait sauter une épave, puisque telle est sa fonction. En dépassant la crête de la dune, il ne voit plus le bâtiment et comprend que c'est l'*Artiglio* lui-même qui a coulé. Il doit courir au port pour porter secours aux naufragés, selon le code de solidarité des gens de mer. Mais il est au bout de l'île, loin du village et du port. Il a beau courir à travers les ronces, il arrive trop tard, les pêcheurs de Cénis ont hissé les voiles pour sauver les rescapés. Lorsqu'ils rentrent au port, ils constatent que le cotre de Goustan est resté à quai. Roger Le Grand retrace ici l'essentiel d'un fait historique survenu le dimanche 7 décembre 1930. L'*Artiglio* est un chalutier à vapeur avec un équipage italien. Il a à son bord des scaphandriers chargés du dérasement des épaves qui, comme celle du *Florence H*, grand navire

américain plein d'explosifs de guerre, coulé en 1917, entravent la navigation. Ce 7 décembre 1930, les fidèles rassemblés en l'église Saint-Gildas de Houat entendent une forte détonation. L'épave du Florence H., chargée de dynamite, explose au nord de l'île, entraînant par le fond l'*Artiglio* qui se trouve mouillé à 160 m : *« Une gigantesque bulle de 6 millions de m³ d'un gaz chauffé à 7000 °C a repoussé une colossale masse d'eau, projetant en l'air l'infortuné navire avec une violence inouïe »*[17]. Douze marins et scaphandriers de l'*Artiglio* trouvent la mort. Le récit que donne Roger Le Grand de cet épisode dramatique est assez proche de ce qui s'est réellement passé. L'auteur est visiblement bien informé.

Il en est de même pour d'autres événements que le romancier insère adroitement dans le récit. Nadine, en vacances répétons-le, désire visiter Melvant, l'île voisine. Goustan l'y conduit avec son bateau. C'est l'occasion pour Roger Le Grand de décrire Hoedic, *« si basse sur les eaux, si dénudée,* [qui] *semblait oubliée au bout du monde, alors que Cénis, dans la lumière éclairant ses falaises roses et ses sables immaculés, donnait une impression d'île fortunée et comblée »*.

Lorsque Nadine et Goustan débarquent sur la côte nord de Melvant, ils aperçoivent *« un étrange campement »*. Ce sont *« les fouilleurs »* qui passent leurs vacances à *« remuer les dunes pour découvrir des morts qui datent du Christ »*. Là encore, Roger Le Grand se montre précis et juste. S'il transforme en Saint-Maxence le nom de Marthe et Saint-Just Péquart, quincaillers nancéiens qui sacrifient à leur passion pour l'archéologie, il rend compte néanmoins fidèlement de leurs recherches sur l'îlot d'Er Yoc'h à Houat en 1923[18] et sur le site de Port Neuf à Hoedic entre 1931 et 1934. Il expose en détail leurs méthodes, leurs découvertes exceptionnelles de sépultures datant du mésolithique[19]. Dans le roman, Nadine est peu intéressée par les explications que les Saint-Maxence font de leur travail minutieux. En poursuivant sa promenade, elle croise le recteur de Melvant qui, au cours de la conversation, lui relate le tournage du film *« L'Or des mers »* par Jean Epstein, non nommé dans le texte, à Hoedic durant l'hiver 1931-1932[20]. Le cinéaste, sensible à la beauté de la lumière dans ces paysages marins, choisit d'y poser sa caméra. Il recrute les acteurs sur place. L'héroïne du film, originaire de Houat, se prénomme effectivement Adelina, comme dans le roman. L'abbé Jégo, alors recteur d'Hoedic, tient son propre rôle. Les Hoedicais participent au tournage comme personnages ou comme figurants. Lorsqu'ils assistèrent plus tard à la projection, ils eurent les réactions que Roger Le Grand décrit dans *« Le Ressac »* : certains trouvèrent que leur image était mise à mal, notamment avec beaucoup de scènes d'ivrognerie, d'autres s'amusèrent de voir sur l'écran ceux qu'ils connaissaient. L'auteur reste proche de la réalité historique lorsque, vers la fin du roman, il fait intervenir un autre personnage, qu'il appelle Réthoré, autrement dit

17. Gouarin 2009, p. 66.
18. L'ilot d'Er Yoc'h est classé monument historique en 1927.
19. *Cf.* Collectif 2007, Marthe et Saint-Just Péquart, archéologues des îles, de Houat à Hoedic (1923-1934).
20. *Cf.* Guigueno 2006.

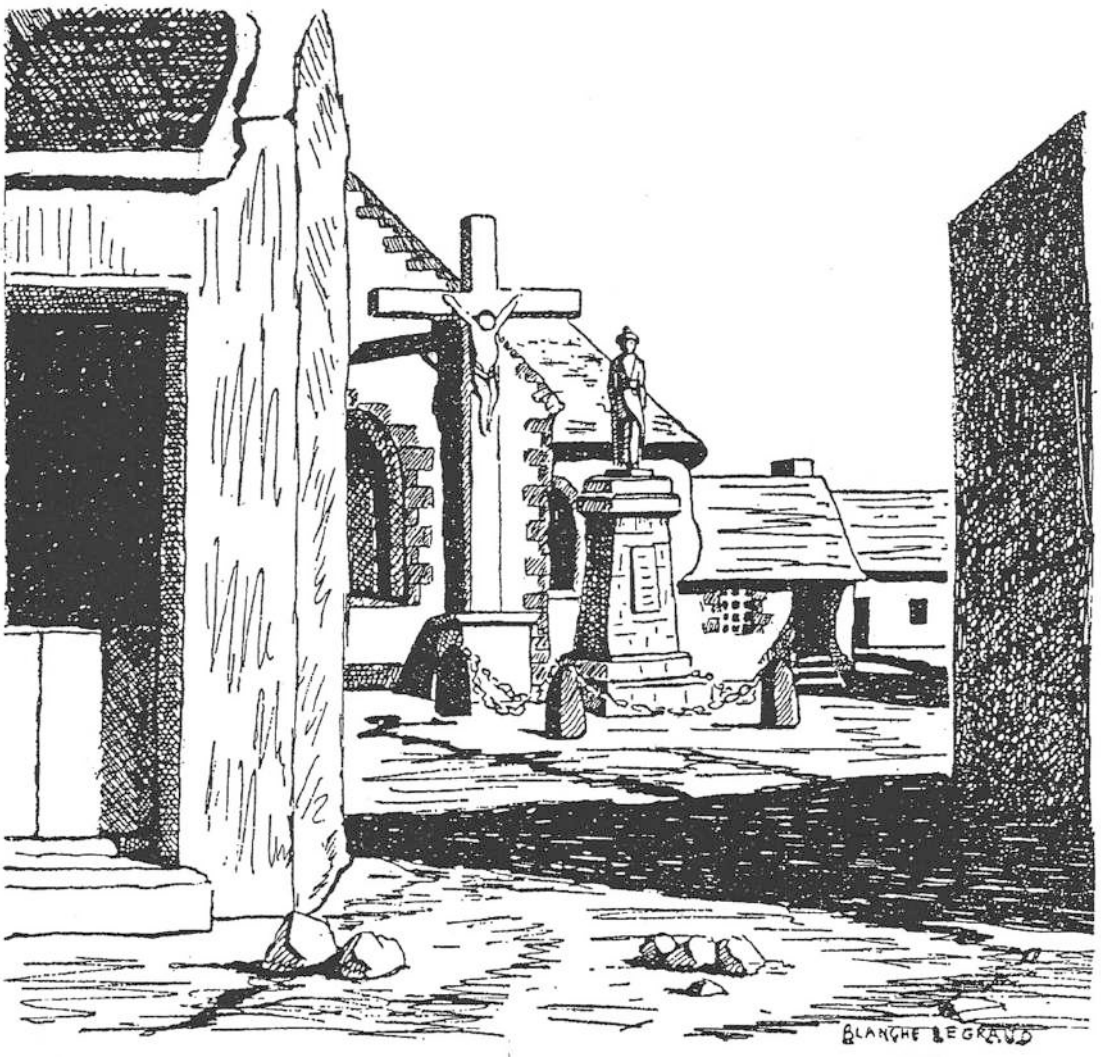

Dessin à la plume de l'église de Houat, figurant à la première page du n° 12 du journal *Morbihan*, signé Blanche Le Grand.

Bolloré. Là encore, Roger Le Grand est bien documenté. En 1926, René Bolloré, industriel quimpérois directeur des papeteries de l'Odet, ayant fait fortune dans la fabrication du papier à cigarettes OCB, prend contact avec le maire et le recteur de Houat : il désire préserver l'île de possibles envahisseurs-investisseurs. Il propose notamment d'acquérir des terrains, s'engageant à les protéger[21].

En contrepartie, il offre au village d'amener l'eau de la fontaine au moyen d'une éolienne. Un château d'eau est construit par une entreprise italienne mais il ne dessert que le presbytère. L'eau est rapidement saumâtre et le château ne fait pas long feu, il est détruit. *« Ah ! on s'était bien promis, à*

21. *Cf.* Vielvoye 2017.

la prochaine visite de Réthoré, de lui dire, à la façon de Cénis, ce qu'on pensait de ses cadeaux et de la qualité de sa camelote ! ». Lorsqu'il revient quelque temps plus tard sur Cénis, Réthoré est furieux de voir la cabane rose du *« Bouc »* qui défigure la falaise, les habitants décidément ne savent pas protéger leur site. Réthoré cherche alors un maître d'équipage pour son yacht[22], car il part en croisière en Méditerranée. Goustan est pressenti. Il est libre, il ne va pas bien, ne pêche plus, cela lui ferait du bien de se changer les idées. Mais il refuse la proposition, il ne veut pas s'éloigner de Maria. Il quitte la villa pour revenir vivre dans la maison de son père, ce qui le rapproche du domicile de Maria.

Pour Goustan, depuis le départ de Thérèse et du Croisicais pour le continent, *« une douceur était née des choses et des gens, autour de lui. De lui-même aussi. Douceur de sentir qu'il était libéré de la présence de deux étrangers à sa race ; douceur de retrouver sa vraie vie du fait de n'avoir pas à surveiller ses paroles et ses gestes ; douceur, enfin, d'avoir l'impression d'être remonté au grand jour après avoir passé des mois à fond de cale puni pour une faute qu'il n'avait pas commise. Il n'était plus Goustan Goanvic mais Goustan, comme autrefois »*. Il redevient lui-même mais va de nouveau être puni, ou se punir, pour une faute qu'il n'a pas commise. Un soir de violente tempête de noroît, il rend visite à Maria, il sait qu'elle est seule, car l'instituteur a pris le bateau pour assister à une réunion pédagogique sur le continent. Malgré leur attirance réciproque, Goustan et Maria demeurent chastes. Mais le recteur est à l'affût, prêt à accuser Goustan de s'être mal conduit. C'en est trop pour Goustan, déjà blessé d'avoir été repoussé par la jeune femme et d'avoir réfréné l'intensité douloureuse de son désir. La colère l'envahit, et toutes les souffrances accumulées depuis son adoption et son mariage se précipitent, au sens chimique du terme. Pour se calmer, il marche vers *« les vestiges de l'ancienne batterie, à la pointe du promontoire »*, au-dessus de la falaise où l'on entend le ressac dans la grotte. Le taureau, surnommé *« L'Officier »*, effroi des îliennes, il en a déjà blessé une, est là, dans l'obscurité, prêt à charger. Goustan prend peur, trébuche, perd l'équilibre et tombe de la falaise en criant *« Ma… ri… a ! »*. La mer rend son corps une semaine après sur la plage de Salus.

Fusion entre fiction et réalité

Ainsi s'achève *« Le Ressac »*. Le ressac, comme chacun sait et selon la définition du *Grand Littré*, est le retour tumultueux des vagues sur elles-mêmes, quand, s'avançant de la grande mer dans un certain ordre régulier, elles viennent à rencontrer une chaîne de rochers. C'est là que Goustan, le personnage principal, meurt. Serait-ce trop dire que le titre du roman est aussi la métaphore de ce qui lui arrive ? Alors qu'au début de l'histoire, sa situation pourrait paraître enviable, celle-ci finit, après différents revers,

22. Dans les années 1920-1930, René Bolloré possédait un yacht de 32 mètres, le *Dahu II* : équipage de huit marins, intérieur tout en acajou, piano dans le salon. *« Selon toute vraisemblance, c'est ce yacht qui mouilla à Houat lors de la vente des dunes de Treac'h er Goured à René Bolloré »* (Vielvoye 2017, p. 124).

par se retourner en son contraire. La rencontre fatale avec le taureau, qui effectivement effrayait certaines îliennes, que ce soit à Houat ou à Hoedic, trouve ici sa pertinence. Symboliquement, le taureau/minotaure représente l'homme dominé par ses pulsions instinctives. C'est parce que Maria s'y oppose que Goustan ne succombe pas à la tentation. La première version du roman en 1937 se terminait sur le refus de Maria. Goustan ne mourait pas, son regard tombait simplement sur le nom de Maria qu'il avait jadis gravé sur sa table d'écolier. Les neuf ans qui séparent la seconde parution, en 1946, ont permis à Le Grand d'élaborer une fin tragique, plus percutante. Dans cette version de 1946, Le Grand supprime l'évocation du cinéaste Epstein, ainsi que le personnage de Réthoré, qu'il fait réapparaître dans l'édition de 1947. Il supprime également et définitivement cette fois l'analepse[23] concernant Nadine, l'étrangère venue passer quelques jours en touriste à Cénis, après avoir quitté son mari magistrat : union sans amour avec un homme froid, adultère par désoeuvrement avec un avocat. Avocat et magistrat, deux professions que l'auteur a lui-même exercées, rappelons-le. Ce dernier a-t-il craint que le lecteur ne fasse des rapprochements infondés avec sa propre vie ? Il n'a pas craint en revanche le rapprochement entre le personnage du boxeur professionnel Georges Dantier et le modèle original, aisément reconnaissable, Georges Carpentier. Celui-ci (1892-1975), premier français champion du monde de boxe anglaise en octobre 1920, est effectivement venu à Houat dans les années 1910 *« accompagné d'un certain Leblanc qui souhaitait créer un hôtel restaurant »*[24] et y a construit sur la grande plage une maison-cabane, restée à l'abandon après la guerre, les deux hommes n'étant pas revenus. Les témoignages à ce sujet sont rares et divergents. Voilà ce qu'en écrit Le Grand dans les trois versions. *« Georges Dantier, vous savez bien, leur disait-elle, une grande brute, qui ne savait même pas signer son nom quand il y avait une lettre recommandée pour lui ; et bien, il est venu ici, en été, avec un autre homme qui était comme son patron. Ils avaient monté à Tréach-er-Gouret, la grande plage du port, une baraque en bois. Ils logeaient avec des femmes. Toute la journée du Bon Dieu, ils chantaient, dansaient… Le courrier – en ce temps-là, c'était le maire – leur apportait des caisses de champagne. Ce fut pendant trois mois une vie de diables, quelque chose d'affreux ! »*. On ignore si Carpentier eut connaissance du texte de Le Grand, de même qu'on ignore les réactions des Houatais au portrait que Le Grand trace d'eux dans la première version *« L'île »*. Car le tableau peint est sombre. Les insulaires s'ennuient, n'ont pas grand-chose à se dire, n'ont d'ailleurs pas grand-chose dans la tête, sont des *« étourneaux »*, ils sont *« xénophobes »*, pratiquent une *« religion étroite et conventionnelle »*, la religieuse-infirmière est incompétente.

Quant au Christ dans l'église, il est *« à l'image des fidèles pour qui on l'a taillé : petit et musclé comme un Celte morbihannais. Il est très vieux et son*

23. Analepse : figure de style qui correspond à un retour en arrière, au récit d'une situation passée, qui éclaire la psychologie du personnage (comme un flash back au cinéma). (Note de Melvan)
24. Pannetier 2008.

corps badigeonné de rose s'écaille par endroits : on a ainsi l'impression que le pauvre crucifié, depuis des siècles, est rongé par une maladie de peau. Ses pieds avaient disparu mais le recteur les a reconstitués avec du plâtre ; la croix, elle aussi tombée en poussière, a été remplacée par deux morceaux de caisse à savon peinturlurée (Tel quel Notre Seigneur est encore admirable, car l'eczéma dont il souffre fait comprendre toute la laideur et la sanie des péchés dont il s'est chargé) ». La vie est triste et dure à Cénis. Le Grand a-t-il pensé qu'il avait été sévère, qu'il avait forcé le trait dans son premier texte en 1937 ? Toujours est-il qu'il a adouci ses descriptions et les qualificatifs employés dans les versions suivantes. La dernière édition en 1947 apporte aussi des précisions détaillées sur les recherches archéologiques des Saint-Maxence à Melvant, sur le passage du cinéaste à Melvant, sur le naufrage de l'*Artiglio*, trouvant un équilibre entre les faits historiques, le tableau sociologique et la fiction.

Le Grand a construit un récit où, comme dans beaucoup de romans, les personnages dépendent des circonstances qui leur sont extérieures, tout en affirmant plus ou moins leur liberté. Seule se détache la belle figure morale du vieux recteur de Melvant, imaginée sans doute par l'auteur, en contrepoint à celle du recteur de Houat. En 1932, à l'époque du tournage de *L'Or des mers*, comme on peut le voir dans le film, l'abbé Jégo n'est pas un vieillard. Il va en sabots, comme les îliens et sa soutane noire est peut-être élimée. Quant au recteur de Cénis, Le Grand emprunte sans doute autant au portrait de l'abbé Lavenot qu'à celui de l'abbé Le Cam, recteur de Houat de 1929 à 1937, que décrit Jean Epstein dans son article de 1932 *« Misère d'Hoedik »*[25]. Il lui attribue le rôle que joua Joseph-Marie Le Bec, recteur de 1921 à 1929, dans l'affaire de la négociation des terrains avec Bolloré. Presque tous les personnages du roman ont des fêlures : appât du gain pour un grand nombre d'entre eux, faiblesse d'âme pour d'autres, difficulté à être en accord avec le monde environnant. Le recteur de Cénis, en tant qu'homme d'Église, devrait donner l'exemple d'un comportement vertueux. Ce n'est pas le cas, il a aussi de mauvaises pensées qu'il prête à Goustan. C'est d'ailleurs lui qui d'une certaine façon participe au malheur du beau pêcheur. En l'arrachant à la misère de sa famille, en l'envoyant au petit séminaire, il a *« préparé la voie au destin diabolique »*. L'auteur brosse des portraits sans concession. Il se tient peut-être au plus près de la représentation qu'il se fait de la « nature » humaine[26].

Comme il se tient au plus près de la réalité de Houat. Pas un détail ne manque sur le mode de vie insulaire de l'époque : les maisons se construisent avec les pierres du fort en ruine, des étables leur sont accotées, où rentrent le soir les 30 à 40 bêtes à cornes qui errent à leur guise dans la journée. Les femmes, outre la charge d'entretenir la maison, cultivent les sillons de pommes de terre et ramassent les bouses pour en faire des combustibles. Elles portent encore la coiffe. La répartition des activités hommes-femmes

25. Epstein 1932, repris dans *La Revue des deux îles* en 2006.
26. Rappelons que tout au long de sa carrière d'avocat puis de juge, Roger Le Grand fut en contact avec une certaine frange de la population, en proie à des litiges, des conflits, des délits, voire des crimes.

est clairement établie, les femmes à terre — elles ne quittent pratiquement jamais l'île — les hommes en mer. Ces derniers vont à la pêche et se retrouvent au café. Roger Le Grand livre un exposé circonstancié des différents aspects de la pêche. Il sait quand et où les ports de l'île ont été construits, il sait le dur travail de chacun sur le bateau, le triage des crustacés, le lavage des filets.

Il pointe l'omniprésence de la religion qui structure l'organisation sociale de la communauté insulaire en la personne du recteur et pressent la sécularisation dans les décennies à venir, malgré les résistances de ce dernier : *« La République, avec tous ses fonctionnaires, ses rats de cave, ses conseillers généraux et son préfet du département, a mis le nez dans nos affaires. Pour démocratiser les îles, comme ont dit ces messieurs, on voulut supprimer ce qui avait été établi par les recteurs pour le bien commun, principalement cantines et boutiques. (...) Tout de même, ceux-ci étaient notre propriété ! »* Le Grand rappelle l'existence de la « charte » qui fixait, notamment, le fonctionnement de ces cantines. Il se montre à la fois bon historien et excellent observateur du microcosme insulaire, mettant en avant en particulier la thématique de l'étranger. Au-delà de tout ce que l'on sait classiquement à ce sujet, Le Grand avance, à travers le personnage de Thérèse qui réfléchit à la difficulté de communication avec son mari, que les îliens ont conservé le souvenir *« des soldats ou navigateurs qui descendaient sur l'île pour emporter frauduleusement le grain et les bestiaux »*, d'où une peur atavique de ce qui vient du dehors et représente une menace potentielle pour la sécurité et la survie. Perçu comme un intrus, l'étranger inquiète en ce qu'il modifie l'ordre établi et le système de reconnaissance. L'exiguïté territoriale rend la confrontation inévitable dans une communauté restreinte, impossible de ne pas se côtoyer, se croiser, de ne pas savoir. Dans le roman, la séparation îlien/terrien demeure irrémédiable. Même si des continentaux viennent s'installer sur l'île, comme *« Le Bouc »*, et participent à la vie économique, la différence n'est pas abolie, il y va du maintien de l'identité profonde de chacun et du sentiment d'unité de la communauté. La communauté fonde son existence sur le respect des règles collectives. Goustan a transgressé celles de Cénis par son adoption, son mariage, ses attirances, non consommées pour d'autres femmes, l'abandon de son métier de pêcheur. Il en est malheureux, finit par en mourir.

La réflexion de Thérèse sur la peur de l'envahisseur, et à travers elle, celle de Le Grand, est intéressante en ce que, pour une fois, la problématique est vue du côté de l'insulaire. Ce n'est plus la perception, idéalisée ou fantasmée, du continental pour un ailleurs, autre, qui est montrée. C'est une tentative d'analyse, partielle certes, qui retient toutefois l'attention en ce qu'elle est moins présente dans la littérature.

L'auteur met en scène, par la narration, l'expérience sociale pour la rendre plus compréhensible. Il combine données géographiques, historiques, sociétales, affectives, dans un tableau aussi précis qu'exhaustif,

mettant en évidence l'intimité des rapports entre l'individu et son milieu. Le roman apparaît comme une fusion réussie entre fiction et réalité. Il permet de voir à l'œuvre le travail de création littéraire : comment l'écrivain opère le tissage entre observation et invention. Le Grand bouscule la chronologie des événements qui se sont réellement produits. En effet, l'explosion de l'*Artiglio* qui intervient aux deux tiers du récit se situe en décembre 1930. L'excursion à Hoedic/Melvant où se trouvent les Péquart/Saint Maxence, se produit avant dans la narration alors que les Péquart fouillent à Port Neuf en 1934. De même pour la datation décalée de l'évocation du tournage de *L'Or des mers*. Ces faits historiques sont insérés dans ce que l'auteur définit bien comme un roman et témoignent de la maîtrise de la construction dramatique. Ils servent à dire ce que d'autres ont nommé *« la vérité de la fiction »*, *« la vraie vie »* selon Proust. Roger Le Grand trouve un juste équilibre entre son imagination et sa capacité à rendre compte du réel du monde insulaire houatais dans les années trente. C'est l'île telle qu'elle est, qu'il nous raconte, l'île de tous les jours, avec ses particularités et ses petitesses, un univers à la fois unique, singulier, et des hommes comme les autres. S'il fallait recommander une œuvre littéraire ayant pour sujet Houat, ce serait sans conteste *« Le Ressac »* que l'on pourrait citer, le livre restituant, à l'intérieur d'une trame romanesque bien conduite, presque tout ce qui est connu du passé récent de l'île au moment où il est écrit : belle façon de laisser une trace en honorant la mémoire des îliens du siècle dernier.

Remerciements

Tous nos remerciements à Madame Françoise Rébéna, agrégée de lettres, pour sa contribution à l'analyse littéraire du roman.

Bibliographie de Roger Le Grand

- Le Grand, R., 1930-a — Une histoire des brigands morbihannais : l'embuscade de Pont-Sal (2 novembre 1847) d'après les pièces officielles du procès et les rapports de haute police 1847-1853. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, p. 78-109. Publié en 1931, Imprimerie Laverlochère, Vannes.
- Le Grand, R, 1930-b — *Les dernières années du royaume de Houat*. Éditions Commelin, Vannes. [1931 selon les documents].
- Le Grand R., 1931 — *La presse morbihannaise : contribution à l'histoire intellectuelle du Morbihan 1931*. Éditions Commelin, Vannes.
- Le Grand R., 1932-a — La petite histoire du Morbihan, De Bar l'Irréductible. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, p. 108-127
- Le Grand R., 1932-b — *Jacques Koble dit La Ronce Maître de danse et chef de chouans*. Imprimerie Gourmelin, Vannes.
- Le Grand R., 1933 — Le trésor d'Hoedic. *Morbihan* n° 6 novembre-décembre. Repris dans *Melvan, La Revue des deux îles,* 2006, n° 3, p. 169-174.
- Le Grand R., 1934 — La petite histoire du Morbihan, Le ministère tragique de M. Goheleah, recteur constitutionnel de Kervignac, district d'Hennebont. *Bulletin de la Société polymathique*, p. 125-142.
- Le GranD R., 1937 — L'Île. *L'Œuvre*, feuilleton quotidien du 14 octobre au 23 novembre.

- Le Grand R., 1946 — *Le Ressac*. G. Frèr, Tourcoing.
- Le Grand R., 1947 — *Le Ressac*. Cercle de Brocéliande, Rennes.
- Le Grand R., date ? — La couronne de Barbelés. [Publication incertaine, texte non retrouvé].
- Le Grand R., date ? — Le Malin chez le Recteur (nouvelles). [Publication incertaine, texte non retrouvé].

Autres références

- Buttin H., 2004 — Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 1, p. 39-54.
- Collectif, 2007 — Marthe et Saint-Just Péquart, archéologues des îles, de Houat à Hoedic (1923-1934). *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 4, 288 p.
- Epstein J., 1932 — Misère d'Hoedik. *Vu*, n° 211, p 404-406. Repris dans *Melvan, La Revue des deux îles*, 2006, n° 3, p. 159-168.
- Gouarin G., 2009 — L'*Artiglio*. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 6, p. 51-78.
- Guigueno V., 2006 — Fortune d'Hoedic, histoire et mémoire de *L'Or des mers* (Jean Epstein 1932). *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p.135-158.
- Le Roux J., 2001 — *La revanche du Lys, Marie-Anne, brigande morbihannaise*. Keltia Graphic.
- Lévi A., 2012 — La vieille dame, la petite fille, Madeleine Desroseaux et les deux îles. *La Revue des deux îles*, n° 9, p. 143-168.
- Pannetier C., 2008 — Un des premiers résidents secondaires des deux îles, Georges Carpentier, champion de boxe. *Lettre de Melvan*, décembre, n° 11, p. 5.
- Salomé K., 2003 — *Les îles bretonnes une image en construction (1750-1914).* Presses universitaires de Rennes.
- Vielvoye A., 2016 — L'engagement à Houat de la dynastie Bolloré. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 14, p. 119-162.
- Zuber V., 2014 — De la théocratie à la laïcité, tentative de normalisation « républicaine » des îles de Houat et Hoedic à la fin du XIXe siècle. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 11, p. 53-72.

L'engagement de la dynastie Bolloré à Houat

Au début des années 1900, Houat commence à attirer des visiteurs qui songent parfois à s'y installer. L'île pourrait être rapidement exploitée pour un immobilier de tourisme. La population est partagée entre la préservation de son cadre de vie traditionnel, la nécessité d'évoluer et son manque de moyens. C'est dans ce contexte que René Bolloré propose à la municipalité d'acquérir des terrains pour les protéger de la spéculation immobilière. Malgré quelques tentations, l'accord sera respecté et les terres préservées, une grande partie étant progressivement acquise par le Conservatoire du littoral.

Alain Vielvoye

À l'orée du XXe siècle, l'île de Houat vivait en quasi-autarcie et autosuffisance, dans les conditions difficiles mais cependant sereines d'une communauté insulaire. Elle ne devint commune indépendante de la République française qu'en 1891, après une longue lutte d'indépendance avec les autorités de Le Palais à Belle-Île, auquel elle était rattachée administrativement[1]. Houat était encore en période d'apprentissage d'une autonomie municipale puisque son recteur en était le secrétaire de mairie depuis le début du XIXe siècle. Le mouvement se prolongera encore tout au long du XXe siècle pour ne connaître son épilogue de réelle et complète « légalité républicaine » qu'en 1990.

Rares étaient les visiteurs de l'île au XIXe siècle, tel Alphonse Daudet en 1875[2]. Un peu plus tard, en 1895, le célèbre journaliste et sociologue Ardouin-Dumazet publia la quatrième série de son *Voyage en France* consacrée aux îles de l'Atlantique d'Hoedic à Ouessant :

> *« En observateur attentif et avisé, Ardouin-Dumazet anticipe la transformation à venir sur les deux îles : disparition de la communauté de la culture du sol, essor de la pêche. Il pressent avec plusieurs décennies d'avance la sécularisation ultérieure de la société insulaire et la place que prendra le tourisme dans les îles. Il plaide en faveur d'une évolution de ces "îles déshéritées" en estimant que le changement serait plus rapide si les "étrangers" attirés par les belles plages (…) allaient y passer les étés. L'espace ne manque pas sur la dune et les landes pour y installer des habitations estivales. »*[3]

De fait, à la croisée des deux siècles, plusieurs familles du continent vinrent séjourner sur l'île et cherchèrent à s'y installer. Certaines n'étaient que des excursionnistes tels, à l'été 1900, Georges Mouchon et sa famille, partant de Belle-Île pour une partie de chasse à Houat. Féru de photographie, il réalisa

1. Voir à ce sujet Buttin 2011, Buttin 2012, Zuber 2014.
2. Alphonse Daudet : *Une visite à l'île de Houat, 1876*, *in* Salomé 2008.
3. Hartemann 2013.

les plus anciennes photos connues à ce jour du village de Houat et de sa population[4].

D'autres participèrent aux premières opérations « immobilières » liées à la vente par adjudication, dans les années 1890, des fortins du Béniguet et d'En Tal. Ils avaient été construits dans les années 1860 pour résister à d'éventuelles attaques anglaises qui ne se sont jamais produites. Progressivement abandonnés par les autorités militaires, ils furent déclassés en 1889, transférés aux Domaines en 1890, puis cédés[5].

Le fortin du Béniguet fut vendu en 1891 à M. Gaston Jolibois et Henri Trouville[6]. Il sera occupé de 1895 à 1904 par le comte de Laboulay, revendu à M. Brasseur et enfin, quelques années plus tard, à M. Fortin banquier à Angers. La famille Fortin en est depuis restée propriétaire[7] et fit souche avec la construction, par l'une de ses filles, de la maison des Giffard en 1963.

Le fortin d'En Tal fut vendu en 1891 à M. Hervy. La famille Normand de Vannes le louait depuis 1898 quand elle en fit l'acquisition quelques années plus tard, en 1918[8]. Elle en est restée depuis propriétaire. Une des arrière-petites-filles de l'acquéreur, May Godefroy de Fougerolles, l'a récemment transformé en maison d'hôtes. Nous reviendrons sur la vie de la famille Normand à Houat.

Le célèbre Georges Carpentier (1894-1975), champion du monde de boxe en 1920 dans la catégorie mi-lourd, fut également l'un des premiers résidents secondaires de Houat, au tournant des années 1910-1920[9]. Il avait acquis du terrain sur les hauteurs de la grande plage Treach er Goured et construit une maison cabane — ou une maison à colombages selon les témoignages — où il faisait la fête en galante compagnie… Après la première guerre mondiale, la maison resta à l'abandon et disparut. Le terrain fut vendu par ses descendants à la commune, laquelle le revendit en 1964 en lot pour les touristes, le « lotissement Bulot[10] ». À la fin des années 1960, trois maisons de style contemporain y furent édifiées, mal admises par une bonne partie du conseil municipal.

Comme l'écrit Roger Le Grand, ces débuts du tourisme houatais autour de 1914-1918, favorisés par « la manie ambulatoire qui avait agité nombre de belligérants pendant quatre années, conduisirent une foule d'excursionnistes sur le littoral breton et notamment sur la côte quiberonnaise. Des promenades furent organisées pour leur présenter des terres inconnues. »[11]

Elles n'eurent qu'un succès relatif à Houat, limité par les difficultés de communication et météorologiques. Le mouvement était néanmoins en marche. Il s'accompagnera de la construction des premiers hôtels et restaurants. Le premier hôtel fut construit autour de 1913, pour Madame Bourgès, née Eugénie Deschamps. Elle avait un double savoir-faire reconnu de tous : la cuisine, avec

4. Urbain 2013.
5. Buttin et Buttin 2015.
6. Signalons ici une erreur dans l'article *Fortification des îles de Houat et d'Hoedic,* Buttin, Buttin 2015, les acquéreurs en 1891 des deux fortins de Houat ont été malencontreusement inversés, archives du port de Lorient 4S224 (Note de Melvan)
7. Le mystère du fort du Béniguet par Emmanuel Normand (1965), *in* Hartemann 2016.
8. Le Roux 2004.
9. Pannetier 2008.
10. Du nom du recteur de l'époque, recteur de Houat de 1958 à 1965, Vielvoye 2016.
11. Le Grand 1932.

son célèbre homard à l'armoricaine, et sa mission de sage-femme. Après la guerre de 1914-1918, l'hôtel fut racheté par Yvonne et Léonard Le Hyaric, pour devenir l'hôtel de la Plage. Madame Bourgès continua à exercer ses talents de cuisinière en rachetant une grande maison à proximité de son premier hôtel, à la grande satisfaction de sa clientèle de la haute bourgeoisie continentale.

Dans les années 1920, un minotier de Vannes, M. Dalido avait acheté du terrain pour y installer une boulangerie. Il avait fait également construire une maison au Vieux-Port contre la falaise[12] et allait ouvrir un deuxième hôtel au milieu du village. Ses constructions étaient peu appréciées : bloc de maçonnerie peinturluré de jaune, rouge ou rose bonbon !

Ainsi, le train était parti et risquait de s'accélérer rapidement. La municipalité ne disposait que de très peu de ressources. Les besoins étaient importants, notamment pour l'agrandissement du Vieux-Port et l'approvisionnement en eau des habitants. Allait-on commencer à vendre et construire à tout va ?

C'est dans ce contexte que la municipalité fut approchée par René Bolloré, important industriel finistérien, dont nous allons présenter l'histoire à Houat au travers du récit de son action et de celle de sa descendance.

Qui était René Bolloré et que recherchait-il à Houat ? Quel accord a-t-il trouvé avec la municipalité ? Comment s'est-il appliqué ? Quel a été le projet de ses descendants après sa disparition, quelles réactions a-t-il suscitées ? Comment a évolué la situation jusqu'à nos jours ? Que retenir d'une telle chronique se déroulant sur pratiquement un siècle ?

La famille Bolloré et les Papeteries de l'Odet

Bolloré est un nom breton — contraction de bod-loré signifiant buisson de lauriers — assez répandu en Bretagne, particulièrement en Cornouaille. Les Bolloré étaient autrefois, le plus souvent, maîtres de chaloupe, parfois paysans[13].

La *Papeterie de l'Odet*, située à Ergué-Gabéric dans le Finistère, a été fondée en 1822 par Nicolas Le Marié, conseillé par son beau-frère René-Guillaume Bolloré. En 1861, Jean-René Bolloré (1818-1881), neveu de René-Guillaume, prend la direction de l'entreprise et devient ainsi le patriarche de l'actuelle dynastie Bolloré. Médecin et bourlingueur des mers, il voyage notamment en Chine d'où il aurait ramené le secret de la fabrication du papier fin à base d'écorces d'arbres ou de filets de pêche[14]. Très rapidement, il adaptera cette technique sur les rives de l'Odet, pour la fabrication du célèbre papier à cigarettes OCB (Odet Cascadec Bolloré). Son fils René (1847-1905) lui succède de 1881 à 1904, puis son petit-fils René Bolloré (1885-1935) en 1905. À cette époque, une cigarette sur dix sur la planète est roulée dans du papier Bolloré, fournisseur exclusif des géants américains du tabac. L'affaire est prospère !

12. Il s'agit vraisemblablement de la surélévation d'un bâtiment sommaire préalable, adossé à la falaise. On observe sur d'anciennes photos un simple rez-de-chaussée. (Note de Melvan, Christophe Pannetier)
13. Bothorel 2007.
14. Bolloré J.-R 1979.

Après la mort de René, les *Papeteries de l'Odet* sont dirigées par son beau-frère Gaston Thubé, jusqu'en 1945. René-Guillaume Bolloré (1911-1999), fils aîné de René, dirige ensuite l'entreprise de 1946 à 1974, puis Michel Bolloré, second fils de René, de 1974 à 1976. Dans un contexte de crise économique aiguë, la gestion de Michel est critiquée. L'actionnaire américain veut céder ses 40 % : il faut trouver un repreneur. Michel fait appel à son ami Edmond de Rothschild qui reprend le groupe en 1976 et place à la direction un homme à lui. Les Papeteries vont néanmoins décliner pendant encore six ans. Edmond de Rothschild voulant se désengager avant la faillite, cède ses parts à deux fils de Michel, Vincent et Michel-Yves, pour 4 francs symboliques. Vincent Bolloré, né en 1952, prend le relais en 1981; il est l'actuel dirigeant du groupe familial.

René Bolloré

Né le 28 janvier 1885 à Ergué-Gabéric, René Bolloré prend la direction de la Papeterie en 1905, à 20 ans, à la mort de son père, alors qu'il est encore étudiant au collège Saint-François-Xavier de Vannes. Il ne manque pas de tempérament. Le père de la Chevasnerie, curé de la paroisse parle de lui en ces termes :

> *« Émancipé, notre jeune ami prit sa nouvelle situation tellement au sérieux qu'il voulut être le meilleur de ses ouvriers et de ses employés, le plus au courant de leur travail. Et ce fut un spectacle peu banal de voir ce patron de 20 ans, en salopette bleue, penché sur les machines, les étudiant, les essayant, les arrêtant pour leur arracher leurs secrets, les faisant repartir seul, sous l'œil d'abord goguenard puis admiratif des mécanos. »*[15]

Il s'impose ainsi immédiatement comme patron. Jean Bothorel précise le portrait de manière saisissante :

> *« Il avait le sourire malicieux, l'œil vif, le visage tanné du chasseur, du pêcheur et de l'amoureux de la mer. »*[16]

Un personnage, ce René Bolloré. Sa réputation d'homme d'affaires avisé s'étend très vite au-delà de sa Cornouaille natale pour atteindre toute la Bretagne. À la veille de la Grande Guerre, ses papeteries réparties sur les deux sites d'Odet et de Cascadec, comptent deux cents employés ce qui, pour la région, est considérable. Elles rivalisent avec l'industrie de la conserverie, qui reste toutefois le plus gros employeur du Sud-Finistère. Soucieux d'asseoir sa fortune récente sur les terres du berceau familial, il dessine, en 1910, les contours d'un vaste parc venant en prolongement des bureaux de l'usine. Au milieu de ce domaine abrité par des rideaux d'arbres, il fait construire un élégant manoir à la manière de Viollet-le-Duc — « le château », disaient les habitants d'Ergué-Gabéric — et une chapelle gothique. Plus tard, un calvaire de granit du XVe siècle viendra compléter cet ensemble et lui donner une patine séculaire.

René Bolloré a 25 ans quand il pend la crémaillère au manoir d'Odet, un lieu à jamais mythologique pour les générations qui lui survivront.

15. La Chevasnerie 1951.
16. Bothorel 2007.

René Bolloré en 1922

« Tous les Bolloré ont passé leurs vacances au manoir, dit Vincent. C'est là que j'ai été élevé dans le culte de mon grand-père, qui lui-même avait été élevé dans le culte de ses ancêtres… Et si j'ai choisi de domicilier le siège social de nos sociétés à Odet, ce n'est pas par hasard ! Après mon grand-père, c'est mon oncle Gwen, que j'aimais beaucoup, mort en 2002, qui habita le Manoir. Il m'avait de son vivant demandé de le racheter. Je n'ai pas hésité une seconde : il témoigne de l'histoire de notre groupe. »[17]

L'année suivante en 1911, à 26 ans, René épouse Marie-Amélie Thubé (1889-1977), fille d'un armateur nantais. À cette occasion une fête est organisée à l'usine où tout le personnel est invité. Le couple aura 4 enfants : René-Guillaume, né en 1912, Jacqueline, née en 1914, Michel, né en 1922 et Gwenn-Aël, né en 1925.

Ce mariage ouvre de nouvelles perspectives à l'entreprise. Son beau-père, disposant d'importantes relations à l'international, lui offre ainsi des débouchés en Angleterre et aux États-Unis. Il saisit l'opportunité et devient rapidement un redoutable négociateur. Le père de la Chevasnerie en témoigne :

« Ces contrats qui lui ont valu, à lui et à ses enfants, sa magnifique fortune étaient autant de batailles rangées qu'il livrait avec un brio digne des plus belles pages d'histoire. Je l'ai vu, entouré de dix industriels d'outre-mer, entraînés à toutes les combinaisons les plus subtiles, sachant mieux que personne la valeur d'un dollar. Notre ami rentrait en France, vainqueur du plus magnifique coup de bourse qu'un joueur put rêver. »[18]

Hommage quelque peu exalté d'un ecclésiastique envers un capitaliste patriarcal et paternaliste mais aussi social-chrétien. En effet, dès 1917, en même temps que le rachat de la société Cascadec, une cité ouvrière est construite à côté de l'usine : maisons, salle de sport, salle de lecture, sage-femme, sœurs, puis quelques années plus tard, patronage. Cela n'empêchera pas cependant un conflit social à l'usine de Cascadec en 1924. Il y sera répondu, quelques mois plus tard, par l'application de la loi des 8 heures pour le même salaire journalier précédemment payé pour 12 heures.

En 1929, René Bolloré fête ses noces d'argent ou 25 ans de patronat : *« Fête des noces d'argent industrielles de René Bolloré »*. Tout un programme, mêlant vie familiale et professionnelle. Les Bolloré[19], dans les années 1920-1930, mènent grand train, dans l'univers de la bourgeoisie la plus fortunée de France. Gwenn-Aël Bolloré, le benjamin des fils de René Bolloré après René et Michel, a écrit sur cette vie des pages qui laissent rêveur[20], en dépit de son regard ironique ou caustique. Le plus beau fleuron de la famille est un yacht de 32 m, le *Dahu II*, avec son équipage de huit marins[21]. Tout l'intérieur, cabines, salle à manger, salon — avec un piano — est en acajou. Il y a ensuite les résidences secondaires avec leur personnel : les trois villas de Beg-Meil, perdues dans quatre hectares de pelouse et de fleurs ; la maison de Roguedas dans le golfe du Morbihan, le château de Ty Bidi dans la rade de Brest. Et les territoires

17. Bothorel 2007.
18. La Chevasnerie 1951.
19. Bothorel 2007.
20. Bolloré G.-A. 1996.
21. Le *Dahu II* est, selon toute vraisemblance, celui qui mouilla à Houat dans les années 1920 et 1930 lors de la vente des dunes de Treac'h er Goured à René Bolloré (*cf. infra*).

de chasse : La Feuillée dans les monts d'Arrée, Merdrignac en forêt de Brocéliande, l'île du Loc'h dans l'archipel de Glénan, le quart de l'île de Houat dans le Morbihan, enfin l'île de la Verrière sur la Seine près de l'usine de Troyes.

Proche de la mer, voisin de l'archipel de Glénan, René Bolloré en a acheté l'île principale, l'île du Loc'h en 1920. Elle reste aujourd'hui propriété de la famille. Au centre de cette île de 54 hectares se situe un étang dont l'eau est saumâtre, à l'ouest une ferme, et au nord-ouest les ruines d'une importante usine de fabrication de soude à partir du goémon. Il faut avoir à l'esprit cette acquisition dans la démarche que l'homme va entreprendre à Houat quelques années plus tard.

Industriel, amoureux de la mer et des îles, catholique social, René Bolloré aurait *« été alerté par le corps ecclésial des multiples dangers que courait Houat. Ami de sa petite patrie, riche, il comprit ce qu'on attendait de lui : être le mécène d'une terre et d'une population. »*[22]

C'est dans cet état d'esprit qu'il se rend sur l'île et se rapproche de la municipalité.

René Bolloré rencontre les autorités houataises

Dans la deuxième moitié des années 1920, l'île est administrée par son conseil municipal autour de deux personnalités : le maire Louis Le Hyaric et le secrétaire de mairie le recteur Joseph-Marie Le Bec.

Louis Le Hyaric est le fils d'un meunier, Joseph Le Hyaric, venu en 1880 de Lorient s'installer à Houat, pour le moulin construit par la fabrique[23] sur les hauteurs du Vieux-Port. Né à Houat, Louis a l'âme d'un entrepreneur. En 1924, il rachète le vapeur *L'Étoile* à Monsieur Turpault, propriétaire du château romantique de Quiberon, pour assurer les liaisons maritimes entre Quiberon, Houat et Hoedic[24]. L'expérience sera de courte durée, le bateau fatigué ne résiste pas à une tempête et sombre. Louis Le Hyaric ne se décourage pas et équipe d'un moteur l'*Angélus de la mer*, un ex-sardinier à voile, pour assurer des rotations jusqu'en 1931. Louis Le Hyaric est élu maire de Houat dès 1925 et le restera jusqu'en 1945.

Joseph-Marie Le Bec est nommé recteur de Houat au départ de M. Le Serre en septembre 1921. Il est né en 1880 à Locmaria en Belle-Île et a été ordonné prêtre à 23 ans, en 1903. Il a environ 45 ans lorsqu'il rencontre René Bolloré, alors âgé de 40 ans. Ils sont de la même génération. Le recteur Le Bec est un recteur « écrivain », ayant beaucoup écrit dans le cahier paroissial sur la vie à Houat dans les années 1920. Il rendra un vibrant hommage à son interlocuteur Réné Bolloré lors de son départ en 1929. Nous y reviendrons par la suite.

On imagine assez aisément la visite de René Bolloré sur l'île, une belle fin de matinée d'été de 1926. Son yacht le *Dahu II* est ancré dans la baie de la grande plage. Il monte, écrit Ardouin-Dumazet, *« sur un sentier caillouteux partant de*

22. Le Grand 1932.
23. Assemblée chargés d'administrer les biens d'une église.
24. Buttin 2004.

la fontaine et débouchant sur de hautes dunes couvertes d'un épais gazon parsemé de fleurs… Dans les dunes, des œillets roses et des plantes balsamiques laissent flotter un parfum léger et subtil. Des chardons bleus, une plante marine aux grappes violettes, s'accrochent aux pentes… Il a sous les yeux un des plus vastes et des plus merveilleux paysages de mer que l'on puisse rêver. »[25]

Arrivé au village, il rencontre les deux autorités de l'île, le maire et le recteur. Son idée est simple : il exprime son sentiment devant la beauté de l'île, le calme et la sérénité qu'elle dégage. Elle doit être sauvegardée face aux demandes de spéculateurs qui ne manqueront pas de se manifester dans les années à venir. Il propose son aide financière pour aider la municipalité à réaliser les travaux indispensables pour son port et amener l'eau au bourg. Et il demande de ne pas vendre les dunes et terrains sans lui en parler auparavant, s'engageant à les préserver comme il l'a fait pour l'archipel de Glénan il y a quelques années. Il est de ce fait crédible.

Cette première rencontre, suivie de quelques autres, est relatée par Roger Le Grand dans son roman *L'Île* paru en 1937 sous forme de feuilleton dans le quotidien *L'Œuvre*[26]. Nous reprenons en encart dans les pages suivantes l'extrait concernant cette affaire. En 1932, Roger Le Grand avait déjà publié, comme journaliste, et non comme romancier, quelques pages sous le titre : *L'île de Houat, ou comment fut protégé un site merveilleux par un généreux mécène René Bolloré*[27]. Le roman de 1937 exploite une partie du texte de 1932 mais est plus développé et, ce qui est propre au roman, ne manque pas de pittoresque. Même s'il est difficile de démêler la part de fiction, il est permis de penser que ce récit est proche de ce qui s'est passé.

Selon ce récit, René Bolloré qui disposait d'une option sur les terrains, c'est à dire d'une promesse de vente comme nous allons le voir, marque sa déception et semble vouloir se désengager de l'accord pris avec les édiles de l'île qui ne respectent pas leur parole.

Cela ne se produira finalement pas et, après nouvelle négociation et ajustement de l'accord, la promesse de vente pourra se concrétiser.

Le roman *L'Île* sera repris en 1947 par Roger Le Grand dans une nouvelle version intitulée *Le Ressac*[28]. La séquence sur l'affaire Bolloré y est assez différente de celle que nous avons rapportée. Les années ont passé et la confrontation entre les protagonistes a pu apparaître secondaire à l'auteur qui s'est axé sur la personnalité de l'abbé Le Cam, recteur de Houat de 1929 à 1937. Le caractère trempé de Louis Le Cam avait été brossé par le cinéaste Jean Epstein dans l'article *« Misère d'Hœdik »*, paru en 1932[29]. L'île devait rester aux îliens, René Bolloré était un importun qui se mêlait des affaires de Houat et contestait les décisions prises par les autorités houataises…

25. Voyage en France d'Ardouin-Dumazet *in* Hartemann 2013.
26. Le Grand 1937
27. Le Grand 1932.
28. Le Grand 1947. L'intervention de R. Bolloré à Houat a finalement été rapportée par Roger Le Grand dans au moins trois versions publiées en 1932, 1937 et 1947. Sur Roger Le Grand voir dans ce volume l'article de Christine Hartemann.
29. Epstein 2006.

Le *Dahu II*, yacht de René Bolloré

Nous ne reproduisons pas le texte de 1947 de Roger Le Grand sur ces rencontres Le Cam-Bolloré, qui semble plus romancé. D'autant que le recteur de Houat de 1921 à 1929 est Joseph-Marie Le Bec. C'est lui qui a initialement rencontré René Bolloré et négocié avec lui. Il s'exprime dans le cahier paroissial en date du 4 mars 1929, lors de son départ de l'île :

> *« Le 4 mars 1929, départ. Avant de quitter définitivement cette petite paroisse, je dois rendre un hommage reconnaissant à quelqu'un qui s'est montré d'une générosité magnifique pour sauvegarder les intérêts religieux de Houat et en même temps défendre ce pays contre l'invasion étrangère : Monsieur René Bolloré, riche industriel à Odet près de Quimper. L'hôtel Bourgès qu'il a acheté, la maison (Dalido…) qu'il a louée, la plage ou plutôt le terrain avoisinant la plage dont il s'est rendu acquéreur, le puits qui est en construction, le port qui sera agrandi par ses soins. Tout cela a été fait ou sera fait en vue de garder Houat aux Houatais et par là même de maintenir dans le pays la foi et les traditions religieuses. Tout cela n'a pas été réalisé sans exciter certains mécontentements et susceptibilités…*
>
> *Mais qu'importent les mesquines jalousies pourvu que le bien se fasse et que les âmes soient sauvées ! Que le Bon Dieu récompense ici-bas et dans l'autre monde Mr Bolloré de tout le bien qu'il aura fait à Houat ».* [30]

Hommage donc à René Bolloré qui obtiendra sa promesse de vente non sans difficultés, se heurtant à quelques personnalités qui contesteront par la suite la réalité de la transaction.

30. Extrait du cahier paroissial de Houat, aimablement communiqué en mai 2016 par Jean-Noël Lanoé, actuel recteur de Houat, et reproduit avec son autorisation.

Réthoré à Houat

extrait du roman *L'Île* de

Roger Le Grand

Roman paru en feuilleton en 1937 dans le journal L'Œuvre. *Houat est appelée Cénis dans le roman, Hoedic devient Melvant, Maurice Réthoré est inspiré de René Bolloré et Pédrono, dit Le Bouc, de Dalido.*

Un matin, lorsque le recteur ouvrit les volets de sa chambre, il aperçut par dessus les toits du village, sous les dunes de Treach-er-Gouret, la silhouette élégante d'un yacht à vapeur, blanche sur les eaux vertes et calmes de la baie. *« — Tiens, dit-il à haute voix, voilà Réthoré !... »* À son retour d'un déplacement, le prêtre avait trouvé une lettre de Maurice Réthoré, industriel et protecteur de Cénis qui lui annonçait son arrivée prochaine à l'île — après plusieurs étés où il n'avait point paru — à l'issue d'une croisière sur les côtes anglaises.

Au lendemain de la guerre, la manie ambulatoire qui avait agité tant d'hommes pendant quatre années conduisit une foule d'excursionnistes sur la côte quiberonnaise. Entre la station balnéaire et les îles, des promenades furent organisées pour présenter ces terres solitaires et inconnues. Dès lors, Cénis ne fut plus la *beata solitudo* de l'ermite, de l'artiste, du poète ! Des bourgeois, des mufles et aussi des spéculateurs s'abattirent sur ses plages et sur ses dunes, qu'ils peuplèrent de leurs papiers gras de pique-nique et de leurs rêves d'y construire des villas ou des buvettes-dancing ! Mais la xénophobie des îliens et de leur recteur veillait : à toutes les demandes d'achats de terrain, ils opposèrent la volonté la plus farouche de ne pas céder le moindre pouce de leurs sables.

Malheureusement, parmi cette espèce de touristes-spéculateurs, à l'affut de toutes les occasions de gagner de l'argent et de commettre les pires ravages, figura Pedrono, beaucoup plus habile que les autres, c'est-à-dire dépourvu de tout scrupule, il ne demanda à personne s'il y avait un bout de dune ou quelques mètres carrés de terrain à vendre : il prit possession, un beau jour, du jeu de boules, presque au milieu du village, y déposa ses sacs de ciment et fit une clôture. Des ouvriers vinrent de Vannes et construisirent, entre les maisonnettes aux toits d'ocre, un bloc de deux étages, qu'ils enduisirent plus tard de rose. Les îliens, médusés par une telle audace, restèrent cois. Quelques-uns, cependant, protestèrent près du maire et du recteur : le premier citoyen de Cénis répondit qu'il venait d'être engagé ainsi que sa femme pour tenir la boulangerie qui allait s'ouvrir dans l'ignoble bâtisse ; le recteur qu'il n'y pouvait rien puisque le maire avait laissé faire !

Comme des panneaux réclames, les quatre faces du cube rose se virent non seulement de tous les coins de Cénis et de Melvant, mais encore de toutes les côtes voisines à quinze ou vingt milles à la ronde ! Ils furent comme d'insolents appels à tous les forbans prêts à renouveler les exploits des barbares et des pillards qui au cours des siècles avaient saccagé la pauvre île.

Dieu merci ! Quelqu'un intervint en haut lieu. Ce fut sans doute saint Gildas (...)

Maurice Réthoré, depuis de nombreuses années, mouillait son yacht sous l'île pendant quelques jours au retour de ses croisières. À l'une de ses arrivées, un jour, il découvrit l'immonde construction de Pedrono. Il descendit à terre et s'en alla directement au presbytère, fit venir le maire et ne se gêna pas pour dire à celui-ci et à son secrétaire de mairie en soutane tout ce qu'il pensait de leur façon d'agir à l'égard du mercanti.

Le recteur se défendit d'avoir le moins du monde favorisé ou toléré les agissements de Pedrono. Le maire, nouveau salarié de l'accapareur, balbutia quelques

vagues explications en guise de plaidoyer pour Pedrono et pour lui-même : l'ancien jeu de boules, en fait n'appartenait plus à personne, sauf peut-être à la commune ; la boulangerie était nécessaire, car parfois, l'île restait sans pain, les jours ou les semaines de tempête, n'ayant à se mettre sous les dents que du biscuit moisi ! Avant de songer à l'admiration des étrangers pour la beauté sauvage de Cénis, il convenait d'assurer aux estomacs des îliens une nourriture fraiche et abondante. (Il se garda bien de souligner que son patron ne se ravitaillait qu'en farine de médiocre qualité et que de nombreux pêcheurs s'étaient plaints.)

L'industriel comprit que le maire était maintenant fort capable de vendre son île si l'occasion s'en présentait ; qu'il était absolument indifférent à la sauvegarde de son caractère, de ses mœurs, s'il devait en tirer un profit personnel ! Il n'hésita pas : il offrit cent mille francs aux deux hommes pour qu'aucune portion de terrain communal, c'est à dire tout ce qui dans l'île n'était point bâti ou cultivé, ne fut cédé. Pour que l'accord se trouvât concrétisé par un acte valable en droit, il leur demanda de réunir le conseil municipal afin qu'en contrepartie de ce versement, une option lui fut accordée sur les dunes, du village au port, sur toute la largeur de la partie sud de l'île.

Ils promirent, et les édiles assemblés de Cénis connurent la proposition et l'acceptèrent assez facilement, parce que depuis longtemps l'industriel offrait généreusement à boire aux équipages qui passaient le long de son bord.

Quand il apprit que par l'agrément des élus, il devenait en quelque sorte le protecteur attitré de l'île, en don de joyeux avènement, il dota les îliens d'une magnifique éolienne pour leur épargner les courses fatigantes aux puits éloignés, au retour de la journée passée au large.

Hélas ! la belle machine eut une durée éphémère : le recteur s'était adressé à un apprenti sourcier et celui-ci avait fait forer au-dessus d'une poche d'eau et non d'une source. Inutilisable, on laissa la tour de fer se rouiller et s'en aller aux quatre vents du ciel, les pales de sa roue de zinc…

Or, ce matin où le recteur découvrit le yacht de l'industriel profilé sur la chaîne des trois îlots du sud, le maître du bord était dans une colère extrême.

Sorti de sa cabine, heureux de retrouver le cadre de son île préférée avec ses sables, ses falaises, ses dunes par-dessus lesquelles s'élèvent timidement le toit d'Yvonne et la pointe du clocher, son regard s'était soudain heurté à une incroyable chose : à la naissance du quai, adossé à la falaise d'Er-Beg, au débouché du chemin creux, une forme cubique et de couleur jaune depuis son dernier passage, avait jailli, excru, proliféré comme un champignon ou une tumeur ! Le mousse lui ayant passé les jumelles, il avait reconnu dans la chose monstrueuse, un bloc de ciment destiné à l'habitation d'un personnage porteur d'une barbe et au magasinage de marchandises hétéroclites, que cet individu, tel un insecte prévoyant, faisait entrer diligemment avec l'aide de quelques pêcheurs par une porte au rez-de-chaussée.

Maurice Réthoré appela l'un de ses matelots et lui commanda d'avancer le canot le long de la coupée. Il y prit place et demanda à l'homme de ramer en direction du port.

Arrivé sur la jetée, l'industriel alla directement à Pedrono, qui remuait ses caisses et ses sacs au pied de sa demeure.

« *— Monsieur,* lui dit-il, *en portant deux doigts à la visière de sa casquette blanche de yachtman, voudriez-vous me faire l'honneur de m'accorder quelques minutes d'entretien ? — Excusez-moi,* répondit-il, *mais j'ai bien des choses à faire avant le courrier qui va m'amener des amis. — Alors, monsieur,* fit l'industriel, *comme vous serez accaparé par eux le reste de la journée,*

souffrez que je m'entretienne tout de suite de ce qui m'a forcé à quitter mon bord ! »

Pedrono comprit qu'il était vain d'espérer pouvoir rebuter le fâcheux ! Il lâcha le sac de charbon qu'il se disposait à placer sur une brouette et dit :

« — Je vous écoute, mais je vous serais obligé d'être bref : voyez tout ce que j'ai à rentrer. — Et bien ! Monsieur, j'irai droit au but : qui vous a autorisé à creuser cette falaise et à élever votre construction ? »

Ce qu'on pouvait voir de la figure du mercanti sous sa barbe s'empourpra ; ses yeux eurent une expression haineuse ; et au bout des manches de toile rouge, les poings se fermèrent.

« — Ah ça ! De quoi vous mêlez-vous ?... D'abord qui êtes-vous ? — C'est juste dit l'industriel, *j'aurais dû me présenter : Maurice Réthoré, ingénieur et possesseur d'une option sur le terrain que vous occupez. Ainsi, monsieur, vous voyez que j'ai quelques droits à vous demander des explications sur un fait qui porte atteinte au contrat que j'ai passé avec les gens d'ici. »*

Pedrono ne s'attendait pas à pareille présentation ! Quoi, c'était lui le fameux Réthoré, riche à millions, qui jetait cent mille francs à des imbéciles de pêcheurs pour qu'ils ne vendissent pas leur misérable rocher ! Ah ! non, qu'il ne vînt pas s'occuper de tous ceux qui vivaient à Cénis.

« — J'ignore votre contrat, monsieur, et je n'ai pas de comptes à rendre ! D'ailleurs, je ne savais point que la commune avait un droit de propriété sur le rivage, au-delà des plus hautes marées, sur la bande qui sépare le lais de mer de la falaise. — Vous n'avez pas construit à cet endroit, mais contre le rocher. Bien mieux, vous avez bâti sur une partie du chemin qui sans aucun doute possible appartient à la commune. Sur cet emplacement, il y avait un baraquement qui servait à remiser les apparaux des équipages, leurs casiers et leurs voiles ; vous n'aviez pas le droit de faire disparaître cela ! Encore une fois, qui vous a permis d'édifier cette construction ici ? — Je n'ai rien à vous répondre, je suis chez moi et bien chez moi, malgré toutes les options du monde que vous pouvez avoir. »

Délibérément, Pedrono tourna le dos à l'industriel et reprit le chargement de ses sacs de charbon.

Des îliens s'étaient attroupés autour des deux hommes et ricanaient de leur dispute « d'étrangers ». Des îliennes arrivèrent pour l'heure du courrier, tenant sous le bras des paniers ronds d'anciennes caisses de fruits et légumes et se joignirent au groupe des hommes.

La grand-mère Morio descendit la dernière le chemin creux, un grand mouchoir blanc sur la tête et le sac postal sur l'épaule. Elle n'entendit que la fin de la discussion. Quand « le Bouc » eut tourné le dos à son interlocuteur, grand-mère dit au bienfaiteur de Cénis, en parlant de l'ennemi commun :

« — Il ne se contente pas seulement de prendre notre terre et nos pierres, il prend encore notre eau. Si vous montez au village, regardez bien à cinquante mètres d'ici, au milieu du chemin, vous verrez la source murée ! »

Le génie d'accaparement de Pedrono était diabolique. Après avoir fait démolir le baraquement-refuge à la naissance du quai, sans aucune autorisation mais non sans avoir payé à boire à ceux des îliens qui avaient, lors de l'érection de la boulangerie au centre du village, manifesté quelques mécontentements, Pedrono réserva au rez-de-chaussée de son cube, un vaste abri, ouvert à tout venant et donnant sur le chemin. Quand il installa le service d'eau dans les chambres et la cuisine, le plus naturellement du monde, il capta la source qui se trouve dans une des parois de ce même chemin et en fit murer l'ouverture pour que personne désormais

ne s'y approvisionnât. Mais par crainte de trop vives protestations, la source servant au ravitaillement de toute la flottille, il prit la précaution de faire descendre de son étage, le long d'un pignon, une canalisation avec un robinet ; il proclama que tout le monde pouvait venir y prendre les quantités nécessaires de liquide…

Pour la première fois, à cet instant, par le truchement de la grand-mère Morio, se faisait entendre le ressentiment de toute l'île contre « le Bouc » au sujet de son dernier méfait ; îliens, îliennes avaient saisi que sous couleur de leur procurer un refuge plus sérieux contre les intempéries, une eau plus pure en faisant murer le trou de la source, le mercanti les avait tout simplement dépossédés avec aussi peu de vergogne que lorsqu'il leur vola le jeu de boules pour y construire sa boulangerie. Seule, Grand-mère était capable de traduire à haute voix et devant n'importe qui, l'opinion publique de Cénis ; sans elle, Cénis eût été la grande muette.

« — Je vous remercie, fit l'industriel, *à la femme du facteur. »*

Il partit d'un pas rapide vers le sommet de la dune avec l'intention de rendre visite au recteur et d'obtenir de lui des explications que le mercanti lui avait refusées. Pendant le trajet à travers le plateau désertique, sa conviction d'une collusion entre cet homme, le maire et le recteur s'établit. Pedrono avait obtenu l'autorisation, certaine ou tacite de bâtir à cet endroit ; s'il ne l'avait pas eue, il n'aurait pu jeter par terre la baraque en planches où l'on remisait un tas de vieilles choses et où l'on se mettait à l'abri quand survenait un grain par-dessus Er-Beg ou Sallus.

Quand il arriva sur la place du monument aux morts, il vit Martin, le chantre, qui sortait de l'église par la porte basse de la sacristie. Il alla à sa rencontre et le questionna :

« — Père Martin, savez-vous si le recteur est chez lui ? — Il n'y est pas, dit le bonhomme dont la cotte bleue était blanche par endroits du sel que les embruns y avaient laissé. *Après la messe, il est parti aux maquereaux avec Antoine. — Et le maire ? — Si vous n'avez pas vu l'*Angélus *dans le port, c'est que le maire et ses hommes sont au large. Avec ce beau temps-là, il n'y a personne ici, ce matin. »*

Désappointé, mécontent, l'industriel remercia l'îlien et prit au chevet de l'église le sentier qui, longeant le mur du presbytère, conduit à la pointe d'En-Tal et à Treach-er-Bouret. Au bout du jardin du desservant, au milieu d'un champ de pommes de terre, l'éolienne dont il avait fait cadeau à la population de Cénis dressa son squelette métallique. La tour était rouillée ; deux ou trois pales adhéraient encore aux rayons de la grande roue ; la queue formant girouette gisait sur le sol !

« — Triste ! prononça Réthoré pour lui-même. »

Il abandonna le lacet tracé en bordure de la falaise et, franchissant des murets de pierres sèches, il descendit en droite ligne vers la baie pour regagner son bord.

Triste, il l'était. La grande carcasse de l'élévatrice, le cube en ciment de Pedrono ne quittaient plus son esprit : ils formaient le symbole de son impuissance à protéger Cénis contre elle-même et contre les vandales. Que pouvait-il contre l'indifférence, la veulerie des uns et l'âpreté au gain des autres ? Tout ce qu'il a l'intention d'écrire, au maire et au recteur quand il sera dans un instant, quand il sera dans sa cabine, servira-t-il à quelque chose ? (…)

« — Bah ! murmura-t-il *qu'ils se débrouillent ! Quant à moi, je vais écrire au notaire pour que l'on fasse tomber l'option et que la commune me rembourse… »*

Promesse de vente de 1927 et acte d'échange de 1932

Les développements suivants s'appuient pour la plupart sur les archives des délibérations du conseil municipal de Houat dont nous reproduisons quelques extraits et sur un rapport de synthèse sur le projet Bolloré, établi par le maire Hubert Le Berre et le recteur/secrétaire de mairie Joseph Marquer, daté de septembre 1971[31] :

- Promesse de vente par la commune

« Le 1er mai 1927, la municipalité de Houat délibère. Étaient présents : Le maire Louis Le Hyaric et les conseillers Armand Le Gurun, Bénoni Le Fur, Joseph Le Roux, Joseph Le Fur, Ferdinand Scouarnec, Mathurin François Scouarnec, Théophile Le Berre, Daniel Le Fur. Absent : Benoît Perron.

Les conseillers présents acceptent la demande de M. R. Bolloré à savoir : que la commune ne vende pas de terrain aux étrangers, ou que, si elle est forcée de le faire, la proposition lui soit faite également et qu'à égalité de prix, la préférence lui soit accordée, tout ceci pour éviter l'immigration d'inconnus qui tenteraient d'acquérir les biens communaux pour les exploiter en leur faveur et faire de Houat une station balnéaire à la mode.

Le 2 octobre 1927, nouvelle réunion du conseil, tous présents sauf Bénoni Le Fur. Résumé de la délibération : la commune ayant besoin de fonds pour l'agrandissement du Vieux-Port, il est décidé de faire à M. R. Bolloré la promesse de vente envisagée dans la délibération du 1er mai, en échange de quoi M. R. Bolloré donnera à la commune l'installation d'eau potable qu'il fait exécuter à ses frais ; de plus la commune demande de lui faire payer 2 000 francs l'hectare les 55 hectares visés par la promesse de vente[32], mais M. Bolloré ne pourrait pas demander l'exécution de cette promesse de vente avant l'expiration d'un délai de 20 ans à compter de ce jour. La commune au contraire aurait toujours la faculté de mettre M. Bolloré ou ses héritiers en demeure d'exécuter l'engagement et de payer le prix convenu. »

La promesse de vente dûment votée par la municipalité ne pourra devenir vente effective avant 20 ans à moins que la municipalité ne le souhaite. Dans ce cas, M. Bolloré aura à s'exécuter. Cela paraît quelque peu déséquilibré mais, après tout, on ne recherche à ce stade qu'à préserver les sites de Houat de toute spéculation.

Cependant, les besoins sont là : avoir l'eau potable au village, moderniser le port et son quai Cappio. Pourquoi attendre ! Pour l'eau, cela ne coûte rien, René Bolloré s'est engagé à payer. Pour le port, le problème est plus complexe. Il faut financer les travaux. Même si on peut obtenir des subventions, il faut payer une partie et pour cela il faut avoir recours à la promesse de vente.

Mais rien n'est simple… Emmanuel Normand, propriétaire du fort d'En Tal, avait demandé à la commune d'acheter 7 hectares autour de son fort en 1923. Le conseil municipal avait accueilli favorablement la proposition d'Emmanuel Normand d'autant que cela aurait permis de financer les travaux. Le prix demandé par la commune était de 10 000 F (1 400 F l'hectare), le prix proposé

31. Rapport du maire de Houat au sujet du projet Bolloré, septembre 1971.
32. Compte tenu du prix estimé des travaux pour l'arrivée d'eau potable de 70 000 fr, on aboutit à un prix moyen à l'hectare de 3 270 F (2 005 € de 2015 selon INSEE), alors que jusqu'ici aucune offre n'avait dépassé 1 000 F l'hectare (613 € de 2015). (Note de l'auteur)

DÉPARTEMENT du Morbihan

ARRONDISSEMENT de Lorient

N° ____ du Registre

Objet : Aliénation de Terrains communaux

COMMUNE D Houat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Octobre 1927

L'AN mil neuf cent vingt sept, le deux du mois de Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Houat assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au nombre de neuf en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur le Hyaric Louis en suite de la convocation faite par Monsieur le Maire de la dite commune, le vingt-trois courant

PRÉSENTS : MM le Hyaric, Maire, le Berre, le Jurun, le Roux, le Fur Joseph, Scouarnec, le Scouarnec, Perron, le Fur Daniel

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 :

ABSENTS, excusés : MM. le Fur Bénoni

M le Jurun a été élu secrétaire pour la présente session

M. le Président expose que M. Bolloré, demeurant à Quimper, lui a fait la proposition suivante :

Pour permettre l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération de Houat, M. Bolloré fait exécuter entièrement à ses frais les travaux nécessaires pour amener l'eau d'une source distante du bourg de 200 m par le moyen d'une éolienne.

Les frais de cette installation s'élèveront au moins à 70000 f.

M. Bolloré accepte de faire l'abandon

Lib. LE GOAZIOU

Délibération du conseil municipal sur les négociations avec R. Bolloré, datée du 2 octobre 1927 (AMH)

par M. Normand de 500 F l'hectare. L'écart était trop important. L'achat ne se fit donc pas. Aucune trace, nulle part, d'une éventuelle transaction. Le terrain en question pouvait donc bien figurer dans la promesse de vente à René Bolloré. M. Normand adressait même un courrier à la municipalité pressant le maire de réaliser l'affaire avec René Bolloré. Petite cause, grands effets. Tout ne semblait pas clair encore en 1970 (47 ans après), lorsqu'au décès de Emmanuel Normand, son notaire interrogeait la municipalité sur les parcelles qu'il aurait acquises en 1923 !

Revenons à nos financements de travaux du port et aux échanges administratifs entre la municipalité et les sous-préfecture et préfecture, car la promesse de vente votée par la municipalité doit être formellement autorisée par lesdites autorités. Le sous-préfet de Lorient donne et signe son accord le 7 novembre 1928 par arrêté. L'arrêté du préfet du Morbihan n'est signé que le 2 décembre 1931 soit trois ans plus tard. Pourquoi un tel délai ?

Différentes difficultés sont apparues au fil des mois. Sans doute la municipalité de Houat a-t-elle pris quelque retard avec le départ du recteur Le Bec fin 1928 et l'arrivée de son successeur, le recteur Le Cam, en 1929. Le dossier de financement des travaux pour le port exige un engagement du conseil municipal à contribuer pour une somme de 100 000 F à la dépense de construction de l'ouvrage, sur un budget total de 1 million de francs. Le préfet écrit en ce sens plusieurs courriers au maire de Houat en 1930 et 1931.

Les 100 000 F ne peuvent provenir que de la promesse de vente Bolloré. Or, de ce côté rien n'a encore réellement bougé. Le notaire attend toujours le plan des terrains en cause pour rédiger son acte de vente. Le préfet élève le ton par courrier du 6 août 1931. La municipalité doit envoyer au notaire le plan certifié conforme. Elle ne délibère que le 8 novembre 1931 en déclarant d'utilité publique l'échange de travaux faits par René Bolloré (adduction de l'eau potable) contre la cession des terrains aux conditions déjà décrites et priant le maire de demander au sous-préfet l'autorisation de procéder à cet échange[33]. Surviendront encore quelques complications : les servitudes de passage des terrains doivent être précisées. Le temps passant, quelques parcelles ont été cédées par la municipalité à Dalido dont nous avons déjà parlé et à Le Blanc, ami du boxeur Georges Carpentier qui s'était manifesté à Houat dans les années 1910. Il faut donc préciser les contours des terrains qui seront cédés à René Bolloré. Celui-ci a, de son côté, consigné en l'étude de son notaire, le 9 mai 1932, la somme de 100 000 F. Une rencontre à Houat en septembre 1932 du notaire, de l'avocat, de l'ingénieur des ponts et chaussées avec la municipalité a soulevé une dernière difficulté puisqu'ils se sont entendu dire par le maire et ses conseillers que la commune n'avait jamais rien vendu à René Bolloré ! Évidemment… puisque l'acte officiel d'échange n'interviendra que quelques jours plus tard : les 5 et 6 octobre 1932. Cette anecdote est importante. Elle nourrira longtemps une confusion entre promesse de vente et signature définitive de l'acte d'échange.

33. Voir pages suivantes le plan des terrains.

DÉPARTEMENT
DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT
DE LORIENT

COMMUNE
DE
HOUAT

Houat, le 8 novembre 1931

Délibération du conseil municipal du huit novembre mil neuf cent trente un

SOUS-PRÉFECTURE
30 NOV 1931
LORIENT

L'an mil neuf cent trente et un le huit de novembre, le conseil municipal de la commune de Houat assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au nombre de six en session extraordinaire sous la présidence de M. Le Hyaric maire de Houat, ensuite de la convocation faite par M. le maire le trois novembre courant

Présents : Le Hyaric maire, Le Sur Joseph, Le Sur Daniel
Le Sur Benoni, Perron Benoit - Le Berre Théophile

Absents : Scoarnec Ferdinand - Scoarnec François -
Le Guen Armand - Le Roux Joseph
absents du pays - travaillant au Verdon -

Le Berre Théophile a été élu secrétaire -

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Sous préfet de Lorient demandant de prendre une délibération concernant l'autorisation de procéder à l'échange des travaux faits à l'île de Houat par M. Bolloré industriel à Odet près Quimper - contre la cession et moyennant une soulte de 2000f par hectare - de 55 ha environ de terrains communaux -

Les terrains en question sont compris sur la matrice cadastrale de la commune de Houat :
Section M1 en Tal
Section M2 Toul er Boer.

Délibération du conseil municipal de Houat sur les négociations avec R. Bolloré, datée du 8 novembre 1931 (page 1, AMH)

Le conseil délibère - Considérant que la commune a actuellement besoin d'argent pour fournir sa participation à la construction d'un môle au port d'Erbeg et qu'elle n'a pas d'autres moyens de s'en procurer - est d'avis de déclarer d'utilité publique l'échange en question - et prie M le maire de demander à M le Sous préfet l'autorisation de procéder à cet échange.

VU ET APPROUVE
Vannes, le 10 déc. 1931
POUR LE PRÉFET :
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Pour copie conforme -
mairie de Houat
12 nov. 1931
le maire

PRÉFECTURE DU MORBIHAN

MAIRIE DE HOUAT (MORBIHAN)

Délibération du conseil municipal de Houat sur les négociations avec R. Bolloré, datée du 8 novembre 1931 (page 2, AMH)

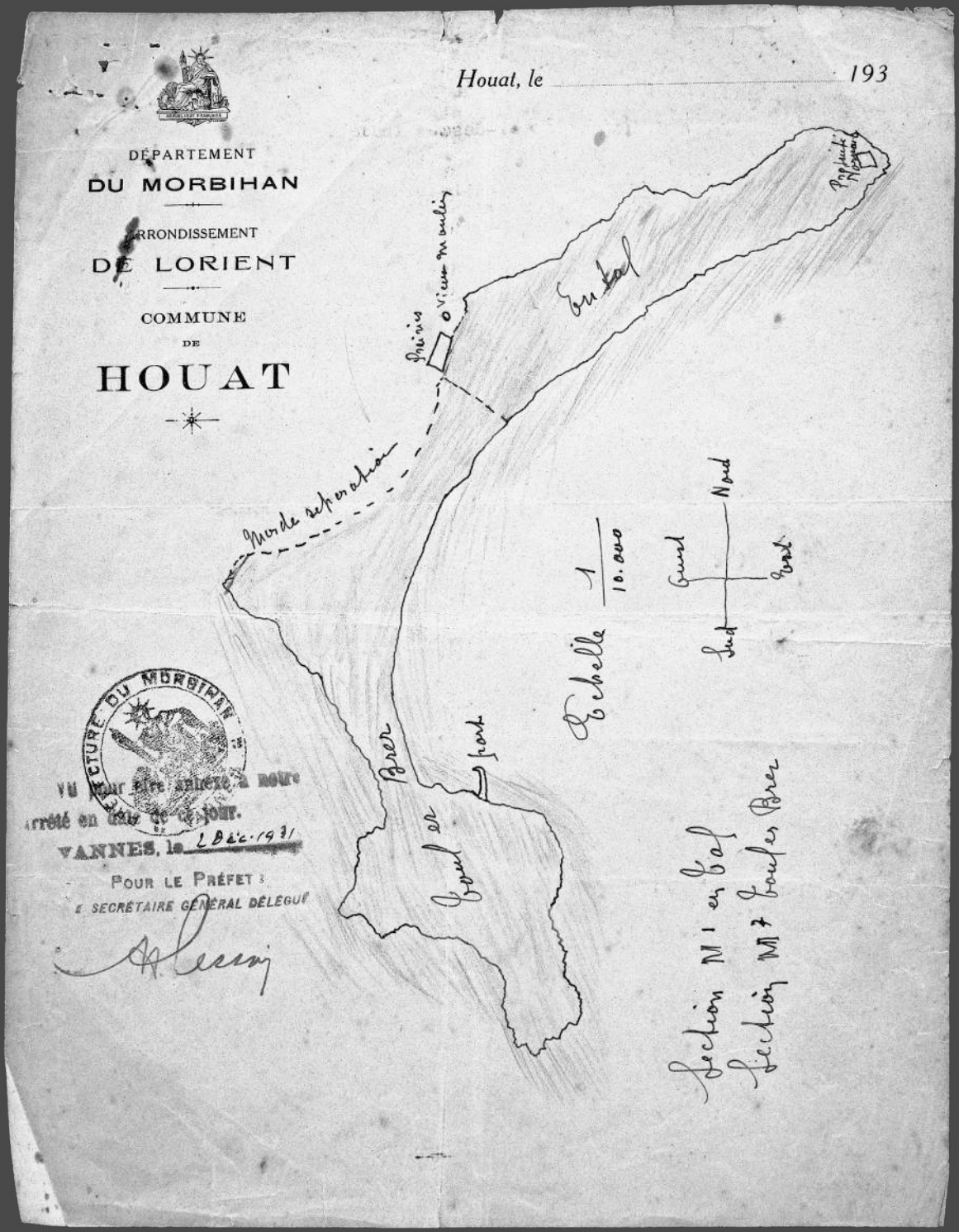

Plan des terres concernées par l'accord avec R. Bolloré, daté du 2 décembre 1931 (AMH)

En outre, peut-être y a-t-il incompréhension entre travaux effectivement réalisés par René Bolloré et bilan décevant : l'eau est saumâtre. L'acte d'échange ne comporte pas de clause d'obligation de résultat.

Nous ne reproduisons pas ici l'intégralité du texte définitif de cet échange qui comporte une dizaine de pages conservées dans les archives municipales, mais seulement son résumé et la dernière page de l'acte reprenant les signatures devant notaire et la minute dûment signée portant la mention *« enregistrée à Vannes AC le 8 octobre 1932 »*

- Contenu de l'acte d'échange

« La commune cède 55 hectares à M. Bolloré, en échange M. Bolloré cède à la commune :

1) des parcelles de terre en Pihenne Sablenn, section M 2, emplacement de l'ancien château d'eau à l'est du village (240 + 90 + 60) soit 390 mètres carrés, dans les parcelles 4 bis, 5, 6, 7, 8 ;

2) tous les travaux que M. Bolloré a fait faire à ses frais sur lesdites parcelles pour amener jusqu'au bourg l'eau d'une source distante de 200 mètres au moyen d'une éolienne ;

3) la parcelle M 5 n° 425, soit 660 m² (devant l'hôtel de la plage) que lui avait vendu Madame Joseph Emmanuel Le Gurun le 4 avril 1929.

Les échangistes prendront les immeubles dans l'état où ils se trouvent sans pouvoir réclamer aucune indemnité pour qui que ce soit. Le présent échange a lieu moyennant une soulte de 106 862 fr[34] *à la charge de M. Bolloré, que celui-ci a tout de suite payée en bonnes espèces du cours comptées et délivrées à la vue du notaire soussigné, à M. Louis Le Hyaric maire de Houat, qui le reconnaît et lui consent bonne et valable quittance. »*[35]

Ainsi, selon le proverbe, *« tout est bien qui finit bien »*.

Premier bilan de l'acquisition de René Bolloré

Poursuivons le fil du rapport de la mairie de septembre 1971, avec le bilan de l'échange commune de Houat-Bolloré vu par la municipalité[36]:

« Il apparaît bien que l'esprit de la vente dans la pensée de l'acquéreur et du vendeur était de préserver Houat de l'invasion touristique en trouvant un acquéreur décidé à laisser ses terres vierges de toute habitation. Cela ressort du texte des délibérations de 1927 et 1931 et des réflexions que le recteur de l'époque M. Le Bec, secrétaire de mairie, a fait dans le cahier de paroisse en 1929[37].

Le maire et le recteur se félicitent, car ils font d'une pierre trois coups. Ils trouvent l'argent nécessaire à la construction du quai Cappio. En la personne de René Bolloré ils ont la garantie que ces terres ne passeront pas aux mains d'étrangers rêvant de transformer Houat en station balnéaire. Ils vont bénéficier d'une installation d'eau potable pour l'avantage de tous les habitants.

Si, aujourd'hui, après 40 ans, nous examinons comment se sont réalisés les trois objectifs qu'avait la municipalité de 1932, nous voyons un résultat positif sur deux

34. 70 000 € de 2015 selon INSEE pour 55 ha.
35. Rapport du maire de Houat au sujet du projet Bolloré, septembre 1971, archives municipales de Houat.
36. *Ibid.*
37. *Cf. supra* : L'hommage du recteur Le Bec à René Bolloré du 4 mars 1929.

points. Le quai Cappio a bien été réalisé grâce au produit de la vente. Les terres Bolloré sont restées sans construction depuis 40 ans. Signalons seulement que, après la mort de René Bolloré en 1934, ses biens sont passés à sa veuve, remariée ensuite à M. Soulas. Elle en est toujours l'actuelle propriétaire, seules quelques terres ont été aliénées en 1948 à la famille Le Hyaric et en 1964 au lotissement de la plage[38]*. Quant à l'installation d'eau, l'opération s'est soldée par un échec : le château d'eau n'ayant produit qu'une eau saumâtre puisée à 25 mètres de profondeur, impropre à la consommation.*

De toute façon — et c'est bien regrettable — l'acte de vente de 1932 ne mentionne expressément comme condition suspensive de la vente ni la non-constructibilité, objectif qui apparaissait dans la délibération de 1927, ni l'efficacité du service d'eau, il est simplement dit que dans l'échange à intervenir entre la commune et M. Bolloré "les parties prendront les immeubles en l'état où ils se trouvent".

Voilà qui met fin aux légendes tenaces prétendant qu'il n'y a jamais eu de vente mais seulement location pour 99 ans. Tous les documents peuvent être consultés en mairie. »

Nous ne possédons pas d'écrit synthétisant le bilan que pourrait afficher la famille Bolloré près de 40 ans après l'*« échange-vente »* de 1932. Une chose est sûre, elle a respecté son contrat : l'environnement a été préservé sur les terrains lui appartenant et elle a réalisé ses engagements d'aménagement. Pourtant, l'histoire est loin d'être terminée. En 1971, le contexte a évolué et de nouveaux responsables sont aux commandes, tant à la municipalité qu'à la direction de la famille Bolloré. Il nous faut planter le décor de cette nouvelle époque, les années 1960-1970, faire connaissance avec les nouveaux interlocuteurs avant de rapporter, d'analyser le nouveau projet Bolloré et la suite qui lui sera réservée.

Houat dans les années 1960-1970

Beaucoup d'événements se sont produits sur l'île depuis les années 1930. La liste est longue. On se référera à l'article de Gaspard Hatchiss[39] sans plus de développement dans cette chronique. Il y a lieu cependant de noter la construction du nouveau port en 1956 et l'arrivée de l'électricité en 1963 amenant ouverture sur le monde et confort ménager. Dans les années 1970, Houat reconvertit sa pêche et se spécialise dans celle des poissons nobles : bar, dorade, coquille, crevette à côté du crabe, araignée et homard. La population atteint 447 habitants regroupés en 1968 dans 136 maisons, dont 107 résidences principales, 21 résidences secondaires et 8 logements vacants. Un nouveau duo est en place à la tête de la municipalité : le maire Hubert Le Berre avec son équipe municipale et le recteur Joseph Marquer, curé et secrétaire de mairie[40].

Hubert le Berre (1920-1980) est le fils de Charles Théophile Le Berre et de Augustine Rio. Il est marié à Marie-Lou avec laquelle il aura 10 enfants. Hubert a fait des études sur le continent, il a été au petit séminaire. Il sera cependant

38. En 1948, quelques terrains ont été cédés à Léonard Le Hyaric qui tenait l'hôtel *L'Ezenn* et, en 1964, au lotissement de la plage ou lotissement Bulot. Léonard Le Hyaric était le père de Jojo Le Hyaric, cousin de l'ancien maire Jo Le Hyaric.
39. Hatchiss 2006.
40. Vielvoye 2013.

marin pêcheur comme son père. Son bateau s'appelait *Marie-Lou*, nom de son épouse et d'un enfant disparu. En 1953, il est l'adjoint du maire Joseph Le Gurun puis le remplace à son décès en 1954. Il est alors, à 34 ans, l'un des plus jeunes maires de France ! Il sera réélu à plusieurs reprises et restera maire jusqu'en 1977 soit 23 ans. Aux élections municipales de 1971, sa liste unique recueille 91 % des votants au premier tour. L'ensemble de la liste est représenté par des marins pêcheurs dont la moyenne d'âge est jeune, 39 ans et demi. De nature discrète, Hubert ne parlait jamais de la mairie à la maison : « *Avant d'être maire, il était père* ». Il était copain avec le recteur Marquer qui « *faisait partie de la famille* ». À la mairie, il se reposait beaucoup sur lui, ils faisaient équipe[41].

Le recteur Joseph Marquer est né en 1924, en Bretagne intérieure. Après son séminaire il devient à 24 ans vicaire à Languidic où il va officier jusqu'en 1965. Écoutons son témoignage :

> *« Ça me plaisait, je m'occupais des jeunes, j'avais la musique et tout ça, le cinéma. J'aimais beaucoup la musique. Le vicaire général me dit un jour :* "— ça fait 17 ans que tu es vicaire, il est temps d'aller ailleurs". *Mais oui, être nommé recteur à 41 ans, c'était jeune en ce temps-là.* "— Tu veux pas aller à l'île de Houat ? — J'en sais rien, oui pourquoi ? — Le recteur s'en va, il faut le remplacer. — Ma foi ça va me changer. Après tout, j'ai été dix-sept ans dans la campagne à Languidic, moi je veux bien. — Mais tu sais le recteur est secrétaire de mairie, si tu acceptes de l'être. — Je verrai bien, on va toujours y aller et puis on verra..." *»*[42]

Débarqué sur Houat en 1965, le recteur Marquer s'intégrera très rapidement à l'île et à ses habitants. Il développe avec énergie son activité de secrétaire de mairie :

> *« Ça me prenait du temps (...) J'étais arrivé au moment où il fallait que ça change. Et puis j'avais appris à aller à la pêche, j'ai passé cinq ans à pêcher avec mon bateau le* Notre-Dame de la Garde *»,*

Jo Marquer était devenu un fin pêcheur de bars... Avec son tempérament bien trempé, son sens du contact, son intelligence, il recevait au presbytère, aidé de Marie-Anne. Beaucoup de problèmes se sont réglés autour de sa table toujours ouverte. Le maire ne recevait pas chez lui, occupé par sa grande famille.

> *« Je ne suis pas là, faites pour le mieux. Le maire venait néanmoins manger au presbytère. J'avais à table l'évêque ou le sous-préfet, ou encore Louison Bobet... »*

Le bilan de son activité à Houat est résumé lors de son départ de Houat, en 1972, par son successeur l'abbé Billy[43] :

> *« Houat prépare son avenir... le recteur Marquer a orienté son évolution... cherchant à nous faire prendre nos responsabilités, à décider nous-mêmes de notre sort. »*

Marquer deviendra ensuite aumônier militaire de la marine à Lann-Bihoué (Lorient) chez les fusiliers marins et poursuivra son sacerdoce à Mururoa en Polynésie française, avec les jeunes recrues militaires. *« Je leur remontais le moral. Social et pastoral, moi je mets les deux ensemble. »* Sacré parcours,

41. Témoignages de Charles Le Berre et Marie-Renée Eymard née Le Berre, enfants de Hubert Le Berre.
42. Propos du recteur à suivre extrait d'un entretien de Joseph Marquer avec Alain Vielvoye et Pierre Buttin, du 17 mai 2013.
43. L'abbé Billy est recteur de Houat de 1972 à 1979 ; discours pour le départ du recteur Marquer *in* Vielvoye 2013.

sacrée personnalité ! En retraite aujourd'hui à la périphérie de Vannes, il reçoit avec chaleur et, si vous le méritez, en partageant un whisky en toute amitié.

Le projet Michel Bolloré

Né à Nantes en 1922, Michel est le troisième enfant de René Bolloré et Marie-Amélie Thubé. Il fait ses études à Paris, au lycée Janson de Sailly, puis à la faculté de Droit et à l'école des Sciences politiques pour devenir, à 27 ans, directeur commercial des Papeteries Bolloré et administrateur. Il accédera à la présidence de la société de 1974 à 1976, à la suite de son frère René-Guillaume, son autre frère Gwenn-Aël étant vice président[44].

Dès 1945, les papeteries perdent leur principal débouché aux États-Unis, leur client rachetant leur usine américaine. Elles rééquilibreront rapidement leur activité en développant le papier bible ramené par Gwenn-Aël pour Calmann-Lévy et Gallimard. C'est une diversification tournée vers Paris. Ainsi une partie de la famille s'éloigne de son usine bretonne et goûte à la vie parisienne. Michel Bolloré a épousé Monique Follot en 1943 ; ils auront cinq enfants, dont Vincent Bolloré, né en 1952.

Les soucis réapparaissent, dans la deuxième moitié des années 1960, avec les baisses du marché des papiers bible, du papier à cigarette et du papier carbone. Dans la capitale, Michel Bolloré est devenu un pilier de la vie parisienne ; il réunit ses amitiés éclectiques : Edmond de Rothschild, Françoise Sagan, Bernard Buffet, Marcel Dassault… un certain Georges Pompidou. Il reste fidèle à la Bretagne pour les vacances en juillet mais on le voit aussi à Saint-Tropez au mois d'août. L'entreprise familiale décline, personne ne semble encore en prendre réellement conscience[45].

44. Wikipédia : Michel Bolloré.
45. Lecadre, Raulin 2000

Michel Bolloré

JB

C'est dans ce climat encore confiant que Michel Bolloré va commencer à exposer à la commune de Houat, en 1966, son projet de construction ; ouverture vers une diversification immobilière et touristique ? Cette présentation va déclencher des débats, des objections, des contestations pendant quatre à cinq ans avant qu'une mise au point définitive ne soit effectuée dans ce rapport de 1971, préalable à la décision du conseil municipal.

- Pré-projet de construction

« De 1966 jusqu'en juillet 1971, M. Michel Bolloré a entretenu la commune d'un projet de construction limité à quelques maisons du côté du vieux port. En attendant de donner des précisions sur ce projet, il garantit à la commune qu'il respectera les intentions de son père (préserver Houat de l'invasion étrangère), car il se limitera à quelques maisons. Les terrains des autres Houatais étant frappés de l'interdiction de construire à 80 %, il ne demande pas pour ses terres une zone œdificandi plus importante. » [46]

Nous entrons ainsi dans une période d'incertitudes, propice aux réactions, réflexions, remises en cause… Emmanuel Normand conteste la vente de 1932 en affirmant qu'il ne s'agissait que d'une location consentie pour 99 ans ! Nous avons vu précédemment que tous les documents disponibles en mairie prouvaient le contraire. Le docteur Renard, propriétaire de la maison sur le vieux port, développe une longue réflexion en réponse aux intentions supposées de certains conseillers municipaux de donner une suite favorable à un tel projet, se concluant ainsi :

« Il faut s'opposer à toute construction et respecter les engagements de René Bolloré. » [47]

Depuis 1965, la municipalité travaille à l'établissement d'un plan d'urbanisme. En 1968, l'île a été inscrite à l'inventaire des sites par le ministère des Affaires culturelles qui semble faire double emploi avec le plan d'urbanisme. Le conseil municipal n'est pas d'accord, on réfléchit à la réalisation d'un lotissement municipal… Bref, beaucoup d'agitation autour de la question de l'immobilier, terrains constructibles et non constructibles. Tout ceci entretient ragots, cancans, inquiétudes nécessitant, en juin 1969, un rapport du maire au conseil municipal pour essayer de calmer le jeu [48].

- Le projet Michel Bolloré de juillet 1971

« Le 20 juillet 1971, M. Bolloré rencontre à Houat le maire, l'adjoint et le secrétaire de mairie et leur présente un plan concret de ses intentions de construction élaboré par son architecte M. Nicolas Le Maresquier. Ce plan envisage la construction de 44 petites maisons s'étendant sur 2 hectares environ sur la zone du vieux port, d'un style se rapprochant du style du lotissement de la plage en moins laid, et invite la municipalité à se prononcer dans un prochain avenir sur ce projet.

Il lui a été répondu que, en attendant la délibération du conseil et dans l'hypothèse où celui-ci accepterait son projet, il devra s'attendre à ce que la commune lui demande des compensations : Bolloré père ayant lié l'acquisition de ces terres

46. Rapport du maire de Houat au sujet du projet Bolloré, septembre 1971, archives municipales de Houat
47. Courrier de M. Renard à la municipalité, daté du 28 février 1967, archives municipales de Houat.
48. Rapport du maire de Houat daté du 23 juin 1969 au sujet du plan d'urbanisme, à la suite de la réunion du 6 juin 1969, archives municipales de Houat.

aux intérêts de la commune de Houat à l'époque (éviter l'invasion), la commune aujourd'hui est en droit de demander à M. Bolloré fils de participer aussi aux réalisations qu'elle envisage de faire.

Les instances départementales demandent à la commune de Houat un terrain de camping organisé, pour des raisons sanitaires et pour la protection des sites. Le concours de M. Bolloré serait le bienvenu en ce domaine.

M. Bolloré répond qu'il est tout disposé sans retard à entrer dans ces vues et à apporter un tel concours. »[49]

Sans doute quelques jours auparavant le recteur Marquer avait-il rencontré Michel Bolloré sur son yacht à Houat lui demandant son point de vue. Voici ce qu'il en disait en 2013, dans son style très imagé :

« Alors l'histoire Bolloré ! Ça devait être en 71, quelque chose comme ça. Je suis parti en 72, ça devait être à peu près ça. Et c'est à ce moment qu'il y avait des histoires. D'abord j'étais bien avec eux, tout en l'étant pas… Alors je résume, les Bolloré ont dû acheter vers 1915-1920 [en réalité 1927]. *Quand j'étais là, des gens ont voulu construire au Vieux-Port les marinas. Et Bolloré était là-dedans. Il y avait des grands politiciens, des Bidault ou d'autres comme ça, des politiciens de renom, Pompidou, j'en sais rien. Bolloré, je le voyais, on avait des rapports, il venait saluer le recteur, puis je le voyais à la messe. Il m'appelle un jour sur son bateau, le* Résolu*, il avait un sacré yacht, formidable. C'était dans le port. Je vais sur le* Résolu*.* "— Tiens, monsieur Bolloré, vous m'appelez, alors c'est pourquoi ? Vous avez peut-être quelque chose à me dire. — Et bien oui, c'est vous le recteur et on sait ce que c'est un recteur. — Ben oui, on le sait, et je le sais puisque je le suis. — Vous savez, on a idée, et puis je suis soutenu par des politiciens de haut rang. " *D'ailleurs dans la famille Bolloré, c'est toujours réglé avec des politiciens de haut rang.* "— On veut faire 44 maisons là-bas. Oui, alors, hein, hé, vous êtes pour nous ? — Non, je ne suis pas pour vous, non, non ; d'ailleurs, si vous me demandez mon avis personnel, je suis contre. Il y a assez d'estivants comme cela, pas besoin d'autres. Ils changent l'esprit, c'est eux qui vont commander tout. Et puis, ils auront tout l'argent, tout le terrain. Ils seront dans le conseil, c'est leur droit, et ils changeront tout. On y tient pas, Houat aux Houatais, voilà. Et un Houatais, c'est celui qui est né là. — Ah oui, bon, mais quand même… — Non, certainement pas, non, je ne le ferai certainement pas — Bon alors, prenez un whisky là. " *On a bu un whisky. J'ai vu Vincent Bolloré, le Vincent d'aujourd'hui, qui devait avoir 17-18 ans. Cette fois-là, il était à bord. Et madame Bolloré était aussi à bord, qui était une ancienne actrice de cinéma, je crois.* "— Ah bon, mais enfin recteur, on est bien ensemble, je suis bon paroissien. — Oui, vous êtes bon paroissien. Pour montrer que même si on est pas d'accord, avant que je parte, je bois un autre whisky avec vous. " *Ce que j'ai fait. Et lui aussi. On n'est pas d'accord, mais on boit un whisky, voilà mes histoires avec Bolloré. »*[50]

Réflexions sur le projet Michel Bolloré

Poursuivons la lecture du rapport de mairie de 1971 :

« Trois réunions ont eu lieu avec des conseillers et des personnalités. Elles n'avaient pas de caractère délibératif et ne figurent pas au cahier de délibération, n'ayant pour but que de s'informer et éclairer la question.

49. Rapport du maire de Houat au sujet du projet Bolloré, septembre 1971, archives municipales de Houat.
50. Entretien de Joseph Marquer avec Alain Vielvoye et Pierre Buttin du 17 mai 2013.

Projet Michel Bolloré de 1971 (AMH)

Résidence de l'Ancien Port

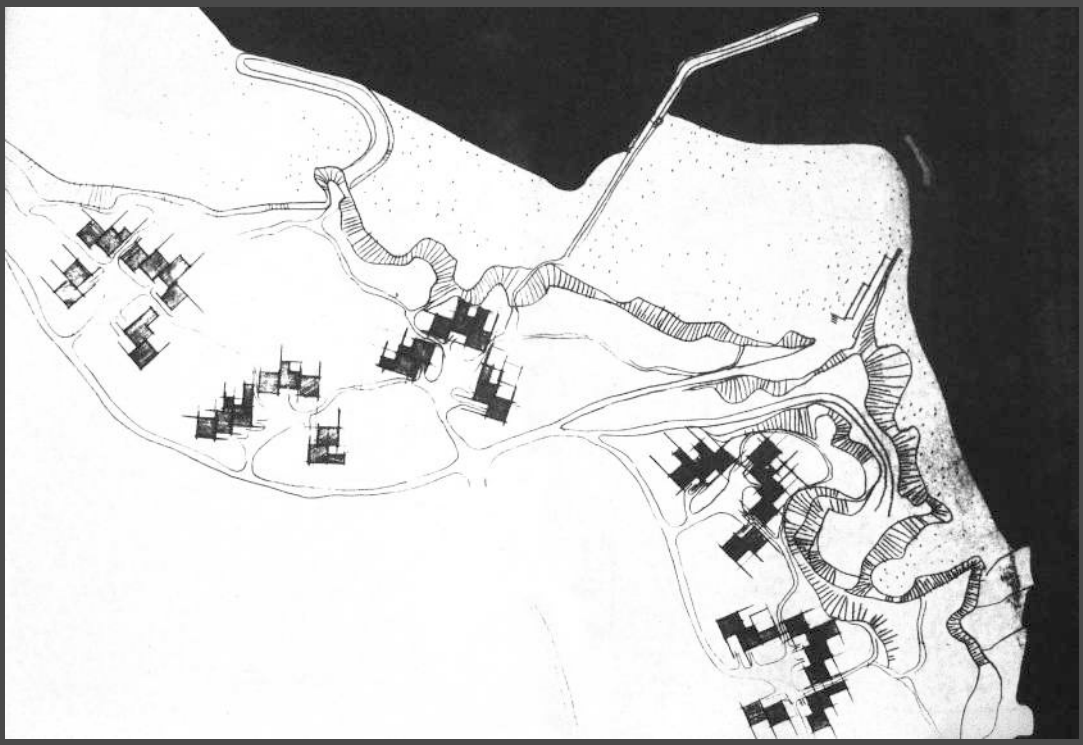

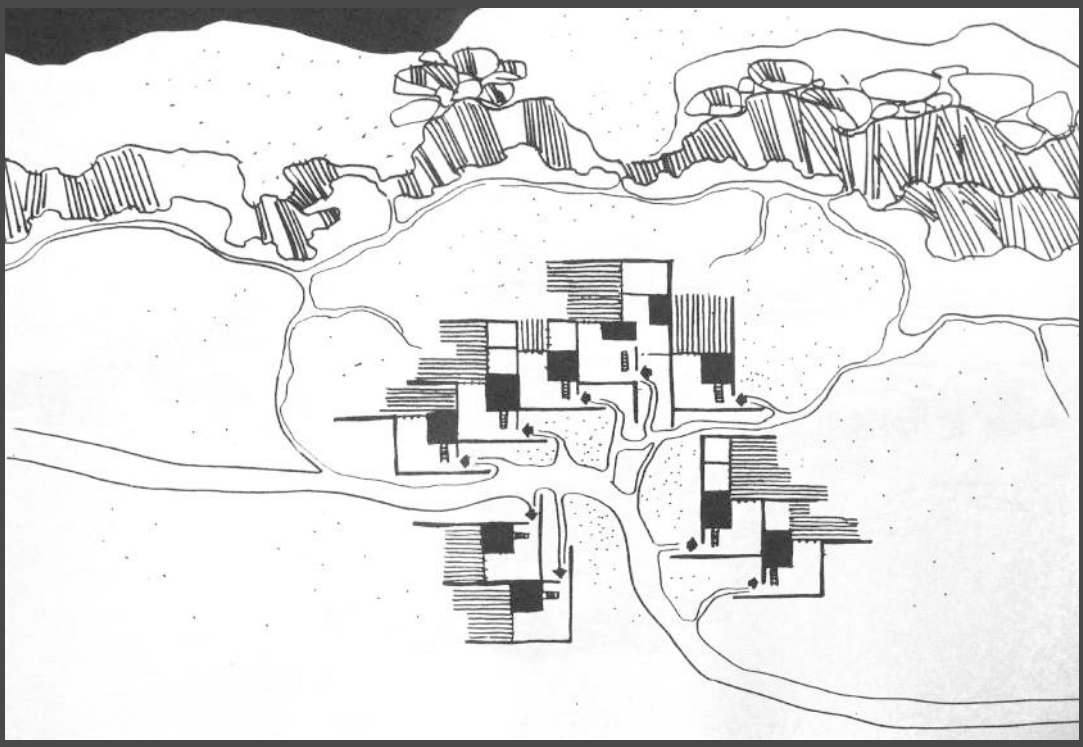

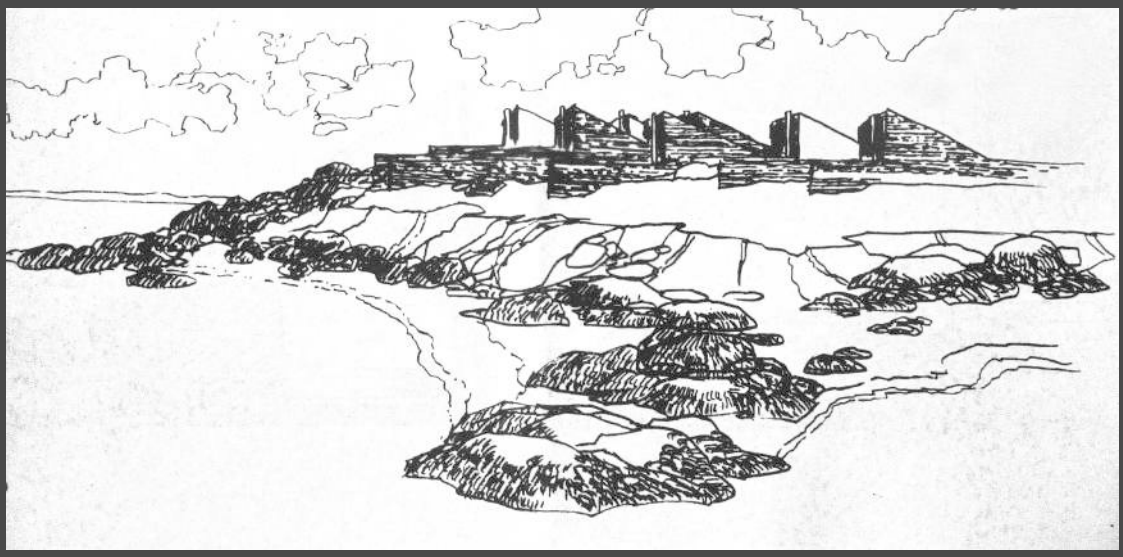

Parti d'urbanisme

Ensemble de 44 maisons individuelles groupées en 5 hameaux de 8 à 10 habitations de tailles différentes. Aucune clôture n'est prévue autour des maisons, seulement les ailes des chambres et quelques murs de protection contre le vent, assurant l'intimité des habitations. La petite place centrale, abritée du vent, autour de laquelle sont groupées les maisons peut servir aux jeux des enfants. Étant donné la distance assez importante qui sépare l'ensemble du village d'Houat, il semble nécessaire de créer un petit commerce : buvette sur place par exemple dans une des habitations aménagée à cet effet.

Parti architectural

Pour ne pas trop marquer le site par les constructions nouvelles, il faut arriver à une architecture inscrite dans le paysage, traitée dans les couleurs et matériaux qui lui sont propres. Architecture des murs bas en pierres du pays non enduits, construits sur les rochers et devenant presque élément du terrain naturel, constituant soit les protections contre le vent, soit les murs des habitations, couverture des toitures en ardoise. Ainsi on efface les différences entre le paysage naturel et artificiel, les murs confondus avec les rochers, seules les toitures apportent un rythme nouveau.

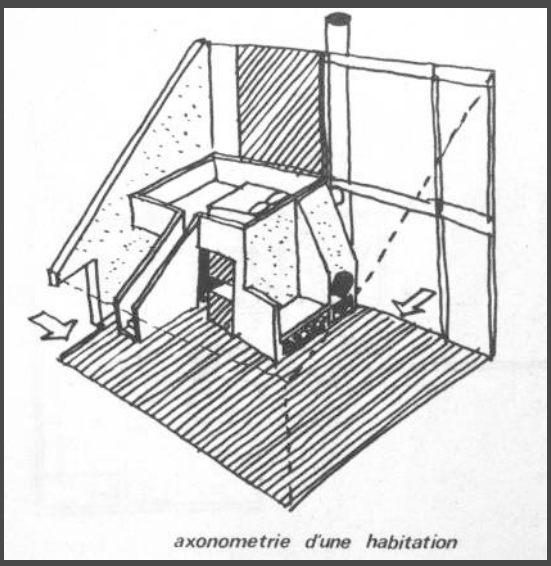

axonometrie d'une habitation

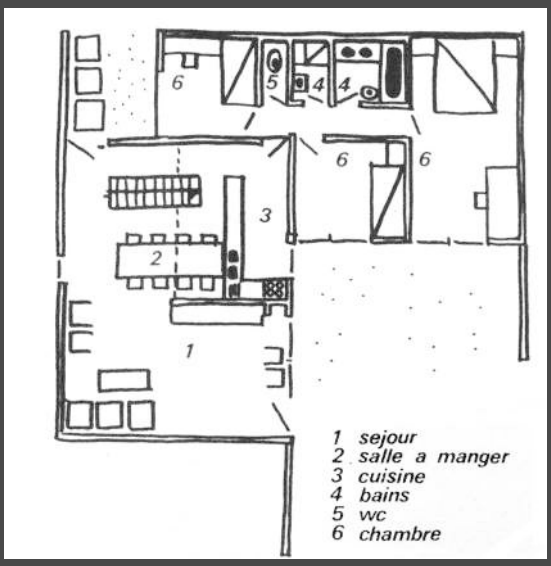

1- Le 10 août 1971, M. Le Maresquier envoie à Houat le chef de l'agence de ses bureaux à St- Nazaire, M. Chaumette. Le maire invite à cette réunion les conseillers étant entendu que la réunion n'a pas pour but de se prononcer sur le projet mais de s'informer plus complètement sur la demande présente[51]*. Étaient présents : Le Berre Hubert, Le Fur Ambroise, Le Fur Albert, Le Hyaric Joseph, Le Gurun Lucien, Perron Henri. Absents : Duteil Marc, Le Scouarnec Aimé. Les conseillers présents font observer que le projet de M. Bolloré est acceptable en principe mais à condition qu'on ne construise pas immédiatement au-dessus du Vieux Port mais davantage à l'intérieur des terres, qu'on ne réalise pas 44 maisons, nombre excessif, le conseil se réservant une prochaine réunion pour fixer un nombre inférieur, et la proposition de M. Bolloré de donner gratuitement à la commune deux hectares de son terrain pour un camping n'est pas suffisante, il en faudrait trois, disent certains conseillers.*

2- Le 24 août 1971, le sous-préfet, qui rend visite à l'île, est invité par le maire à donner son avis sur le projet Bolloré. Étaient présents : tous les conseillers sauf Marc Duteil et Albert Le Gurun. La réunion n'est pas une délibération mais une rencontre pour information. M. le sous-préfet redit à la municipalité que, indépendamment ou en dépendance du projet Bolloré, il est urgent que la commune envisage la création d'un camping organisé. Le camping sauvage a pu être toléré du fait du manque d'eau, mais pour la protection des dunes de la plage et pour la salubrité, il faut supprimer ce camping sauvage et profiter de ce que Houat est pourvue en eau par l'usine de dessalage pour équiper ce camping d'installations adéquates. Au sujet du titre de propriété Bolloré, il tient à dire qu'il a étudié lui-même l'acte de vente de 1932, et que juridiquement, il parait inattaquable. Quant au projet présent de M. Bolloré pour les terres de la zone du Vieux Port, il appartient au conseil de peser le pour et le contre en sachant bien qu'il ne prendra la décision définitive que lorsque seront connues les précisions du plan d'occupation des sols, destiné très prochainement à remplacer le plan d'urbanisme. Ce plan d'occupation des sols doit définir en accord avec la municipalité outre les zones aedificandi et non aedificandi, la densité de construction sur les zones constructibles, étant entendu que plus on s'éloigne du village de Houat et moins les constructions sont serrées. Au conseil donc de réfléchir et d'agir quand il se prononcera sur ce qu'il veut ou ne veut pas du projet Bolloré dans le cadre du plan d'occupation des sols. »

Il faudra se souvenir de cette prise de position très nette de M. le sous-préfet liant le projet Bolloré au vote par le conseil municipal du plan d'occupation des sols. Ce ne sera pas pour demain !

3- Le 28 août 71, M. Bonnet[52] *député rend visite à l'île pour s'intéresser aux questions professionnelles des pêcheurs et aux problèmes municipaux. Étaient présents, le maire, Ambroise Le Fur, et Rémi Le Fur comme conseillers ; Joseph Le Hyaric- Kermorvant et François Clochard au titre du GPAH*[53]*. L'heure matinale de la réunion, 10h30, ne permettant pas à d'autres de s'y trouver, étant en pêche. Le maire commence par remercier M. Bonnet créateur de l'Association pour la promotion des îles du Ponant (APIP) qui ne peut que rendre service aux Houatais dans tous ces problèmes communs aux îles. Puis il expose le projet Bolloré. M. Bonnet répond que son intention n'est pas d'influencer les Houatais, dans telle ou telle direction, mais puisqu'ils sollicitent son avis, il le donne :*

51. Voir extraits du projet pages suivantes.
52. Christian Bonnet est maire de Carnac depuis 1964, conseiller général du canton de Belle-Île depuis 1958. Il deviendra successivement secrétaire d'État au Logement en 1972, ministre de l'Agriculture en 1974, ministre de l'Intérieur en 1977. Il est à l'origine de la création de l'Association pour la protection et la promotion des îles du Ponant (APPIP), devenue aujourd'hui Association des îles du Ponant (AIP). Il connaît bien l'île de Houat. (Note de l'auteur)
53. Groupement des pêcheurs artisans houatais, GPAH, créé le 7 novembre 1970, cf. Vielvoye 2013. (Note de l'auteur)

> "En un tel domaine, la sagesse serait de se garder des solutions extrémistes : tout accepter… tout refuser. L'intérêt commun n'est en général pas sauvegardé dans ce genre d'attitude. En l'occurrence, se demander donc si l'intérêt pratique de l'île ne consistera pas à dire : Oui… Si… ! en assortissant le projet de limites et de conditions préalables détaillées et sévères, et ce, sous peine d'annulation.
>
> Deux questions devront d'abord être résolues :
>
> Dans le domaine du plan d'urbanisme ou du plan d'occupation des sols appelé à s'y substituer, quel sera le régime pour les 53 hectares de M. Bolloré ? Il tombe sous le sens que, même si une réalisation doit intervenir par la suite, on affaiblirait gravement la position de la commune en face de M. Bolloré si l'on ne faisait pas au départ de ces 55 hectares une zone *non aedificandi*.
>
> Voir si, dans le cas où Houat adopte une taxe d'équipement pour les constructions nouvelles, il ne serait pas juridiquement possible de placer les constructions des Houatais au taux de 1 % comme entrant dans un programme social de constructions et taxer les constructions des résidents secondaires à 3 %. Cela rapporterait à la commune.
>
> Dans l'énumération des conditions suspensives, qu'on n'oublie pas d'être draconien sur le style architectural qui devra s'harmoniser avec le cadre exceptionnel de l'île, sur l'interdiction absolue des automobiles, sur le fait que, s'il est prévu des maisons de commerce, la proposition soit d'abord faite aux Houatais. Dans le projet, s'il doit se réaliser, il faut que les Houatais y trouvent leur place et leur compte." »

M. Bonnet place le conseil municipal devant ses responsabilités. Sa position est proche de celle de M. le sous-préfet. Il faut d'abord être au clair sur le plan de l'occupation des sols. Pour bien négocier avec Michel Bolloré, il faut au préalable déclarer la zone *non aedificandi*.

Acceptation ou refus du projet Michel Bolloré ?

Bien informé, le conseil municipal va devoir se prononcer. Il connaît maintenant le projet, même s'il doit encore être retravaillé après les premières réactions. Il a enregistré les analyses et conditions des autorités administratives en particulier celles concernant le plan d'occupation des sols, mais aussi le problème du camping, et il doit tenir compte de ses administrés. Il est déjà clair qu'il ne faut pas accepter le projet tel qu'il est en août 1971 : Michel Bolloré doit l'aménager. Faut-il le refuser en bloc ou l'accepter sous condition et réserve ? Le débat est ouvert, les points de vue vont se préciser pratiquement à parité. Ils sont passés en revue dans le rapport de septembre 1971[54] :

- Arguments en faveur du refus total

> *« Le maire et sa municipalité ont le pouvoir s'ils le veulent de refuser totalement, car c'est finalement le maire qui signe ou refuse les permis de construire. En l'occurrence, le refus en bloc s'impose pour les raisons suivantes.*
>
> *1- Le projet de M. Bolloré apparaît comme le type même de ces réalisations foncières basées sur la spéculation cherchant à tirer profit financier des richesses de l'île et de son environnement sans tenir compte des intérêts de ses habitants. Il nuira aux intérêts de la population et en particulier des pêcheurs. Sa réalisation*

54. Rapport du maire de Houat au sujet du projet Bolloré, septembre 1971, archives municipales de Houat.

tournera autour d'un milliard de francs avec des retombées très faibles pour la population : quelques taxes d'équipement et impôts pour la mairie, les salaires d'un barman, d'un gérant d'épicerie et d'une poignée de femmes de ménage. Alors qu'au moment même, les pêcheurs rencontrent des difficultés pour réaliser un projet de relance de la pêche qui coûterait dix fois moins cher et assurerait un véritable avenir à l'île ! Un tel projet risque d'en entraîner d'autres. Et là, nous ne suivons pas les partisans d'une acceptation sous condition, car, si impératives et si nombreuses soient-elles, il y en aura d'oubliées (exemple : l'acte de vente de 1932 avait oublié les conditions de délibérations de 1927 et 1929). Même si elles existent, ces limites ne tiendront pas, car M. Bolloré a le bras long et on finira par les "tourner". Après lui, d'autres suivront et ce sera la fin de Houat.

2- Le projet est en opposition avec le tourisme compatible avec le caractère de l'île et l'avenir bien compris de Houat. Il est en contradiction avec les impératifs de la protection des sites puisqu'il prévoit 44 maisons sur les sites les plus beaux de l'île. D'ailleurs, M. Bolloré père s'en était rendu compte puisqu'il les avait achetés pour les protéger et quoiqu'en dise M. Bolloré fils, il va à l'encontre des intentions de son père. De plus, ces constructions vont créer un appel d'argent qui va inévitablement introduire des activités de loisir : port de plaisance, boites de nuit, hôtels, etc. que les Houatais n'auront pas le moyen de financer mais dans lesquels petit à petit, ils se retrouveront comme de modestes salariés pour deux mois de l'année. Le projet introduira une nouvelle clientèle de résidents, avec leurs relations, leurs yachts, etc., clientèle riche, qui fera monter le coût de la vie déjà chère à Houat. De plus cette clientèle riche, comme l'expérience le prouve, n'a pas une progéniture plus exempte des phénomènes de "hippisme" [sic… lire "hippie"]*, drogue, tapage et vols que celle d'une clientèle moins riche. Nous ne serons plus les maîtres du tourisme. Or, les Houatais ont certaines traditions dans leurs façons de vivre qu'ils entendent faire respecter et non l'inverse. Ajoutons qu'il sera pratiquement impossible de demander à ces gens-là de se passer de voiture ou moto… Pas plus qu'ils ne s'en passent au continent. Qu'adviendra-t-il de la protection de la nature dont on parle tant en haut lieu pour notre île. Qu'adviendra-t-il du silence de Houat ? Alors que la richesse de Houat, qui ne fera que prendre de la valeur, réside dans la nature intouchée aussi bien les eaux, les îlots que les plages, le village et la "campagne" et ceci alors que le béton, le goudron s'étalent de plus en plus au continent ! Houat est une petite commune qui vit douze mois sur douze et qui entend bien que ses habitants et ses enfants continuent de le faire dans les années à venir.*

3- Le fait que M. Bolloré, en échange de l'acceptation propose la compensation de donner un terrain de camping à Houat, impose-t-il à la municipalité de lui donner le "feu vert" ? Non, car en l'occurrence, ce ne serait pas les Houatais qui imposeraient des limites à M. Bolloré mais l'inverse, c'est lui qui nous ferait passer par ses vues. Ou bien alors faut-il penser que la municipalité n'est pas capable de se donner elle-même un terrain de camping organisé avec les moyens du bord ? »

- Arguments en faveur d'une acceptation sous condition

« Les raisons invoquées par les partisans du refus total ne sont certes pas sans valeur et les menaces dont ils parlent pour l'avenir de Houat seraient à craindre si l'on acceptait inconditionnellement le projet tel quel. Mais ces menaces n'existent plus si l'on impose au dit projet des conditions et des limites sur l'admission et l'application desquelles la municipalité se montrera intransigeante. Car il faut tenir compte de toutes les réalités. Évidemment : si, en dehors des terres Bolloré, il n'y avait aucune résidence secondaire à Houat ! Alors oui : refus total. Mais tel n'est

pas le cas ! Loin s'en faut et, ce qui est peut-être regrettable, ce sont les propriétaires houatais qui ont vendu… L'on peut ajouter sans risque de se tromper que cela continue de plus en plus ! Bien sûr, il faut garder Houat aux Houatais, mais qu'on adopte une attitude logique. Il est en effet incohérent de refuser toute construction sur les terres Bolloré si, par ailleurs, les terres appartenant aux familles houataises continuent d'être cédées aux gens du dehors. Car, mis à part le cas de certains vendeurs qui ont absolument besoin d'argent et n'ont que ce moyen d'en avoir, on vend — et cela va croissant — des terres à des continentaux dont l'intention est peut-être de garder ces terres. Mais qui dit, qu'un jour, à leur tour ils ne vendront pas, eux ou… leurs héritiers et se mettront à faire les promoteurs.

Partant toujours des réalités, il faut tenir compte d'un autre fait : pendant quarante ans, les promesses de M. Bolloré père pour ce qui de l'inconstructibilité ont été tenues… et d'un autre fait encore : que depuis six ans, M. Bolloré fils abandonne intégralement à la commune les taxes perçues sur le camping demi-sauvage qui se faisait jusqu'ici sur son terrain de même qu'il a cédé gratuitement à la mairie le terrain du Salus où s'est bâtie la station de pompage. Alors tout refuser paraîtrait manquer d'élégance. Du moment que les conditions écartent les menaces redoutées par les partisans du refus total… ne soyons pas plus royalistes que le roi !

Nous sommes persuadés que la pêche aujourd'hui à Houat est une ressource plus importante que le tourisme et qu'il importe de la sauver en premier lieu ; mais le tourisme existe aussi, non seulement il bat à nos portes avec insistance, mais il s'est même introduit dans la place, et pas sur les terres Bolloré… sur les terres des Houatais qui lui ont ouvert les portes.

Alors, soyons réalistes, ne l'ignorons pas, ne l'opposons pas non plus à la pêche. Faisons prospérer l'un et l'autre en bonne harmonie tout en donnant priorité à la pêche… et si nous voulons pouvoir contrôler ce tourisme en le rendant compatible avec le caractère de notre île, faisons-lui une part, celle qui lui revient et pas plus et, ce qui est important, "plaçons-nous", formons-nous, tenons-y un rôle ; préparons au moins nos enfants à le tenir et nous ne serons pas dépassés par lui, nous pourrons l'orienter en fonction de l'intérêt général.

C'est dans cet état d'esprit que nous envisageons de poser les conditions suivantes à l'acceptation du projet Bolloré en donnant à ces conditions un caractère intransigeant entraînant un refus total du projet, si préalablement M. Bolloré ne s'engageait pas à y souscrire.

Avant toute condition la totalité des terres Bolloré serait déclarée inconstructible en raison de la protection des sites (ce sont les plus beaux de l'île avec les Beniguet). Une exception à ce principe serait prise pour la zone située derrière le Vieux Port

Conditions :

1- Nombre de maisons : 44 maisons c'est trop, le village n'en compte que 130 en trois cents ans ! il faudra que M. Bolloré se limite à l0… 20 maisons sans espoir d'en ajouter une seule autre.

2- Style architectural, réflexion faite, le style des maisons telles qu'elles se présentent est inacceptable dans notre île. Il a un caractère cosmopolite et "passe- partout" et ce genre de maison actuellement sévit hélas "ne varietur" *tant sur les côtes de la Baltique et de la Méditerranée que sur l'Atlantique et le Pacifique. À Houat il faut construire "breton et îlien".*

3- Implantation, que M. Bolloré veuille bien supprimer les maisons en bordure immédiate du Vieux Port pour les placer plus en arrière dans les dunes. En effet au nom de la protection des sites on demande aux Houatais de construire en deçà du port

St Gildas en laissant une bande assez large non constructible par rapport au port, on ne voit pas pourquoi M. Bolloré ne serait pas soumis aux mêmes limites.

4- Interdiction automobile, si éloignés qu'ils soient du village, à aucun moment les propriétaires ou locataires de ces maisons ne devront posséder ou utiliser de motos ou voitures automobiles pour leur besoins particuliers.

5- Si des maisons de commerce sont prévues que proposition soit faite avant tout aux Houatais pour les tenir.

6- Accès à la plage et aux plages secondaires. Qu'à tout moment l'accès à la grande plage, aux plages secondaires de la pointe S-E et du Salus, aux îlots Vas Tost et Vas Kreiz soit sauvegardé pour les Houatais.

Cette liste de conditions peut être allongée d'ici la conclusion de l'accord...

Par rapport à la proposition que fait M. Bolloré de céder gratuitement deux hectares de ses terres pour que la commune organise son camping, et de participer à l'édification de ce camping, il y aura à tenir compte de la remarque suivante :

Les terres Bolloré sont toutes situées dans des sites dignes d'être protégés en priorité. Il apparait à première vue que faire un camping en bordure de mer sur les terres Bolloré offertes par lui à la commune peut être préjudiciable à la protection de notre flore. Tenir compte aussi du fait que, s'ils sont en bordure de plage, les campeurs auront tendance à annexer et monopoliser la plage.

Un camping de devrait-il pas prendre place plutôt sur les terres de l'intérieur de l'île, par exemple au menhir. Les partisans du refus total en parlent d'ailleurs et fort justement. Laissant alors à M. Bolloré l'intégralité de son terrain, nous lui demanderions une participation accrue à l'édification du camping au menhir étant entendu qu'un arrangement préalable se ferait avec les propriétaires connus du champ du menhir.

Derniers arguments : Les terres de notre île totalisent 288 hectares, dont 50 sont à M. Bolloré. Sur les 230 hectares qui ne lui appartiennent pas, il y a à peu près 130 maisons, dont une vingtaine de résidences secondaires, soit 0,5 maison à l'hectare en moyenne. Sur les terres Bolloré lui appartenant actuellement, 50 hectares, aucune maison. Ne serait-il pas équitable de lui en accorder quelques-unes ? Du moment qu'on préserve la nature et les sites et qu'on sauvegarde les intérêts houatais.

- Conclusion du rapport

« Ce rapport n'est qu'un exposé de la question: il ne résout rien, mais il a voulu être clair, impartial, complet pour bien poser le problème. Les conseillers qui auront finalement à trancher ne peuvent prendre une décision qu'en connaissant de façon exacte toutes les données de la question. C'est fait. Les administrés ont le droit eux aussi d'être informés, ils verront que la mairie de Houat n'est pas la Maison du mystère et que s'ils veulent d'autres détails, ils peuvent consulter les documents gardés en mairie. En développant au cours de ce rapport les arguments invoqués par les partisans de l'une ou l'autre position, en exposant les motivations qui les inspirent, le présent travail fait apparaître que les temps sont révolus où une municipalité de Houat n'avait qu'à expédier les affaires courantes...

Il faut aujourd'hui une municipalité exactement informée afin d'être compétente ; en liaison étroite avec la population qui a mandaté les conseillers à la direction de nos affaires publiques. Il faut une municipalité vigilante, se méfiant des influences extérieures de gens qui n'ont rien à voir avec nos affaires, se méfiant des journalistes et de la politique.

Enfin, quelle que soit la décision qu'elle prendra dans la présente affaire (comme dans d'autres domaines) la municipalité aura toujours à se doter de l'autorité suffisante et indispensable pour appliquer efficacement ces décisions.

Fait à Houat, le 27 septembre 1971,

Le Maire »

Ce rapport exposé fin septembre 1971 va rapidement faire le tour de l'île et entraîner des réactions. Comme déjà précisé, il a été très largement inspiré et rédigé par le recteur Marquer. À la question posée, *« mais qui l'a écrit ? »*, il répond :

« C'est moi qui ai écrit ça, j'étais secrétaire de mairie. C'est considéré comme si c'était le maire qui avait écrit. Le maire a demandé au secrétaire d'écrire ça. Je l'ai montré au maire, ça te va ? Le maire m'a dit oui. »[55]

On peut noter que les développements concernant la vente des terrains houatais aux continentaux sont en cohérence totale avec les vœux du recteur de janvier 1969[56]. On doit noter surtout que ce dossier Bolloré est l'occasion pour la municipalité d'affirmer sa légitimité, son autorité et sa transparence vis-à-vis de la population. Ces positions serviront la municipalité dans les années qui vont suivre.

Réactions à la communication du projet Bolloré

Coïncidence (ou pas ?), le jour où le rapport du maire est officiellement publié, paraît un article dans le *Nouvel Observateur* daté du 27 septembre 1971, sous la signature de M. Le Vaillant, *« Le secret de l'Île d'Houat »*.

« Houat reste une terre intacte (…) Le silence, la rumeur de la mer (…) Même ici on évolue, les pêcheurs tiennent à leur île et à leur profession (…) Malheureusement, c'est peut-être fini (…) Michel Bolloré qui gère les affaires de la famille, en homme d'affaires avisé, s'aperçoit que les terres au soleil d'Houat représentent des milliards (…) Il révèle son projet grandiose (…) La nouvelle fait grand bruit sur l'île (…) Les Houatais avaient coutume jusqu'ici à n'entendre que les discours du député et les sermons du curé et à s'en remettre à eux (…) Cette fois, ils commencent à bougonner entre leurs dents que cette affaire est un scandale (…) on fabule : il y a d'autres projets, le Club méditerranée cherche du terrain, Louison Bobet veut faire construire un aérodrome pour promener ses curistes[57] *(…) C'est le triomphe de l'argent, des affaires, des relations (…) Scandale aussi parce que cette affaire s'inscrit dans une politique de « pillage » de la Bretagne (…) Christian Bonnet défend le projet. Il dit* "vous ne pourrez rien faire contre Bolloré". *Les Houatais commencent à s'organiser. Les réunions sont houleuses au Conseil municipal. Ils ont l'impression d'être floués ».*

Christian Bonnet répond immédiatement en rappelant son intervention récente du mois d'août, devant les conseillers municipaux :

« Le moins que j'en puisse dire sans trahir le secret de cette délibération est que ma position n'est pas, contrairement à ce que vous avancez, non sans légèreté, celle d'un défenseur du projet, mais bien celle d'un défenseur d'une certaine conception de l'île de Houat. »[58]

55. Entretien de Joseph Marquer avec Alain Vielvoye et Pierre Buttin du 17 mai 2013.
56. Vielvoye 2013.
57. La thalassothérapie de Quiberon a été créée en 1964, par l'ancien champion cycliste Louison Bobet.
58. Bonnet 1971.

Certains résidents réagissent par courrier adressé à la municipalité[59]. M. Migaud est défavorable au projet et suggère de donner un accord pour une opération foncière de dix lots, mais en aucun cas une opération immobilière. M. Paris approuve l'idée d'un accord sous condition, il propose d'adresser le dossier à M. Pompidou qui a fait un court passage à Houat ! M. Knappert estime *« difficile d'éviter complètement cette création de constructions spéculatives, il faut la limiter au maximum ».* M. Bachellerie est contre le projet et suggère à la municipalité de céder à M. Bolloré des terrains de la zone du menhir, à l'intérieur des terres, en échange de ses terrains dans le sud de l'île. Ces terrains constructibles auraient plus de valeur que les terrains actuels non constructibles. M. Bolloré pourrait, par exception, garder une parcelle personnelle sur le terrain sud pour construire s'il le souhaite. Beaucoup donc de réactions plutôt défavorables cherchant à limiter l'impact du projet sur l'île et à proposer de nouvelles solutions.

Une pétition rédigée par les professionnels de la pêche *« proteste fermement contre ce projet qui nous afflige et nous détériore d'un point de vue professionnel, et financier. Nous ne voulons pas faire des sacrifices inutiles pour l'instruction de nos enfants, s'ils doivent plus tard devenir les larbins des autres ou quitter l'île. De plus, ce projet détériore l'environnement. »*[60]

Elle circule dès le 29 septembre 1971 et va recueillir environ 150 signatures pour une population adulte en âge de voter de 260 personnes. Elle demande au président des pêcheurs d'intervenir auprès du préfet du Morbihan.

Le maire Hubert Le Berre n'en prend officiellement connaissance que le 4 décembre, en en recevant un exemplaire de la main de Mme Jean-Michel Le Roux (Joëlle Le Roux). Il y répond alors :

> *« Je l'estime prématurée, l'heure de la décision sera le moment où sera décidé le plan d'occupation des sols qui commence à être étudié et sur lequel se prononcera la municipalité. Si, à ce moment, la municipalité décide de consulter la population, elle le fera et tous les administrés seront avertis. »*[61]

Il souligne l'attitude des administrés houatais qui, de plus en plus, sont *« saisis par une rage frénétique de vendre les terres houataises tout en signant votre pétition. »*

Le climat est donc très tendu sur l'île en cette fin d'année 1971. Michel Bolloré a reçu de son côté le rapport de fin septembre plus quelques autres documents et en remercie le maire dans un courrier du 13 octobre 1971 :

> *« Ces documents ont retenu toute notre attention et requièrent de notre part une étude approfondie, car il est bien entendu qu'ils sont de nature à nous faire reconsidérer les projets envisagés. »*[62]

Nous n'en sommes donc pas à un accord, loin de là. Michel Bolloré adresse un nouveau courrier à la municipalité le 4 février 1972 l'informant qu'il interdit désormais tout camping sur son terrain.

59. Archives municipales de Houat.
60. Archives municipales de Houat.
61. Archives municipales de Houat.
62. Archives municipales de Houat.

Le maire en informe le conseil le 26 février 1972, en précisant que la mairie ne peut pas autoriser le camping en bordure des côtes, car la plage appartient au domaine maritime. Il précise qu'il faut donc trouver un nouvel emplacement pour le camping compte tenu du fait que le conseil n'a pas approuvé l'emplacement du menhir en sa délibération du 15 janvier 1972. Après délibération du 26 février, le conseil municipal propose comme lieu de camping la zone située entre le sud du fort central et la côte, propriété communale, et décide que l'installation se fera en deux temps : une période provisoire de camping semi-sauvage en 1972 et une installation définitive pour les années suivantes. L'histoire de l'implantation du camping à Houat se poursuivra en un long feuilleton, sur de nombreuses années. Elle fera aussi couler beaucoup d'encre mais sort de l'objet de cette étude.

Ainsi, les relations avec Michel Bolloré se sont crispées. Qu'exprime-t-il réellement dans son courrier du 13 octobre 1971 ? *« Ces documents sont de nature à reconsidérer les projets envisagés »*. Est-ce simplement une adaptation des projets compte tenu des réactions enregistrées ou une remise en cause déjà définitive aboutissant à un renoncement ? Nous penchons pour cette dernière hypothèse, car il a bien compris que la municipalité et la population n'étaient globalement pas favorables au projet. Elle nous a été récemment confirmée dans un courrier reçu de Vincent Bolloré, fils de Michel :

> *« J'ai en effet le souvenir de mon père dans les années 1970 renonçant sans difficulté au projet de M. Le Maresquier sur Houat, ne voulant pas aller contre la volonté locale et n'étant pas intéressé par les éventuelles valorisations. »*[63]

Voilà qui est clair et coupe court à toute idée d'agiotage de la famille. Cette position rejoint finalement les engagements initiaux de l'acquéreur René Bolloré qui, nous le verrons par la suite, sont toujours respectés en 2016.

De leur côté, les autorités administratives imposaient un préalable à toute décision : l'adoption du nouveau plan d'occupation des sols (POS).

Celui-ci est présenté et adopté en première lecture par le conseil municipal le 12 février 1972, avec une réserve concernant le plan d'assainissement. L'emplacement prévu pour la station d'épuration est en concurrence avec l'implantation de l'écloserie. Il faudrait la déplacer du côté du fort. Le plan est adopté mais le conseil municipal ne décide pas, comme évoqué dans le courrier du maire du 4 décembre 1971, de consulter la population sur le projet Bolloré.

Évolution du contexte municipal et de la famille Bolloré de 1972 à 1978

Le temps passe et de nouvelles contraintes apparaissent. Rappelons-nous qu'en 1968 l'île a été inscrite à l'inventaire des sites par le ministère des Affaires culturelles. En 1975, il s'agit du classement d'une partie de la commune en « périmètre sensible[64] » et, par ce fait, à la délimitation de « zones dites de préemption[65] ». La direction de l'Équipement du Morbihan fait des propositions

63. Courrier de Vincent Bolloré à Alain Vielvoye du 28 avril 2016.
64. Périmètre sensible : zone à protéger en priorité, ouvrant à droit de préemption.
65. Droit de préemption : faculté que détient une administration d'acquérir avec priorité un bien mis en vente.

MICHEL BOLLORÉ

Paris, le 13 Octobre 1971

Monsieur le Maire,
Ile de Houat,
56 - HOUAT

Monsieur le Maire,

Je vous accuse réception de votre lettre et vous remercie des pièces jointes que vous avez bien voulu me communiquer.

Ces documents ont retenu toute notre attention et requièrent de notre part une étude approfondie car il est bien entendu qu'ils sont de nature à nous faire reconsidérer les projets envisagés.

Je ne manquerai pas, dès que nous aurons procédé à une nouvelle étude, de vous faire part de notre position.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Michel Bolloré

Courrier de Michel Bolloré prenant acte de la réception du rapport de la municipalité, datée du 13 octobre 1971 (AMH)

à la municipalité qui les étudie le 10 janvier 1976[66]. Elles ne respectent pas les limites du POS et définissent une superficie trop grande pour les zones de préemption. Le conseil souhaite sauvegarder deux principes : seuls les terrains de la famille Bolloré doivent être considérés en zones de préemption, il faut par ailleurs s'en tenir aux limites fixées par le POS. Celui-ci est en phase d'aboutissement après enquête publique et ajustements.

Réuni le 27 mars 1976, le conseil rejette une demande de construction sur le lotissement Bulot et donne son approbation définitive au plan d'occupation des sols de l'île de Houat :

« Rejet d'une demande de construction sur le lotissement Bulot et approbation définitive du POS de l'île de Houat.

L'an mille neuf cent soixante-seize, le 27 mars à 18 heures, réunion extraordinaire du conseil municipal de Houat. (...)

- considérant que les jeunes foyers houatais désirant construire, ont grand-peine à rassembler la surface nécessaire, vu la multiplicité de ces parcelles et leur exiguïté,

- considérant l'opposition actuelle à l'implantation des trois maisons déjà existantes sur ce lotissement, et surtout leur style, le conseil municipal qui est l'émanation de la population et doit être l'interprète de ses désirs, s'oppose à toute nouvelle construction sur ce lotissement, dans l'état actuel des choses et des mentalités. En conséquence, il accepte le plan d'occupation des sols de l'île de Houat, tel qu'il a été approuvé dans une délibération du 30 août 1975, approuvé en sous-préfecture le 29 septembre 1975.

Fait et délibéré à Houat le 27 mars 1976. »[67]

Le préalable du POS fixé par l'administration est enfin réalisé. Comment le projet peut-il maintenant évoluer ?

La municipalité a tenu compte des conseils de Christian Bonnet en classant les terrains Bolloré en zone *non aedificandi*. De plus, ils devraient être considérés prochainement comme situés en « zone de préemption ». Il existe par ailleurs un nouveau projet de « *classement de l'archipel de Houat* destiné *à protéger l'île contre une urbanisation excessive et des constructions disséminées et anarchiques, et surtout à conserver l'île aux insulaires. »*[68]

On ne peut être plus clair. Le projet est voté le 26 octobre 1976 en conseil et vu en sous-préfecture, le 2 novembre 1976.

Nous voici à l'orée de l'année 1977. Des nouveaux interlocuteurs vont animer les échanges entre la municipalité et la famille Bolloré. Dès 1972, le recteur Marquer est parti vers de nouveaux horizons, remplacé par le recteur Billy[69]. L'année 1977 est celle des élections municipales auxquelles Hubert Le Berre ne participe pas, après 23 ans de mandat. Son successeur, Joseph Le Hyaric a une solide expérience de conseiller municipal depuis 1953. Il est le fils de Louis Le Hyaric, maire de Houat de 1925 à 1945 (cf. *supra*). C'est un homme de

66. Archives municipales de Houat.
67. Archives municipales de Houat.
68. Compte rendu du conseil municipal de Houat du 26 octobre 1976, Archives municipales de Houat.
69. Vielvoye 2014.

caractère. Nous l'avions précédemment qualifié de maire « pasteur » laïque[70]. Équipe neuve donc, au niveau de la municipalité.

De son côté, la famille Bolloré connaît de sérieuses difficultés économiques dans ses *Papeteries*[71]. Nous avons vu que les marchés étaient en déclin depuis le milieu des années 1960 et en 1972, les *Papeteries* sont en pertes. En 1974, Michel Bolloré, directeur général depuis 1949, succède à son frère René-Guillaume et devient président-directeur général. Ce n'est pas un cadeau ! Très vite, il est critiqué par ses frères actionnaires et aussi par ses fils Michel-Yves et Vincent. Il n'a pas réalisé, mais il n'est pas le seul dans la famille, que les temps avaient changé et que la situation était plus que préoccupante. Ainsi, l'actionnaire américain Kimberly Clark, propriétaire de 40 % des *Papeteries Bolloré*, cherche à quitter le navire avant le naufrage. Fin 1974, il oblige les trois frères Bolloré à lui signer une promesse de rachat de ses actions. Ils n'en ont pas les moyens. Ils vont chercher chacun un repreneur providentiel. Michel Bolloré pense à ses amis barons de la finance : Edward-Jean Empain et Edmond de Rothschild qui se montrent très frileux. Ses frères René-Guillaume et Gwenn-Aël préfèrent vendre à un groupe industriel mais personne ne semble se précipiter.

Les deux fils de Michel vont s'activer également pour trouver une solution. Vincent (23 ans) et son frère Michel-Yves vont chercher à convaincre Edmond de Rothschild que les *Papeteries Bolloré* sont une *« excellente opportunité d'investissement »*. Vincent a été repéré par Edmond de Rothschild qui cherche à se l'attacher dans ses affaires. Avec son frère qui a le savoir-faire industriel, ils sont crédibles à ses yeux. Ainsi E. de Rothschild sauve le père et s'attache les fils. Un montage technique *via* E.-J. Empain (Schneider) suffira à faire accepter l'opération aux deux frères de Michel qui exigent cependant qu'il quitte la direction générale, démissionne et rétrocède ses actions, 22 % du capital, à ses fils. Il pourra rester président d'honneur des *Papeteries* – à 53 ans ! Ainsi, Michel Bolloré a pratiquement tout perdu en cette fin d'année 1975. *« Sauf l'honneur »*. Les *Papeteries* appartiennent désormais à ses deux fils à parité avec Rothschild. L'heure n'est sans doute plus à l'investissement immobilier sur les magnifiques dunes de Houat d'autant plus que l'épouse de René Bolloré père, Marie-Amélie Thubé, épouse en deuxièmes noces de M. Soulas, décède en 1977 et que la succession va donc s'ouvrir entre les trois frères René, Michel, Gwenn-Aël et leur sœur Jacqueline, épouse Cloteaux, dans un climat que l'on imagine délicat. Le projet Michel Bolloré de Houat semble bien loin, sans doute totalement oublié.

Le 19 octobre 1978, le conseil municipal de Houat prend position sur le projet de délimitation des zones de préemption. Après avoir constaté que le plan maintenant présenté a bien été corrigé, tenant compte de leurs remarques formulées en 1976, à savoir, que seuls les terrains de la famille Bolloré doivent être considérés en zone de préemption, il n'émet aucune réserve et admet donc la délimitation des zones de préemption telles qu'elles lui sont présentées.

70. *Ibid.*
71. Lecadre, Raulin 2000.

Acquisition des terrains Bolloré par le Conservatoire du littoral

Le 18 mai 1979, Joseph Le Hyaric, maire de Houat, informe l'assemblée municipale que le Conservatoire du littoral envisage l'acquisition de tout le littoral sud-est de l'île appartenant à la succession de Mme Soulas (veuve en premières noces de René Bolloré), partagée entre ses quatre enfants : René, Michel, Gwenn-Aël et Jacqueline Cloteaux née Bolloré, l'ensemble représentant une superficie de 53 hectares[72].

La gestion de ces terrains pourra se faire par convention passée entre le Conservatoire et la commune. À la charge du Conservatoire, les investissements pour maintenir le caractère naturel des terrains. À la charge de la commune, les frais de jardinage et le nettoyage. Après délibération, le conseil donne un avis favorable à cette acquisition par le Conservatoire et mandate monsieur le maire pour signer la convention de gestion.

Le conseil émet cependant une réserve importante : concernant le camping *« qui ne dispose toujours pas de terrain homologué et qui ne semble pas près d'en avoir de sitôt vu le manque d'eau »*, le conseil maintient sa décision ferme de pouvoir utiliser les mêmes terrains que précédemment en formule dite *« mi-sauvage »* préservant la falaise de la Grande plage. Suite à cet accord du conseil municipal, le conseil d'administration du Conservatoire autorise le 26 juin 1979 l'intervention foncière du Conservatoire à l'intérieur d'un périmètre de 57 hectares indiqué comme périmètre d'intervention (voir carte).

En septembre 1979, maître Joël Dejean de la Batie, notaire de la famille Bolloré à Paris, dresse acte de partage entre les quatre enfants du terrain de 53 hectares leur appartenant indivisément. René Bolloré par exemple se voit attribuer en toute propriété les parcelles AH n° 10 et 11 de 13,36 hectares. Dès le mois de novembre, il négocie avec le Conservatoire pour trouver un accord sur les conditions de cession de son terrain.

Le processus d'acquisition du Conservatoire est enclenché. Il se déroulera selon les étapes suivantes. Le 20 mars 1981, cession par René Bolloré des parcelles AH n° 10 ET 11 représentant 13 hectares 36 ares. Le 20 mars 1981, cession par Jacques Cloteaux, mari de Jacqueline Bolloré, des parcelles AI n° 15 et 23 représentant 13 hectares 22 ares. Le 7 août 1995, cession par les consorts Bolloré des parcelles AI n° 16 et 24 représentant 13 hectares 36 ares. Gwenn-Aël Bolloré avait fait une donation à ses enfants par acte du 19 juin 1981. Les consorts sont Marie Gwendoline Bolloré, née en 1948, Cédric Bolloré né en 1950, Patrick Bolloré, né en 1952 et Anne Bolloré, née en 1953.

Ces trois cessions de 1981 à 1995 représentent donc 40 hectares. Restent donc les 13 hectares de Michel Bolloré non cédés au Conservatoire, ce qui signifie sans doute l'attachement de Michel Bolloré à Houat. Dans son courrier du 28 avril 2016, Vincent Bolloré nous a confirmé que :

72. Il s'agit des 55 hectares de l'acquisition de 1932, ramenés à 53 hectares après quelques petites cessions (*cf.* plan d'ensemble des terrains).

« Mon père Michel a souhaité conserver ce bien historique et auquel il était attaché, allant souvent à Houat rendant notamment visite à la famille Philippe Giffard »[73].

Michel Bolloré décédera en 1997 à l'âge de 75 ans. Le terrain ne sera pas partagé entre ses cinq enfants. Vincent Bolloré écrit encore :

« Notre sœur Laurence a été désignée pour conserver ce patrimoine, ce qu'elle fait toujours aujourd'hui ».

Laurence Bolloré a déclaré récemment vouloir conserver ce terrain en souvenir de son père et de sa grand-mère.

À ce jour le Conservatoire du littoral est donc propriétaire de 41 hectares (40 provenant de la succession Bolloré plus 1 acquis hors Bolloré en 1998). L'État lui a cédé par ailleurs l'Île aux Chevaux (Melvan) en 1999.

Gestion du Conservatoire et de la municipalité

Camille Blot, chargée de mission du Conservatoire à la délégation Bretagne résume les actions entreprises :

« Le site dit de « Treac'h er Goured » est géré par la commune de Houat, par une convention de gestion datant de 1983. Depuis son acquisition par le Conservatoire, ce site essentiellement dunaire a fait l'objet de plusieurs tranches de travaux successives :

- 1983-1984 : Premiers travaux de restauration de la dune : plantation d'oyats et mise en place de ganivelles pour retenir le sable, implantation d'une signalétique pour sensibiliser le public à la fragilité de ce milieu naturel.

- 1996-2000 : La restauration de la dune continue. La fréquentation ayant fortement augmenté, de nombreux sentiers s'étaient formés, reliant le village à la plage de Treac'h er Goured. La plupart de ces sentiers ont été fermés permettant ainsi à la végétation dunaire de se réinstaller, une « piste » de géotextile a été installée pour conforter le sentier principal et des ganivelles sont utilisées pour limiter l'érosion dunaire.

- 2007 : Suite au déplacement du camping, des monofils ont été mis en place sur la pointe d'Er Beg pour diminuer le nombre de sentiers dans ce secteur et canaliser les cheminements. La commune de Houat, en tant que gestionnaire, entretient quotidiennement tous ces aménagements.

Pour l'année 2010, le Conservatoire a réalisé un document provisoire de gestion, qui fait le bilan des travaux effectués et établit, à partir d'un bilan patrimonial, les objectifs de gestion et les actions à mener pour les années à venir sur ce site d'une richesse patrimoniale exceptionnelle. »[74]

Ce document interne n'a pas été rendu public à ce jour. Les moyens dont dispose la commune pour assurer ses missions de gardiennage et de nettoyage sont limités (taxe Barnier de 5 000 à 6 000 euros par an). Un garde du littoral à mi-temps a été recruté en 2015. Ainsi qu'une stagiaire, pendant quelques mois, axée sur la préservation d'une flore et d'une faune particulièrement riches. La municipalité développe ainsi une dynamique permettant

73. Nous avons vu au début de cette chronique que le fortin du Béniguet avait été acquis par la famille Fortin début du XXe siècle. Une de leurs filles, Marie-Lise, a épousé Philippe Giffard. Ils ont construit sur la côte nord-ouest la maison dite des Giffard. Leur fils Marc Giffard l'occupe en 2016.
74. Blot 2008.

Emprise des propriétés Bolloré et du Conservatoire du Littoral à Houat en 2016

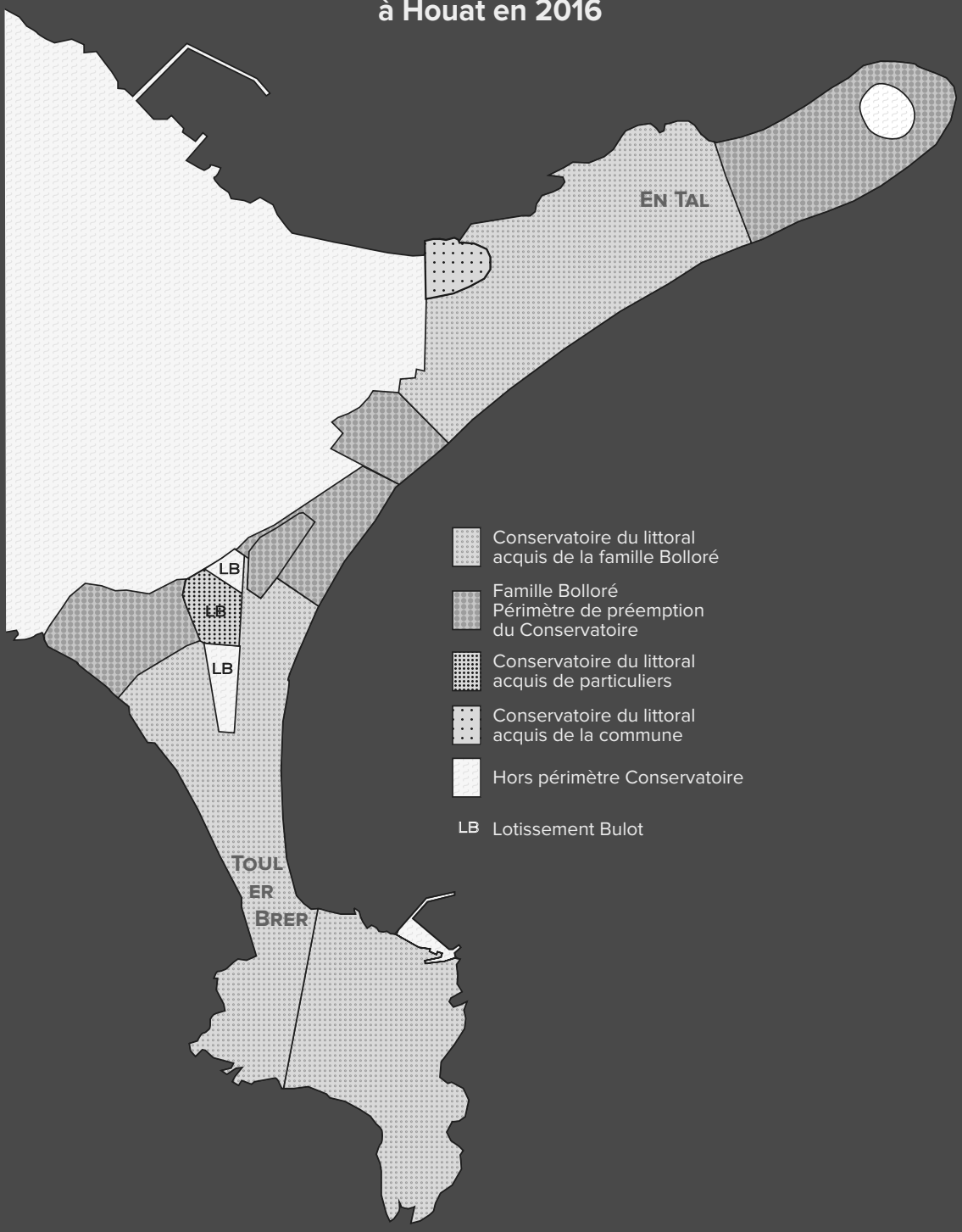

d'accéder à de nouveaux financements du conseil départemental et de la communauté de communes. Un nouveau plan de gestion pour les prochaines années doit être redéfini en 2017.

Après un siècle de péripéties, l'essentiel a été sauvegardé. Le site de Treac'h er Goured a été préservé. Il est protégé, entretenu et le restera. Il a pu l'être par le respect de la parole donnée par René Bolloré et sa descendance. Il a pu l'être par la volonté et la vigilance de la population houataise et de ses représentants. Ce site et l'ensemble de l'île restent aujourd'hui des joyaux de la nature. Il faut cependant rester vigilant face à la croissance permanente du tourisme et au déclin de l'identité historique. La vie continue. L'île de Houat se préoccupe de son avenir. Comment se renouveler tout en conservant l'essentiel ? Comment exploiter les richesses et les atouts de l'île en gardant un équilibre entre perspectives nouvelles et respect de l'identité ?

Dans le contexte actuel, une partie de la réponse réside dans la mise en valeur des importants atouts culturels de l'île : son patrimoine naturel, archéologique, historique, sociologique, économique… L'insularité leur a apporté une protection naturelle face à la surexploitation touristique et immobilière du littoral continental.

Grande plage de Treach er Goured vers la pointe d'En Tal,
aujourd'hui préservée en concertation entre le Conservatoire du littoral, la municipalité et la famille Bolloré.

Ce patrimoine insulaire reste aujourd'hui peu connu et inexploité. Houat dispose là d'un potentiel qu'il faudrait promouvoir. L'équilibre économique de l'île pourrait demain être assuré autant par l'exploitation intelligente de ses atouts culturels que par les activités traditionnelles — la pêche en grande difficulté — ou par le tourisme estival de masse qui a sans doute déjà dépassé ses limites.

L'île a su surmonter dans son passé de nombreuses épreuves et bouleversements. Elle saura relever ce nouveau défi !

Iconographie

Les documents reproduits dans cet article proviennent des archives municipales de Houat. Les photographies du site www.grandterrier.bzh (GT) et du livre *Vincent Bolloré : Une histoire de famille* de J. Bothorel (JB).

Remerciements

Je tiens à remercier la municipalité de l'île de Houat qui m'a ouvert ses archives, et plus particulièrement Solène Fischbach et Michèle Le Roux qui m'ont aidé dans mes recherches ; pour la communication d'extrait du cahier paroissial Jean-Noël Lanoé ; pour leur témoignage Joseph Marquer, Jojo Le Hyaric, Charlot Le Berre, Marie-René Eymard-Le Berre ; Jean Cognard (www.grandterrier.bzh) pour la transmisson de documents photographiques et pour nos échanges épistolaires Vincent Bolloré.

Merci aussi pour leur contribution à la bonne finalisation de cette étude à Virginie Buttin, Pierre Buttin, Marie-Louise Lévi et Bernard Audollent.

Références

- Blot C., 2008 — Le conservatoire du littoral dans l'archipel Houat-Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 8, p. 89-98.
- Bolloré G.-A., 1996 — *Mémoires parallèles*. Jean Picollec, 311 p.
- Bolloré J.-R, 1979 — *Voyage en chine et autres lieux, 23 janvier 1839 - 13 mai 1846*. Quimper SFHA, 214 p.
- Bonnet M., 1971 — Pillage de la Bretagne ? *Nouvel Observateur*, réponse à l'article de Michel Le Vaillant daté du 27 sept 1971.
- Bothorel J., 2007 — *Vincent Bolloré : Une histoire de famille*. Jean Picollec, 196 p.
- Buttin H., 2004 — Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 1, p. 39-54.
- Buttin H., 2011 — Histoire de l'église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1821-1850), *Melvan, La Revue des deux îles* n° 8, p. 45-80.
- Buttin H., 2012 — Histoire de l'église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1850-1873). *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 9, p. 33-64
- Buttin P., Buttin H., 2015 — Fortification des îles des Houat et d'Hoedic au XIXe siècle. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 12, p. 115-150.
- Epstein J., 2006 — Misère d'Hœdik. (Réédition de *Vu*, 1932, n° 211, p. 404-406) *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p. 159-168.
- Hartemann C., 2013 — Houat et Hoedic dans le *Voyage en France* de Ardouin Dumazet. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 10, p. 135-162.
- Hartemann C., 2017 — *« Le Ressac »*, Roger Le Grand (1893-1959). *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 14, p. 103-118.
- Hatchiss G., 2006 — Chronologie d'Hoedic et de Houat. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 3, p. 9-24.
- La Chevasnerie, R.-M. (de), 1951 — *Et j'ai songé, Souvenirs d'un Ami*. A. Liorit, Dinard, 103 p.
- Lecadre R., Raulin N., 2000 — *Vincent Bolloré, enquête sur un capitaliste au-dessus de tout soupçon*. Denoël, 336 p.
- Le Grand R., 1932 — L'île de Houat, ou comment fut protégé un site délicieux. *Les Amis de la Bretagne*.
- Le Grand, R., 1947 — *Le Ressac*. Éditions Georges Frère, Tourcoing, 184 p.
- Le Roux J., 2004 — *Une grande famille vannetaise, les Normand*. Keltia graphic, 176 p.
- Le Vaillant M., 1971 — Le secret de l'île d'Houat. *Nouvel Observateur* daté du 27 septembre, p. 48-49.
- Pannetier C., 2008 — Un des premiers résidents secondaires des deux îles : Georges Carpentier. *Lettre de Melvan,* n° 11, p. 5.
- Salomé K., 2008 — Voyage dans une île bretonne au XIXe siècle : Alphonse Daudet à Houat. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 5, p. 155-167.
- Urbain C., 2013 — Georges Mouchon : excursion de Belle-Île à Houat en 1900. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 10, p. 163-180.
- Vielvoye A., 2013 — Trouz er Mor, presse locale et vie quotidienne à Houat entre 1965 et 1975. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 10, p. 9-38.
- Vielvoye A., 2014 — Presse locale et vie quotidienne à Houat 1982-1994. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 11, p. 152 à 193.
- Vielvoye A., 2016 — Le lotissement Bulot à Houat. *Lettre de Melvan*, n° 27, p. 5.
- Zuber V., 2014 — De la théocratie à la laïcité, tentative de normalisation républicaine des îles de Houat et d'Hoedic à la fin du XIXe siècle. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 11, 2014, p. 53-72.

Gérard Le Brenn, pêcheur d'une autre planète

Au début des années 1970, un bateau du Croisic, le *Barracuda,* pose ses lignes dans les eaux hoedicaises. L'île découvre ainsi les premières pêches de bar au bahot, activité qui sera reprise avec succès par les insulaires. Son patron, Gérard Le Brenn, issu d'une famille de pêcheurs bigoudens, est un homme atypique, débordant de vitalité, charismatique, débrouillard, curieux des milieux les plus divers. Sa vie professionnelle, initiée par un accident dramatique qui l'affecte profondément, se partagera entre pêche, plongée, cinéma et tourisme.

Pierre Buttin

En juillet 1970, un pêcheur du Croisic, Gérard Le Brenn, vient mouiller son *Barracuda* dans le port La Croix, au sud de l'île d'Hoedic. Il introduit une nouvelle pêche qui va connaître un important essor, le bahot[1] à bar. Ce nouveau « métier » bouleversera l'économie de l'île et le niveau de vie des pêcheurs. Il sera repris par Christan Allanic sur son bateau la *Rose des vents,* puis par plusieurs autres bateaux de l'île :

> *« Il s'agissait d'une nouvelle technique de pêche qui avait été introduite à Hoedic par un pêcheur du Croisic, Gérard Le Brenn (…) Gérard en posait une vingtaine et, en ce temps-là, c'était bien rare qu'il ne rentre pas au Croisic avec une pêche de 200 à 400 kg de bars après deux sorties en mer. »*[2]

Hoedic garde un souvenir un peu mythique de ce Gérard pêcheur, mais aussi d'un personnage charismatique, ayant fortement marqué ceux qui l'ont connu en ce début des années 1970.

C'était il y a presque 50 ans. Depuis, les souvenirs et les liens se sont émoussés. Qu'était devenu Gérard Le Brenn ?

Nous avons retrouvé sa trace : le pêcheur est aujourd'hui à la retraite et réside à La Turballe. Profitant du dernier bateau de septembre, nous l'avons convié à une rencontre à Hoedic, aimablement invités à déjeuner chez ses vieux amis, la famille Lédan.

Forts de ces premiers et riches échanges, d'autres contacts ont été établis et, surprise, c'est un véritable *« fan-club »* — pour reprendre le propre terme de Denis Horeau, l'un de ses amis, — qui est exhumé. Le seul nom de Gérard Le Brenn ouvre les portes sans réserve et s'avère être le sésame pour découvrir une personnalité originale et attachante.

Le père de Gérard Le Brenn, Jean-Marie, originaire de Lesconil près du Guilvinec, s'est installé au Croisic en 1938 pour pêcher le crabe sur le plateau du

1. Ligne tendue entre deux bouées, gréée de bas de ligne avec des flotteurs et des hameçons : *cf.* schéma dans l'article.
2. Allanic 2015.

Four. Gérard est cependant né en 1945 à Lesconil, sa mère Célina ayant dû fuir la famine qui sévissait au Croisic en raison de la poche de Saint-Nazaire. Il est le dernier d'une fratrie de six enfants : une sœur et quatre frères, dans l'ordre René, Marthe, Jean, Georges et Claude. Dans les années 1950, les formations sont brèves. Dès ses 14 ans, Gérard embarque à bord du bateau paternel pour son apprentissage à la pêche. Il fait la connaissance à l'école de Marie-Paule Querel qu'il retrouve par la suite dans un cercle de danse folklorique. En 1962, ils ont un enfant, Corinne, alors que Gérard n'a pas encore 17 ans. Son temps libre est consacré à des activités sportives qu'il pratique à un bon niveau, la gymnastique sur agrès en salle et, en mer, la natation et la plongée, qu'il retrouvera dans sa vie professionnelle.

Dès 1968, à 23 ans, le jeune pêcheur décide de voler de ses propres ailes. Des cours du soir lui ont permis d'obtenir la capacité de conduire un bateau de pêche comme patron. Avec un financement du Crédit maritime, il fait construire un bateau par le chantier Bihoré du Croisic. Le *Barracuda* dénote des bateaux plus trapus de l'époque. D'une longueur de 8,44 m, il est en bois, bas sur l'eau, avec cette étrave « tulipée » caractéristique des bateaux de ce chantier, et comporte une étroite passerelle tout à l'avant.

Gérard, évoquant ses débuts, regrette en souriant : *« avec ce projet, je n'ai pas eu trop le temps de me préoccuper des événements de mai* [1968]*… »*

Le voilà donc jeune patron de pêche, démarrant sur ce métier du casier qu'il connaît bien. Il reste néanmoins attentif à ce que font les autres. Un jour, à la criée du Croisic, plusieurs caisses sont exposées, pleines de bars encore frétillants de vie comme s'ils sortaient de l'eau. Cette pêche dénote dans ce qui est usuellement proposé.

« Exploit personnel, se souvient Gérard*, j'ai eu le culot d'aller voir les deux pêcheurs qui avaient amené ces poissons. C'était des hommes déjà âgés, dans les 45-50 ans.* [De quoi impressionner un jeune homme de 23 ans…]*. Pas avares, ils m'ont expliqué leur pêche ».*

Leur bateau, le *Roche au Fras* immatriculé à l'île d'Yeu, est équipé d'un vivier où le bar peut être gardé vivant. Les lignes rangées sur le pont de leur bateau paraissent très rustiques, *« faites de corde bitumée gréée de gros émerillons, de gros avançons et de gros hameçons… »* Elles sont boettées avec des crabes de chalutier qu'ils appelaient *« crabes devant ou de vent ».*

Gérard le Brenn - 1973

Le naufrage du *Barracuda*

C'est le premier contact de Gérard avec ce métier du bar au bahot, alors inconnu au nord de la Loire. De quoi rêver… mais le rêve devra rester gravé dans sa mémoire pour plus tard. Quelque temps après cette rencontre, une terrible fortune de mer va endeuiller et sérieusement affecter le pêcheur :

« Je continuais mon métier au casier, quand le drame arriva, tôt le matin du 14 janvier 1969. J'étais à la crevette et me dirigeais vers Capella en laissant à bâbord le Bonen, au nord du Four. J'ai fait une confusion des feux qui me précédaient et passais alors trop près de la base. Le fond montant à cet endroit de 33 m à 4 m lève d'énormes lames quand il y de la houle. Nous n'avons pas talonné la roche mais le brisant a chaviré le bateau. J'ai essayé de sortir mon matelot Pierrick de l'étroite passerelle à l'avant, je l'ai secoué, mais assez corpulent, il y était coincé et, assommé par le choc, incapable d'aider. »

Gérard peut s'en sortir, finalement repêché par un autre bateau. Ce n'est que plus tard, lorsque les conditions météo le permirent, que le corps de Pierrick sera extirpé de la passerelle par des plongeurs.

« J'avais jusqu'alors un sentiment de toute-puissance, j'étais le meilleur, le plus fort… et la mer d'un seul coup m'a ramené à ce que j'étais. Pierrick était un copain d'école, pendant des années je culpabilisais à mort que j'en sois sorti et lui pas. Cela m'a beaucoup freiné dans mes entreprises. »

Très secoué, Gérard reste sans rien faire pendant quelque temps. Pour lui changer les idées, un des frères Bihoré lui trouve un travail comme plongeur professionnel, mettant en valeur sa longue expérience de la chasse sous-marine. Il participe alors à des travaux portuaires dans des zones nouvellement aménagées du sud de la France, tels que Port Leucate ou Port La Nouvelle. Le réseau de copains, le charisme de Gérard — *« son foutu charisme »* tient à préciser en souriant sa compagne Pascale — sont là pour qu'une solution apparaisse, sans même la rechercher.

Le *Barracuda*
Rade de Port La Croix
Hoedic 1973

En juin de cette année 1969, Gérard revient au Croisic et se préoccupe du *Barracuda* toujours sous l'eau près du Four. Une plongée d'exploration permet de le voir posé par 30 m sur fond de vase, un peu déchiré sur le côté bâbord. Le devis de renflouage, demandé à une société spécialisée disposant d'une barge, dépasse largement le prix du bateau. Le Crédit maritime décide d'abandonner ses droits sur l'épave. Gérard devient alors plein propriétaire du *Barracuda*… pour peu qu'il puisse le renflouer.

De nouveau, le réseau de copains s'active. Des pêcheurs associés à des plongeurs réunissent deux « pontons du génie » — grands boudins gonflables de caoutchouc noir — et de multiples bouteilles d'air compressé pour gonfler les boudins. Ils n'ont pas de compresseur à leur disposition. Les plongeurs commencent par tendre une toile d'araignée d'orins arrimant les boudins vides d'air sur l'épave. Puis l'air leur est insufflé à partir des bouteilles. Les pontons se gonflent progressivement, le bateau frémit, soulage un peu mais, malgré l'air ajouté, reste scotché dans la vase faisant ventouse. Gérard demande alors à tous les plongeurs de remonter et de s'écarter de l'épave par prudence. Il redescend avec une bouteille pleine qu'il injecte en totalité dans un des flotteurs. Soudainement décollé de la vase, le bateau se redresse de l'avant et monte en flèche — Gérard cramponné dessus — pour jaillir à la surface de l'océan. Le boudin surgonflé éclate aussitôt, faute d'avoir pu agir assez rapidement sur la valve de décompression au cours de la remontée. L'épave redescend… et reste posée sur le talon : l'autre boudin assure tout de même une certaine flottabilité. Les plongeurs disposent des orins encerclant la coque afin que le *Barracuda* soit hissé au cabestan entre deux chalutiers, jusqu'à la surface. L'ensemble solidement arrimé est remorqué par un autre bateau jusque sur un banc de sable près du Croisic où le *Barracuda* peut s'échouer à basse mer. Les avaries de la coque sont sommairement calfatées par un charpentier de marine. Le bateau retrouve sa flottaison et retourne chez Bihoré — un an après en être sorti ! — pour une remise en état. Le moteur est envoyé à réviser de son côté chez un mécanicien de La Baule… via le réseau de copains.

Pendant la durée des réparations, Gérard repart pour quelques nouvelles missions de plongées. Il pourra finalement reprendre la pêche début décembre 1969 sur son *Barracuda* remis en état. Afin de ménager une transition en douceur après ce drame, un copain de son père lui suggère d'armer en eau plus calme, à la civelle[3]. La civelle est encore abondante à cette époque, c'est une bonne activité. Le *Barracuda* écume alors les eaux entre Saint-Nazaire et le pont de Thouaré en amont de Nantes, en suivant la civelle qui remonte le fleuve avec la saison.

Gérard a cependant toujours en tête les gars du *Roche au Fras* qui traquaient le bar dans les cailloux de l'océan, le long de la côte du Croisic. Au printemps 1970, avec la fin de la saison de la civelle, il se lance dans ce nouveau métier vers lequel aucun pêcheur ne s'est encore risqué dans le sud

3. Anguille juvénile.

Gérard Le Brenn - 1973

Bretagne. Jean-Michel Ériau, un de ses amis plongeurs du Croisic, évoque ce tournant peu commun, dans son livre *Le Trésor des homards verts*[4] :

> *« Gérard est un gars très particulier. Petit-fils et fils de pêcheur, il est à cette époque ce que Jonathan, le héros mythique de Richard Bach, était pour la tribu de goélands dont il refusait les conventions. Il a embarqué pendant toute son enfance sur les chalutiers ou les caséieurs de son père ou de ses oncles, et connaît, à l'époque où je le rencontre, toutes les astuces du métier qui auraient pu faire de lui un bon pêcheur et prétendre au commandement d'un solide chalutier. Cette perspective cependant ne le satisfait pas. Curieux de tout apprendre de sa portion d'océan, il ne cesse d'imaginer des techniques nouvelles de pêche ou de transposer des pratiques en usage dans d'autres régions. Convaincu de son efficacité et, en dépit du scepticisme des autres pêcheurs, il a introduit dans la région un mode de pêche connu au sud de la Loire, la pêche à la ligne flottante, le "bao", destiné principalement à la pêche du bar. L'appât et la ligne s'avèrent rapidement d'une redoutable efficacité et, très vite, son petit bateau se distingue à la criée du Croisic pour ses ventes exceptionnelles. Le succès l'amène à prendre de plus en plus de risques et à se rapprocher des grandes concentrations de bars, c'est-à-dire des roches. Il rit lui-même et sans forfanterie, du hasard qu'il défie constamment avec son bateau, le* Barracuda, *et confie à ses proches :* "Ah, cette fois j'ai fait une sacrée marée, mais j'ai encore écrasé quelques berniques avec ma quille. " »

Mais encore doit-il le découvrir, ce nouveau métier. Un peu de tâtonnement est nécessaire pour trouver la bonne méthode. Il pose ses premières lignes d'hameçons disposées entre le poids et la bouée. Elles sont boettées avec les mêmes crabes de chalutier qu'utilisaient les gars de l'île d'Yeu. Ce montage pêche, mais génère souvent des lignes emmêlées. Son père retraité qui lui donne un coup de main pour les démêler finit par être un peu excédé : *« raz le bol de la brouille ! »*. Aiguillonné par ces récriminations, le pêcheur trouve le moyen de tendre les lignes pour éviter cette *« brouille » :*

> *« Je filais sur une bouée sans mouiller de façon à pouvoir remorquer le bahot. Une fois bien en place, je retournais à la bouée pour mouiller l'autre bout. »*

Ainsi démarre sur le *Barracuda* le métier du bar au bahot.

Gérard perçoit le bar comme un poisson sédentaire et en tient compte dans sa stratégie de pêche. Une fois un endroit exploré, il considère nécessaire de bouger pour retrouver du poisson, deux jours sur un site, deux jours dans un autre, et encore ailleurs, et ainsi de suite… Ses premières tournées démarrent sur la côte du Croisic, puis se dirigent vers la Turballe, vers l'île Dumet et, au bout de 10 jours, retour au Croisic. Sur la côte, Le *Barracuda* intrigue et ne passe pas inaperçu :

> *« Les Croisicais me voyaient passer dans les cailloux où ils ramassaient des berniques à basse mer… »*

Lorsqu'un nouvel endroit est investi, c'est de préférence à basse mer, afin de mieux repérer les roches. Avec moins de marnage, les mortes-eaux sont préférées : les hameçons risquent moins d'être pris dans les algues du fond.

C'est dans cet esprit qu'un jour, le Croisicais veut mouiller ses lignes au-delà des eaux proches de son port d'attache, vers des zones vierges de toute pêche de ce type. Ce sera d'abord les Cardinaux dont, du Croisic par beau

4. Ériau 1986.

Gérard Le Brenn et Denis Horeau
à bord du *Barracuda - 1973*

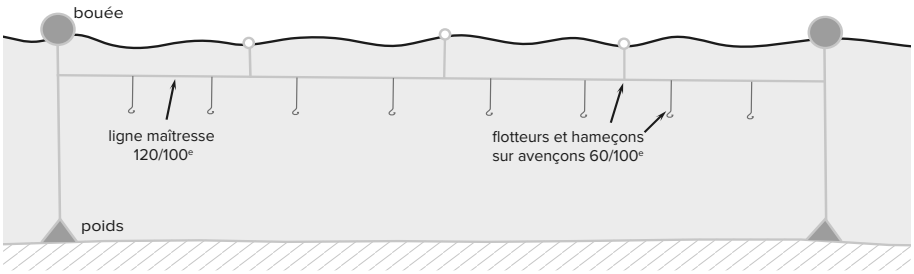

Montage type du bahot à bar

temps, on aperçoit le phare sur l'horizon. Les nouvelles zones explorées étant plus éloignées, le pêcheur aménage une couchette dans son bateau pour pouvoir y passer la nuit.

Sans vraiment l'avoir décidé, remarque Gérard, le *Baraccuda* n'est jamais retourné pêcher sur le Four, de triste souvenir.

Le *Barracuda* à Hoedic

Nous sommes en été 1970. Le *Barracuda* est maintenant souvent mouillé dans la rade du port La Croix à Hoedic qui lui sert de base quand il ne retourne pas au Croisic. Le pêcheur fait rapidement connaissance avec les autres bateaux au mouillage. Un des premiers avec qui il sympathise est Jean-Yves Lédan sur son bateau le *Cicater*[5]. Jean-Yves retrace ses débuts à la pêche et sa rencontre avec Gérard Le Brenn :

> *« Gamin, je venais à Hoedic avec mon père* [Jean Lédan] *et Raymond Henri, un pêcheur de Quiberon, qui nous amenait sur les bases dans le sud d'Hoedic pour pêcher de gros lieus, avec des traînes équipées d'un plomb lourd permettant d'explorer des fonds de 20 m. Puis cette pêche s'est tarie, les gros lieux ont-ils été chassés par les bars ? Alors quelques pêcheurs se sont tournés vers le bar qui était devenu plus abondant autour d'Hoedic, mais plus près des cailloux. Nous avions acquis avec mon père une certaine expérience de cette nouvelle pêche dans les environs d'Hoedic. Elle n'était guère pratiquée autrement que par André Bronté, accompagné de Marc Allanic, quand il n'était pas embarqué au commerce. Mais le bar est un poisson capricieux… À un moment de l'été, ce fut le creux, plus rien ne se pêchait, que ce soit avec les leurres type anguilles ou avec le nouveau poisson à hélice qui commençait à s'utiliser. Un jour arrive sur la rade du port sud le* Barracuda*, un bateau de pêche venant du Croisic d'allure différente. À bord, un jeune pêcheur barbu et chevelu, à peine plus âgé que moi, c'était Gérard Le Brenn. Il prospectait les abords d'Hoedic depuis peu avec des bahots pour le bar, une nouvelle technique de pêche, alors inconnue sur l'île. Nous sympathisons rapidement et, ni une ni deux, je l'amène poser des bahots sur les bases que je connaissais, où j'avais l'habitude de pêcher et de ramener du bar quand il voulait bien mordre. Cette première pêche au bahot, une des toutes premières à Hoedic, reste bien gravée dans ma mémoire ! Ses lignes étaient constituées d'une maîtresse en gut de 120/100e, équipée de 10 hameçons et de quelques flotteurs montés en dérivation sur du 60/100e. Elle était tendue entre deux bouées reliées à des orins avec des grappins, de telle sorte que les hameçons restent entre deux eaux.*

5. *Cicater* : parce qu'on est mieux i- « -ci qu'à terre » !

Gérard Le Brenn - 1973

Gérard utilisait comme boette les crabes blancs qu'il obtenait des chalutiers du large, ses collègues du Croisic ou de La Turballe, contactés par VHF. Lors de cette première sortie, nous avons posé 12 bahots assez courts de 10 hameçons chacun, pour partie vers Palaire, le reste aux Petits et aux Grands Cardinaux. Le lendemain à la relève, pas moins de 100 bars dans les bacs, quasiment un par hameçon ! Le Barracuda *avait de la glace en soute qui permettrait de conserver le poisson, pour une nouvelle journée de pêche. Le même soir, nous avons reposé les bahots, puis Gérard est venu passer la soirée et la nuit chez moi. Le lendemain matin, nouvelle relève pour une pêche équivalente. Nous sommes alors partis directement au Croisic pour la vente, avec plus de 200 kg de poisson à bord. Ces deux jours de pêche très rémunératrice furent alors suivis de deux jours de vraie nouba. Et, comme on ne change pas une équipe qui gagne, Gérard s'installa chez nous et ce rythme se perpétua pendant tout le mois qui suivit avec le même succès et les mêmes noubas… »*

Un peu plus tard, le Croisicais se lie d'amitié avec un autre plaisancier d'Hoedic, Gérard Jourdan, dit Gérard Feu-rouge (il vendait des feux rouges…). Celui-ci garde un souvenir ému et haut en couleur de Gérard Le Brenn[6] :

« Intrigué par cette nouvelle pêche que le Barracuda *amenait, j'ai rapidement fait sa connaissance et accompagné Gérard plusieurs fois dans ses tournées. Il m'a beaucoup appris sur les techniques de pêche, du bahot en particulier. Il avait table ouverte à la maison, on a passé des soirées merveilleuses… C'était un sacré foireur ! Il était infernal quand il avait fait 500 kg de bar, on ne le voyait plus pendant cinq jours. »*

Gérard Jourdan est l'auteur des superbes photos illustrant cet article, où l'on voit le *Barracuda* et son équipage en action de pêche : son patron Gérard Le Brenn et un matelot embarqué pour une saison, Denis Horeau, que nous allons retrouver.

Aux Cardinaux, se souvient Gérard Le Brenn, les gardiens de phare apprécient le spectacle du *Barracuda* relevant ses lignes pleines de bars. Admiratifs, ils saluent avec un vibrant *« Olé »* chaque poisson levé. Un jour Gérard leur demande : *« — Je peux vous apporter quelque chose du continent ? » « — Oui, des croissants ! » « — Pas compliqué… »* Tôt le matin, le pêcheur passe à la boulangerie avant son départ du Croisic et livre les croissants aux gardiens de phare. L'opération est acrobatique, moteur embrayé appuyant l'étrave sur l'échelle d'accès au phare… Encore faut-il que l'état de la mer s'y prête !

Un autre jour, non loin d'Hoedic, Gérard se coupe profondément un doigt. Quelqu'un sur la côte de l'île voit son ciré devenir tout rouge et comprend qu'un accident a eu lieu. L'insulaire se précipite au port avec une brouette pour toute ambulance et ramène l'accidenté à l'infirmerie. La sœur infirmière, sœur Julienne, le reçoit aussitôt *« Alors mon gars, t'es à jour avec tes vaccins ? »* Elle lui recoud le doigt fort bien et sans aucune séquelle.

On se souvient aussi à Hoedic des deux cormorans qui l'ont accompagné sur son bateau pendant quelque temps. Ils proviennent de l'île aux Chevaux, ramenés par un copain plongeur. Les deux oiseaux ont leur caisse à bord,

6. Gérard Jourdan, et son ex-femme Françoise, ont quitté Hoedic en 1984. Les parents de Françoise avaient fait construire une maison à l'emplacement de l'ancien four à pain en 1967, sur un terrain qui avait été attribué à l'oncle de Françoise, Guy Le Texier, entrepreneur en bâtiment, pour services rendus à la municipalité. Cette maison appartient aujourd'hui à la famille de Gilles Rault.

sortent pêcher, reviennent à bord, passent d'un bateau à l'autre au Croisic pour revenir ensuite sur le *Barracuda*. Au bout de quelques mois, ils se sont envolés.

Cette pêche du bar est inconnue à Hoedic avant l'arrivée du *Barracuda*. Le bar, peu commun dans les eaux des deux îles, jusqu'à la fin des années 1950, devient de plus en plus abondant dans les années 1960. Cependant, ce n'est encore pour les professionnels que des prises occasionnelles, au filet ou au casier. La traîne est efficace, mais n'est encore pratiquée qu'en pêche de loisir. Le métier traditionnel à Hoedic, c'est les crustacés qu'ils peuvent commercialiser en l'absence de glacière

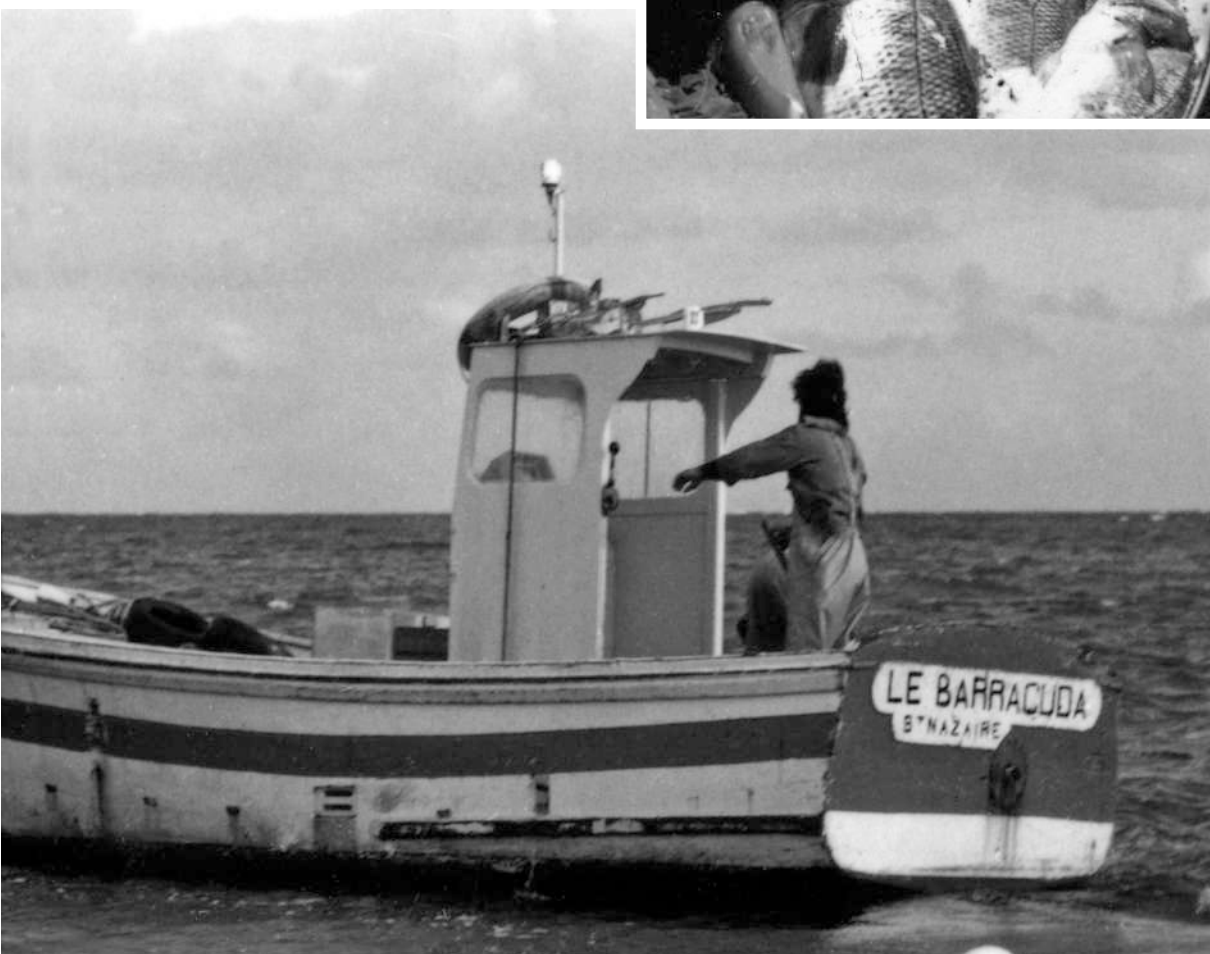

sur l'île. Néanmoins, cette pêche du bar et les revenus qu'elle laisse envisager suscitent un mélange de surprise et un grand intérêt.

Gérard Le Brenn garde en tête le souvenir d'une belle pêche dans les abords d'Hoedic. Il avait posé 320 hameçons en 20 lignes de 16 hameçons entre Palaire et l'île aux Chevaux. Il ramena 167 poissons pour 430 kg de bar. Le prix n'était cependant pas encore très élevé, on vendait le kilo de bar à 10 F de l'époque (soit environ 10 € de 2016).

Au début, les lignes du Croisicais s'entremêlent souvent avec les filières de casiers de la pêche traditionnelle des Hoedicais. Quand ces derniers remontent leurs casiers, tout vient ensemble… Et quelques bars restent à bord, prise de guerre contre l'intrus croisicais ! En évoquant Gérard, les souvenirs ressurgissent sur ces premières rencontres avec les bahots à bars.

« Une fois, raconte Jojo Allanic*, embarqué avec mon frère Maurice sur L'*Étoile Hoedicaise*, nous avons un matin mouillé un filet pour prendre de la boette en travers d'un bahot du* Baraccuda*. En le relevant quelques heures plus tard, le bahot venait avec la filière. On dut décrocher un bar de 5 kg que l'on redonna ensuite à Gérard… Une autre fois, Lili Bouich coupa tous les hameçons d'un bahot avec leur poisson, et mit les bars dans son congélateur ; l'affaire s'arrangea avec Gérard par la suite… »*

Gildas Le Gurun, dont la destinée professionnelle, après celle de Christian Allanic, sera déterminée par l'arrivée du *Barracuda* à Hoedic, est encore jeune à cette époque, mais il se souvient bien du bateau :

« Le Barracuda *était un bateau en bois, pas très haut sur l'eau avec un avant tulipé et peu remontant, coque blanche avec un liseré bleu et passerelle blanche à l'arrière. Sa silhouette originale le distinguait des bateaux traditionnels d'Hoedic. »*

Un jour, Gildas sort en mer avec Jean-Loup Blanchet et Christian Allanic, sur le *Stiren ar Mor* de Jean-Ri (père de Jean-Loup) :

« Vers le Draventeg, on voit une de ses lignes entre ses deux bouées, avec une série de flotteurs entre les deux. Curieux de ces nouveaux engins de pêche, sachant le Barracuda *au Croisic pour la vente, on soulage un flotteur et apparaît un énorme bar de 6 à 7 kg… Mais, un coup de nez, un deuxième et, hop !, il casse le gut et disparaît dans l'océan… ».*

En 1973, comme le *Barracuda* passe beaucoup de temps en pêche autour d'Hoedic, Gérard loue la petite maison de la famille Lédan, près de l'épicerie de Fréda, pour que sa nouvelle compagne, Jacqueline Martineau, et leur tout jeune fils Sulian, né en 1972, puissent être proches de lui. Sa fille Corinne, déjà grande, les rejoint aussi parfois.

Anne-Marie Moreau garde l'image du Gérard de cette époque :

« Pas très grand, brun, barbu avec de longs cheveux frisés. Bon vivant, plein de charisme, naturellement séduisant, un charme et un humour un peu de style britannique. Père jeune, il avait souvent avec lui sa fille d'environ 8 ans. »

En 1974, Denis Horeau, un *« jeune blanc-bec »* (l'expression est rapportée par Denis…), réussit à convaincre Gérard Le Brenn de l'embarquer pour la saison du bar. C'est le premier matelot sur le *Barracuda* depuis l'accident qui a vu la mort de Pierrick. Denis n'est pas du milieu de la pêche, son père est médecin à Nantes, mais sa famille est tout de même proche de la mer, très

Denis Horeau, matelot du *Barracuda - 1973*

impliquée dans la pratique de la voile. Jeune étudiant, Denis devient rapidement rebelle à son cursus universitaire : les classiques de l'époque, psycho, socio… Il se voyait peut-être journaliste… Finalement, il plaque tout avec une idée en tête : *« je voulais faire la pêche »*. Il part au Croisic chercher un embarquement et commence par rester 6 mois sur le quai, risée des professionnels qui se moquent de lui en breton quand il le croise. Denis finit pourtant par trouver un embarquement sur un chalutier, le *Pati,* sur lequel il restera 18 mois.

Dans ces années-là, le *Barracuda* défraye déjà la chronique locale, il est perçu comme le bateau rebelle qui a choisi une autre voie… et qui ramène tant de bars à la criée. Denis fait le pied de grue pour embarquer comme matelot sur ce bateau qui lui ressemble. Il insiste tant que Gérard finit par accepter de le prendre pour une saison. Si le patron du *Barracuda* n'a pas de préjugé, pour son entourage de marin-pêcheur ce n'était vraiment pas chose commune que d'embarquer un gars hors de la tribu ! Écoutons Denis raconter cette période de sa vie ayant beaucoup compté pour lui :

> *« Il y a eu d'abord mon examen de passage avec Jean-Marie* [le père de Gérard]. *Il m'invita à dîner pour manger une vieille cuite au four. J'arrivais pétrifié ! Il passa un moment à me regarder manger. Ok, ça va, sembla-t-il dire, quand je finis mon assiette en ne laissant que des arêtes bien nettoyées…*
>
> *Je pense avoir été à la hauteur, une seule fois j'ai flanché. Nous avions fait ce jour-là une pêche exceptionnelle et revenions d'Hoedic le soir avec 470 kg de bar,*

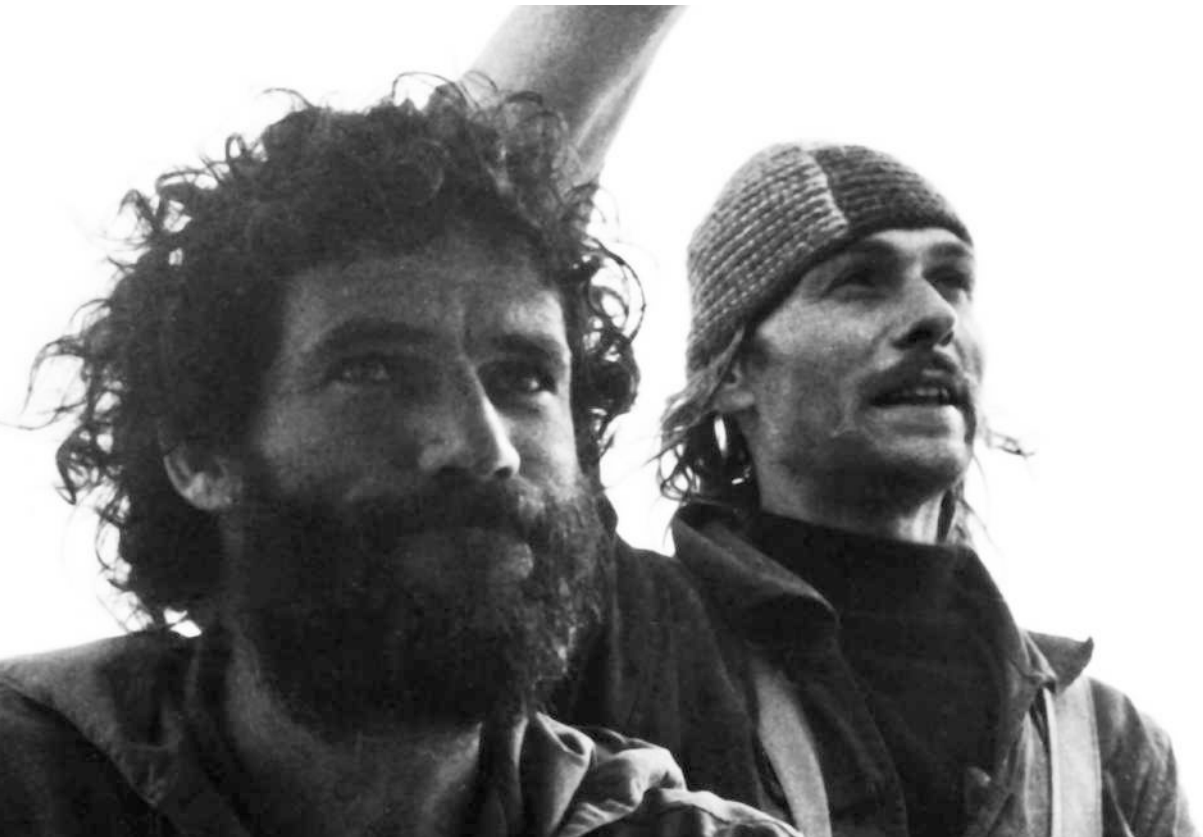

des pièces de 11 et 12 kg. Sur la route du retour, Gérard jetait sa casquette en l'air de satisfaction et faisait des bons de cabri en la piétinant sur le pont. Arrivés au Croisic, rapidement tous les bistrots étaient au courant et cette pêche fut dignement arrosée. Nous avions rendez-vous le matin suivant pour la vente à la criée… Et, là, panne de réveil, je n'arrive qu'à 8 h 30, la vente est déjà faite. Le père de Gérard, pourtant bon gars, lui dit "c'est quoi ton blanc-bec ? Embarque un mec de notre tribu, pas un branleur ! " *Gérard m'a gardé, il m'a fait confiance et cela reste pour moi marqué d'une pierre.*

Gérard était comme chez lui à Hoedic. Nous avions chacun notre copine et j'avais mon violon. Nous dormions dans une tente au-dessus de la plage du port de l'Argol. En fin d'après-midi, entre 6 et 8 h, nous allions mouiller les bahots, le soir on faisait un feu sur la plage où l'on cuisait un bar sur le gril. Et le matin, à 5 h, on était dans les Sœurs. Ce fut une période magnifique sur ce bateau extraordinaire, avec un mec d'une autre planète. Gérard était d'une grande générosité, d'une intelligence pratique redoutable. Il avait beaucoup d'aura et de caractère. Une comète dans le ciel de la pêche, il a illuminé la pêche en Bretagne sud. »[7]

Progressivement, après les eaux d'Hoedic, le *Barracuda* prospecte les Sœurs, les abords de Houat, la Teignouse, la côte de Quiberon… et au-delà.

« Je n'ai jamais vraiment eu de contact avec les Houatais », confie Gérard. Les Houatais connaissaient pourtant le Croisicais. Anne de Laval se souvient du jugement de son beau-frère Jean-Michel Le Roux, lui-même grand expert de la pêche au bar à Houat[8] : *« C'était le meilleur pêcheur de bars de la région »*.

Son idée, toujours la même, était de ne pas rester sur un site déjà exploité, d'explorer successivement de nouveaux lieux de pêche, *« là où cela n'avait pas été pêché »*, sans rester sur chacun plus de deux jours. *« Je connaissais tous les cailloux de la pointe du Pouliguen jusqu'au Guilvinec »*. Dans deux endroits, remarque cependant le pêcheur, Belle-Île et l'archipel de Glénan, il eut moins de résultats. Ces années de nomadisme du *Barracuda* à la poursuite du bar avaient ouvert des perspectives sur ce métier tout le long de la côte sud de Bretagne :

« À ma première pêche au Guilvinec, un copain mareyeur Robert Le Cossec m'avait proposé de mettre mon poisson à la vente si je devais être en mer. Ce matin-là, en raison du mauvais temps, je n'ai pu relever que la moitié de mes lignes. Je retournais l'après-midi relever le reste avec la marée haute et un temps un peu calmé. J'avais tout de même déjà déposé 200 kg de bar à la glacière, ce qui ne passa pas inaperçu. En rentrant le soir, j'étais épié par des vieux pêcheurs installés dans un bistrot devant la criée, à l'abri du vent. Quel était cet inconnu immatriculé à Saint-Nazaire qui ramenait tout ce poisson avec ce petit bateau ? L'un d'eux finit par me demander : « — Qui es-tu ? — Le fils de Jean-Marie ! » *Ah bon ! Tout s'expliquait… L'honneur était sauf, j'étais bien un gars du pays, Bigouden du port voisin de Lesconil.*

7. Denis Horeau a par la suite rejoint le monde de la voile de compétition. Il a été directeur de course de quatre éditions du *Vendée Globe Challenge* (1989, 2004, 2008, 2012) et a récemment rejoint le comité de course du *Golden Globe Challenge*, réédition après 50 ans du premier tour du monde en solitaire sans escale effectué en 1968-69 par Sir Robin Knox-Johnston, dont le départ sera donné de Falmouth le 14 juin 2018.

8. Jean-Michel Le Roux est l'époux de Joëlle Le Roux (membre fondateur de Melvan). Joëlle, née de Laval, et sa sœur Anne sont les petites filles d'Émmanuel Normand, famille propriétaire du fortin d'En Tal à Houat. Avec l'aide de sa fille May de Fougerolles, Anne de Laval a pu être contactée.

Gérard Le Brenn et Denis Horeau
Hoedic - 1973

Les pêcheurs du Guilvinec ont ensuite été rapides à se mettre à cette pêche, plus qu'au Croisic où cela a pris plus de trois ans, sans doute en raison de cette réputation que j'avais, de pêcheur en zone dangereuse, dans les brisants ».

À Hoedic, après cinq ans de marine marchande, stimulé par les perspectives de cette nouvelle activité, Christian Allanic s'y lance en 1974 sur la *Rose des Vents*, rapidement rejoint par Gildas le Gurun comme matelot. Quelques années plus tard, en 1980, Gildas achète à son tour son propre bateau spécifiquement adapté pour le métier du bar, qu'il baptisera bien sûr… *Barracuda*. Christian et Gildas deviendront de grands experts de cette pêche à Hoedic. Et d'autres les suivront. Elle s'accompagnera d'une amélioration rapide du revenu et du niveau de vie des pêcheurs.

La saison du bar se termine en novembre quand la mer devient trop dure. Gérard reprend alors l'activité de la civelle dans la Loire entre Cordemais et Nantes, en remontant parfois jusqu'au pont de Thouaré. Il aime cette pêche, si différente de celle du bar :

« J'aimais bien le côté curieux d'être en pêche en ville, dans les bras morts de la Loire, dans les bras sud, à Basse-Goulaine, et le soir de pouvoir sortir. Trentemout c'était trop loin, j'arrimais mon bateau près du centre, à l'ancienne capitainerie entre les bateaux des Phares et Balises… J'ai très bien connu le quai de la Fosse ! j'avais des copains du Croisic qui faisaient Archi, on se retrouvait au Conti[9]*, place Royale. J'y allais avec mes bottes, mon ciré et deux seaux de civelle, et on se faisait des bouffes… »*

C'est dans ce milieu d'étudiants que Gérard fait la connaissance de Jacqueline Martineau, elle-même étudiante en médecine.

Fin du *Barracuda*

En 1975, une certaine lassitude s'installe. Gérard Le Brenn veut connaître autre chose, il a le sentiment d'être astreint : *« J'étais lié »*. Il décide d'arrêter la pêche et vend le *Barracuda* à un pêcheur de La Turballe. Le bateau sera malencontreusement écrasé par un chalutier quelques années après.

Gérard s'engage tout d'abord pour un an auprès de la société de plongée professionnelle, *Atlas Diving*, pour travailler sur les têtes de puits de pétrole dans le golfe Persique. Mais il regrette presque aussitôt d'avoir vendu son bateau et sa vie de pêcheur.

Suivent alors quelques années passées entre des contrats de plongée et des retours au pays pour des remplacements. Avec son aura de pêcheur de bar, il n'a aucun problème à trouver des embarquements.

En 1982, la volonté de connaître autre chose submerge de nouveau le pêcheur : *« Ras-le-bol de la Bretagne, ras-le-bol de la mer, de la marée, ça monte, ça descend… »* Des copains, d'autres…, Anne de Fougerolles[10], en particulier, l'orientent alors vers le cinéma.

Anne fait la connaissance de Gérard peu après le naufrage du *Barracuda*, au cours d'un dîner au Croisic chez le frère de son compagnon. Le contact est

9. Le *Continental*, grand café des jeunes nantais dans les années 1970.
10. Née Anne de Laval. Cf note 7.

Pascale et Gérard Le Brenn
à Hoedic le 18 septembre 2016

tout de suite chaleureux et elle l'invite à d'autres rencontres avec ses amis. Gérard étonne par son aisance dans ce milieu du cinéma, plutôt parisien, un peu marginal, un peu bohème, alors qu'il vient d'une famille de pêcheurs. *« Des gens qui ont plutôt une réputation de vivre entre eux »* remarque Anne qui poursuit, enthousiaste :

> *« Ah ! Le Brenn ! Ses yeux bleus à moitié fermés… L'intelligence de ce mec ! C'était un gars hors normes, il était comme un poisson dans l'eau avec nous, très sympa, drôle… Il nous faisait marrer, il avait toujours des histoires de mouettes et de goélands à nous raconter. »*

Elle le présente un jour au metteur en scène Claude Faraldo[11] qui a un projet de film sur les bateaux : *« Y-a un mec qui pourrait te donner des conseils, qui connaît très bien la mer »*. Gérard le rencontre. Et, inévitablement, sympathise… C. Faraldo ne s'engage à rien, mais dans la discussion, remarque qu'*« il est plus facile de faire des acteurs des marins que l'inverse »*. Ces paroles suffisent au « marin » pour partir sans tarder à Paris retrouver le metteur en scène *« pour faire un film sur la mer… »* Un peu surpris de le voir arriver, et sans rien de précis à lui proposer, C. Faraldo lui trouve tout de même un travail dans le montage du décor d'un film tourné à Groix, *Un bruit qui court* (1983) de Jean-Pierre Sentier.

11. Claude Faraldo (1936-2008) : cinéaste ayant mis en scène *« une dizaine de films disparates et originaux, inspirés par ses idées contestataires et libertaires »*, Wikipedia.

Retour plus rapide que prévu vers la mer !

Gérard alterne alors des contrats dans le spectacle — une fois comme acteur dans le *Mesrine* de André Génovès où il joue le rôle éphémère de Rive — et des retours à La Turballe pour des remplacements de pêche. Il fait la connaissance de Pascale, son actuelle et troisième compagne, en 1984. Elle travaille dans ce métier des décors de cinéma. Ils auront un fils, Dorian, en 1990.

En 1987, Gérard, maintenant nostalgique de la mer, reprend son métier de pêcheur de bar. Il acquiert un nouveau bateau au même chantier Bihoré du Croisic. Le *Youen* est plus moderne que le *Barracuda*, avec une coque plastique motorisée d'un hors-bord. Ce retour sera une déception :

« Il y avait plein de monde sur l'eau, ce n'était plus possible de tourner, les gens gardaient les places pour leurs bahots, quitte parfois à mettre des pavillons sans ligne. Et une plaisance croissante… »

La pratique nomade sur laquelle Gérard avait misé, et qui lui avait si bien réussi dans les années 1970, n'est tout simplement plus praticable. Il revend le *Youen* en 1991 et embarque pendant quelques années sur les pélagiques de La Turballe.

Mais l'alcool dont il abuse, depuis longtemps, finit par ruiner la vie du pêcheur. La mort de Pierrick l'a rongé et c'est alors, précise Denis Horeau son matelot d'une saison, qu'il a commencé à abuser de l'alcool : « *c'était un athlète de haut niveau qui ne buvait pas une goutte d'alcool avant l'accident.* » Gérard lui en parlait souvent lors des longues heures en bateau dans les eaux hoedicaises.

Le Croisicais commence à avoir du mal à trouver des embarquements et se sépare de Pascale. En 1997, *« j'ai arrêté la pêche, pris ma pension et démarré une cure de désintoxication »*. Les deux lui seront salutaires *« je n'en serais pas sorti si j'avais continué la pêche »*.

Sorti de ses démons, Gérard reprend quelque temps des activités dans le cinéma. Fin 2000, après un séjour à Camaret comme encadrant dans un centre de vacances, il découvre et rachète le *Lion*, un bateau de 13 m destiné à faire des sorties de pêche ou de promenade pour touristes, pouvant embarquer 60 passagers. Avec l'aide de Pascale (qui n'est pas si loin malgré la séparation…), ils créent la société Pesketour qu'ils feront tourner pendant 8 ans. Ils eurent pour les aider pendant quelque temps Loïc Loussouarn, un ancien pêcheur natif du Croisic, aussi originaire du pays Bigouden. Le bilan de cette activité a été mitigé estime Gérard :

« Cela a bien marché mais nous ne faisions pas beaucoup d'argent. Le bateau, bien adapté pour la pêche, était trop petit pour la promenade seule. Le temps est trop dur à Camaret pour un bateau de cette taille. »

Mais c'est aussi à cette époque, avec l'achat du *Lion*, que l'ancien pêcheur retrouve une certaine sérénité, délivré du poids de la mort de Pierrick.

Très attaché à Hoedic, Gérard est revenu dans ces années-là passer quelques jours de vacances en location au Sémaphore, avec Pascale et leur fils Dorian. Anne-Marie Moreau l'a revu :

« Il faisait alors de la promenade en mer du côté des Tas de Pois[12]*. Et il ne buvait plus que du jus d'orange ! »*

À 71 ans, Gérard maintenant à la retraite, vit à la Turballe où nous l'avons retrouvé. Il s'est pris de passion pour l'*Eog*, un vieux gréement acquis à Camaret en 2009 qu'il est en train de désosser afin de restaurer la coque. Ce bateau construit en 1971 est un ancien goémonier de 6 m, de type sloop du Bas-Léon à voile aurique, équipé d'un monocylindre Saab aussi ancien que le bateau. Son programme est la navigation de plaisir et aussi, à l'occasion, la participation à des rencontres comme la Semaine du Golfe où *« plus d'un millier de bateaux traditionnels et classiques naviguent tous les jours*[13] *»*.

Pascale n'est pas loin, dans la commune voisine de Guérande.

Gérard est serein… Mais tout de même :

« Je reviens au cinéma de temps en temps, pour la construction de décors, je ne demande rien, les copains viennent vers moi. »

Et quand il fait le bilan :

« L'époque de la civelle et du bar tient beaucoup de place pour moi. J'ai été très heureux, on ne peut pas rêver mieux comme vie. »

Remerciements

Tout d'abord à Gérard Le Brenn qui a très amicalement joué le jeu de cette intrusion dans sa vie et à son épouse Pascale. Et à tous ceux qui ont contribué à éclairer ce portrait : en premier lieu à Jean-Yves Lédan, à sa sœur Anne-Marie et son mari Hervé Moreau, mais aussi à Christian Allanic, Jojo Allanic, Marc Allanic, Jean-Michel Ériau, May de Fougerolles, Denis Horeau, Gérard Jourdan, Anne de Laval, Gildas Le Gurun, Françoise Lenormand, Jean-Noël Morvan.

Iconographie

Photos de Gérard Jourdan, collection conservée par Françoise Lenormand, transmise à Melvan par Anne-Marie Moreau. La dernière photo est de l'auteur.

Références

- Ériau J.-M., 1986 — *Le Trésor des homards verts*. Éditions France-Empire.
- Allanic C., 2012 — De la Rose des Vents à l'Erwan-Tiphaine II, pêcheur de bars à Hoedic. *Melvan, La Revue des deux Îles*, n° 12, p. 99-114.

12. Chaussée de cailloux au large de Camaret.
13. Semainedugolfe.com.

Appel à publication

Faites-nous part de vos projets !

Les auteurs de *La Revue des deux îles* peuvent être des « professionnels » de l'écriture, tels que des écrivains ou des universitaires, ou bien des passionnés sur un sujet.

L'écriture simple et référencée doit être accessible à un cercle de lecteurs dépassant celui des seuls experts.

La taille des articles dépend de la richesse du sujet traité, en général entre 3 000 et 10 000 mots ; une page de la revue, hors iconographie, représente à peu près 450 mots.

Les textes sont communiqués sous forme de fichier électronique sans mise en page. Ils sont accompagnés d'un résumé de présentation du sujet d'environ 100 mots. Les références sont citées en note de bas de page (auteur et date) ; la bibliographie complète figure en fin de texte. Les légendes et les noms des auteurs des photos et dessins sont regroupés à la suite de la bibliographie. Les documents iconographiques sont joints hors du fichier texte, sous forme non compressée.

Le Comité éditorial veille à l'homogénéité de la publication, dans le fond et la forme.

Le Comité éditorial

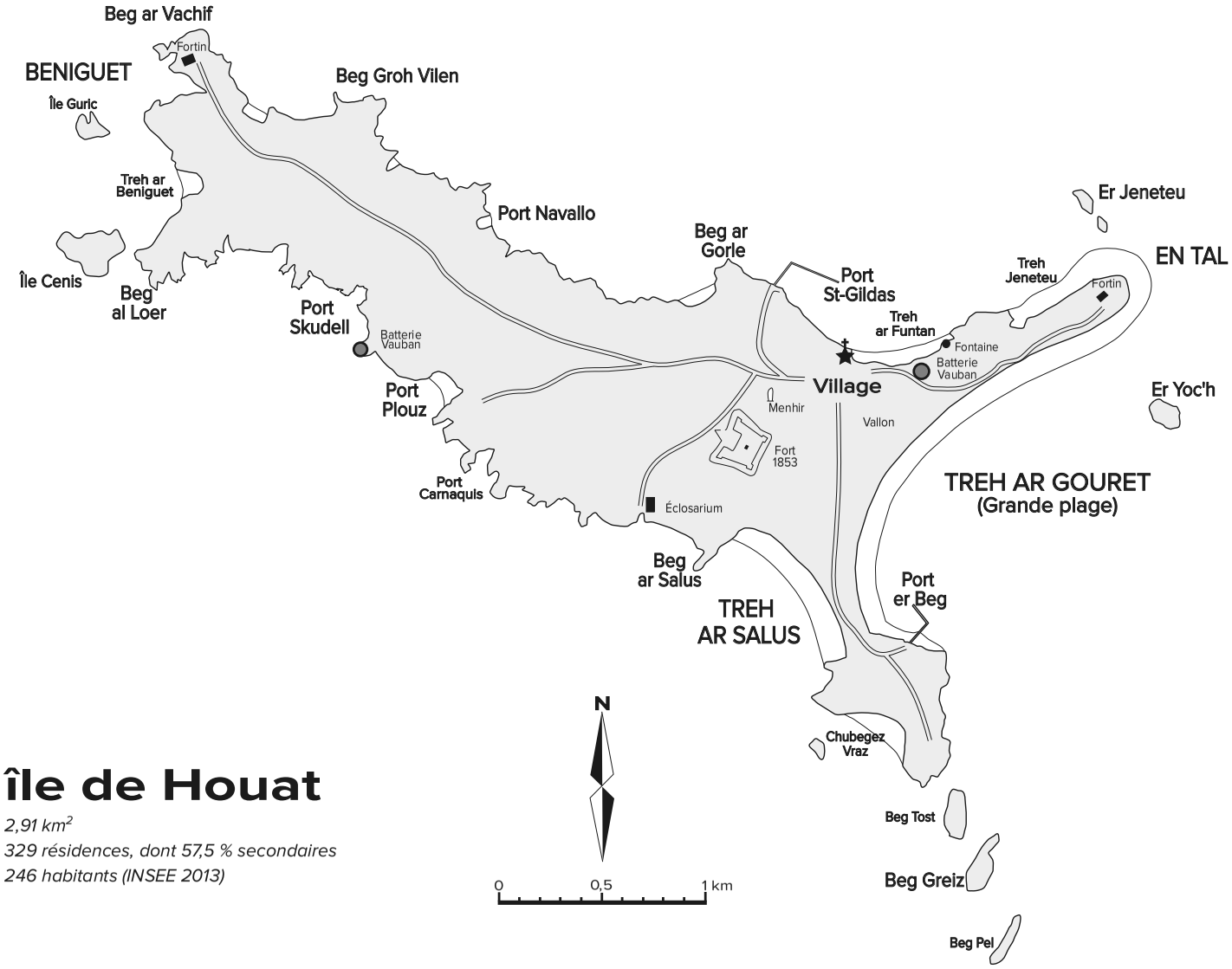

île de Houat

2,91 km²
329 résidences, dont 57,5 % secondaires
246 habitants (INSEE 2013)

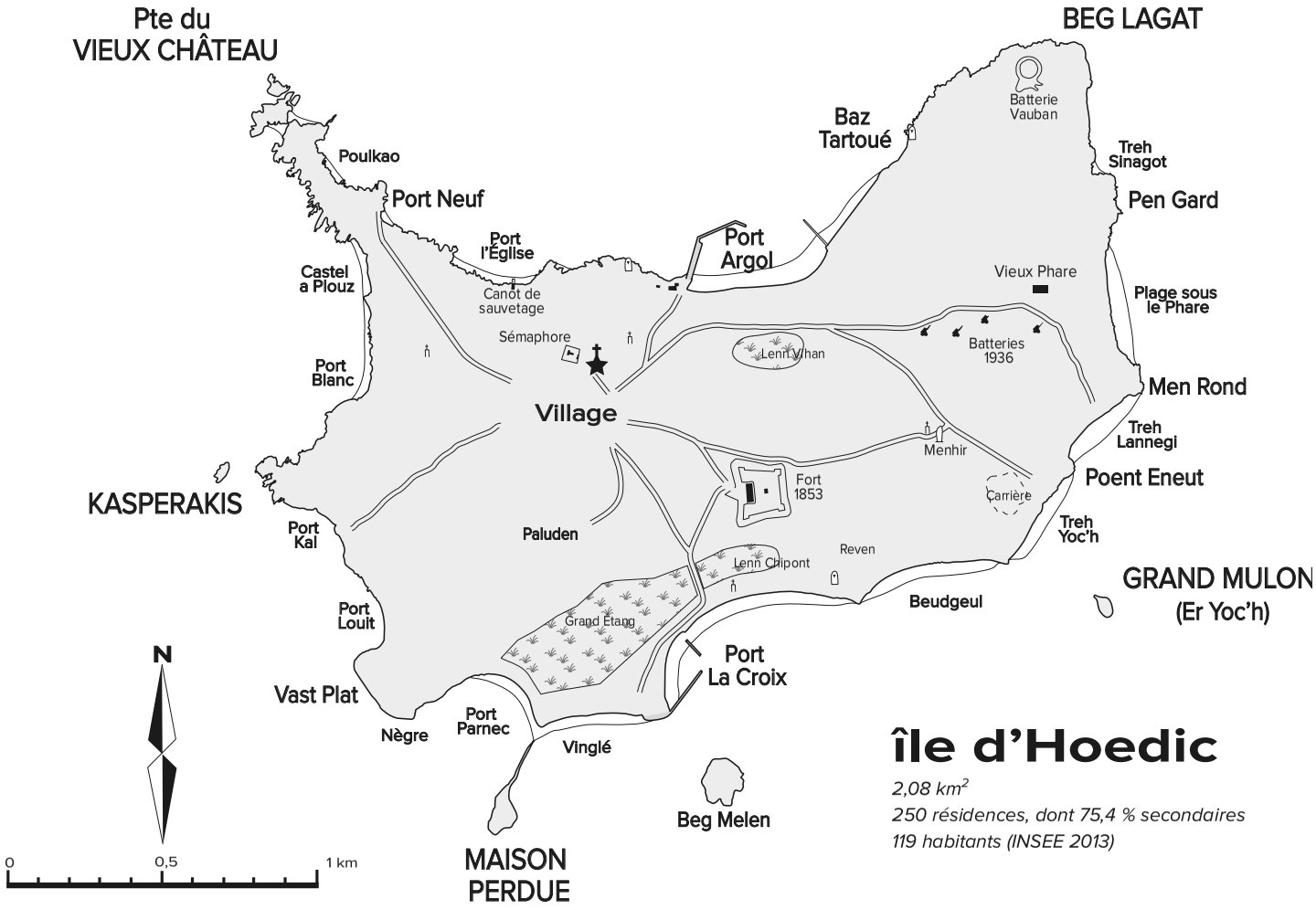

île d'Hoedic

2,08 km²
250 résidences, dont 75,4 % secondaires
119 habitants (INSEE 2013)

D'après la carte de Bellin, 1764

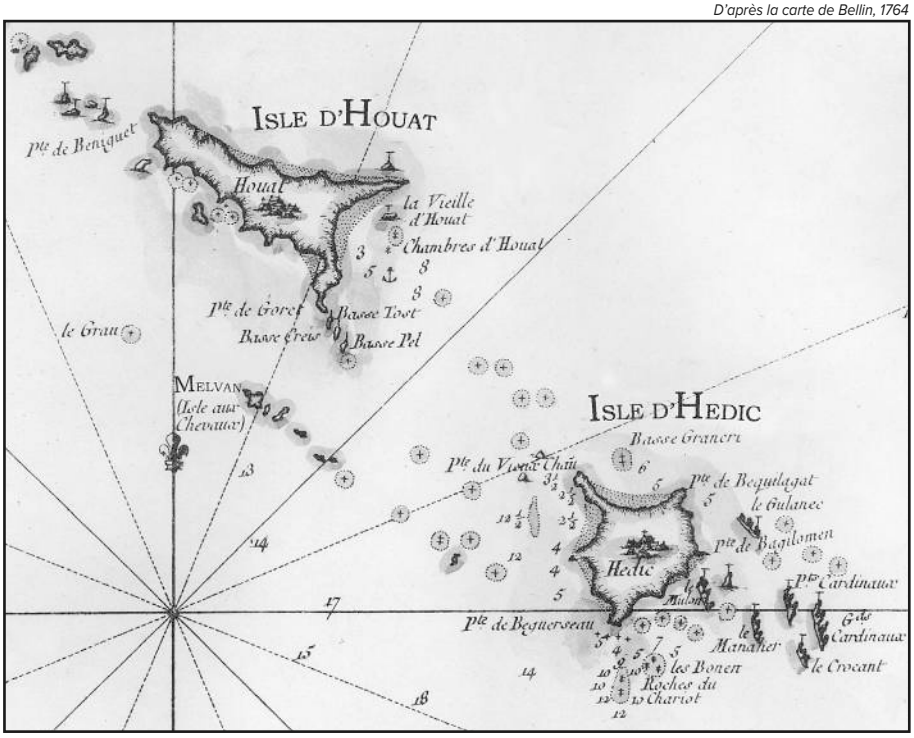

Pour adhérer à l'association et tout renseignement :
Melvan, le bourg, 56 170 Île-d'Hoedic
melvan@melvan.org

Association Melvan

Deux îles sœurs

Le territoire fini et isolé d'une île en fait une singularité sociologique, historique et naturaliste dont il est tentant d'aborder tous les aspects. Hoedic et Houat sont deux îles sœurs. Sœurs mais pas jumelles, chacune garde sa personnalité. Elles ont néanmoins une longue histoire commune et une population de même origine. La connaissance de l'une bénéficie à la compréhension de l'autre aussi bien dans leurs différences que dans la similitude de leur destin.

Une association trait d'union

Créée en 2003 à l'initiative de Pierre Buttin, avec Joëlle Le Roux, Henri Buttin et Gilles Janin, passionnés de longue date de l'histoire et du patrimoine des deux îles, l'association a pour vocation l'étude, la protection et la promotion du patrimoine historique, naturel, archéologique, social et maritime des îles d'Hoedic et de Houat, de leur environnement, le tout dans une approche plurisdiciplinaire.

Pourquoi « Melvan » ?

Melvan est l'ancien nom de l'île aux Chevaux, située entre Houat et Hoedic dans le passage des Sœurs. Autrefois, cet îlot était réservé aux chevaux : les Hoedicais y récoltaient les foins et les Houatais y acclimataient leurs poulains. Melvan, île trait d'union, est naturellement le nom de l'association. Le cheval ailé en est le symbole évoquant la terre, le ciel et l'océan des deux îles.

Fonds documentaire

L'important fonds documentaire et iconographique, à l'origine de la création de l'association, s'enrichit régulièrement de documents anciens et de publications plus récentes. Classification et référencement permettent de valoriser ces archives dans les études, publications, expositions de Melvan.

Études, chantiers, stages universitaires

Melvan consacre une partie de ses ressources au financement de stages étudiants. L'association soutient des études pouvant porter sur une grande variété de thèmes sur les deux îles. Elles sont menées en collaboration avec des chercheurs, des universitaires. Ces travaux font l'objet de publications et enrichissent le fonds Melvan.

Publications

La Revue des deux îles publie, chaque année, des articles de fond sur tout sujet concernant Houat et Hoedic, illustrés d'une importante iconographie. Tirée en 2016 à 800 exemplaires, elle est diffusée à l'ensemble des membres de l'association et commercialisée localement, par correspondance et sur le site internet de l'association.

La Lettre de Melvan rend compte sur 8 pages de l'actualité de l'association et propose de courtes informations relatives aux deux îles.

Melvan édite en outre des monographies exposant des résultats de recherche, des synthèses sur divers thèmes, ainsi que des guides patrimoniaux.

Liste de diffusion

Melvan anime une liste de diffusion d'emails proposant deux à quatre fois par mois de courtes informations ou notices en relation avec les sujets d'intérêt de l'association. L'accès est libre et gratuit, sur demande à l'adresse melvan@melvan.org.

Manifestations

Melvan organise, pendant la saison estivale, diverses expositions, des projections et conférences.

Site internet

Le site www.melvan.org présente les différentes activités de l'association et offre, comme dans un musée virtuel, un regard sur les principaux traits du patrimoine des deux îles, à travers des textes de synthèse et des fiches patrimoniales.

Patrimoine et environnement

Le patrimoine historique et naturel des deux îles est très riche pour un si petit territoire, mais il reste dans une large mesure méconnu. Cette méconnaissance constitue un risque pour sa préservation. Melvan s'emploie à informer pour le plaisir de la découverte des richesses insulaires mais aussi pour que chacun s'approprie la nécessité de leur sauvegarde.

Au-delà de l'information, l'association s'implique dans les initiatives visant à assurer la protection du patrimoine des deux îles et favorise toute action en faveur du respect de l'environnement.

Melvan, La Revue des deux îles

ISSN 1768-5834

Publication annuelle de l'association distribuée aux adhérents. *La Revue des deux îles* est aussi diffusée localement à Hoedic, à Houat et à Quiberon, sur le site de l'association www.melvan.org ou en s'adressant à : Association Melvan, 56170 Île-d'Hoedic.

2004 – n° 1 (100 p.) [ÉPUISÉ] **:** ♦ Du galet au dolmen, premiers résultats de la prospection thématique effectuée à Hoedic - Jean-Marc Large ♦ Le *Chariot*, naufragé en 1676, est retrouvé au large d'Hoedic - Pierre Buttin, Jean-Marc Kéroullé ♦ Île de Houat : une histoire de la propriété - Joëlle Le Roux ♦ Hoedic et Houat, an VII de la République : pêches au feu et inquiétudes républicaines - Virginie Bolo, Pierre Buttin ♦ Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent - Henri Buttin ♦ Surnoms hoedicais - Armelle Guémas ♦ Étymologie et orthographe d'Hoedic et de Houat - Gaspard Hatchiss ♦ Marché foncier et immobilier sur Houat et Hoedic entre 1995 et 2001 - Clothilde Buhot ♦ Quelques plantes de valeur patrimoniale des îles de Houat et Hoedic - Gabriel Rivière ♦ L'île d'Hoedic, un site privilégié pour l'observation de l'avifaune - Bernard Iliou ♦ « *Le naufrage du Monte-Christo* », roman de Jean Mistler - Christine Harteman ♦ « *L'Île des Pingouins* », roman d'Anatole France - Josépha Pricoupenko.

2005 – n° 2 (150 p.) [ÉPUISÉ] **:** ♦ Chasse au phoque à la fin du Néolithique à Er Yoch (Houat, Morbihan) - Katherine Boyle ♦ L'Île aux Chevaux, entre Houat et Hoedic - Pierre-Yves Jourda ♦ Voyage à l'île d'Hoedic – 1842 - Alfred Lallemand, A. Lemontagner ♦ Chaude alerte à Houat – 15 mars 1944 - Joseph le Hyaric ♦ Le canot de sauvetage d'Hoedic - Gilles Janin ♦ Chants latin à l'église d'Hoedic - Olivier Favre ♦ Dératisation de l'Île aux Chevaux - Louis Dutouquet, Mathieu Fortin ♦ Fougères et plantes alliées de Houat et d'Hoedic - Gabriel Rivière ♦ Observations ornithologiques à Hoedic de juillet 2002 à juillet 2003 - Arnaud Le Nevé, Yves Kayser, Bernard Iliou ♦ " Île ", une nouvelle de Jean Merrien - Christine Hartemann.

2006 – n° 3 (192 p.) [ÉPUISÉ] **:** ♦ Chronologie d'Hoedic et de Houat - Gaspard Hatchiss ♦ Tourbière et marécage à Hoedic, histoire du paysage depuis 6 000 ans - Lionel Visset, Claire Delalande, Camille Joly ♦ L'*Abel-Alain*, dundee de pêche, et ses deux recteurs-armateurs - Henri Buttin, Marie-Paule Buttin-Stagnara ♦ L'*Abel-Alain*, dernier passage, Houat : 14, 15 et 16 décembre 1944 - Hélène Le Friec-Pauchard ♦ Survol de la flore mycologique de l'archipel Houat – Hoedic - Jean-Paul Priou. ♦ Deux grands monarques à Hoedic : hypothèses sur leur origine - Arnaud Le Nevé ♦ Fortune d'Hoedic, histoire et mémoire de *L'Or des mers* (Jean Epstein, 1932) - Vincent Guigueno ♦ *L'Or des mers*, photogrammes - Jean Epstein ♦ *Misère d'Hœdik* - Jean Epstein ♦ Le trésor d'Hœdic - Roger Le Grand ♦ Auguste Brizeux (1803 – 1858), Hoedic idéalisée - Christine Hartemann.

2007 – n° 4 (288 p. – 18 €) : ♦♦♦ **Marthe et Saint-Just Péquart, archéologues des îles** ♦ Introduction - Denis Vialou ♦ Marthe et Saint-Just Péquart racontés par leur plus jeune fils - Claude Péquart ♦ Des crânes sous la tempête, 7 ans de fouilles dans les îles bretonnes - Claude Péquart ♦ La décadence économique d'une île - Saint-Just Péquart ♦ Marthe et Saint-Just Péquart : un couple d'archéologues dans les îles du sud de la Bretagne (1923-1934) - Jean-Marc Large ♦ Et maintenant qu'est-ce qu'on fait ? Le Mésolithique de l'Ouest, 80 ans après Marthe et Saint-Just Péquart - Grégor Marchand ♦ Installations néolithiques et gauloises à Er Yoc'h (Houat, Morbihan), état de la question - Jean-Noël Guyodo ♦ Les amas coquilliers mésolithiques de Téviec et d'Hoedic et le dépôt coquillier néolithique d'Er Yoc'h : de la ressource alimentaire à l'utilisation des coquilles vides - Catherine Dupont ♦ Le phoque dans les eaux néolithiques de Bretagne - Katie Boyle ♦ L'apport des Péquart au Musée de Carnac, de la dispersion du matériel de Téviec et d'Hoedic - Emmanuelle Vigier.

2008 – n° 5 (176 p. – 15 €) **:** ♦ Des pierres parlent : l'apport de la fouille de l'alignement du Douet à Hoedic (Morbihan) -Jean-Marc Large ♦ Histoire de l'Église sur deux petites îles du Ponant : les préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française - Henri Buttin ♦ Le Vieux Phare d'Hoedic - Christine Hartemann ♦ Léon Bourdelles et les Grands Cardinaux : le phare comme événement biographique - Vincent Guigueno ♦ Corpus des dates et inscriptions sur les édifices de Houat et d'Hoedic - Christophe Pannetier, Gaspard Hatchiss ♦ L'eau potable sur les îles de Houat et d'Hoedic : chronique d'une question insulaire majeure - Thomas Chiron ♦ Extractions littorales de granite à Hoedic - Louis Chauris ♦ Amphibiens et reptiles des îles de Houat et d'Hoedic - Violette Le Féon ♦ Voyage dans une île bretonne au XIXe siècle : Alphonse Daudet à Houat - Karine Salomé.

2009 – n° 6 (176 p. – 16 €) : ♦ Niveaux marins et géographie de l'archipel Houat-Hoedic - Pierre Buttin ♦ Abbé Auguste Thomas, recteur d'Hoedic de 1960 à 1966 - Denise Leurette, Auguste Thomas ♦ L'*Artiglio* - Gildas Gouarin ♦ Le collège des îles du Ponant - Erwann Le Guen ♦ Notre-Dame-la-Blanche, église paroissiale de l'île d'Hoedic - Henri Buttin ♦ Pierres de construction à Hoedic - Louis Chauris. ♦ Hoedic vue par des artistes - Geneviève Bolitt, Émilie Moisdon ♦ Henri Thomas, un homme de lettres à Houat - Françoise Morvan ♦ Douze ans (nouvelle) - Pierre Livory.

2010 – n° 7 (176 p. – 18 €) : ♦ Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocraties spontanées (1786-1820) - Henri Buttin ♦ Le *Roi Gradlon*, le vieux monarque des mers tient bon - Jean-Paul Kauffmann ♦♦♦ Dossier La

bataille des Cardinaux, coordination Aristide Lévi ♦ 1759 : l'Europe entre guerres et paix - Aristide Lévi ♦ Le Trafalgar oublié : The Battle of Quiberon Bay - 1759, le point de vue de Dartmouth - Jane Harrold ♦ 20 novembre 1759 : une cuisante défaite au large des Cardinaux - Guy Le Moing ♦ L'archéologie sous-marine à la rencontre de la bataille des Cardinaux - Jean-Michel Ériau ♦ Première observation à Hoedic d'un phoque veau-marin *Phoca vitulina*, histoire de son périple estival - Arnaud Le Nevé ♦ Une brève histoire des familles Hamel et Noli à Hoedic - Matthieu Noli.

2011 – n° 8 (176 p. – 20 €) : ♦ Les anciens pièges à poissons de l'île d'Hoedic - Marie-Yvane Daire, Loïc Langouët ♦ Approche archéologique des îlots de l'archipel Houat-Hoedic - Jean-Marc Large, Patrice Birocheau, Pierre Buttin, Louis Dutouquet, Matthieu Fortin ♦ Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1821-1850) - Henri Buttin ♦ Hoedic, « l'île aux Belges », Anne Chainiaux - Anne-Marie Bilquin-Falmagne ♦ Le Conservatoire du littoral dans l'archipel Houat-Hoedic - Camille Blot ♦ Un chantier naval pas comme les autres ou la réussite d'une reconversion - Pierre Livory ♦ Inventaire des papillons diurnes de l'île d'Hoedic - Bernard Iliou ♦ Dépôts sédimentaires récents à Hoedic Louis Chauris ♦ *L'Île des pingouins* : quand Anatole France brosse une histoire de l'humanité - Paul Buttin ♦ Henri Queffélec : l'homme qui aimait les îles - Éric Auphan.

2012 – n° 9 (176 p. – 20 €) : ♦ Hudic et Hohac dans Le grant routtier de Pierre Garcie Ferrande (1520) - Jean Stéphane Betton ♦ Inventaire des ancres à jas déposées sur les îles d'Hoedic et de Houat - Marine Sadania ♦ Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1850 -1873) - Henri Buttin ♦ Raid des Allemands à Houat et à Hoedic le 3 mai 1945 - Jean-Baptiste Bruneau, Jobst Löpelmann, Auguste Conan, Mathurin Robert ♦ L'esprit d'Hoedic - Louis Caro ♦ Le moineau domestique à Hoedic, biologie des populations insulaires - Gabriele Sorci, Coraline Bichet, Élise Cellier-Holzem, Marie Belvalette, Bruno Faivre, Stéphane Garnier ♦ Presse locale et vie quotidienne à Hoedic entre 1965 et 1999 - Christine Hartemann ♦ La Vieille Dame, la Petite Fille, Madeleine Desroseaux et les deux îles - Aristide Lévi.

2013 – n° 10 (188 p. – 20 €) : ♦ *T*rouz er *Mor*, presse locale et vie quotidienne à Houat entre 1965 et 1975 - Alain Vielvoye ♦ Fractales et rugosité des côtes de Houat et d'Hoedic - Paul Buttin ♦ L'école primaire d'Hoedic : une école en mouvement - Anne-Gaël Robin ♦ Batterie d'artillerie de la Marine française à Hoedic – 1939 - Jean-Philippe Gautier, Serge Lucas, Patrick Lehoux ♦ Regards sur la géologie et l'extraction de pierres à Houat - Louis Chauris ♦ Inventaire des libellules et demoiselles de l'île d'Hoedic - Bernard Iliou ♦ John Paul Jones et le premier salut du drapeau américain en baie de Quiberon -Jean-Stéphane Betton ♦ La pêche au feu des aiguillettes dans le Mor Braz - François de Beaulieu, André Bronté ♦ Houat et Hoedic dans le *Voyage en France* d'Ardouin-Dumazet - Christine Hartemann ♦ Georges Mouchon, excursion de Belle-Île à Houat en 1900 - Clémence Urbain.

2014 – n° 11 (188 p. – 20 €) : ♦ Naufrage du cuirassé *France* dans le passage de la Teignouse (1922) - Gilles Millot, Robert Giraud ♦ Hoedic et Houat dans le dictionnaire d'Ogée, 1778-1780 - Christine Hartemann ♦ De la théocratie à la laïcité, tentative de normalisation « républicaine » des îles de Houat et Hoedic à la fin du XIXe siècle - Valentine Zuber ♦ Le roi de l'île des canards dans *Le Lampion de Berluron*, Claude Guillaumin, *alias* Berluron ♦ Les végétations de l'archipel de Houat et Hoedic, présentation synthétique - Erwan Glemarec ♦ Gardien de phare aux Grands Cardinaux - Philippe Viard ♦ Aperçu des champignons ascomycètes de l'archipel Houat-Hoedic - Jean-Paul Priou ♦ Dépôts sédimentaires récents et sables rouges à l'île de Houat - Louis Chauris ♦ La fin du Chemin de Fer à Hoedic - Auguste Conan ♦ Presse locale et vie quotidienne à Houat 1982-1994 - Alain Vielvoye.

2015 – n° 12 (208 p. – 20 €) : ♦ Houat et Hoedic au XVIIIe siècle révélées par les registres paroissiaux - Claude Mauffret ♦ Marie Le Franc et l'énigme du Lys de l'île de Houat - Françoise Morvan ♦ La vie à Houat et à Hoedic au Siècle des lumières - Jean-Stéphane Betton ♦ Mythologie et biologie des anatifes et de quelques autres crustacés bizarres François de Beaulieu ♦ De la Rose des Vents à l'Erwan-Tiphaine II, pêcheur de bars à Hoedic - Christian Allanic ♦ Fortifications des îles de Houat et d'Hoedic au XIXe siècle - Pierre Buttin, Henri Buttin ♦ Évolution des paysages et du patrimoine naturel des îles de Houat et d'Hoedic, Arnaud Le Nevé ♦ Harris, un Kabyle si Breton... Jean-Jacques Richard, Anne Frichet, Alain Vielvoye, Aristide Lévi (Coordination A. Lévi) ♦ Sterflant, un site archéologique sous haute surveillance à Hoedic - Marie-Yvane Daire, Pau Olmos, Loïc Langouet.

2016 – n° 13 (196 p. – 20 €) : ♦ Les « Derniers Hoedicais », Chronique des années 1945-1973 - Pierre Buttin, Jeannette Blanchet, Marc Allanic ♦ Pierres de construction à Houat - Louis Chauris ♦ « Un cœur vierge » Eugène Montfort, 1877-1936 - Christine Hartemann ♦ La « concurrence dans la concorde », une année à l'école laïque de Houat (1945) - André Guillou, présenté par Valentine Zuber ♦ L'école des sœurs à Houat et Hoedic sous la Troisième république : la règle et l'exception - Chantal Paisant.

La Lettre de Melvan

Parution réservée aux adhérents avec deux numéros par an, en décembre et en juin. Elle comporte des informations sur la vie de l'association et ses projets mais aussi de courts articles sur des sujets relevant des centres d'intérêt de Melvan.

Melvan

La Revue des deux îles
N° 14 – 2017

Prix : 20 €

Publication annuelle
de l'association Melvan

Comité éditorial
Pierre Buttin (direction),
Bernard Audollent, Chantal Audollent,
Henri Buttin, Marie-Paule Buttin,
Virginie Buttin, Christine Hartemann,
Gilles Janin, Jean-Marc Large,
Aristide Lévi, Christophe Pannetier,
Viviane Van Voorhees, Alain Vielvoye.

Les opinions exprimées dans cette revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction partielle ou intégrale des textes ou illustrations est soumise à un accord préalable.

Pour toute correspondance :
Melvan, Le bourg – 56 170 Hoedic
melvan@melvan.org
www.melvan.org

ISSN : 1768-5834
ISBN : 978-2-9520979-6-3

Mars 2017

Conception et réalisation Melvan
Imprimerie Jouve à Mayenne 53100